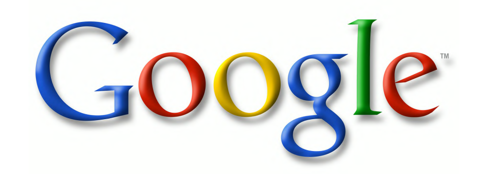
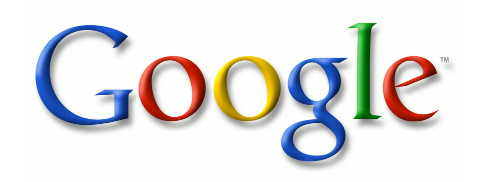
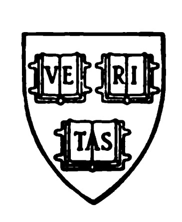







VE
RI
TAS

ÈQUE INTERNATIONALE DE CRITIQU

— *HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE* —

RÉVOLUTION
ET
S ÉTRANGERS

OLITISME & DÉFENSE NATIONALE

PAR

ALBERT MATHIEZ

ROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE BESANÇON

LES RÉFUGIÉS — CLOOTS L'UNIVERSEL
LES CLUBS — LES LÉGIONS
LES INDÉSIRABLES ET LES ESPIONS

RENAISSANCE DU LIVRE
Boulevard Saint-Michel, PARIS

LA RÉVOLUTION
et les Étrangers

DU MÊME AUTEUR :

Études robespierristes. *La Corruption parlementaire sous la Terreur*. Paris, Armand Colin.

Rome et le Clergé français sous la Constituante. Paris, Armand Colin.

La Révolution et l'Église, *Études critiques et documentaires*. Paris, Armand Colin.

La Victoire en l'an II, *Esquisses historiques sur la défense nationale*. Paris, Félix Alcan.

La Monarchie et la Politique nationale. Une brochure, Paris, F. Alcan.

La Théophilanthropie et le Culte décadaire, 1796-1802. Un fort vol. in-8. Paris, F. Alcan.

Contributions à l'histoire religieuse de la Révolution française. Un vol. in-8. Paris, F. Alcan.

Les Lois françaises depuis 1815 jusqu'à nos jours (en collaboration avec L. Cahen). Paris, F. Alcan.

Les Grandes Journées de la Constituante. Paris, Hachette.

Les Origines des cultes révolutionnaires, 1790-1792. Paris, F. Rieder.

La Question sociale pendant la Révolution française. Une brochure. Paris, F. Rieder.

Le Club des Cordeliers pendant la crise de Varennes et le massacre du Champ de Mars. Paris, H. Champion.

Les Conséquences religieuses de la journée du 10 août 1792, *La déportation des prêtres et la sécularisation de l'état civil*. Paris, E. Leroux.

François Chabot à ses concitoyens qui sont les juges de sa vie politique (pluviôse, an II). Mémoire apologétique publié pour la première fois. Paris, E. Leroux.

La Serbie et la Guerre européenne. Une brochure. Besançon, Millot frères.

Annales révolutionnaires, revue historique, organe de la Société des études robespierristes. Neuf années parues, la dixième en cours de publication. Paris, E. Leroux, et Besançon, Millot frères.



ALBERT MATHIEZ

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES LETTRES DE BESANÇON

LA RÉVOLUTION et les Étrangers

COSMOPOLITISME ET DÉFENSE NATIONALE



PARIS

LA RENAISSANCE DU LIVRE

78, Boulevard Saint-Michel, 78

La Révolution et les Étrangers

AVANT-PROPOS

*L'état de guerre comporte une série de nécessités inéluctables qui s'imposent à tous les Gouvernements quels qu'ils soient, monarchiques ou démocratiques, et qui se répètent, à quelques différences près, à travers l'intervalle des temps. Si l'histoire présente quelque autre utilité que de satisfaire la curiosité, ce doit être de retrouver, sous le flot changeant des apparences, ce qui est permanent, ce qui demeure, pour le distinguer de ce qui passe, de ce qui est accidentel. Les problèmes fondamentaux sont toujours les mêmes, mais leur aspect évolue et leurs solutions dépendent de ces facteurs multiples qu'on peut grouper sous le nom général d'*esprit de l'époque.

A ne voir les choses qu'en gros et de loin, il semble qu'entre les temps qui précédèrent la guerre révolutionnaire, la guerre de la liberté, comme disaient nos pères, et ceux qui précédèrent la guerre actuelle, la guerre des nations, les analogies s'offrent frappantes et nombreuses. En 1789 *pas plus qu'en* 1914, *les Français n'étaient possédés d'une fureur belliqueuse. Loin de se préparer aux prochains combats, ils rêvaient la réconciliation des peuples dans le travail et dans le progrès. Ils oubliaient les vieilles haines et ils se proclamaient volontiers citoyens du genre humain. Dans les deux cas, ce furent les provocations ou les agres-*

sions des souverains allemands qui leur mirent les armes à la main.

Cependant, à y regarder d'un peu plus près, entre les deux grandes guerres, les contrastes abondent. En 1792, les Français se battaient pour défendre les conquêtes civiles et politiques de la Révolution, c'est-à-dire pour empêcher le rétablissement de l'absolutisme, de la dîme et des droits seigneuriaux. La guerre était pour eux une guerre sociale, le prolongement au delà des frontières de leurs luttes intérieures.

En 1914, rien de pareil. Le conflit, au début tout au moins, n'a aucun caractère politique ou social. L'idéal monarchique n'est pas aux prises avec l'idéal démocratique La Russie autocratique lutte aux côtés des nations libérales de l'Occident. Il s'agit d'une lutte de peuples et presque de races. La Kultur imposera-t-elle sa loi au monde? D'un côté, toutes les nations germanisées, de l'autre, toutes celles qui veulent rester indépendantes.

De cette différence essentielle entre les deux époques découlent des conséquences de toute sorte.

En 1914, les aspirations internationalistes, bien qu'elles fussent formulées dans des dogmes conciliaires professés par des partis constitués, se sont évanouies comme de vaines fumées. La déclaration de guerre a ruiné l'Internationale socialiste. L'union sacrée des partis a resserré partout l'unité nationale. La lutte des races a primé la lutte des classes.

En 1792, rien de pareil. L'Internationale n'existe pas encore dans des Congrès, des partis et des formules, mais elle existe dans les âmes. Toutes les élites, de part et d'autre des frontières, grâce à la philosophie du XVIIIe *siècle, sont cosmopolites. Il règne partout un esprit européen. Ce qui rapproche les hommes et ce qui les divise alors, c'est moins la race et la langue que les idées et les besoins. On ne parlait pas encore de lutte de classes, mais on la pratiquait. La bourgeoisie européenne considéra la victoire de la bourgeoisie française sur la noblesse et le clergé comme une espérance et comme une promesse. Inversement, toutes les aristocraties étrangères se solidarisèrent avec nos privilégiés. Ceux-ci émigrèrent en masse pour chercher au dehors les moyens de châtier leurs vassaux révoltés.*

La guerre qui en résulta ébranla partout l'unité nationale. Dans chaque pays, une minorité, plus ou moins forte, sympathisa avec l'ennemi et fit des vœux pour sa victoire.

…tre étrangère se doubla par instants de la guerre civile. La lutte des classes prima longtemps la lutte des races.

On comprend, sans qu'il soit nécessaire d'y insister, que les problèmes de l'arrière, pour parler notre langage, ne pouvaient se poser dans ce temps-là comme ils se posent de nos jours.

Le premier de ces problèmes est celui des étrangers domiciliés appartenant aux puissances ennemies. Le secret des opérations étant une des conditions de la victoire, il importe au plus haut degré d'empêcher l'ennemi d'être renseigné par ceux de ses nationaux qu'il a laissés dans le pays belligérant. Il importe aussi d'empêcher ceux-ci d'agir sur le moral des populations au milieu desquelles ils séjournent, d'y semer le découragement ou la corruption, d'y pratiquer des intelligences redoutables.

Le 1er août 1914, *le jour même de la déclaration de guerre, tous les sujets autrichiens et allemands résidant en France ont été recensés et envoyés dans des camps de concentration. N'ont été exceptés de la mesure que ceux d'entre eux à qui le Ministre de l'Intérieur, pour des raisons à lui connues, a délivré des permis de séjour. Quelques semaines plus tard, interdiction absolue a été faite de commercer avec les sujets ennemis. Leurs biens existant en France, biens meubles et immeubles, ont été mis sous séquestre. Ces mesures rigoureuses non seulement n'ont pas soulevé la moindre protestation, mais elles ont été réclamées par l'opinion publique, qui est plutôt disposée à les trouver trop douces. Des faits etentissants ont montré qu'avec de l'argent, de l'aplomb et le bonnes manières, des sujets ennemis parvenaient non eulement à éviter les camps de concentration, mais à conuérir les bonnes grâces et l'amitié des autorités adminisatives chargées de leur surveillance.*

Toute la différence de notre guerre actuelle et de la guerre évolutionnaire éclate dans ce simple fait : en avril 1792, *uand s'ouvrirent les hostilités contre l'Autriche et contre : Prusse, aucune mesure d'aucune sorte ne fut prise ntre les sujets autrichiens et prussiens résidant en rance.*

Quand le conflit, quelques mois plus tard, s'étendit successivement aux Sardes, aux Anglais, aux Hollandais, aux spagnols, les révolutionnaires continuèrent encore à ignor le problème. Ce n'est qu'au milieu de mars 1793 *qu'ils*

commencèrent à s'inquiéter et à prendre quelques p[illegible] tions. Les premières mesures de rigueur datent d'août et surtout d'octobre 1793. *Elles allèrent en s'aggravant jusqu'au* 9 *Thermidor.*

Il nous a semblé qu'esquisser à grands traits cette politique de la Révolution à l'égard des étrangers domiciliés et qu'essayer de faire revivre le rôle que ceux-ci jouèrent dans le drame, ne serait peut-être pas sans intérêt ni sans utilité.

I

LES COLONIES ETRANGÈRES

On a tout dit sur « la douceur de vivre » qui faisait de la France d'avant 1789 l'hôtellerie du monde, une hôtellerie délicieuse. Notre langue, que l'Académie de Berlin venait de proclamer la langue universelle (1), nos arts, nos modes, nos mœurs faisaient la loi dans tous les cercles élégants ou simplement cultivés. Paris et Versailles étaient peuplés d'étrangers de bonne famille qui venaient y achever leur éducation. Les Anglais eux-mêmes, pourtant si exclusifs, subissaient le charme de notre vie de salon et tous les ans plus nombreux passaient le détroit.

Tous les heureux de la terre voulaient vivre à la française, être admis au jour de nos grandes dames, dans la familiarité de nos écrivains et de nos artistes. Beaucoup se fixaient à Paris et ceux qui étaient obligés de retourner dans leur patrie d'origine en éprouvaient un crève-cœur, tel le spirituel abbé Galiani qui se désolait de ne plus pouvoir assister aux *Vendredis* de Mme Necker, tel le marquis de Carracioli, ambassadeur de Naples, qui se montra désespéré quand sa cour le rappela pour le nommer ministre et vice-roi.

Si nos écrivains étaient partout recherchés en Europe, si l'Académie de Berlin en comptait un bon nombre, en revanche, les lettrés étrangers étaient accueillis à bras ouverts par leurs confrères de la capitale. Dans les salons du baron d'Holbach avait défilé toute la belle société de la

(1) En couronnant en 1784, le mémoire de Rivarol sur ce sujet.

seconde moitié du siècle. Personne ne se souvenait que le baron était originaire du Palatinat (1). Ses livres philosophiques avaient enrichi le patrimoine de notre littérature.

Diderot, J.-J. Rousseau, Helvétius, Marmontel, Duclos, d'Alembert avaient fait fête au Bavarois Frédéric Melchior Grimm qui était venu se fixer à Paris vers le milieu du siècle et qui rédigea, pendant vingt ans, à l'usage des princes et des têtes couronnées, une correspondance littéraire écrite dans le pur esprit parisien. Quand Grimm, chargé d'honneurs et de dignités lucratives, devenu baron du Saint Empire, abandonna cette correspondance pour se confiner dans la sinécure de ministre du duc de Saxe-Gotha auprès de la Cour de Versailles, ce fut un Suisse allemand, Jacques-Henri Meister, traducteur des *Idylles* de Gessner, qui continua sa chronique avec le même succès jusqu'à la Révolution. Grimm cumulait des charges allemandes avec la place de secrétaire des commandements du duc d'Orléans. Il comptait sans doute finir ses jours à Paris quand se produisit l'ébranlement de 89.

Grimm n'était pas une exception. Le Prussien Bitaubé, né à Kœnigsberg en 1732, avait traduit l'*Iliade* en français et était devenu l'ami de d'Alembert, qui l'engagea à venir à Paris. Il se trouva si bien sur « la terre classique de la liberté des sciences et des beaux-arts » qu'il s'y fixa. Il était déjà membre de l'Académie de Berlin. L'Académie des Inscriptions lui ouvrit ses portes. Ses médiocres ouvrages, son roman en prose de *Joseph*, imitation du Télémaque et son poème de *Guillaume de Nassau*, furent des succès de librairie qui l'enrichirent. Il se lia d'une amitié étroite avec le poète Ducis et sa maison, où fréquentaient de nombreux académiciens, devint le rendez-vous de tous les Allemands de passage à Paris. Le poète Matthison vivait à Lyon comme précepteur des fils du négociant Schérer, originaire de la Suisse (2).

La République des lettres était vraiment autre chose qu'une métaphore. Entre tous ceux qui tenaient une

(1) Il était né en janvier 1723, à Heidelsheim, au nord-ouest de Carlsruhe et avait fait ses études à l'Université de Leyde. Voir *D'Holbach*, par Max-Pearson CUSHING, 1914.

(2) Voir la lettre de Reichardt du 16 février 1792. Trad. Laquiante, p. 149.

plume, il existait une fraternité réelle de part et d'autre des frontières. A côté des d'Holbach, des Grimm, des Meister, des Bitaubé, des Matthison, Allemands francisés, il y avait à Paris des Anglais, des Italiens, des Autrichiens qui noircissaient du papier en français.

Sir James Rutledge, fils d'un ami du prétendant Jacobite Edouard, faisait paraître à Paris, en 1770, *La Quinzaine anglaise.* Il aidait Letourneur dans sa traduction de Shakespeare qu'il défendit contre les critiques de Voltaire. Il composait des farces et des satires, lançait, en 1778, le journal *Le Babillard.* Il jouera pendant les premières années de la Révolution un rôle considérable par ses pamphlets, ses discours et son journal *Le Creuset.*

Plus obscur, l'Américain Georges Grieve se fixait à Louveciennes en 1783 et y vivait de travaux de librairie. Il se targuait d'être l'ami de Mirabeau, de Franklin et de Marat. Il publiera une traduction des *Voyages* du marquis de Chastellux en Amérique. Ses manuscrits, conservés aux archives nationales, sont écrits en un français irréprochable (1).

Les étrangers adonnés aux professions libérales ne manquaient pas dans le Paris cosmopolite d'alors. Citons seulement le peintre et graveur Wille, d'origine suisse, le médecin saxon Saiffert, qui compta parmi ses clientes la princesse de Lamballe et le duc d'Orléans (2).

Quant aux désœuvrés, à ceux qui venaient manger leurs rentes chez les traiteurs à la mode du Palais-Royal, ils étaient légion. L'un d'eux, Quintin Crawfurd, nabab de Manille, avait résumé toute la sagesse humaine en cette formule : Faites votre fortune où vous êtes, mais jouissez-en à Paris !

Leur rêve à ceux-ci était de se faire présenter à la Cour. Crawfurd y réussit et voua à la reine Marie-Antoinette un véritable culte. On sait que le beau Suédois Fersen sut toucher le cœur de la hautaine fille des Habsbourgs.

(1) Sur Rutledge et Grieve, voir l'ouvrage de M. Alger, *Englishmen in The French Revolution,* 1889, p. 19 et p. 187.

(2) *Archives nationales,* F 7/4775°.

***

La France révolutionnaire, en se montrant accueillante aux étrangers, ne fera donc que suivre les traditions de la France monarchique.

Nos rois s'étaient efforcés à toutes les époques d'attirer chez nous des pays voisins des commerçants, des fabricants, des artistes, de simples ouvriers. Ainsi, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, l'Anglais John Badger avait établi à Lyon un atelier pour le moirage de la soie à l'aide des subventions de l'intendant Trudaine (1). L'Irlandais Holker, vers le même temps, fondait chez nous de nombreuses manufactures. Ces fabricants étrangers étaient très vite naturalisés. Le règlement de 1744 leur facilita l'entrée dans la maîtrise lyonnaise. Un arrêt royal du 14 décembre 1760 ordonna que « Jean Badger, Élisabeth Oliver, sa femme, et leurs enfants, seraient censés et réputés régnicoles et jouiraient de tous les avantages des naturels Français ». Robespierre comptera parmi ses amis le fabricant de papiers peints Arthur dont le père avait émigré d'Angleterre.

Les conventions diplomatiques garantissaient à certaines catégories d'étrangers des traitements privilégiés. Les sujets du pape nés à Avignon et dans le Comtat étaient considérés comme régnicoles. Le célèbre abbé Maury, fils d'un cordonnier de Valréas, put ainsi devenir membre de l'Académie française et siéger à la Constituante, où il fut l'un des chefs du côté droit. L'abbé de Salamon, fils d'un Consul de Carpentras, devint conseiller-clerc au Parlement de Paris et sera pendant toute la Révolution l'agent secret du pape en France (2).

Les Suisses n'avaient rien à envier aux Avignonnais. L'édit de décembre 1781 leur accordait même l'exemption de la milice, du guet, de la garde et du logement des gens de guerre. Ils pouvaient acquérir des biens-fonds à l'instar des nationaux, exercer des métiers, professions et industries, « sans renoncer pour cela à leur qualité de Suisses

(1) G. Bussière, *Une famille d'ouvriers en soie à Lyon*, dans « La Révolution française », t. LIII.

(2) Voir ses *Mémoires*, publiés par M. Bridier en 1892 et surtout sa *Correspondance* éditée par M. de Richemont, en 1898.

que leur séjour en France ne saurait leur faire perdre » (1). La colonie suisse de Paris était nombreuse et prospère. Elle ne comprenait pas seulement les portiers des hôtels aristocratiques du faubourg Saint-Germain, presque tous anciens soldats des Gardes-Suisses retraités, elle comptait aussi de riches banquiers originaires de Zurich, de Bâle ou de Genève. On sait que deux d'entre eux, Necker et Clavière, administrèrent successivement nos finances. Parmi les autres, citons le Genevois Panchaud, protégé de Calonne, créateur de la Caisse d'Escompte ; le Neufchâtelois Perregaux, qui deviendra régent de la banque de France et sénateur et dont le fils, marié à la fille de Macdonald, sera l'associé du célèbre Laffitte ; le Zurichois Jean-Gaspard Schweizer qui recevait dans son magnifique hôtel de la rue Taitbout, Fabre d'Eglantine et Bernardin de Saint-Pierre, Mirabeau et Lafayette, Dumouriez, Barnave, Bergasse et bien d'autres (2).

La colonie savoyarde était presque aussi importante que la colonie helvétique, mais beaucoup moins fortunée. Dans la capitale, les Savoyards étaient par milliers colporteurs, décrotteurs, ramoneurs, frotteurs, scieurs de bois, porteurs d'eau, rémouleurs. D'autres jouaient de la vielle, comme la fameuse Fanchon la vielleuse, qui fit fortune au milieu du siècle. Ils faisaient danser des ours, tourner l'orgue de barbarie ou promener la marmotte.

A la veille de 89, le nombre de ces immigrants attirés des pays étrangers par le lucre, s'était singulièrement augmenté du troupeau des exilés politiques qui étaient venus en France chercher un refuge plus encore qu'un gagne-pain.

Les patriotes hollandais, chassés par la révolution orangiste de 1787, qui avait fait du stathouder un souverain absolu, étaient pour la plupart des bourgeois très aisés, dont quelques-uns portaient des noms illustres, tels les De Witt qui s'établirent définitivement en France et dont les descendants s'allièrent aux Guizot. Il y avait

(1) Pour le détail de leur condition juridique, consulter la longue dépêche de notre ambassadeur en Suisse, en date du 17 juillet 1792, dans KAULEK, *Papiers de Barthélemy*, t. II, p. 371.

(2) Voir sur SCHWEIZER l'étude de M. Frédéric BARBEY dans son livre *Suisses hors de Suisse*, Paris, 1913.

parmi eux des banquiers comme les Van den Yver, banquiers d'Anacharsis Cloots et de la Dubarry, les De Kock qui s'établirent eux aussi en France à titre définitif et dont un descendant, Paul de Kock, se fera une réputation dans le roman, les Abbema dont l'un fut au nombre des directeurs de la nouvelle compagnie française des Indes. Il y avait aussi des hommes de guerre comme les colonels Daverhoult et Daendels, des journalistes comme Cerisier (1), qui rédigera avec talent la *Gazette Universelle*, des professeurs comme Walckenaer. Les plus pauvres de ces réfugiés touchaient des pensions sur le trésor royal. Louis XVI atténuait par là les graves torts qu'il avait eus à l'égard du parti patriote hollandais, qu'il avait laissé écraser par la Prusse sans intervenir, après lui avoir promis de le soutenir.

Les réfugiés neuchâtelois et genevois étaient presque aussi nombreux que les exilés hollandais. Les premiers étaient des démocrates qui avaient tenté, en 1781, un soulèvement malheureux contre le patriciat de Fribourg. A leur tête étaient l'avocat Castella, natif des environs de Gruyère, et le marchand de vins Roullier, natif de Somentier (2).

Les Genevois étaient des bourgeois du parti des « représentants » qui avaient été vaincus en 1782 par le parti aristocratique des « négatifs ». Le plus célèbre d'entre eux était Clavière, qui devint l'ami de Mirabeau et la providence de Brissot. Mirabeau prit sous la Constituante, comme secrétaires, on disait comme faiseurs, des réfugiés du même parti que Clavière, Duroveray, Reybaz et Étienne Dumont.

Le nombre des exilés politiques s'accrut encore au début de la Révolution, quand les troubles du Brabant et de Liége firent refluer en France les chefs des partis vaincus par l'Autriche, « Statistes » autour de Van der Noot, démocrates autour de Vonck et du banquier Walckiers,

(1) CERISIER, né à Chaillon-les-Dombes (Ain), en 1749, avait vécu longtemps en Hollande où il avait rédigé la *Gazette d'Amsterdam* et la *Gazette de Leyde*.

(2) Alfred STERN, *Le club des patriotes suisses*, dans la « Revue historique », t. XXXIX ; J. CART, *Le club helvétique*, dans la « Revue historique vaudoise », septembre et octobre 1909. — Nicolas-André CASTELLA avait épousé une Parisienne.

bourgeois de Liége comme Bassenge, Fabry, Wilmotte, Fyon, Waleffe.

Ajoutons enfin que l'armée française comprenait toujours une notable proportion d'étrangers. Sans parler de régiments entiers composés de Suisses et d'Allemands, l'état-major comptait des officiers généraux et supérieurs appartenant à toutes les nationalités, des Allemands comme le maréchal Luckner, vieux soldat de la guerre de Sept ans, les princes de Salm-Salm (1) et de Hesse (2), le baron saxon de Saiffert (3), des Irlandais comme Kilmaine (4) et O' Moran (5), des Américains comme Eustace et bien d'autres.

Tous ces étrangers se plaisaient en France parce que nulle part au monde, ils ne trouvaient des mœurs plus sociables et plus douces. Le peuple n'était animé d'aucune hostilité, d'aucune malveillance, d'aucune défiance contre les originaires mêmes des pays avec lesquels nous avions été le plus souvent en guerre. Les Anglais, alors nos ennemis héréditaires, n'étaient pas moins bien accueillis que les Suisses ou les Allemands... L'historien russe Karamzine, qui voyageait en France en 1789, note dans son journal qu'à son arrivée à l'Hôtel Britannique, rue Guénégaud à Paris, l'hôtesse s'empressa autour de lui et de son compagnon et qu'elle disait à chaque réponse : « Aimables étrangers ! Respectables étrangers ! » (6). Même note dans les lettres du docteur anglais Rigby, qui traversa la France de Calais à Nice, à la même époque. Quand il passe la frontière pour entrer dans le royaume de Sardaigne, il écrit, le 2 août 1789 : « J'ai quitté la France avec regret. Le pays m'a infiniment plu. Je suis enchanté des habitants » (7). Le musicien prussien Reichardt, qui arrivera à Paris juste à la veille de la déclaration de

(1) Armand Brette, *Papiers et Correspondance du prince Emmanuel de Salm-Salm* dans la « Revue historique », t. LXXI.

(2) Arthur Chuquet, *Charles de Hesse ou le général Marat.*

(3) Ses lettres ont été publiées par Germain Bapst dans la « Revue de la Révolution », 1886. Il n'était pas apparenté au médecin dont nous avons parlé plus haut.

(4) Kilmaine, dont le vrai nom était Charles Jennings, était né à Dublin, en 1751. Il servit sous Lafayette en Amérique, puis au Sénégal

(5) O' Moran sera guillotiné le 6 mars 1794.

(6) Karamzine, *Voyage en France*, trad. fr., p. 77.

(7) *Lettres du Dr Rigby*, trad. Caillet, 1910, p. 159.

guerre, constate avec un étonnement satisfait que « sur un parcours de cinquante-sept postes, son compagnon et lui n'ont eu ni à subir un ennui ni à supporter une grossièreté » (1).

Pendant les premières années de la Révolution, il sembla réellement que l'humanité dans ses formes les plus hautes et les plus pures avait fait de la France son séjour de prédilection. Entre les Français et les étrangers, les différences s'atténuaient au point de disparaître. Il n'y avait plus de nationaux, il n'y avait plus que des hommes, que des frères.

(1) Lettre du 4 mars 1792 dans le recueil traduit par LAQUIANTE, p. 197. CAMPE, qui avait voyagé en France, en 1789, avait déjà admiré la courtoisie et l'honnêteté françaises et avait protesté contre le renom de légèreté que ses compatriotes donnaient à leurs voisins de l'ouest.

II

LES PÈLERINS DE LA LIBERTE

A notre époque de froid utilitarisme, nous avons peine à nous figurer l'enthousiasme que déchaîna dans l'élite universelle l'explosion de 1789. La politique compte aujourd'hui plus d'incrédules que de dévots, mais alors la proportion était renversée. Quiconque avait le loisir de penser, quiconque tenait une plume rêvait de réformes politiques et sociales. La prise de la Bastille parut à la société européenne le signal d'une ère nouvelle, la promesse messianique du règne de la justice sur la terre. Pendant trois ans et plus tous les regards se tournèrent vers Paris, capitale du globe.

Les écrivains les plus populaires de l'Allemagne se livrèrent à l'enthousiasme général. L'auteur de la *Messiade*, Klopstock, qui rendait les Gretchen rêveuses, dépouilla sa gallophobie antérieure pour se faire le chantre de la France révolutionnaire, qui se couronnait, disait-il, d'une gloire civique sans égale. Dans une ode intitulée ***Eux et non pas nous***, qu'il dédia au duc de La Rochefoucauld, et qu'il récita dans une fête civique à Hambourg, le jour même de la grande Fédération, le 14 juillet 1790, il espérait que l'Allemagne imiterait bientôt l'exemple de la France . « Ce n'est pas toi, ma patrie, qui as gravi le sommet de la liberté, et qui en as fait rayonner l'exemple tout autour de toi aux autres peuples. Ce fut la France ! Toi, tu n'as pas goûté à la plus délicieuse des gloires ; tu n'as pas cueilli le rameau d'immortalité... Elle ressemblait pourtant, cette palme glorieuse, à celle que tu cueillis

lorsque tu épuras la religion... Si par toi, ô ma patrie, le joug des despotes tonsurés fut brisé, ce n'est pas toi qui brises le joug des despotes couronnés ! » Dans la fête civique, où cette ode fut lue devant la meilleure société de Hambourg, où figuraient de nombreuses jeunes femmes et filles écharpées aux trois couleurs, on porta un toast à l'avènement prochain de la Révolution allemande (1).

Le même jour, les étudiants de l'Académie Caroline, de Stuttgart, fêtaient à leur façon l'anniversaire de la chute de la Bastille. Déjouant la surveillance de leurs gardiens, ils se rendaient au milieu de la nuit dans la salle du trône, ils érigeaient sous le dais ducal une statue de la Liberté entre les bustes de Démosthène et de Brutus, et ils prophétisaient en discours enflammés la fin prochaine de toutes les tyrannies.

Les étudiants de Tubingue, au nombre desquels étaient Hegel et Schelling, formaient vers le même temps un vrai club et provoquaient en duel les premiers émigrés venus de France, qui s'aventuraient en Souabe. Le poète Schubart, qui leur servait de guide intellectuel dans sa *Chronique allemande*, considérait comme le plus grand honneur de sa vie d'avoir été invité, le 14 juillet 1790, à la grande fédération de Strasbourg.

Schiller, qui professait à l'Université d'Iéna, glorifiait, le 26 mai 1790, le bienfaisant Tiers Etat, qu'il appelait « le véritable créateur de toute notre civilisation », et il exprimait l'espoir que l'Europe n'allait plus faire bientôt qu'une grande famille.

Nombreux furent les Allemands instruits qui se rendirent en France pour voir de plus près le pays de la liberté. Le comte de Schlabrendorf, dont Forster et les Humboldt admiraient la haute intelligence, accourut de Londres au lendemain même de la chute de la Bastille. Il se trouva si bien à Paris qu'il y resta jusqu'à la fin de l'Empire. Le Silésien Charles Engelbert Œlsner était à son poste de correspondant de la *Minerva* d'Archenholz, presque dès l'ouverture des Etats Généraux. Il pénétra dans l'intimité des dirigeants de la Constituante, il devint le confident de Sieyès et collabora à son autobiographie. Les

(1) A. Chuquet, Klopstock et la Révolution, dans *Etudes d'histoire* 2e série.

lettres qu'il écrivait de Paris sont d'un homme très renseigné et qui ne manque pas d'esprit (1).

Son ami l'Oldenbourgeois Halem, polygraphe infatigable, se rendit à son tour en France, en 1790. Il en rapporta, à son retour, un *Voyage*, qui est un des documents les plus curieux sur la vie de Paris à l'automne de 1790. Il visite sans doute les théâtres et les musées, les académies et les hôpitaux, mais ce qu'il est venu chercher chez nous, c'est une émotion politique. Ce qu'il observe et décrit de préférence, ce sont « des hommes en état d'exaltation »; ce qu'il aime, c'est « le Paris bruissant et frémissant de liberté » (2), les assemblées tumultueuses des Jacobins et du Cercle social, la foule grouillante du Palais-Royal, les grandes séances de la Constituante. Il fait un pèlerinage à la salle du Jeu de Paume, il ramasse une pierre sur les ruines de la Bastille, et il l'envoie comme une relique à son ami Gramberg, pour lui porter bonheur et le préserver de l'oppression. « De même que beaucoup d'Allemands, dit M. Chuquet, il considère la Révolution comme le plus grand événement de l'histoire du monde. »

Le chanoine Joachim-Henri Campe, un des pédagogues les plus célèbres de l'Allemagne, qui avait remplacé Basedow à la tête du *Philanthropinum* de Dessau, un établissement d'instruction modèle, et qui écrivit d'innombrables livres pour la jeunesse, dont un *Jeune Robinson* traduit en toutes les langues, « un des premiers hommes dont l'Allemagne s'honore », avait dit Mirabeau, quitta Brunswick avec son élève Guillaume de Humboldt, alors âgé de vingt-deux ans, et partit pour la France, le 18 juillet 1789, pour aller assister sur place « aux funérailles de la tyrannie, à la touchante victoire de l'humanité sur le despotisme ». Ils entrèrent en France par la Belgique et furent saisis d'un véritable accès d'enthousiasme quand ils virent les premières cocardes tricolores au Quiévrain : « Comment décrire les impressions qui s'emparèrent de nous lorsque nous aperçûmes aux chapeaux et aux

(1) Les correspondances qu'Œlsner adressa à la *Minerva* furent réunies par lui en un recueil qu'il intitula *Luzifer*, et qui parut, en 1799, en deux volumes. Alfred Stern en a donné des extraits dans la *Revue historique*, t. LXIII et suivants.

(2) Comme le dit avec raison M. Chuquet, qui a donné du *Voyage* de Halem une traduction française en 1896.

casquettes de tous ceux que nous croisions — bourgeois et paysans, vieillards et enfants, prêtres et mendiants — lorsque nous aperçûmes, dis-je, le symbole de la liberté heureusement conquise, la cocarde française? Et comment décrire tous ces visages joyeux, illuminés de fierté? J'aurais voulu serrer dans mes bras les premières personnes que je rencontrais. Ce n'étaient plus des Français... Nous n'étions plus des Brandebourgeois ou des Brunswickois : toute différence nationale avait disparu, tous les préjugés s'étaient évanouis ! » Une jeune modiste épingla à leurs chapeaux « l'insigne de la liberté ». « Il me sembla, dit le bon chanoine, que je venais de jurer fraternité à la nation française, et s'il y avait eu immédiatement une Bastille à prendre, qui sait?... » Les lettres qu'il écrivit de Paris débordent d'un optimisme sincère et même naïf. Il croyait observer à tout propos les effets merveilleux de la Révolution sur le tempérament du peuple qui en était régénéré (1).

Mais de tous ces témoignages de l'impression profonde que fit sur les Allemands éclairés l'explosion révolutionnaire, le plus significatif, parce que le plus averti, est celui du Prussien Johan Friedrich Reichardt, élève de Kant et compositeur de talent, qui avait été nommé, à vingt-trois ans, maître de chapelle du roi de Prusse et directeur de l'Opéra italien de Berlin. Il était déjà venu en France à deux reprises, en 1785 et 1786, pour placer sa musique. Son compatriote Gluck, alors dans toute sa réputation, l'avait chaudement recommandé et il avait vu jouer ses partitions aux concerts de la reine, à Versailles. Il espérait faire jouer un opéra de *Tamerlan*, de sa composition. Il n'y réussit pas, mais il ne garda pas rancune à Paris de sa déception. Comme Kant, son maître de Kœnigsberg, il suivait avec une fiévreuse impatience le développement du drame révolutionnaire. A la fin de 1791, il n'y tint plus. Il demanda un congé et vint passer trois mois en France, à la veille de la déclaration de guerre. Il fit route par Strasbourg et Lyon avant de se rendre à Paris, observant avec beaucoup de sagacité ce qu'il voyait, et portant sur

(1) Les lettres écrites de Paris par Campe parurent, en 1790, à Brunswick, avec cette épigraphe : *Discite justitiam moniti*. Elles eurent plusieurs éditions. M. L. William CART en a traduit quelques passages dans un article de *La Révolution française*, t. LVIII.

les hommes et les choses des jugements prophétiques. Il admire la belle santé physique et morale de nos paysans et de nos ouvriers, qu'il estime bien supérieurs à ses compatriotes. Il loue leur gaieté, leur amabilité : « Je me confirme chaque jour dans mon opinion, écrit-il le 2 mars 1792, déjà ancienne, qu'il n'existe pas de race plus laborieuse, plus industrieuse, plus recommandable à tous égards que ce peuple. » Pour se former une opinion raisonnée, il fréquente tous les milieux. Il s'entretient avec le Jacobin Laveaux, qui dirige le club de Strasbourg, après avoir dîné chez le maire de la ville, le feuillant Dietrich. A Lyon, à Paris, il assiste impartialement aux séances des clubs rivaux. Les Feuillants et Lafayette lui paraissent dans une situation équivoque, et il prédit le prochain triomphe des Jacobins. Il prédit même que si la guerre éclate, l'armée française finira par avoir le dessus. Sur les ruines de la Bastille, où il va, comme Halem, en pèlerinage, il fait un retour mélancolique sur ses précédents voyages : « Te rappelles-tu, écrit-il sans doute à sa femme, cette soirée émouvante d'il y a huit ans, passée à nous promener autour de la formidable forteresse? Pleins d'horreur contre la tyrannie que les hommes exercent les uns contre les autres, touchés d'une pitié profonde pour les innocents et les coupables qui souffraient derrière ces murailles, nous nous sentions entraînés à oublier la somme de bien qui, partout, même dans le Paris d'alors, réconcilie l'homme avec son sort ! (1) ». Ces phrases montrent bien que Reichardt n'a rien de l'étroitesse de l'homme de parti. Quand il s'apprête à quitter la France pour retourner dans son pays, il adressa aux écrivains, qui se mêlaient d'écrire sur la Révolution à tort et à travers, cet avertissement d'une belle sérénité : « Il me semble que les étrangers, qui observent et critiquent la Révolution française, devraient apporter plus de calme et de maturité dans leurs appréciations. La seule pensée qu'ils se font les avocats d'intérêts privés contre la cause de l'humanité devrait les détourner de jugements trop sévères, ils devraient se rappeler aussi que les peuples sont impuissants contre la force des choses et contre l'instinct populaire déchaîné. Avec leur façon d'agir, ils s'exposent

(1) Lettres de REICHARDT, traduites par LAQUIANTE, p. 339.

à faire naître des inspirations violentes et inconsidérées là où il n'existe, à cette heure, que des mécontentements partiels, et à nuire aux gouvernements sans être utiles aux peuples (1). » Cette sagesse est toujours bonne à recommander à ceux qui, de nos jours, écrivent sur les Révolutions.

Jamais, peut-être, ce que nous appelons la Société des Nations n'a été plus près de se réaliser, du moins dans l'élite pensante, que dans cette aube rayonnante, annonciatrice d'un monde nouveau, qui suivit le serment du Jeu de Paume et la prise de la Bastille. Des étrangers de toutes les nations envoyaient spontanément à la Constituante leurs offrandes patriotiques. « Les Genevois, qui ont des rentes sur la France, écrit Camille Desmoulins, ont suivi l'exemple de Neuchâtel, en Suisse, et ont fait le sacrifice du quart de leur revenu... M. Edouard, membre de la Chambre des Communes d'Angleterre, a offert le quart des revenus qu'il possède en France... Onze domestiques d'un seigneur anglais ont envoyé 120 livres. Il n'y a pas jusqu'au Jockey qui, n'ayant que ses boucles d'oreilles, les en a détachées... (2) » Le même Camille racontait un peu plus tard : « Un habitant de la ville de Constance, en Suisse, M. Emmanuel Devalot, père de sept enfants, voulant faire éclater son admiration pour la sagesse des décrets de l'Assemblée nationale et pour les merveilles de la Révolution en France, ne veut plus d'autre patrie. Se regardant comme citoyen français, il s'est acquitté de sa contribution patriotique et, versant 6 000 livres à la caisse nationale, a demandé des lettres de naturalité et d'adoption ! Ainsi, s'écria M. Marat, les charmes de la liberté, joints à la beauté du climat de la France, à la fécondité du sol et à la douceur du commerce de ses habitants, attireront bientôt parmi nous une foule d'étrangers avec leurs talents, leurs arts, leur fortune, ajoutons, et leurs vertus, car il n'y a que les cœurs honnêtes, les âmes élevées qui se passionnent pour la liberté. Ainsi nous verrons l'élite des patriotes et des philosophes

(1) *Lettres de Reichardt*, p. 415. La première édition parut sur une couverture illustrée d'une vignette qui représentait un bonnet rouge entouré d'une guirlande de feuilles de chêne, d'où se détachaient deux cocardes tricolores.

(2) *Révolutions de France et de Brabant*, n° 2, p. 54.

de tous les royaumes se transporter dans nos climats... (1) »

Les notables genevois se cotisèrent et réunirent 900 000 livres, qu'ils offrirent à la Constituante, mais celle-ci, dans sa séance du 29 décembre 1789, refusa leur don qui lui parut intéressé (2).

Il semblait que les vieilles haines de races les plus invétérées allaient s'évanouir au grand souffle de fraternité qui venait des bords de la Seine. Les radicaux anglais de la société de la Révolution de 1688 voyaient dans l'œuvre de la Constituante l'achèvement de l'œuvre esquissée autrefois par leurs grands-pères, mais dénaturée par leurs pères. A leur réunion du 4 novembre 1789, leur chef, Richard Price, s'écriait dans un discours émouvant : « Je puis quitter le monde. J'ai vu la lumière répandue sur la terre, les droits de l'homme connus et consacrés. J'ai vu soupirer après la liberté des nations qui n'en avaient pas l'idée. J'ai vécu pour voir 30 millions d'hommes indignés et résolus, brisant leurs fers, redemandant leur liberté avec des cris irrésistibles ! » Jacobins français et radicaux anglais multiplièrent dès lors les messages d'amitié, les témoignages de solidarité, les promesses d'un radieux avenir de paix et de fraternité. Quand le cordonnier Thomas Hardy fonda, en janvier 1792, la société de correspondance de Londres, pour répandre jusque dans les cantons les plus reculés les ouvrages philosophiques et « patriotiques », c'est-à-dire pacifiques, il groupa rapidement vingt mille sociétaires.

La jeune génération de poètes qui, sous le nom de lakistes, sera l'honneur de l'Angleterre, fait des vœux ardents pour la liberté française. Le frais et délicat Wordsworth, qui n'a pas encore terminé ses études, débarque à Calais, juste à la veille de la Fédération. Il a laissé de son voyage « à travers les hameaux et les bourgs, tout éclatants encore des reliques de la fête, fleurs qui se fanaient aux arcs triomphaux, aux fenêtres enguirlandées », une relation inoubliable. « Trois jours durant, par les routes publiques, par les chemins de traverse qui abrégeaient notre fatigant voyage, par les villages écartés, nous allâmes et nous trouvâmes partout la bienveillance et la joie répandues comme un parfum quand le prin-

(1) *Révolutions de France et de Brabant*, n° 8, p. 342.

(2) Voir l'article de M. O. Karmin, Une offrande génevoise à l'Assemblée nationale, dans les *Annales révolutionnaires*, t. II, 1909, pp. 481-512

temps n'a pas laissé un coin du pays sans le toucher, tandis que les ormeaux, allongés en file de plusieurs lieues, avec leur ombre légère, sur les routes majestueuses du grand royaume, bruissaient au-dessus de nos têtes, mêlés dès lors à nos souvenirs, à notre vie, comme si encore et toujours nous marchions lentement sous leur feuillage... C'était un charme plus grand encore de voir en plein air, sous l'étoile du soir, les danses de la liberté ; elles se prolongeaient jusqu'au plus épais de la nuit, ces danses agiles, sans souci des spectateurs aux cheveux gris qui épuisaient leur poitrine à gronder. » A ces danses, Wordsworth se mêle lui-même : « Nous formâmes une chaîne et, la main dans la main, nous dansâmes autour de la table ; tous les cœurs étaient ouverts, tous les propos étaient éclatants d'amitié et de gaîté ; nous portions un nom honoré en France, le nom d'Anglais, et ils nous saluaient avec une bonne grâce hospitalière comme leurs précurseurs dans une cause glorieuse. » Ainsi, des siècles de luttes fratricides étaient oubliés, et la guerre d'Amérique datait d'hier !

Wordsworth retourna en France, à la fin de 1791, et y resta treize mois. Les ruines de la Bastille, sur lesquelles il alla méditer, lui inspirèrent une de ses plus belles odes : « De ses débris s'éleva ou sembla s'élever un palais d'or, le siège assigné de la loi équitable, d'une autorité douce et paternelle... Cependant des harpes prophétiques résonnaient de toutes parts : La guerre cessera, n'avez-vous pas entendu que la conquête est abjurée? Portez des guirlandes, portez, portez des fleurs choisies, pour orner l'arbre de la Liberté ! Mon âme bondissait, ma voix mélancolique se mêlait au chœur. Soyez joyeuses toutes les nations ; dans toutes les terres, vous qui êtes capables de joie, soyez joyeux ! Désormais, tout ce qui nous manque à nous-mêmes, nous le trouverons chez les autres ; et tous, enrichis d'une richesse mutuelle et partagée, trouveront d'un seul cœur leur parenté commune. » M. Jaurès, qui cite ce passage, a bien raison de dire que par la voix de Wordsworth « l'idée de l'universelle paix et de la liberté universelle créait une sorte d'universelle patrie (1). » Le poète séjourna longtemps à

(1) JAURÈS, *La Convention*, p. 767.

Blois, au cours de l'été de 1792. Il fréquentait assidûment le club, où il se lia d'amitié avec le général Michel Beaupuy, un héros républicain sorti des pages de Plutarque (1). Il applaudit à la chute du trône, à la victoire de Valmy, à la proclamation de la République. Il se serait sans doute jeté dans la Révolution et y aurait joué un rôle actif, si sa famille inquiète ne l'eût forcé à rentrer en Angleterre, en lui coupant les vivres.

Nombreux furent les Anglais éclairés qui firent le voyage de France dans le même esprit que Wordsworth, afin de contempler la liberté dans son pays d'élection. L'auteur dramatique Holcroft, qui avait déjà traduit le *Mariage de Figaro*, passa le détroit dès 1789. Il se lia intimement avec Danton, comme il s'était lié avec Beaumarchais.

L'opulent gentilhomme campagnard Robert Pigott, descendant du Normand Picot, et apôtre du végétarisme, vint à Paris en 1790 ; il fréquenta les Girondins, Brissot, qu'il avait connu à Londres, Mme Roland, Bancal ; il les détourna d'imiter la législation anglaise, dont il dénonçait les vices. Une adresse qu'il présenta au club de Lyon, le 10 février 1791, fut imprimée dans le journal de ce club. Au début de 1792, il lança la mode des bonnets. Un instant, il avait pensé à se fixer définitivement en France, en achetant une propriété d'église. Il mourut d'ailleurs à Toulouse, le 7 juillet 1794, à cinquante-huit ans.

John Oswald, qui avait été soldat dans l'Inde et qui connaissait l'arabe, le turc, l'italien, l'espagnol et le portugais, vint de bonne heure à Paris, où il se lia avec Brissot et Condorcet. Il fut, en novembre 1791, un des fondateurs de la girondine *Chronique du mois*, et il traduisit en anglais le pamphlet de Collot d'Herbois : *L'esprit de la Constitution française*, et l'*Almanach du père Gérard*, du même. Mais il ne se borna pas à des traductions, il composa de nombreuses brochures révolutionnaires en vers et en prose (2).

James Watt junior, le fils du grand inventeur, vint à

(1) Sur le séjour de Wordsworth à Blois, voir l'article de M. Mac Lean HARPER, dans *La Nation* du 10 avril 1913, et le livre de Ch. CESTRE, *La Révolution et les poètes anglais*, p. 48 et suivantes.

(2) Voir l'étude de M. André LICHTENBERGER (*La Révolution française*, t. XXXIII).

Paris, à la fin de 1791, délégué avec Thomas Cooper, pour porter aux Jacobins une adresse au nom de la société constitutionnelle anglaise. Il fut le héros de la dramatique séance du 18 décembre 1791, si vivement décrite par Carlyle. Il porta le drapeau anglais à la fête des Suisses de Châteauvieux, le 15 avril 1792, tandis que Cooper, auprès de lui, portait le buste d'Algernon Sidney, un des martyrs de la liberté anglaise. Le 14 août 1792, il offrit à la Législative 1315 francs pour les familles des combattants. Il était, ce jour-là, accompagné d'un de ses compatriotes, Gamble, dont la sœur épousa le fils du célèbre imprimeur Didot.

Nommons encore, parmi ces généreux pèlerins de la liberté venus d'Angleterre, le quaker David Williams, célèbre pour avoir tenté d'ériger le déisme en religion positive, ami de Brissot, qui le fit venir à Paris, en novembre 1792, pour lui demander conseil ; Samuel Watson, John Moore, dont les lettres et journaux écrits en France furent immédiatement publiés de l'autre côté du détroit (1) ; le fils de Priestley, Williams, qui fut reçu solennellement par la Législative le 8 juin 1792 ; John Hurford Stone, unitarien comme le docteur Price, ami de Mme de Genlis et des Girondins ; lord Fitz-Gerald, lord Palmerston, William Hunter, Charles Wollaston, Lingard, etc.

Les femmes étaient représentées, dans cette nombreuse et brillante galerie, par Miss Maria Helena Williams, femme de lettres spirituelle, que Mme Roland aurait voulu marier à son ami Bancal, et qui épousa finalement son compatriote Stone, avec lequel elle se fixa en France (2) ; Mary Wollstonecraft, pamphlétaire de talent, qui épousera bientôt le célèbre socialiste anglais Godwin (3) ; Miss

(1) Les lettres de Watson, écrites de Paris en 1791 et en 1792, ont paru à Londres en 1792 et 1793. Le journal de John Moore, qui roule sur les mois qni ont suivi le 10 août 1792, parut en même temps, en anglais et en français, en 1794. La traduction française est due à La Grange. — Moore avait accompagné à Paris le comte de Lauderdale, admirateur de Brissot.

(2) Helena Williams fit paraître à Londres, en 1791, ses Lettres écrites de France pendant l'été de 1790. Une traduction française, par La Montagne, en fut donnée l'année suivante.

(3) Une traduction française de l'ouvrage de Mary Wollstonecraft : *Défense du droit des femmes*, parut à Paris chez le libraire Buisson, en deux volumes, au début de mars 1792. On en trouvera une analyse dans

Freeman Shepherd, qui admirait Robespierre et qui essaya, d'ailleurs vainement, de lui faire accepter, en janvier 1792, une offrande pour la chose publique (1).

Les écrivains et les poètes, qui ne pouvaient venir en France, avaient les yeux tournés vers elle. Le célèbre jurisconsulte et philosophe Bentham faisait hommage à la Législative, par l'intermédiaire de son ami Garran de Coulon, de son mémoire sur la réforme des prisons, le 13 décembre 1791. Il s'écriait dans sa lettre d'envoi que « la France était de tous les pays celui où une idée nouvelle se fait le plus aisément pardonner sa nouveauté, pourvu qu'elle soit utile », et qu'on attendait d'elle « des modèles pour toutes les parties de l'administration ». A la veille même du jour où la guerre allait être déclarée entre la France et l'Angleterre, William Godwin chargeait Chauvelin, notre ambassadeur à Londres, de remettre à la Convention un exemplaire de son grand ouvrage *Essai sur la justice politique.* Il se proclamait, dans sa lettre à la Convention, « un des admirateurs les plus zélés de la Révolution française ». « Mes regards sont constamment tournés vers ses effets et j'en conçois les plus grandes espérances. Je la considère comme l'époque la plus remarquable dans les progrès de l'esprit humain (2). » Les offrandes de Bentham et de Godwin furent honorées d'une mention au procès-verbal et leurs lettres insérées au *Bulletin.*

L'âpre poète écossais Robert Burns faisait passer, dans les vers de son célèbre poème l'*Arbre de la liberté,* un souffle de révolte : « Prions donc que la vieille Angleterre puisse planter solidement cet arbre fameux, homme ! et joyeusement nous chanterons et saluerons le jour qui nous donnera la liberté, homme ! (3) »

Mêmes accents, à peine différents, dans les poèmes de Coleridge et de Southey, alors tous deux disciples de

les *Annales patriotiques* du 8 juin 1793. L'ouvrage avait été dédié à Talleyrand.

(1) La lettre de miss Freeman Shepherd est publiée dans les *Papiers inédits trouvés chez Robespierre* (1828), t. II, pp. 163-164, avec une faute de lecture : Theeman Shephen.

(2) Voir aux *Archives parlementaires* la séance de la Convention du 28 avril 1793. La lettre de Godwin est datée de Londres, le 26 janvier 1793. Sur Godwin, voir le livre d'Henri ROUSSIN.

(3) Sur Robert Burns, voir le livre de M. ANGELLIER.

Godwin. Southey, dans son *Wat Tyler*, glorifiait les révoltés d'autrefois, en mettant dans leur bouche les maximes jacobines. Coleridge célébrait dans une ode la prise de la Bastille et dédiait à Godwin un de ses sonnets. Il n'est pas jusqu'au doux et tendre Blake, l'auteur des *Rêves d'innocence*, qui n'ait commencé, en 1791, un poème en sept chants en l'honneur de la Révolution française, qu'il considérait comme un « événement voulu par Dieu pour ramener ici-bas la vertu et le bonheur (1) ».

La Révolution française était considérée à juste titre et se donnait elle-même comme une fille de la Révolution américaine. Les plus libres esprits d'Amérique la saluèrent avec enthousiasme. Ils rêvèrent d'affranchir l'Angleterre, leur ancienne métropole, et de former ensuite, avec la France, une fédération qui aurait compris les trois grandes démocraties de l'Atlantique. Deux hommes surtout se dévouèrent à cette œuvre, le poète Joël Barlow et le publiciste Thomas Paine.

Barlow, qui avait été aumônier dans l'armée de Washington, était l'auteur d'un poème *La Colombiade*, en l'honneur du grand Génois qui avait découvert le nouveau monde. Il se livra, en Angleterre, à une ardente propagande d'inspiration républicaine. Il publia, en 1792, un *Avis aux ordres privilégiés des différents États de l'Europe*, rempli de prédictions menaçantes, et un peu plus tard un poème intitulé *La Conspiration des rois*. Il fut chargé, en novembre 1792, avec l'attorney Frost, de porter à la Convention les félicitations de la société constitutionnelle de Londres, avec un don de mille souliers pour nos soldats. Il séjourna dès lors en France et se rendit en Savoie, après la conquête, pour y prêcher aux habitants l'amour de la République (2).

Thomas Paine est plus connu. Il a laissé un nom dans l'histoire politique et dans l'histoire littéraire. Il avait pris une part des plus considérables à la Révolution d'Amérique, aux côtés de Jefferson, de Washington et de Franklin, comme secrétaire du Comité des affaires étrangères

(1) Ch. Cestre, *La Révolution française et les poètes anglais*, pp. 210-211.

(2) Voir l'éloge de Barlow, par Guyton de Morveau, à la séance du 17 février 1793. Barlow deviendra ambassadeur des États-Unis en France sous le premier Empire. Il mourut en Pologne en 1812.

du Congrès. Il était venu en France une première fois, en 1787, rejoindre son ami l'ambassadeur Jefferson. Il lui écrivait, le 26 février 1789, que cette année-là serait pour la France « *une année du monde, une année du Seigneur* ». Il revint à Paris, en septembre 1789, et y séjourna jusqu'en mars 1790. Il composa alors la première partie de son célèbre pamphlet *Le Sens commun*, dédié à Washington. Il se berçait encore de l'illusion que l'institution monarchique pourrait se concilier avec l'ordre nouveau, et il se livrait à un éloge enthousiaste de Lafayette. En retournant à Londres, il emporta avec lui la clef de la Bastille, que Lafayette le chargea d'offrir à Washington. Il écrivit à ce dernier en s'acquittant de cette mission : « Que les principes de l'Amérique aient ouvert la Bastille, on n'en saurait douter, et, par conséquent, c'est en Amérique que sa clef doit trouver sa véritable place ! »

En Angleterre, Paine se mêla avec passion au mouvement de réforme démocratique, dont Priestley, Price, Benjamin Cooper, Horne Tooke, Mackintosh, Thomas Muir, lord Stanhope et Sheridan étaient les chefs les plus marquants. En novembre 1790, Edmond Burke, rompant avec ses amis du parti whig, avait dénoncé les dangers des idées françaises dans ses injurieuses *Réflexions sur la Révolution*, et exalté les institutions traditionnelles et aristocratiques de l'Angleterre. Mackintosh, Priestley, Mary Wolstonecraft avaient répondu à Burke, mais leurs réponses, si vigoureuses fussent-elles, le cédèrent en retentissement aux *Droits de l'Homme*, de Paine, dont le succès fut prodigieux. Paine revint en France, en avril 1791, pour faire traduire son livre en français (1). Il y était encore au moment de la fuite du roi. Rencontrant dans la rue le neveu de Priestley, Thomas Christie, qui était aussi à Paris, il lui dit : « Vous voyez l'absurdité des gouvernements monarchiques ; voici toute une nation troublée par la folie d'un homme ! » Dès lors, son parti fut pris, il se fit, avec ses amis Condorcet, Brissot, Achille Duchâtelet, Bonneville, Lanthenas, le héraut de l'idée républicaine. Après le massacre du Champ-de-Mars, il retourna en Angleterre, où il était devenu, depuis la mort de Price,

(1) Le traducteur fut F. Soulès, collaborateur de Marat à l'*Ami du peuple*.

le véritable chef du parti radical. Il fit paraître, en février 1792, la seconde partie de ses *Droits de l'Homme*, dont la hardiesse surprit et offensa. Il fut expulsé de Manchester, et il était l'objet de poursuites quand il fut élu à la Convention. Nous le retrouverons au cours de ce récit (1).

Barlow et Paine sont les deux plus illustres pèlerins que l'Amérique envoya à la France révolutionnaire. Il y en eut d'autres. L'amiral Paul Jones fit partie de la députation d'Américains qui congratula la Constituante, le 10 juillet 1790, et au nom de laquelle prit la parole Vernon, de Newport. Quand il mourut, le 18 juillet 1792, la Législative se fit représenter à ses obsèques par une délégation de douze membres, où figurait Gay-Vernon, évêque de Limoges. C'était sans doute la première fois qu'un évêque catholique assistait, en France, à l'enterrement d'un protestant.

Ajoutons encore que plusieurs Américains de marque offrirent de servir dans l'armée française quand la guerre fut déclarée, notamment John Key Eustace, qui offrit ses services à la Législative, le 7 juin 1792, et fut fait maréchal de camp le 7 septembre. Il servit en Vendée et en Belgique (2). Le colonel Langborn et le major Jackson, qui voulaient imiter son exemple, en furent empêchés par la proclamation de neutralité du gouvernement des États-Unis.

Allemands et Anglo-Saxons formèrent le gros des pèlerins que la liberté attira en France. Mais dans leur troupe nombreuse, tous les peuples furent représentés. Le plus grand poète dont l'Italie put alors s'enorgueillir, Alfieri, séjourna à Paris pendant les premières années de la Révolution. Il chanta la prise de la Bastille, il écrivit à Louis XVI pour lui offrir ses conseils, il vibra de toutes les passions de l'époque.

Hippolyte Pindemonte, qui ne manquait pas de talent, était lui aussi à Paris au début des troubles. Il imprima chez Didot un poème à la France, où il célébrait les faits du jour et s'écriait : Heureuse l'Italie si elle pouvait imiter

(1) Sur Thomas Paine, consulter le livre de M. D. M. Conway et l'étude de Félix Rabbe, dans *La Révolution française*, t. XXXV et XXXVI.

(2) Sur Eustace, consulter la note de M. Cl. Perroud et la lettre de M. Alger, dans *La Révolution française*, t. XLI.

la France. L'arbre de la liberté lui inspira un de ses meilleurs sonnets.

Les poètes restés en Italie suivaient le drame avec un intérêt palpitant. Le Toscan Giovanni Fantoni chantait la Gaule, qui brisait les fers de la servitude ; le Padouan Cesarotti l'implorait pour qu'elle vînt au secours des Italiens opprimés. Il est vrai que ces voix se turent vite, car la répression commença de bonne heure au delà des monts (1).

Il ne resta bientôt plus aux patriotes italiens que la ressource d'émigrer en France. C'est ce que fit le célèbre Toscan Philippe Buonarroti, descendant de Michel-Ange. Dès 1791, pour échapper aux persécutions, il passait en Corse, où il se livrait à une mission patriotique, puis il se retirait en France, qui devint sa seconde patrie (2). Citons encore le professeur Rotondo, que ses démêlés avec Lafayette rendirent fameux au printemps de 1791.

Moins nombreux encore que les Italiens furent les Espagnols qui osèrent afficher leurs idées révolutionnaires, et cela se comprend, l'Inquisition veillait ! Le jeune Andalou José Marchena, qui n'avait guère plus de vingt ans en 1789, dut quitter de bonne heure l'Espagne pour échapper à la répression. Il se lia avec Marat et collabora de temps en temps à l'*Ami du peuple*. Mais il ne tarda pas à rompre avec son protecteur pour devenir l'intime ami de Brissot. Un ancien attaché à l'ambassade espagnole de Paris, Hevia, qui avait attaqué dans un pamphlet la reine, amie de Godoï, « une Messaline de Bourbon qui exprimait le sang du peuple », dut s'empresser de passer la frontière (3). Il sera employé, avec Marchena, à la propagande girondine.

La lointaine Russie, elle-même, envoya en France quelques pèlerins de la liberté, Karamzine, qui n'était pas encore le fougueux réactionnaire qu'il deviendra plus tard, arriva en 1789. Il avait déjà été précédé à Paris par

(1) Voir Paul HAZARD, *La Révolution française et les lettres italiennes*, pages 28-30.

(2) Sur les débuts révolutionnaires de Buonarroti, voir le curieux jugement du tribunal du deuxième arrondissement de Paris, qui déclare fausses et calomnieuses les attaques du citoyen Constantini contre Buonarroti (29 brumaire an II). Bib. nat. Lb41 3523.

(3) Sur J. Marchena, voir l'article de M. MOREL-FATIO dans la *Revue historique*, t. XLIV.

le jeune prince Paul Stroganof, qu'accompagnait son précepteur le mathématicien Gilbert Romme, le futur conventionnel montagnard. Sous le nom d'Otcher, Stroganof se mêla au mouvement politique. Il fut secrétaire du *Club des amis de la loi* fondé par Romme, il assista à la fête anniversaire du Serment du Jeu de Paume, le 20 juin 1790, il pétitionna contre le droit d'aînesse, il assista aux séances des Jacobins et de la Constituante. Il ne quitta la France, pour retourner en Russie, que sur les sommations répétées de son père (1).

Devant cet afflux inouï d'étrangers de toutes les nations, accourus pour respirer l'air de la liberté, devant ces acclamations enthousiastes proférées en toutes les langues, comment les révolutionnaires auraient-ils gardé leur sang-froid? Ils s'imaginèrent de bonne foi que le monde était prêt à recevoir leur évangile. Ils ne réfléchirent pas que, derrière l'élite éclairée qui les applaudissait, subsistaient des masses ignorantes façonnées depuis des siècles à l'esclavage. Ils ne mesurèrent pas à leur valeur toutes les forces de réaction. Ils n'accueillirent pas toujours avec discernement les étrangers qui se donnaient pour des émigrés de la liberté. Ils durent peu à peu déposer leurs illusions. Après que la guerre fut déclarée, il leur fallut surveiller et bientôt emprisonner les indésirables qui s'étaient mêlés aux sincères.

(1) Voir l'étude de M. L. Pingaud, *Gilbert Romme en Russie*, et l'article de M. Cl. Perroud, *Gilbert Romme en 1790 et 1791*, dans *La Révolution française*, t. LIX.

III

LES RÉFUGIÉS POLITIQUES

Grisés par les applaudissements presque universels par lesquels la bourgeoisie européenne avait accueilli les premières journées révolutionnaires, les Français patriotes prenaient au sérieux leur rôle d'instituteurs des nations, de protecteurs des opprimés. Ils croyaient sincèrement inaugurer une ère nouvelle, l'ère de la Régénération. Dans tout étranger, ils voyaient un frère, un frère un peu inférieur dont ils se constituaient les tuteurs charitables et généreux. Tous ceux qui souffraient pour la cause de la liberté leur devenaient chers. Ils leur offraient aussitôt asile et protection.

Le chevalier Louis Pio, secrétaire de l'ambassadeur de Naples à Paris, n'avait pu dissimuler la joie que lui causaient les événements (1). Il encourut la disgrâce de sa Cour et dut donner sa démission. Aussitôt, le district des Feuillants, où il était domicilié, prit une délibération pour le recommander à la Commune de Paris et, en attendant, l'admit sur-le-champ à prêter le serment civique, ce qui était lui conférer la qualité de Français. Pio adressa à tous les districts un mémoire apologétique de sa conduite qui se terminait par la demande d'une place qui pût lui permettre de subsister.

Le 11 mars 1790, l'assemblée des représentants de la

(1) On trouvera sur Louis Pio une notice intéressante de FLAMMERMONT au t. VIII des *Nouvelles archives des Missions*, p. 433 et suiv. Mais cette notice ne concerne que son rôle diplomatique avant 89.

Commune reçut une députation du district des Feuillants qui était venue lui recommander la demande de l'Italien persécuté. L'abbé Fauchet, qui présidait, prononça l'éloge de « l'illustre Napolitain devenu Français à l'époque où la France s'est trouvée libre ». Il déclara que la Commune ferait connaître à Lafayette « toute la satisfaction qu'elle aurait de voir un nouveau compatriote, dont nous avons fait l'heureuse conquête, occuper un poste honorable parmi nos défenseurs ». Et il conclut, « avec une sensibilité profonde et une satisfaction pure », en proclamant le chevalier Pio citoyen français, et en lui accordant les honneurs de la séance (1).

Il ne paraît pas que Pio ait reçu un commandement dans la garde nationale parisienne, mais il fut employé aux bureaux de l'Hôtel de Ville comme « commissaire pour les papiers des émigrés » (2), et de là, il passa ensuite, au début de 1793, dans les bureaux du ministère des Affaires étrangères (3). Le cas de Pio n'a pas dû être isolé.

Le courant de fraternité humaine était si fort qu'un Constituant pourtant modéré, l'académicien Target, proposait, le 30 avril 1790, de naturaliser en bloc tous les étrangers domiciliés en France depuis cinq ans et y possédant quelque avoir. « Les départements des frontières et des villes maritimes, disait-il, sont remplis d'hommes nés en pays étranger, mariés, propriétaires depuis très longtemps ou en possession d'établissements de commerce. Ils ont occupé des fonctions civiles. Les uns ont été officiers dans les anciennes municipalités, les autres sont officiers de la garde nationale, tous ont prêté le serment civique. Ils forment dans beaucoup de villes le 8e, le 7e, le 6e de la population. Ce sont des amis de plus que vous acquerrez à une Constitution qui voudrait rendre tous les hommes heureux. » Le projet de décret que Target proposa fut adopté séance tenante et sans débat. Il ne faisait du reste que régulariser une situation de fait, car dans beaucoup de villes, les nouvelles municipalités avaient accordé de leur propre mouvement le droit de

(1) Voir l'extrait du procès-verbal de la Commune, du 11 mars 1790. *Bib. nat.* Lb⁴⁰1161.

(2) Frédéric MASSON, *Le département des Affaires étrangères pendant la Révolution*, p. 517.

(3) *Archives des affaires étrangères*, France, 324.

suffrage et le droit d'éligibilité aux étrangers domiciliés.

En vertu de ce décret d'un libéralisme sans exemple (1), le plus grand nombre des étrangers résidant en France se trouvèrent *ipso facto* complètement assimilés aux Français de vieille roche. Ils entrèrent dans la garde nationale, ils furent chargés d'assurer le bon ordre, ils portèrent les armes, ils pénétrèrent dans les corps élus, ils furent aptes à tous les emplois (2).

Beaucoup n'hésitèrent pas à user pleinement des droits qui leur étaient conférés. Nombreux furent ceux qui prirent part aux luttes politiques au premier rang.

Dès le mois de septembre 1789, le Suisse Jean-Paul Marat (3) publiait l'*Ami du peuple* qui obtint très vite un grand succès. En sens contraire, le Genevois Mallet du Pan rédigeait l'aristocrate *Mercure de France*. Un peu plus tard, le Belge Proly, qu'on disait bâtard du prince de Kaunitz, fonda le *Cosmopolite* qui disparut après la déclaration de guerre qu'il ne put empêcher. Le Genevois Clavière collaborait à la girondine *Chronique du mois*. Au printemps de 1792, les exilés politiques de la Suisse romande et de la Savoie eurent un organe à eux, la *Corres-*

(1) Texte du décret : « Tous ceux qui, nés hors du royaume de parents étrangers, sont établis en France, seront réputés Français et admis, en prêtant le serment civique, à l'exercice des droits de citoyen actif, après cinq ans de domicile dans le royaume, s'ils ont en outre acquis des immeubles ou épousé une Française, ou formé des établissements de commerce, ou reçu dans quelques villes des lettres de bourgeoisie, nonobstant tous règlements contraires, auxquels il est dérogé ». Ce décret passa presque textuellement dans la Constitution de 1791, dont il forma l'article 2 du titre II.

(2) La loi du 29 septembre 1791 sur la garde nationale disait formellement dans son article 8 : « Les étrangers qui auront rempli les conditions prescrites pour devenir citoyens français et leurs enfants seront traités comme les Français naturels ». Benjamin CUENDET, bourgeois d'Yverdon en Suisse, devint officier de la garde nationale lyonnaise. Voir son curieux *Carnet* publié par M. MOUTARDE dans la « Revue d'Histoire de Lyon », 1914. — Pierre-Alexandre WILLE, fils du peintre et graveur Jean-Georges WILLE, Suisse d'origine, devint commandant du bataillon du district des Cordeliers à Paris. Voir les mémoires de son père publiés en 1857 par G. DUPLESSIS. — Le Hollandais réfugié DAVERHOULT fut nommé membre du directoire du département des Ardennes, puis député à la Législative, etc., etc.

(3) J.-P. MARAT ou mieux MARA était le fils d'un religieux italien défroqué, né à Cagliari et établi ensuite à Genève, où il se maria, puis à Yverdon et à Boudry dans la principauté de Neuchâtel qui appartenait à la Prusse. J.-P. MARAT exerça la médecine à Londres et à Newcastle, puis à Paris, où il devint en 1777 médecin des gardes du comte d'Artois.

pondance des Nations, dirigée par le Genevois Desonnaz et le Savoyard Dessaix, avec la collaboration du banquier Grenus, qui poursuivait la réunion de Genève, sa patrie, à la France (1). La colonie belge et hollandaise pouvait lire la *Gazette universelle* de Cerisier et, quand ce journal disparut comme feuillantin après le 10 août, le *Batave* du sans-culotte Dusaulchoy, largement ouvert aux communications des réfugiés des Pays-Bas. Un moment même, dans l'été de 1792, parut à Paris un journal anglais *The Paris Mercury and Continental Chronicle*, qui changea de titre au mois d'octobre et devint *The Magazine of Paris or Gazette of the Republic of France*, ci-devant *The Paris Mercury* (2).

Ce n'était pas à Paris seulement que les étrangers rédigeaient des gazettes. Le capucin Jean-Georges Schneider, originaire des environs de Wurzbourg en Franconie, ancien professeur à l'Université de Bonn, vint s'établir à Strasbourg vers le milieu de l'année 1791. Il y devint aussitôt vicaire épiscopal de l'évêque Brendel et il changea bientôt ses prénoms vulgaires contre celui d'Euloge, sous lequel il passa à la postérité, puis il fonda en 1792 le journal l'*Argus*, tout entier rédigé en allemand (3).

(1) *La Correspondance des Nations*, « journal politique et littéraire par une société d'amis du genre humain », portait en épigraphe le mot de Mirabeau : La cocarde de la liberté fera le tour du Monde ! Elle ne parut que pendant les mois de mai et juin 1792 et disparut avec son n° 44, daté du 13 juin, c'est-à-dire qu'elle naquit et disparut avec le premier ministère girondin, et c'est peut-être un indice qu'elle émargeait aux 6 millions de fonds secrets que l'Assemblée législative avait votés au début de la guerre pour le ministre des Affaires étrangères Dumouriez.

(2) *The Paris Mercury* paraissait le lundi et le jeudi chez Gillet and C°, n° 1412, rue Notre-Dame-des-Champs. Les abonnements étaient reçus chez le libraire Gueffier, quai des Augustins et à Londres, chez T. Gillet, 19, Bartholomewclose, West-Smith field. La Bibliothèque nationale n'en possède que les n°s 3, 7 et 8 in-folio. (L C² 634.) J'ai rencontré le 1er n° du *The Magazine of Paris* dans la correspondance d'Angleterre aux affaires étrangères (volume 582, folio 345). Ce n° est daté du lundi 8 octobre au jeudi 11 octobre 1792. Il paraissait sous la forme d'un cahier de 16 pages in-8° et il était imprimé « at the English Printing office, n° 1 412, rue Notre-Dame-des-Champs ».

(3) *Argos oder der Mann mit hundert Augen*. Le 1er numéro est du 3 juillet 1792. Le médecin wurtembergeois Georges Kœrner, le professeur mayençais Dorsch, le publiciste Cotta de Stuttgart, s'établirent également à Strasbourg vers le même temps et propagèrent de leur mieux les idées françaises sur les deux rives du Rhin. Sur Euloge Schneider voir l'étude d'E. Hamel dans *La Révolution française*, t. XXXIV.

Bien entendu, comme ils usaient du droit d'écrire, ces étrangers usaient aussi du droit de réunion. Ils eurent de bonne heure leurs clubs spéciaux, club des patriotes suisses fondé à Paris le 6 juin 1790, club de la propagande des Alpes appelé ensuite club des Allobroges fondé un an plus tard par le médecin savoyard Doppet et grossi du précédent, comité des Belges et Liégeois unis au printemps de 1792, comité batave à la même époque, club anglais qui fonctionna quelques semaines en novembre et décembre 1792, comité des patriotes mayençais, etc.

Le club des patriotes suisses fut fondé par des réfugiés fribourgeois qui espéraient, par l'appui de la France, prendre leur revanche des persécutions qu'ils avaient subies après l'échec de leur tentative de 1781. Pour commencer, ils tentèrent d'arracher au bagne de Brest deux de leurs amis, Jean-Jacques Sudan et François Huguenot, que l'aristocratie fribourgeoise avait condamnés aux galères et confiés au roi de France qui se chargeait de faire exécuter la peine (1).

Le 21 mai 1790, l'abbé Grégoire, qui s'enflammait pour toutes les causes généreuses, porta à la tribune de la Constituante la réclamation de Sudan et de Huguenot qui demandaient leur liberté. Il fut soutenu par Charles Lameth, Reubell et Rœderer et l'Assemblée décréta qu'à l'avenir, il ne serait reçu dans les galères de France aucune personne condamnée par les tribunaux étrangers et que Sudan et Huguenot seraient sur-le-champ rendus à la liberté.

Castella proposa à ses compatriotes fribourgeois résidant à Paris de recevoir solennellement les deux victimes de l'aristocratie, de les conduire en triomphe à l'Assemblée pour les féliciter et de faire célébrer dans une église une messe d'actions de grâces. Ainsi fut fait et c'est au cours de cette fête que prit naissance le club helvétique. Les galériens furent présentés à l'Assemblée, le 3 juillet 1790, précédés de la musique d'un régiment suisse qu'avait

(1) Voir l'imprimé intitulé *A Messieurs les Fribourgeois résidant à Paris*, daté de janvier 1790, dans G. GAUTHEROT, *Les relations franco-helvétiques de 1789 à 1792*, *p.* 75. La pétition en faveur des galériens de Brest était signée chez Mme Chaperon, hôtel des Cent-Suisses, passage Saint-Roch. Elle fut imprimée chez Momoro sous le titre *La Voix libre des patriotes suisses à Nos seigneurs de l'Assemblée nationale.*

accordée le colonel d'Affry. Leurs chaînes furent suspendues dans l'église des Prémontrés, où fut dite la messe d'actions de grâces, et la Comédie-Française donna en leur honneur, le même soir, un drame de circonstance, intitulé l'*Honnête criminel*.

Les statuts du club donnaient comme but à son activité « la propagation de la liberté dans ceux des cantons suisses et leurs alliés où l'aristocratie a dénaturé les premières institutions du pays ». A cet effet, fut organisé au nº 20 de la rue des Boucheries-Saint-Honoré, près le Palais-Royal, un bureau de correspondance helvétique, qui publia une *Correspondance générale helvétique* avec la devise *Pro patria et libertate* et le titre général ; *Révolution de Suisse.* Le premier numéro de cette publication parut le 1er août 1790.

Quelques jours plus tard, le club lançait, à des milliers d'exemplaires sous la signature de Chaperon, son président, et de Conus et Grémion, ses secrétaires, une *Lettre aux Communes des villes, bourgs et villages de la Suisse et de ses alliés* ou *l'Aristocratie suisse dévoilée*, que Castella avait rédigée. Cette brochure et d'autres du même genre furent distribuées dans toute la Suisse par le moyen des colporteurs et des aubergistes.

Les gouvernements de Berne et de Fribourg ne tardèrent pas à s'émouvoir de la propagande du club helvétique. En même temps qu'ils édictaient de sévères mesures de répression sur leur territoire, ils priaient le roi de France de dissoudre un club qui était, disaient-ils, un foyer d'anarchie. Ils réclamaient même l'extradition de ses membres (1). Le « louable corps helvétique » fit des représentations officielles au gouvernement français par une note du 21 septembre 1790. Le colonel des Suisses d'Affry appuya cette note par une démarche auprès du ministre des Affaires étrangères, Montmorin, qui conféra de l'affaire avec le comité diplomatique au début d'octobre.

Mais le club avait de puissants appuis dans la presse et dans l'assemblée. Il se défendit auprès du Comité diplomatique en accusant les aristocrates bernois et fribourgeois de connivence avec les émigrés. Comme le gouver-

(1) Voir les textes diplomatiques dans la publication citée de M. G. GAUTHEROT.

nement de Fribourg avait mis à prix, le 11 octobre, la tête de ses principaux chefs, cent doublons pour qui livrerait Castella, mort ou vif, 200 écus à qui livrerait ses lieutenants, Sudan, Huguenot, Rey, Chaperon, Conus, Grémion, Roullier et Kolly, il mit lui-même à prix les têtes des membres des gouvernements de Fribourg et de Berne. Castella se mit sous la sauvegarde de la section parisienne des Quatre Nations qui lui avait déjà décerné le titre de citoyen français. Le club eut bientôt des succursales dans les faubourgs. Il continua à lancer des brochures dont certaines parurent dans le *Mercure National*, où le futur Montagnard Robert, ami de Danton, menait une campagne républicaine. Aucune réponse ne fut jamais faite par le gouvernement français aux réclamations du louable corps helvétique. Et bientôt, quand, au printemps de 1792, le ministre girondin prit le pouvoir et se prépara à la guerre, les chefs de la Révolution ne songèrent plus qu'à utiliser les concours que leur offraient les Suisses patriotes réfugiés en France.

Le club helvétique cesse alors de se réunir et il se fond en une organisation plus vaste, le club central des nations étrangères amies de la Constitution, qu'on appelle aussi le club des patriotes étrangers (1). Malgré son nom, il ne comprend guère que des Suisses, des Genevois et des Savoisiens. Ceux-ci prédominent et ils donnent bientôt au club leur nom de guerre, leur nom régénéré. Il devient le club des Allobroges aux environs du 10 août.

Un homme en est l'âme, le médecin Amédée Doppet, dont la carrière fut plutôt mouvementée. Fils d'un marchand cirier de Chambéry, il s'était engagé à quinze ans dans un régiment de cavalerie française. Il y servit trois ans puis passa plusieurs années à Paris, commit quelques « étourderies » qu'il avoua plus tard, se fit comédien, puis quitta la France et alla étudier la médecine

(1) Il tenait ses séances rue Christine n° 11 (*Correspondance des Nations*, n^os^ du 12 mai et du 16 mai 1792). Ce local était celui du club des Indigents (voir mon livre *Le Club des Cordeliers*, p. 167). M. Ch. Dufayard, dans son étude sur le club des Allobroges (*Revue historique*, t., L.), dit que le club s'appela d'abord club de la propagande des Alpes et que ses réunions se tinrent au début, chez le libraire Buisson, puis dans la salle des Jacobins. Mais il n'indique pas la source où il a puisé ce renseignement que je n'ai pu vérifier.

à Turin. Il se lance dans le Mesmérisme, compose un poème, la *Mesmériade*, en l'honneur de l'inventeur du magnétisme animal, écrit un traité théorique et pratique de la nouvelle thérapeutique, ce qui ne l'empêche pas de publier des romans sentimentaux dans la manière de Rousseau et de prétendus mémoires de Mme de Warens, dont il prétendit avoir retrouvé le bréviaire. Il était établi à Chambéry comme médecin depuis un an quand la Révolution éclata. Il appela les Savoisiens à imiter les Français dans une *Adresse au prince de Piémont* pour laquelle il fut pendu en effigie. Il se réfugia à Grenoble où il acquit bientôt au club une réputation d'orateur, puis il accompagna à Paris Aubert-Dubayet qui le prit comme secrétaire. A Paris, où il arrive, à l'automne de 1791, il groupe autour de lui ses compatriotes persécutés comme lui, le médecin Desaix, qui avait été pendu en effigie à Thonon, le procureur Souviran, le notaire Frézier, l'avocat Turinaz, le chirurgien Magnin, le clerc de notaire Ganem, le professeur Bussat, le poète Michel Chastel, auteur d'une chanson patoise contre les nobles et les prêtres, etc. Il se lie aussi avec le Piémontais Cerutti, qui rédigeait l'anticléricale *Feuille Villageoise*, avec le Bressan Carra, directeur des *Annales patriotiques*, qui lui ouvre son journal où il collabore assidûment, plus tard avec son compatriote Philibert Simon, que le département du Bas-Rhin enverra siéger à la Convention.

Le club fondé, Doppet et ses amis l'utilisent pour éditer et répandre en Savoie et en Suisse d'innombrables brochures patriotiques qui passent la frontière entre des semelles de souliers, dans des blocs de marbre ou des troncs d'arbre creusés. C'est le *Premier cri de la Savoie vers la liberté*, paru en 1791, *la Marmotte endormie*, *le Réveil de la marmotte*, *l'Hommage aux patriotes savoisiens*, *le Nouveau cri de la Savoie*, *le Tocsin de la Savoie* (celui-ci de Desaix), *le Commissionnaire de la Ligue d'Outre-Rhin* ou *le Messager nocturne* (celui-ci de Doppet), etc. C'est le journal *la Correspondance des Nations* dont nous avons déjà parlé.

Les Suisses, de leur côté, ne restaient pas inactifs. J.-N. Pache, fils d'un Suisse-portier du maréchal de Castrées, faisait imprimer, le 20 mars 1792, les *Observations sur les relations entre la France et la Suisse* qu'il avait d'abord

lues à la société patriotique de la section du Luxembourg et que le club des Étrangers répandit à de nombreux exemplaires. Il s'attachait, dans cette brochure, à démontrer qu'une rupture entre la France et la Suisse serait plus préjudiciable à celle-ci qu'à celle-là. La France, à l'en croire, ne tirait pas grand profit des capitulations qui lui permettaient de lever en Suisse une dizaine de mille hommes seulement, mais la Suisse était dans la dépendance économique de la France.

Roullier et Kolly publiaient en même temps des *Considérations sur le gouvernement suisse* conçues dans le même esprit.

Après le 10 août, Desonnaz s'efforça de justifier aux yeux de ses compatriotes le massacre des Suisses du roi ou tout au moins d'en atténuer l'horreur. Sa brochure fut lue et approuvée dans l'assemblée générale des patriotes suisses et allobroges, tenue le 20 septembre 1792.

A ce moment, l'armée française entrait en Savoie. L'activité du club déclina, mais ses séances continuèrent obscurément pendant plus d'une année encore.

Sur le club britannique, qui se forma à Paris à la fin de 1792, nous n'avons que des renseignements très sommaires. M. Alger nous dit que l'idée en fut lancée par Stone et lord Fitz-Gerald, au cours d'un dîner que les Anglais patriotes avaient donné, le 18 novembre 1792, pour célébrer nos victoires. Le procès-verbal de la Commune, en date du 5 janvier 1793, nous apprend que ce jour-là plusieurs Anglais, Ecossais et Irlandais résidant à Paris se présentèrent au secrétariat de la municipalité et déclarèrent, conformément à la loi, qu'ils avaient l'intention de se réunir tous les dimanches et jeudis sous le nom de *Société des Amis des Droits de l'homme*, à l'hôtel anglais de White, au n° 7 du passage des Petits-Pères (1). L'hôtel était plus connu sous le nom d'Hôtel de Philadelphie. Il était situé près du Palais-Royal et fréquenté aussi bien par les Américains que par les Anglais (2).

Les Bataves, les Belges et les Liégeois ne semblent s'être formés en sociétés populaires qu'au cours de l'été de 1793, après que la défaite de Dumouriez eût forcé les Français

(1) *Moniteur*, réimpression, t. XV, p. 58.
(2) ALGER, *Paris in 1793-1794*, p. 333-335.

à évacuer la Belgique. Mais auparavant, ils avaient déjà leurs comités respectifs composés de notables qui les représentaient auprès du gouvernement français et qui répartissaient entre eux les subventions et les secours que les Assemblées leur votaient. Les clubs ne furent guère qu'un élargissement de ces comités.

Une information du *Moniteur*, en date du 22 frimaire an II, nous montre une société populaire des Sans-Culottes hollandais fonctionnant à Saint-Omer (Morin-La Montagne), sans doute au milieu de la légion étrangère batave, dont nous aurons à reparler. Vers le même temps, l'ancien comité révolutionnaire batave, qui avait préparé l'invasion de la Hollande au début de 1793, existait encore à Boulogne-sur-Mer et il semble bien que le club de Saint-Omer vivait en mauvaise intelligence avec ce Comité (1).

Parmi les Belges et les Liégeois, les divisions furent plus graves encore que parmi les Hollandais.

Tandis que les Statistes ou aristocrates se réunissaient à Douai, au début de 1791, après l'échec de la révolution belge, les Vonckistes ou démocrates se réfugiaient à Paris. En janvier 1792, le riche banquier Walckiers essaya de grouper dans une organisation commune les Belges démocrates et les Liégeois (2). A la troisième conférence, les chefs liégeois Fabry, Bassenge et Lesoinne déclarèrent qu'ils ne pouvaient signer le manifeste préparé en commun et se retirèrent.

Au moment de la formation du premier ministère girondin et à la veille de la déclaration de guerre, en mars 1792, les conférences furent reprises sous les auspices du ministre des Affaires étrangères Dumouriez et par l'entremise de Hérault de Séchelles aidé de Brissot et de Condorcet. Cette fois, on aboutit à une entente. Un Comité formé de Belges démocrates et de Liégeois adopta le

(1) Les Sans-Culottes hollandais de Saint-Omer écrivirent au ministre des Affaires étrangères Deforgues, le 6 brumaire an II, pour lui exprimer leurs craintes que le Comité batave de Boulogne-sur-Mer ne continuât son existence et lui en dénoncèrent les membres comme « des modérés, des hommes d'État et des caméléons ». (T. COLENBRANDER, *Nederland en de Revolutie*, I, p. 308).

(2) Liége ne faisait pas alors partie de la Belgique, mais jouissait d'une autonomie complète sous le gouvernement de son prince-évêque et dans les cadres de l'Empire germanique.

Manifeste des Belges et Liégeois unis que le journaliste Lebrun avait lui-même rédigé. Le manifeste se terminait par un projet de Constitution d'une république belge calqué sur la Constitution française. Mais, au dernier moment, Vonck refusa sa signature. Il trouvait les principes affichés trop forts pour les Belges. Il aurait voulu maintenir en Belgique les Etats traditionnels, quitte à élargir la base de leur recrutement. Vonck continua cependant à présider le comité de Lille, distinct du comité parisien.

Les Statistes, de leur côté, avaient formé à Douai un comité particulier, que subventionnait le jeune duc de Béthune-Charost qui rêvait de se tailler en Belgique une sorte d'établissement. Walckiers et le comte Cornet des Grez s'étaient efforcés un moment de réconcilier Statistes et Vonckistes, à la fin de 1791. Ils échouèrent. Les Statistes devinrent suspects aux Girondins qui dispersèrent leur comité quand ils prirent le pouvoir. Béthune-Charost eut à répondre plus tard de ses intrigues devant le tribunal révolutionnaire et il expia ses ambitions sur l'échafaud.

Les réfugiés belges et liégeois retournèrent dans leur patrie quand les victoires de Dumouriez l'eurent libérée à la fin de 1792. Mais ils reprirent le chemin de la France après la rentrée des Autrichiens six mois plus tard, en mars et avril 1793.

La Convention leur vota des subventions. La Commune de Paris leur accorda des locaux pour leurs archives et pour leurs assemblées dans les salles du Palais Cardinal qui devint plus tard l'Imprimerie nationale. Presque immédiatement, les divisions reparurent. En juillet 1793, les Belges se séparèrent des Liégeois et quittèrent le Palais Cardinal pour l'hôtel d'Arras, rue du Cherche-Midi, nº 115, bien d'émigré que leur alloua la Commune.

Le Comité belge fonctionna à la manière d'une société populaire. Son local fut orné de bustes des martyrs de la liberté, Brutus, Marat, Le Peletier, Chalier (1). Une

(1) Ils publièrent dans le *Batave* du 23 août 1793 leur profession de foi, par laquelle ils renouvelèrent leur adhésion à « la sainte insurrection du 31 mai ». Cette profession de foi est signée Étienne Van Stein et Charles d'Orr, membres du comité de surveillance et de vérification des Belges.

sérieuse police s'exerça parmi ses membres qui furent soigneusement épurés. Ainsi, le 6 frimaire, l'assemblée des Belges annonça à la Commune qu'elle avait découvert un espion autrichien et plusieurs individus suspects. Seuls les membres épurés avaient droit aux allocations fournies par le gouvernement français. Il y eut des séances orageuses, en nivôse, et même des voies de fait. Chaque allocataire fut tenu de fournir une déclaration explicite de ses moyens d'existence et de sa vie politique, depuis 1789.

Les Belges du moins restèrent groupés dans une organisation unique. Il n'en fut pas de même des Liégeois qui, promptement, connurent les scissions. Leurs chefs, anciens administrateurs et officiers municipaux de Liége sous la courte occupation française, de la fin de 1792 au début de 1793, Henkart, Bassenge, Fabry entre autres, décidèrent, le 6 juin 1793, d'envoyer au ministre des Affaires étrangères Lebrun, leur ancien protecteur, qui venait d'être arrêté, une adresse de sympathie. Mais l'assemblée générale subit elle-même le contre-coup des crises politiques qui déchirèrent les révolutionnaires dès l'automne de 1793. Certains de ses membres penchèrent vers l'hébertisme, certains vers le dantonisme. Il y eut des explications violentes qui eurent leur écho à la tribune même des Jacobins en novembre 1793. Briart et Wilmotte, chefs du parti hébertiste, furent exclus de l'assemblée générale et menacés d'arrestation. Pour protester contre leur exclusion, les Franchimontois de leur parti firent une nouvelle scission. Ils se retirèrent de l'assemblée générale et formèrent une société distincte, « l'assemblée des citoyens patriotes réfugiés du pays de Franchimont, Stavelot et Logne réuni à la République française par décret du 2 mars 1793 ». Après cette scission, les dantonistes et robespierristes de l'assemblée générale se rapprochèrent de la minorité exclue après le 31 mai. En février 1794, les négociations, conduites par l'abbé Jehin, aboutirent et la Gironde liégeoise réintégra l'assemblée générale qui prit le nom d'assemblée des Liégeois régénérés.

Cette réunion ne fit pas l'affaire de la minorité hébertiste confondue avec les Franchimontois. L'un d'eux, Briart, dénonça aux Jacobins, le 12 mars 1794, la nou-

velle société comme suspecte de modérantisme et, sur la proposition du député montagnard Maribon-Moutaut, les Jacobins suspendirent leur affiliation avec la société liéxoise. Il y eut des scènes violentes et des voies de fait entre les frères ennemis au mois d'avril. Fyon souffleta Brixhe à la sortie des Jacobins et fut, pour cette raison, arrêté et envoyé à Saint-Lazare. C'était la seconde fois qu'on le mettait en prison. D'autres Liégeois avaient déjà subi le même sort, victimes des haines féroces des factions et des rancunes personnelles, Bassenge, Nihon, Ransonnet.

Après la double exécution des dantonistes et des hébertistes, les passions s'apaisèrent peu à peu, en grande partie sous l'influence personnelle de Robespierre qui fit remettre en liberté la plupart des Liégeois arrêtés comme suspects, notamment Bassenge, Fyon et Ransonnet.

Si nous connaissons assez bien les réfugiés belges et liégeois grâce aux copieuses études de Borgnet déjà anciennes et au récent recueil de documents de M. Alexandre Tuetey (1), nous sommes infiniment moins renseignés sur les réfugiés mayençais et rhénans.

Quand les Prussiens et les Autrichiens reprirent l'offensive au printemps de 1793, les Mayençais et Rhénans compromis avec les Français s'enfuirent à Paris. Le plus illustre d'entre eux, le naturaliste et voyageur Georges Forster, qui avait accompagné Cook dans son célèbre voyage autour du monde, eut l'idée de les réunir en une société politique qui tint ses séances rue de la Jussienne. Il est probable qu'aux Rhénans se joignirent les autres Allemands patriotes émigrés à Paris : Cotta, le fils du grand libraire de Stuttgart, Dorsch et Hoffmann qui s'étaient disputés la direction du club de Mayence pendant l'occupation française; Schlabrendorf, Wedekind, Georges Kerner, etc. Il est probable aussi que le club mayençais connut les divisions qui se manifestèrent parmi les autres clubs de réfugiés. Nous savons qu'Adam Lux, l'un de ses

(1) BORGNET a écrit à la fin du second empire une *Histoire de la Révolution belge* et une *Histoire de la Révolution liégeoise*, celle-ci en deux volumes et très documentée. M. Alexandre TUETEY a publié dans le *Bulletin d'histoire économique de la Révolution* (années 1914-1916), les éléments des dossiers des archives nationales concernant les secours accordés aux Belges et Liégeois réfugiés.

principaux membres, embrassa avec fanatisme le parti de la Gironde. Il glorifia Charlotte Corday dans un écrit provocateur et il paya cette audace en montant sur l'échafaud (1).

*
* *

On n'aurait qu'une faible idée de l'activité politique des étrangers domiciliés en France, si on se bornait à la circonscrire dans leurs sociétés particulières.

Les plus ambitieux de ces étrangers ne manquaient pas de se faire admettre dans les clubs français. Dès le mois de décembre 1790 les Jacobins, qui étaient encore une société fermée et choisie, comptaient déjà parmi leurs membres des étrangers notoires, dont beaucoup n'étaient même pas domiciliés, les Anglais Arthur Young (le célèbre voyageur et agronome), lord Edouard Fitz-Gerald, Miles, Keith ; les Allemands Bitaubé (le traducteur d'Homère), Halem, Œlsner, Cloots, Charles de Hesse ; le Hollandais Van den Yver ; le Belge Van Praet, l'Italien Pio, l'Espagnol Cabarrus (le père de Mme Tallien) ; le Genevois Clavière, etc. Au printemps de 1792, le Savoyard Doppet est secrétaire du club et y joue un rôle important.

Le club fayettiste de 89, plus aristocratique, s'ouvrait de même aux étrangers. L'Anglais Miles s'y fit recevoir en septembre 1790 en même temps qu'aux Jacobins (2). Le riche banquier hollandais Abbema en faisait également partie (3).

Les clubs populaires, où les formalités d'admission étaient moins sévères, comptaient naturellement plus d'étrangers encore que les grands clubs. Aux Cordeliers, les Suisses étaient nombreux, et cela se comprend facilement si on songe que ce club était sous l'influence de leur compatriote Marat (4). Aussi les Cordeliers appuyèrent-ils de toute leur force la propagande entreprise au moment

(1) Consulter les études de M. Chuquet sur Forster et Adam Lux dans *Études d'histoire*, 1re et 2e séries.

(2) Correspondance de W. A. Miles, t. I, p. 170.

(3) Alger, *Paris en* 1793-94, p. 64.

(4) J'ai relevé dans le nombre les noms de Roullier, d'Arbelay, Niquille, Virchaux, Chaney.

de la déclaration de guerre par le club fondé par Doppet et ses amis (1).

Le Cercle social, que Nicolas de Bonneville avait greffé au début de 1790 sur la loge maçonnique de la réunion des étrangers, se proposait de réunir en une vaste confédération les Amis de la Vérité de toute la terre. Son programme cosmopolite rêvait de supprimer la guerre en supprimant les nations ou plutôt en les appelant toutes à la démocratie. Une fois les peuples délivrés de leurs tyrans, on les fédérerait dans l'amour du genre humain sous la haute direction de la France qui aurait contribué à les affranchir. Bonneville, qui était en rapports avec les illuminés d'Allemagne, disciples de Weishaupt, espérait que son appel serait entendu par les francs-maçons anticléricaux et démocrates de l'étranger. Il multiplia les appels à leur intention et il ouvrit toutes grandes les portes de ses assemblées à ceux d'entre eux qui étaient à Paris.

L'un d'eux, Halem, nous a laissé de la première réunion, qui se tint le 13 octobre 1790 et des suivantes auxquelles il assista, une description très vivante. Mais il remarque avec finesse que le prosélytisme universel affiché par la société n'est qu'une enseigne : « Je ne crois même pas, quoi qu'elle en dise, que ce soit réellement son but principal. Le véritable dessein de ce club, comme tous les autres clubs, c'est d'agir sur la *France* (2), et par les discours de ces assemblées, de rendre les idées de la Révolution aussi familières que possible à toutes les classes. On pratique la règle : *docendo discimus*. Les membres s'instruisent eux-mêmes en croyant enseigner tous les peuples de la terre, qui prêtent, il est vrai, bien peu d'attention à leur enseignement ». Quand on parcourt la collection de la *Bouche de Fer*, qui était l'organe du Cercle social, on n'a pas de peine à vérifier la justesse de l'appréciation du voyageur allemand. Les étrangers ne participèrent aux travaux du Cercle social que dans une proportion très restreinte.

Le Cercle social disparut d'ailleurs au milieu de l'année 1791.

(1) *Le Club des Cordeliers de Paris aux patriotes genevois, salut* (*Bib. nat.* L b ^{40} 2 384.) L'appel est signé « les membres du club des Cordeliers de Paris séant à l'hôtel du Musée, rue Dauphine ».

(2) C'est HALEM qui souligne. Trad. Chuquet, p. 293.

***

On a dit, on a répété à satiété, à l'époque même, que les étrangers domiciliés en France formaient un parti, une faction et on a essayé d'expliquer par là certaines crises de notre politique intérieure. Nous verrons plus loin ce qu'il faut entendre au juste par cette « conspiration de l'étranger », que Fabre d'Eglantine inventa et dénonça et que Robespierre abattit avec son inventeur.

Mais, du rapide coup d'œil que nous avons jeté sur les sociétés politiques, où se groupaient les réfugiés de toute espèce, il résulte déjà que ces sociétés étaient en général très divisées et qu'il serait vain d'y chercher une unité de conduite, un plan d'action. La vérité est qu'il y eut des étrangers notoires dans tous les partis sans exception et que ces étrangers évoluèrent avec les événements.

Voici de fieffés aristocrates, comme le nabab Crawfurd, comme le général John Money qui essaieront de sauver la reine et la famille royale, comme la baronne Korff qui prêta son passeport à Marie-Antoinette pour le voyage de Varennes. Aristocrate encore le prince Emmanuel de Salm-Salm qui, après avoir servi avec une égale indifférence, l'Autriche, l'Espagne et la France, se fit naturaliser Français au début de 1789 dans la pensée de décrocher un siège aux Etats-Généraux. N'ayant pas réussi dans sa tentative, il quitta la France au mois d'octobre suivant et, quand ses biens furent confisqués pour émigration, se souvint qu'il était Allemand afin de faire lever le séquestre (1). Aristocrate encore, ce lord Sheffield qui fut si terrifié par le spectacle de la France en armes dans l'été de 1791, qu'il s'empressa de retourner précipitamment en Angleterre et qu'il en vint à regretter l'inquisition d'Espagne. Aristocrate toujours, le baron de Grimm, l'ancien ami de d'Alembert et de Diderot, qui décampa avec le corps diplomatique après le 10 août, en secouant la poussière de ses pieds sur une France qu'il ne voulait plus connaître depuis que le vrai peuple y prenait la parole. Les fils de l'industriel John Badger, que Trudaine

(1) Armand BRETTE, *Papiers et Correspondance du prince Emmanuel de Salm*, dans la Revue historique, t. LXXI

avait établi à Lyon, servirent pendant le siège dans l'armée royaliste de Précy et deux d'entre eux furent fusillés, quand les républicains reprirent la ville.

Convenons cependant que les aristocrates déclarés furent l'exception, mais les monarchistes constitutionnels, les Feuillants furent nombreux .La plupart des Hollandais réfugiés appartenaient originairement à ce parti, parce que Lafayette avait plaidé leur cause en 1787 et aussi parce qu'ils soupçonnaient avec raison que Brissot et les Girondins penchaient vers l'alliance prussienne et anglaise, soutien du stathouder. Pour renverser le stathouder, pour rentrer dans leur pays et prendre leur revanche, il leur fallait la guerre contre la Prusse, et, par conséquent, l'amitié de l'Autriche. Cerisier, le rédacteur de la *Gazette universelle,* était très gouvernemental, il faisait des vœux pour le maintien de l'alliance franco-autrichienne conclue en 1756. Il était donc Feuillant.

Feuillant aussi le colonel Daverhoult, député à la Législative, qui se solidarisa à tel point avec Lafayette, qu'il essaya de le rejoindre dans sa fuite après le 10 août et qu'il se fit sauter la cervelle plutôt que de tomber entre les mains des révolutionnaires qui allaient l'arrêter.

Mais le gros de la colonie hollandaise se hâta d'adapter ses opinions aux circonstances. Elle devint Girondine quand la Gironde, à la suite de Dumouriez, projeta la conquête de la Hollande à la fin de 1792 (1). Dumouriez ayant échoué, les Bataves passèrent en majorité au parti montagnard et le banquier de Kock reçut Hébert à sa table, imprudence qu'il paya de sa tête. Au mois d'août 1793, quand on prêta aux dantonistes le projet de conclure une paix prématurée, le journal *le Batave* engagea contre eux une campagne parallèle à celle du *Père Duchesne.* La paix avec le stathouder eût été la ruine de leurs espérances. Ainsi, ils devinrent hébertistes, par intérêt bien entendu.

Beaucoup de Suisses, Fribourgeois et Neuchâtelois surtout, fréquentaient le club des Cordeliers et épousèrent les opinions de Marat, tel Roullier, que la police surveil-

(1) Il existe dans les papiers de Dumouriez, aux archives nationales, une lettre de Koch, datée d'Anvers, le 17 janvier 1793, par laquelle le banquier presse le général au nom du comité batave d'entrer rapidement en Hollande. F⁷ 4 689.

lait après l'affaire du Champ de Mars (1), tel Virchaux, libraire de Neuchâtel, qui fut arrêté pour sa participation à l'agitation républicaine. Quand la Montagne prit le pouvoir, plus d'un reçut des emplois ou des missions. Ainsi Castella était en juillet 1793 employé aux bureaux de la guerre, Niquille commis du Comité de sûreté générale vers le même temps, le banquier zurichois Schweizer, chargé d'une mission dans les Grisons en novembre et décembre 1793, son associé Jeanneret fut chargé d'une mission analogue à Neuchâtel.

Sauf Grenus, qui se fit remarquer par ses exagérations patriotiques et qui fut assimilé aux hébertistes, la plupart des Genevois appartinrent aux partis feuillant ou girondin. Les secrétaires de Mirabeau, Etienne Dumont, Reybaz, Duroveray passèrent en Angleterre, dès 1792. Duroveray fut un instant employé à notre ambassade de Londres mais remercié après la proclamation de la République. Mallet du Pan, d'Ivernois étaient des aristocrates à la solde du gouvernement anglais. Par contre, on sait l'amitié qui unissait Clavière à Brissot.

La plupart des Anglais et des Américains se rattachèrent aussi au parti girondin, pour des raisons diverses. Beaucoup avaient connu Brissot personnellement lors de ses séjours au delà du détroit. Puis les Girondins se targuaient de philosophie et de littérature. Ils appartenaient en général au même milieu social que les Anglais et les Américains réfugiés. Enfin, ils avaient rêvé longtemps d'unir l'Angleterre régénérée à la France et à l'Amérique dans une alliance politique qui eût dominé le monde. Le comte de Lauderdale, que Moore accompagna à Paris, après le 10 août, les quakers David Williams et Thomas Paine, la femme de lettres Mary Helena Williams, le végétarien Pigott, etc., furent de sincères Girondins. Plusieurs d'entre eux paieront de la prison leur attachement à Brissot ou à Mme Roland.

Quelques-uns cependant ne firent que traverser le parti girondin et se rallièrent promptement à la Montagne, tels John Oswald et Thomas Christie qui furent tous deux employés par le Comité de Salut public, le premier dans

(1) *Arch. nat.* DXXIXb 33, rapport du mouchard Champion, daté du 30 juillet 1791.

l'armée, le second dans les missions diplomatiques (1).

Le Savoyard Doppet, ardent Girondin au printemps de 1792, quand il s'agissait d'obtenir l'aide de la France pour affranchir la Savoie, devint ardent Montagnard au mois de décembre, quand il s'aperçut que l'incapacité des Girondins et leur esprit de faction menaçaient de perdre la République et de provoquer en Savoie le rétablissement de l'ancien régime.

En somme, les étrangers réfugiés en France, même les plus sincèrement dévoués aux idées révolutionnaires, se laissèrent guider dans leur conduite par la conscience plus ou moins claire de leurs intérêts propres, intérêts collectifs, quand ils appartenaient à un groupe défini comme les Savoyards, les Fribourgeois, les Liégeois, les Hollandais, intérêts particuliers quand l'ambition ou la nécessité les forçait de s'accommoder des maîtres du jour.

(1) Thomas CHRISTIE était le neveu de Priestley. Voir sur son séjour en Suisse en 1793 la dépêche de Barthélemy à Deforgues, en date du 28 septembre, Kaulek, t. III, p. 95.

IV

ANACHARSIS CLOOTS « L'UNIVERSEL »

Parmi les nombreux étrangers réfugiés en France, bien rares furent ceux qui renièrent leurs patries d'origine. Ils se dirent tous amants désintéressés de la liberté, mais leur ambition n'allait pas plus loin que d'en faire goûter les charmes à leurs anciens concitoyens.

Un homme se trouva cependant, riche et éloquent, enthousiaste et avisé tout ensemble, pour afficher un programme tout différent. Jean-Baptiste Cloots rêva et prêcha la suppression des patries qu'il voulait fondre dans l'unité du genre humain, dans la République universelle, comme il disait.

Le cas de ce sans-patrie qui se proclamait citoyen du monde relève de la littérature autant que de la politique. C'est un bel exemple de ce que peut produire la raison raisonnante, quand elle s'évertue dans l'abstrait.

Il était né, le 24 juin 1755, dans le petit pays de Clèves arrosé par le Rhin, tout près de la frontière de Hollande. Ses compatriotes, qui n'étaient Prussiens que depuis un siècle, supportaient impatiemment, à l'en croire, la domination de Berlin. Ils regrettaient les Français qui avaient occupé la contrée pendant la guerre de Sept ans. Toutes leurs relations d'affaires les portaient vers la Hollande. La famille de Cloots elle-même était hollandaise d'origine et elle s'était enrichie dans le commerce des Indes. Sa mère descendait de l'illustre famille des De Witt qui avait fourni à la Hollande le pensionnaire qui s'était trouvé au gouvernement pendant les premières années du règne

de Louis XIV. Son père Thomas-François était conseiller secret du roi de Prusse Frédéric II. Tout ce monde parlait français comme Frédéric lui-même. Le jeune Jean-Baptiste subit surtout l'influence du chanoine Cornélis de Pauw, frère de sa mère, qui se piquait d'écrire en français des livres qui eurent leur heure de célébrité, les *Recherches philosophiques sur les Américains* (1770), bientôt suivies des *Recherches sur les Egyptiens et les Chinois* (1773), puis sur *les Grecs* (1788). Sébastien Mercier, dans son *Tableau de Paris*, plaça Pauw sur le même rang que Voltaire, que Rousseau, que Buffon et que Raynal. Il y avait de quoi enorgueillir l'oncle et éblouir le neveu.

Celui-ci reçut une éducation toute française. « Ce fut dans des livres français, dit-il, que j'appris à lire, dans le *Catéchisme historique* de Fleury et dans l'*Histoire de la Barbe bleue*. Et, au sortir de la maison paternelle, à l'âge de neuf ans, je fus envoyé à Bruxelles (dans un collège), puis à Mons (chez les Jésuites), enfin à Paris (au collège du Plessis en Sorbonne) » (1). Il resta six ans à Paris où il eut comme condisciples La Fayette et Millin. Il passa ensuite à l'école militaire de Berlin dont les élèves étaient mis en pénitence quand ils parlaient entre eux autrement qu'en français. Aussi ne sut-il jamais bien la langue allemande.

La vie de caserne avec sa discipline rigoureuse, le séjour de Berlin, alors petite ville de province ennuyeuse, lui faisaient regretter Paris, le séjour des grâces, des lettres et de la renommée. La mort de son père lui rendit la liberté. Il s'enfuit à Paris, en 1775. Il avait vingt ans. Il était d'une taille avantageuse, cinq pieds six pouces. Il aimait le plaisir. Il avait de l'esprit et s'en croyait davantage. Il avait de belles rentes. Il se dit qu'il serait bientôt aussi célèbre que son oncle Cornélis, qu'il ferait la conquête de la république des lettres, qu'il y tiendrait la place de Voltaire disparu.

La philosophie était plus que jamais à la mode. A vingt-trois ans, en 1778, il publia son premier ouvrage, un drame intitulé *Voltaire triomphant ou les prêtres déçus*. L'abbé Bergier ayant fait paraître l'année suivante un livre d'apologétique dirigé contre les philosophes, *la Certitude des preuves du christianisme*, Jean-Baptiste fit

(1) *La République universelle ou adresse aux tyrannicides*, 1792, p. 11.

réimprimer le volume en se contentant d'y changer les noms propres et du coup *la Certitude des preuves du christianisme* devint *la Certitude des preuves du mahométisme.* C'était une farce amusante et de bonne guerre.

Dès lors le jeune Clévois commença d'attirer l'attention. Il n'avait garde d'ailleurs de négliger les salons littéraires et féminins où se fabriquent les réputations. Il était apparenté aux Montesquiou et aux Voisenon. Il fut bientôt reçu chez Mme de Villette, la belle et bonne de Voltaire, chez Fanny de Beauharnais qui se piquait d'écrire, chez Mme de Doudeauville, chez Mme Helvétius, déjà retirée à Auteuil. Dans ces salons, il rencontrait des compatriotes empressés à le servir comme Bitaubé, il se liait avec Sébastien Mercier, l'ami de son oncle, avec l'abbé Soulavie, qui commençait à faire paraître ses compilations historiques, avec l'abbé Mably, l'un des derniers penseurs de la grande école philosophique, avec les astronomes Bailly et Lalande, etc. Quand Pilâtre de Rozier fonda en 1781 le *Musée*, sorte d'Université mondaine, il prit une part de fondateur, afin d'avoir une tribune, du haut de laquelle il pût attaquer « le mensonge » et « la tyrannie sacrée ». De ses conférences du Musée sortit une *Lettre sur les juifs*, en 1783. Il se faisait un style à lui, la petite phrase courte et directe de Voltaire, mais plus ornée, plus antithétique, plus imagée, du Voltaire sans le naturel.

Il flattait de son mieux les puissants du jour, « les ministres patriotes », « le clairvoyant Calonne ». Il flattait aussi l'orgueil national des Français. Dans ses *Vœux d'un Gallophile*, parus en 1785 et réimprimés l'année suivante, il se faisait le champion de la vieille doctrine des frontières naturelles : « Un objet que la Cour de Versailles ne doit pas perdre de vue, c'est de reculer les frontières de la France jusqu'à l'embouchure du Rhin. Ce fleuve est la borne naturelle des Gaules, ainsi que les Alpes, les Pyrénées, la Méditerranée et l'Océan ». Peut-être était-il sincère en voulant la France au Rhin. Son petit pays de Clèves deviendrait français. Sa tache originelle serait effacée. Il confondait le souci de sa réputation littéraire avec la grandeur de sa patrie d'adoption. Ce sans-patrie fut ardemment chauvin et jusqu'à la fin. Il ne conçut la république universelle que sous l'hégémonie française.

Dans les années qui précédèrent la Révolution, il se mit

à voyager dans toute l'Europe, en Angleterre, en Hongrie, en Italie. La prise de la Bastille le surprit en Espagne. Il se hâta de revenir à Paris.

Le bel esprit se crut l'étoffe d'un politique et d'un homme d'Etat. Il se lança dans la mêlée avec la double préoccupation d'attirer sur lui l'attention par des idées neuves et extraordinaires et de se ménager cependant l'amitié des hommes en réputation. Il se fit inscrire aux Jacobins, où déjà le prince de Hesse, « M. Hesse, disait-il, était assis entre son tailleur et son cordonnier ». Il devint « un ardent brochurier ». On le vit multiplier les pamphlets de circonstance, les articles dans les journaux les plus divers, *Chronique de Paris* de son ami de collège Millin, *Moniteur* de Panckouke, *Gazette Universelle* de Cerisier, *Patriote français* de Brissot, *Révolutions de France et de Brabant* de Camille Desmoulins, *Annales patriotiques* de Carra.

Il choisit d'abord comme tremplin l'anticléricalisme, mais pour dépasser tous les autres. Alors que la Constituante s'apprêtait à réaliser par la Constitution civile du clergé la nationalisation de l'Eglise, Jean-Baptiste proposait aux Jacobins, le 18 mars 1790, de rompre tout lien entre l'Eglise et l'Etat et d'imiter les Américains qui avaient eu « le bon sens de reconnaître qu'un corps politique, que le Souverain n'a point de religion, quoique les membres du Souverain peuvent en avoir une individuellement ». Sa propagande anticléricale ira crescendo. Il ne tardera pas à proclamer que le catholicisme et même l'idée religieuse était incompatible avec un gouvernement libre, car la tyrannie descendait du ciel sur la terre. Pour prêcher d'exemple, il se débaptisait, changeait son prénom chrétien de Jean-Baptiste en celui d'Anacharsis emprunté au temps heureux du paganisme où l'Eglise n'opprimait pas l'Etat. En même temps, il traduit son titre de baron de Gnadenthal qui sonne mal aux oreilles françaises. Il n'est plus que le baron du Val-de-Grâce, en attendant qu'il ne soit plus baron du tout.

Mais l'heure n'était pas encore venue du culte de la raison. Les Jacobins, qui avaient lié partie avec les prêtres constitutionnels, firent la sourde oreille aux conseils d'Anacharsis qui leur fit l'effet d'un excentrique, on disait d'un enthousiaste.

La Fédération approchait. Anacharsis eut une nouvelle idée, sa grande idée ! De la fête de l'unité française, pourquoi ne pas faire la fête du genre humain? Les Droits de l homme ne sont-ils pas des principes universels? La France, grâce à eux, est devenue une cité fraternelle, « la cité de *Philadelphie* dont l'enceinte embrassera nécessairement tout l'univers, toute la famille anthropique »(1). Et Cloots de s'agiter fiévreusement pour se faire donner le mandat par les étrangers résidant à Paris de les représenter à la Fédération. Il leur ouvrait largement sa maison et même sa bourse, aux Allemands et aux Hollandais surtout. Il avait accueilli Œlsner, Campe, comme il accueillera plus tard Halem et Trenck, Forster et Kœrner. Il avait déjà autour de lui de nombreuses relations, une sorte de clientèle. Il eut tôt fait de réunir des noms et des concours et il put s'intituler dès lors, dans sa modestie teutonne, l'*Ambassadeur du genre humain*.

Le 19 juin 1790, il présentait à la Constituante une députation d'étrangers où figuraient des Anglais, des Prussiens, des Espagnols, des Italiens, des Brabançons, des Liégeois, des Avignonnais, des Suisses, des Genevois, des Indiens, des Arabes et des Chaldéens, et non pas des va-nu-pieds, comme affecta de le dire la presse aristocrate, mais des personnages riches et posés comme le comte de Boetzlær, le baron Van de Pol, le banquier Abbéma, etc. Cloots prit la parole pour demander qu'on réservât une place aux étrangers dans la grande fête de la Fédération qui allait être célébrée au Champ de Mars le jour anniversaire de la prise de la Bastille. « Cette solennité civique, disait-il, ne sera pas seulement la fête des Français, mais encore la fête du genre humain... La trompette qui sonne la résurrection d'un grand peuple a retenti aux quatre coins du monde et les chants d'allégresse d'un chœur de 25 millions d'hommes libres ont réveillé les peuples ensevelis dans un long esclavage... Un nombre d'étrangers de toutes les contrées de la terre demandent à se ranger au milieu du Champ de Mars et le bonnet de la liberté, qu'ils élèveront avec transport, sera le gage de la délivrance prochaine de leurs malheureux concitoyens... Jamais ambas-

(1) Lettre à Corneille PAUW, datée d'Athènes 1790, dans la *République universelle*, p. 161.

sade ne fut plus sacrée. Nos lettres de créance ne sont pas tracées sur le parchemin, mais notre mission est gravée en chiffres ineffaçables dans le cœur de tous les hommes, et, grâce aux auteurs de la Déclaration des droits, ces chiffres ne seront plus inintelligibles aux tyrans... » Le Président, qui était Menou, répondit à Cloots que l'Assemblée leur permettait d'assister à la Fédération de la France armée, « mais qu'elle y mettait une condition : c'est que, lorsque vous retournerez dans votre patrie, vous raconterez à vos concitoyens ce que vous avez vu ».

Le lendemain de cette fête mémorable, Anacharsis écrivait à son amie Mme de Beauharnais : « J'étais à la tête des étrangers dans les tribunes du palais en qualité d'ambassadeur du genre humain et les ministres des tyrans nous regardaient avec un œil jaloux et mal assuré... » Tout l'homme est dans ce cri du cœur.

« Dès lors, comme le dit son biographe (1), Cloots fut comme le représentant et le protecteur officiel de tous les étrangers qui attendaient quelque chose de la Révolution. » En sa qualité d'orateur ou d'ambassadeur du genre humain, il délivra des certificats de présence et de civisme aux centaines d'étrangers qui lui avaient fait cortège le 14 juillet 1790 : « Au chef-lieu du globe, 5 février de l'an II (de la Liberté). J'atteste et fais savoir à tous les hommes libres de la terre que Joseph Cajadar Chammas, membre du souverain opprimé de Mésopotamie, a eu l'honneur d'assister à la Fédération du 14 juillet, en vertu d'un décret émané de l'auguste Sénat français, le 19 juin de l'an premier. Anacharsis Cloots, orateur du genre humain à l'Assemblée nationale. »

Il ne songe pas encore à réaliser sa chimère, sa découverte comme il dit, par la guerre. Au moment où l'affaire de Nootka-sund met à l'épreuve le pacte de famille et semble présager une grande guerre maritime entre la France et l'Espagne d'un côté et l'Angleterre de l'autre, il s'efforce de montrer les inconvénients de ce conflit afin d'en détourner les Jacobins. Il ne croit pas à la possibilité d'une descente en Grande-Bretagne. Il voudrait réconcilier la Prusse et la France et les joindre à l'Amérique dans une grande alliance, mais il se rend compte

(1) H. Baulig, dans *la Révolution française*, t. XLI.

que son projet est irréalisable pour l'instant et il accuse l'anglomanie du ministre prussien Herzberg. Sa politique étrangère reste fumeuse et indécise parce que dans ces premières années, il n'ose pas rompre avec les chefs des partis qui lui semblent avoir l'oreille de l'opinion. Il flatte Lafayette et Lafayette est anglophobe. Il est de cœur avec les patriotes hollandais réfugiés et ceux-ci ne voient leur salut que dans la rupture de l'alliance anglo-prussienne.

Même indécision, même flottement dans sa politique intérieure. Il est l'ami de Barnave et il est l'ami de Brissot et Barnave et Brissot se brouillent et se combattent dans l'affaire des colonies. Il cherche une position intermédiaire : « Applaudissez, dit-il, au zèle de Brissot et ne blâmez pas la politique de Barnave. Une démarche précipitée ruinerait la France, et, en voulant rendre libres 500 000 noirs, on aurait rendu esclaves 25 millions de blancs (1). » Mais il est visible qu'il penche pour Barnave et les hommes de couleur libres n'ont pas de peine à lui reprocher ses contradictions : « Par quelle étrange opposition des principes avez-vous donc improuvé le décret des législateurs de la France qui nous réintègre dans les droits éternels de la liberté que vous réclamiez (l'an dernier) pour tous les habitants de la terre? Ne sommes-nous pas aussi des membres du souverain opprimés? » (2).

Mais Anacharsis n'a de fixité que sur l'athéisme sauveur, la république universelle et le droit sacro-saint de la propriété. Il a beau proclamer que son « âme est sans-culotte », sur ce dernier point, il ne transige pas. Il se dit ennemi de la démagogie comme de l'aristocratie, il leur jure « une haine immortelle » (3). « Marchons droit et nous éviterons la fange des vils Marat et des infâmes Mallet du Pan » (4). C'est en matière sociale un homme de juste milieu.

L'abbé Fauchet ayant réclamé au *Cercle social*, en octobre 1790, le droit à l'existence pour tous les hommes, le droit « à une suffisante vie », comme il disait en invo-

(1) ANACHARSIS *à Paris* ou *Lettre de J.-B. Cloots à un prince d'Allemagne*, p. 27.
(2) Lettre des citoyens de couleur et nègres libres à J.-B. CLOOTS, dans le *Moniteur* du 12 juin 1791.
(3) *La République universelle*, p. 78.
(4) *Ibid.*, p. 110.

quant la nature et l'Évangile, Anacharsis prit feu contre une telle hérésie anarchique et il exorcisa dans des factums grandiloquents le spectre de la loi agraire.

Mais le teuton gallophile avait contre Fauchet et contre le Cercle social des griefs d'autre sorte. En fondant la Confédération universelle des Amis de la Vérité pour préparer l'affranchissement de toutes les nations opprimées, en annonçant leur intention d'organiser au moyen de la franc-maçonnerie une correspondance suivie avec les esprits libres du monde entier, Fauchet et Bonneville volaient à Cloots sa découverte et menaçaient de lui monter une concurrence. Il ne manqua pas de faire valoir sa priorité et il approfondit sa conception de la république universelle.

Pour lui, la race humaine est une, malgré la différence des couleurs, des langages et des mœurs. « La différence même des modifications constitutionnelles, des régimes intérieurs est une source sanglante de haines et de rivalités. » Si on veut uné bonne fois faire disparaître la guerre de la surface de globe, il faut supprimer les nations. « Il en est du genre humain, divisé en peuplades comme de l'anarchie féodale qui métamorphose de paisibles donjons en châteaux forts, en repaires de voleurs et d'assassins. Il importe donc au propriétaire, au négociant, à l'habitant de la ville et de la campagne d'abolir la féodalité universelle, après avoir aboli la féodalité intérieure ou nationale (1). »

Cloots ne veut pas de la demi-mesure qui consisterait à superposer aux nations un organisme fédératif d'arbitrage. « L'abbé de Saint-Pierre invitait les puissances incohérentes de l'Europe à former un congrès bizarre et ridicule, qui aurait dicté plus souvent la guerre que la paix ; et je propose un nivellement absolu, un renversement total de toutes les barrières qui croisent les intérêts de la famille humaine. C'est bien assez du choc nécessaire des individus, sans provoquer le choc des masses inutiles, des corporations nuisibles (2). » Et Anacharsis brosse un tableau enchanteur du monde unifié et pacifié : « Tout le monde s'empressera de se confondre

(1) *République universelle*, p. 14.
(2) *Ibid.*, p. 17.

dans la grande société pour en partager les bénéfices, pour en goûter les délices et pour ne pas en éprouver une influence déplaisante. L'économie sera immense, les impôts seront légers et le bonheur sera sans bornes. Une peuplade qui s'obstinerait à faire bande à part serait un sujet de raillerie ; son ineptie la couvrirait d'opprobre (1). » Déjà il l'avait écrit dans sa *Lettre à Herzberg* : « On ira en poste de Paris à Pékin comme de Bordeaux à Strasbourg sans que rien ne nous arrête, ni barrière, ni muraille, ni commis, ni chasseur. Il n'y aura plus de désert ; toute la terre sera un jardin (2) ! » Qu'on ne lui dise pas que son utopie est impraticable ! « Je défie de me montrer, réplique-t-il, un seul article de notre Déclaration des Droits qui ne soit pas applicable à tous les hommes, à tous les climats... Rien ne doit nous étonner après ce que nous avons vu depuis le mois de juillet 1789 jusqu'à présent (3). »

Mais s'il va, intrépide, jusqu'au bout de ses déductions, Anacharsis reste très prudent et même timide dans la pratique.

Après Varennes, cet ennemi des nations et des trônes, ne croit pas que la France révolutionnaire elle-même soit mûre pour la République, « je n'ai point signé la pétition du Champ de Mars, explique-t-il, car elle contrarie sinon la justice, du moins la politique » (4). Et il donne à l'appui de son abstention cette raison péremptoire : « Tant que la plupart des Français assisteront aux sorcelleries de la messe... il sera difficile de les guérir de la duperie du fantôme royal (5). » On pourrait se demander si le même homme qui ne croyait pas que la République fût possible en France était bien sincère quand il proposait de l'étendre au globe entier. Mais il nous répondrait que le domaine de la spéculation n'est pas à confondre avec le domaine de la vie réelle. Anacharsis n'eut jamais que la sincérité de l'homme de lettres qui fait la roue devant le public.

Il accommodait fort bien l'intransigeance de ses thèses

(1) *République universelle*, p. 18.

(2) *L'Orateur du genre humain ou dépêche du Prussien* CLOOTS *au Prussien* HERZBERG, 1791, p. 140.

(3) *République universelle*, p. 40.

(4) Nouvelles combinaisons de l'art social dans la *République universelle*, p. 87.

(5) *Ibid.*, p. 98.

théoriques avec les transactions mesquines imposées par les hommes et les circonstances. Barnave ayant vu sombrer sa popularité après Varennes, Anacharsis se tourna du côté des soleils nouveaux. Il fit amende honorable à Brissot, l'homme du jour. Il emboîta le pas au parti girondin qui conseillait la guerre et soufflait la défiance contre le roi. Au mois d'août, il s'était montré hostile à une politique belliqueuse. Quelques semaines plus tard, il était converti : « La dernière guerre perdit la Hollande, la guerre prochaine sauvera la France... Notre situation exige le scalpel de Mars ; l'abcès qui nous incommode doit être percé à coups de baïonnettes, Bellone fera l'office d'Esculape (1). » Dès lors, Anacharsis se voue à la Propagande. Il affecte de croire que la guerre ne sera qu'une promenade triomphale, le prélude de la grande république gauloise initiatrice de la république du genre humain. Et quand la guerre, objet de ses vœux, sera enfin déclarée, il l'estimera tellement utile et nécessaire qu'il s'opposera jusqu'à son dernier souffle à toute idée d'une paix prématurée. L'universel Cloots changera sans doute encore de parti ; du girondinisme, il passera d'un saut à l'hébertisme, mais sa politique extérieure et intérieure est désormais fixée entre deux piliers immuables : le bienfait de l'athéisme et l'excellence de la guerre.

(1) Chapitre des Chapeaux dans la *République universelle*, p. 68, note.

LA PROPAGANDE
LES LÉGIONS ÉTRANGÈRES

Les révolutionnaires avaient vu, avec une satisfaction légitime, l'ébranlement que leur exemple avait provoqué dans l'élite universelle. Ils notaient soigneusement dans leurs journaux les progrès de l'esprit de liberté dans le monde.

Camille Desmoulins prédisait que « la philosophie et l'esprit de la liberté ne sauraient manquer de franchir les Alpes et les mers », et il ajoutait plaisamment : « Je ne désespère pas de voir la cocarde au Saint-Père, au grand Turc, au roi de Prusse, à la czarine et même à Joseph II (1) ».

Racontant les premiers succès des Brabançons contre les Autrichiens, il s'écriait : « Assez longtemps la France a passé pour la retraite des rois. O ma patrie ! Une destinée plus honorable t'attend ! Sois maintenant l'asile et l'appui des Peuples ! Il est de la dignité du Peuple français, il est de sa justice de protéger une Nation tyrannisée et qui ne fait qu'agir conformément à la Déclaration des droits de l'homme » (2). Apprenant que les princes allemands commençaient à prendre des mesures de répression contre les idées françaises, il en concluait que la raison avait passé le Rhin. « M. le baron de Thunder-ter-Tronck tremble que sa fille, Mlle Cunégonde, ne se marie avec Candide et que le doc-

(1) *Révolutions de France et de Brabant*, t. I p. 27
2) *Ibid.*, t. I p. 131.

teur Pangloss n'ait bientôt des chanoinesses dans sa famille » (1).

Beaucoup d'autres journalistes patriotes partageaient ses illusions. Jusqu'à la fuite du roi à Varennes cependant, les hommes qui avaient la responsabilité de la politique révolutionnaire se gardèrent d'encourager la propagande dont ils craignaient le choc en retour. A la fin de 1789 et au début de 1790, la Constituante avait refusé à deux reprises de prendre connaissance des dépêches par lesquelles Van der Noot, le chef des Brabançons révoltés, lui demandait le concours de la France contre l'Autriche. La grande Assemblée était résolument pacifiste. Elle voulait à tout prix éviter de donner aux rois voisins tout prétexte d'intervenir dans nos affaires intérieures. Si elle avait accueilli, en juin 1790, l'ambassade d'Anacharsis, c'est qu'elle s'était imaginée que cette manifestation oratoire ne pourrait tirer à conséquence. Ne venait-elle pas de proclamer solennellement, le 20 mai 1790, que la nation française renonçait à entreprendre aucune guerre dans « la vue de faire des conquêtes et qu'elle n'emploierait jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple »?

Les Jacobins eux-mêmes se montraient aussi prudents, aussi réservés que les Constituants. A leur séance du 15 mai 1791, ils avaient reçu une députation de patriotes hollandais réfugiés qui leur avaient lu un long mémoire concluant à l'intervention de la France contre le gouvernement du stathouder. Après avoir rappelé qu'ils avaient été victimes de la mauvaise foi de l'ancien gouvernement français qui les avait laissés écraser par la Prusse alors qu'il les avait encouragés formellement à la résistance, les pétitionnaires faisaient valoir les avantages de toute sorte que l'alliance d'une Hollande libérée procurerait à la France : bases navales dans le monde entier, bénéfices commerciaux, emprunts, etc. Le Jacobin Grouvelle, ami d'Anacharsis, appuya leur requête, mais le président du club, Goupil de Préfelne, leur répondit que « malgré l'intérêt bien sincère que nous prenions à leur cause, nous n'irions point faire de croisades contre la Hollande et la Prusse et que nous nous contenterions de faire des vœux pour la liberté universelle et le vrai bonheur de tout le

1 *Ibid.*, p. 28.

genre humain... N'avons-nous pas assez d'ennemis en ce moment? (1) »

Mais, après Varennes et Pillnitz, quand la solidarité monarchique s'émut en faveur de Louis XVI et que la guerre étrangère apparut menaçante, le cosmopolitisme révolutionnaire descendit de la théorie dans les faits. Jusque-là, la fraternité humaine n'avait été qu'un prétexte à belles périodes. Elle devint maintenant le soutien d'une politique. Les Girondins, qui cherchaient dans la guerre le moyen de consolider la Révolution et d'escalader le pouvoir, crurent trouver dans le propagandisme des Droits de l'homme l'arme redoutable qui assurerait la victoire française contre les despotes. Ils redoublèrent de caresses à l'égard des étrangers réfugiés en France, ils multiplièrent les promesses aux exilés politiques dont ils essayèrent d'utiliser les rancunes et la soif de vengeance pour déchaîner l'insurrection chez nos voisins.

Cloots seconda de toutes ses forces la manœuvre girondine et en garantit le succès. Le 13 décembre 1791, il parut à la barre et lut une adresse qui sonnait le tocsin de la guerre des peuples : « Je propose de fixer une époque, le 20 janvier, pour la marche de trois grandes armées sur Bruxelles, sur Liége, sur Coblentz, et je réponds que, le 20 février, la cocarde tricolore et l'air *Ça ira* feront les délices de vingt peuples délivrés... Les merveilles du XVIe siècle seront effacées par les merveilles du XVIIIe... Les paysans allemands et bohémiens recommenceront leurs hostilités contre les seigneurs ecclésiastiques et laïques, les Catalans et les Allobroges échapperont de concert à l'Espagne et à la Sardaigne, les Bataves et les Germains, le Lombard et le Scandinave secoueront et briseront leurs chaînes avec fureur... Le Français plastronné avec le livre de la Constitution sera invincible... » La Législative accueillit ces hâbleries par les plus vifs applaudissements, et décréta l'impression du discours de Cloots et de la réponse de son président.

En vain, les Jacobins de sens rassis, ceux qui craignaient

(1) Compte rendu des *Annales patriotiques* dans Colenbrander, t. I, p. 116. L'adresse des patriotes hollandais aux Jacobins est reproduite dans le recueil de M. Aulard, t. II, p. 423-439. Elle est signée de DE BEYMA, HUBER, DE KOCK, VAN HOEY, DE WACKER van ZON. (Celui-ci fait suivre sa signature de sa qualité de membre des Jacobins.)

que la guerre ne précipitât la Révolution dans une périlleuse aventure, ceux qui formeront bientôt le parti montagnard, firent-ils entendre, par la voix de Robespierre, des avertissements prophétiques. Ils furent submergés par la vague belliqueuse. Le Girondin Isnard s'était écrié, le 29 novembre 1791, à la tribune de la Législative : « Disons à l'Europe que si les cabinets engagent une guerre contre les peuples, nous engagerons les peuples dans une guerre contre les rois ! » Brissot, l'homme d'État du parti, avait annoncé, le 30 décembre, aux Jacobins, que la guerre ne serait qu'une promenade triomphale : « Cette attaque sera le coup de tocsin qui sonnera le réveil des peuples, il ébranlera toutes les bastilles étrangères... Hollandais, Flamands, Liégeois, tous n'attendent que votre explosion pour commencer la leur... Rappelez-vous donc ces croisades où l'Europe, s'armant pour quelque superstition, s'ébranlait à la vue d'un seul homme pour écraser l'hydre. Le moment est venu pour une autre croisade et elle a un objet bien plus noble, bien plus saint. C'est une croisade de liberté universelle. » Robespierre, qui ne croyait pas au succès de cette croisade, s'efforça, le 2 janvier 1792, de jeter sur l'enthousiasme de Brissot la douche de sa froide ironie : « Vous promenez votre armée triomphante chez tous les peuples voisins, vous établissez partout des municipalités, des directoires, des assemblées nationales, et vous vous écriez vous-même que cette pensée est sublime, comme si le destin des empires se réglait par des figures de rhétorique ! »

Les Jacobins cette fois restèrent sourds aux avertissements de Robespierre et la guerre fut déclarée.

Fébrilement la croisade annoncée par Cloots et par Brissot s'organisa. Stimulés et bientôt subventionnés par les Girondins, quand ceux-ci furent entrés au ministère en mars 1792, les clubs des patriotes étrangers entreprirent dans leurs pays d'origine une propagande effrénée. Journaux, brochures en toutes les langues furent distribués en secret et à foison, en dépit de toutes les interventions des polices aristocratiques. A Strasbourg, le maire Dietrich envoyait dans les pays rhénans et dans l'Allemagne du Sud toute une légion de missionnaires chargés d'exciter les esprits des paysans et des bourgeois contre les nobles et les prêtres et particulièrement contre les

émigrés français. Les loges maçonniques étaient utilisées pour cette besogne à laquelle les avait déjà préparées l'illuminisme de Weishaupt (1). Le neveu de l'évêque de Paris, Gobel, ancien coadjuteur de l'évêque de Bâle, Rengguer, travaillait le pays de Porrentruy qui était occupé par nos troupes dès la déclaration de guerre et où s'élevait bientôt la république rauracienne, cadre provisoire du futur département du Mont-Terrible. A Genève, le banquier Grenus, ami de Clavière, attisait le feu de son mieux. Entre les Jacobins français et les démocrates anglais de la société de la Révolution se multipliaient les manifestations d'entente et de sympathie. Thomas Paine, l'un des fondateurs de la liberté américaine, faisait une tournée de conférences dans les clubs de Londres, de Birmingham et de Manchester. Le mouvement s'étendait bientôt jusqu'à l'Espagne. Hevia, Marchena, amis de Brissot, s'efforçaient de la galvaniser (2), tandis que le créole Miranda rêvait d'affranchir l'Amérique latine (3).

Le lendemain même de la déclaration de guerre, le 21 avril 1792, Anacharsis se présentait de nouveau à la barre de l'Assemblée : « C'est ici la crise de l'Univers, le sort du genre humain est entre les mains de la France... Les tyrans apprendront avec effroi que les citoyens de la France et les citoyens du monde se disposent aux plus grands sacrifices pour le succès d'une cause qui intéresse vivement tous les hommes... La religion des droits de l'homme inspirerait-elle moins de vertu, de zèle et d'enthousiasme que la religion des faux prophètes? » Joignant le geste à la parole, Anacharsis remit sur le bureau une somme de 12 000 livres pour habiller, équiper, armer et solder 40 à 50 combattants. Le président de l'Assemblée, qui était le bel Hérault de Séchelles, compagnon de plaisir d'Anacharsis, le remercia en ces termes : « Cette offrande nous vient d'un homme qui a pris le titre sublime d'ora-

(1) Voir le rapport d'un émissaire de Dietrich dans les *Annales révolutionnaires*, 1913, t. VI, p. 101.

(2) MARCHENA rédigeait à Bayonne, en espagnol et en français, une *Gazette de la liberté et de l'égalité*.

(3) BRISSOT aurait voulu faire donner à MIRANDA le gouvernement de Saint-Domingue, d'où il aurait insurgé l'Amérique latine. Voir les lettres de Brissot des 13 octobre, 26 novembre, 28 novembre, 2 décembre, 6 décembre et les lettres de Miranda des 19 et 26 décembre 1792, etc. dans la *Correspondance de Brissot* éditée par Cl. PERROUD.

teur du genre humain. Il faut donner à cet hommage une distinction digne de lui. Je demande donc que le don de M. Cloots ainsi que tous les dons semblables, qu'une philanthropie universelle apportera sur les autels de la patrie, soient consacrés à payer des indemnités à tous les soldats étrangers qui viendront se ranger sous les drapeaux de la liberté... » Hérault demandait donc l'institution d'une prime à la désertion. On l'applaudit et Briche proposa de décréter que tout déserteur ennemi serait incorporé dans les volontaires avec une prime de 50 livres. S'il amenait son cheval, il recevrait une prime supplémentaire de 200 livres. Après la campagne, il jouirait des droits de citoyen actif et recevrait trois arpents de terre à prendre sur les domaines nationaux. Cette fois, on murmura. Briche passait la mesure. Merlet déclara que ses dernières propositions étaient « d'une immoralité scandaleuse ». « Sans doute la nation verra avec plaisir les étrangers venir se joindre à ses drapeaux, mais la Nation ne peut ni provoquer ni voir avec plaisir le vol des chevaux. » Le projet d'une prime à la désertion fut renvoyé au comité militaire. Il aboutit trois mois plus tard.

Le 1er août, on lut à l'Assemblée une lettre d'un de ses commissaires à l'armée du Nord, Dubois de Bellegarde, qui annonçait que 700 déserteurs autrichiens avaient passé dans nos rangs. Le lendemain, Guadet fit voter un décret qui accordait aux déserteurs ennemis une pension viagère de 100 livres, réversible sur leurs femmes, plus une gratification de 50 livres. Les déserteurs n'étaient point forcés de contracter un engagement dans les troupes françaises. Ils pouvaient se retirer à 20 lieues de la frontière. Le décret était précédé de ce considérant qui peint bien l'esprit de l'époque : « Considérant que les hommes libres ont seuls une patrie, que celui qui abandonne une terre assservie pour se réfugier sur celle de la liberté, ne fait qu'user d'un droit légitime et qu'il ne peut exister aucune obligation entre l'homme privé de ses droits naturels et celui qui les lui a ravis... » Le vote fut enlevé d'enthousiasme, sans opposition, après un débat insignifiant.

Le décret fut traduit en allemand. « On l'afficha partout au delà de la Lauter et du Rhin, sur les murs, sur les arbres des routes, à la porte et dans les latrines des caba-

rets. On s'en servit pour envelopper toutes les marchandises expédiées en Allemagne. On le collait en guise d'étiquette ou de réclame sur les bouteilles d'eau-de-vie qu'on déposait aux abords des avant-postes ennemis. Les paysans de Flandre le mettaient dans l'intérieur de chaque miche de pain qu'ils vendaient aux Autrichiens. » (1) On le traduisit aussi en espagnol un peu plus tard.

Déjà, le 4 mai précédent, le Feuillant Ramond avait fait voter un décret qui punissait de peines sévères les insultes, menaces, violences commises contre les prisonniers de guerre, parmi lesquels sans doute on croyait pouvoir faire des prosélytes et des recrues.

Les étrangers domiciliés et les réfugiés politiques s'enrôlaient en foule sous les drapeaux de la liberté et s'organisaient sous la direction de leurs clubs et comités. Dès que la guerre avait paru probable, les Liégeois de Paris conduits par le journaliste Lebrun, le futur ministre des Affaires étrangères de la Gironde, s'étaient présentés à la Législative, le 18 décembre 1791, pour obtenir l'autorisation de former une légion franche. Leur demande fut ajournée. Ils se passèrent de l'autorisation légale et ils s'organisèrent quand même, avec la tolérance bienveillante et l'appui du ministère girondin. Dumouriez leur avança les sommes nécessaires pour s'armer et s'équiper. Leur légion était sur pied huit jours après la déclaration de guerre (2). Le vaillant Ransonnet, qui en commandait une portion, servit à l'avant-garde de l'armée de Lafayette.

Les Belges, de leur côté, n'étaient pas restés inactifs. Le 18 janvier 1792, ils avaient demandé à la Législative l'autorisation de lever des corps francs, et en attendant de l'obtenir, ils se groupaient à Lille et à Douai. Leur légion, commandée par le général de Rosières, le colonel Fyon et le lieutenant-colonel Lennekens, forma l'avant-garde de l'armée de Luckner et se comporta à merveille à la prise de Courtrai où elle enleva un canon.

Les patriotes hollandais, qui comptaient dans leurs rangs de nombreux officiers, avaient demandé à servir à part dès le mois de décembre 1791. Après la déclaration

(1) A. Chuquet, *La légion germanique*, 1904, p. 4.
(2) Borgnet, *Histoire de la Révolution liégeoise*, t. II, p. 173-190.

de guerre, leur Comité soumit au ministre de la Guerre une « capitulation », c'est-à-dire un contrat qui règlerait leurs obligations et leurs droits à l'égard du Gouvernement français. Dumouriez leur avança des fonds sur les dépenses secrètes des Affaires étrangères, comme il avait fait pour les Liégeois et les Belges. Le 8 juillet, le ministre Lajard, successeur de Dumouriez à la Guerre, demanda à la Législative d'approuver par un vote la formation de la légion batave. Brissot, alors brouillé avec Dumouriez, fit des objections sensées qui ne laissèrent pas d'étonner dans sa bouche. Il déclara que Dumouriez n'aurait pas dû avancer 700 000 livres au comité batave sans en avertir l'Assemblée. Il ajouta qu'il était très impolitique d'organiser une légion batave, alors que nous étions encore en paix avec la Hollande. Ses remarques firent ajourner le vote réclamé par le ministre, mais de quelques jours seulement.

La Législative finit par régulariser après coup la formation de ces légions étrangères. Le 26 juillet 1792, elle approuva la capitulation passée entre le ministre de la guerre Lajard et le comité batave représenté par Abbema, De Witt, de Boetzlaer, Huber, de Kock et Van Hoey. Ce comité forma le conseil d'administration de la légion hollandaise qu'on appela légion franche étrangère, afin de ménager les susceptibilités du gouvernement hollandais. Un crédit de 2 238 553 livres fut mis à la disposition de Bataves qui devaient se rassembler à Dunkerque. Deux jours plus tard, la légion belge, qui comprenait déjà 1 500 hommes, recevait par décret une somme de 500 000 livres.

Les Savoisiens à leur tour s'ébranlaient à la voix du médecin Doppet, qui se présentait à la barre, le 30 juillet : « La cause des Français est celle de tous les hommes ; aussi ne voulons-nous pas nous borner à des offrandes patriotiques. Nous demandons à former une légion qui portera le nom de légion des Allobroges ». Satisfaction lui fut donnée par un décret voté le 8 août. La nouvelle légion se formerait à Grenoble. Elle recevrait une première mise de fonds de 700 000 livres. Elle serait ouverte aux Suisses, Valaisans et Piémontais au même titre qu'aux Savoyards. Elle choisirait la moitié de ses officiers. La plupart des Savoisiens de Paris s'enrôlèrent, mais, avant de partir

pour Grenoble, ils participèrent, le 10 août, à l'assaut du château. Doppet, qui fut lieutenant-colonel de la légion, devint plus tard général. Il se distinguera au siège de Lyon. Son ami Desaix sera un des meilleurs généraux de Napoléon.

Robespierre avait pris texte des premières défaites, des paniques de Mons et de Courtrai, de l'inaction des Belges, pour justifier ses prévisions. Le 1er mai 1792, il avait raillé aux Jacobins l'optimisme de Brissot et des Girondins : « Ils nous montraient les armées autrichiennes désertant les étendards du despotisme pour voler sous le drapeau tricolore, et le Brabant tout entier s'ébranlant pour accourir au-devant de nos lois. Nous pouvions nous attendre à un début plus heureux. » Robespierre ne fit rien cependant pour s'opposer à la formation des légions étrangères, de celles du moins qui étaient formées avec les nationaux des pays belligérants. Il essaya seulement de montrer aux Jacobins les conséquences de l'enrôlement des Suisses, afin de les dissuader de rompre avec la Confédération.

A la séance du 13 mai 1792, le patriote suisse Chanaye, reprenant une thèse de Pache, avait fait un discours contre le renouvellement des capitulations passées avec les cantons. « Déjà, dit le journal qui relate son « intervention (1), il avait été plusieurs fois interrompu « par les applaudissements, lorsque Robespierre a demandé « à faire une motion d'ordre, de laquelle, a-t-il dit, dépendait le salut de l'Etat. Il n'aperçoit dans le discours de « l'orateur helvétien qu'un piège tendu par les intrigants « pour susciter de nouveaux ennemis à la France. Il dit « qu'il fallait depuis longtemps avoir renouvelé les traités « et, puisqu'on ne l'avait pas fait, on ne devait pas le « mettre en ce moment à l'ordre du jour; enfin le patriote « suisse a été gravement inculpé par ce discours qui a « entraîné l'assemblée à lui interdire la parole. » Mais cette sagesse du club ne dura qu'un moment. La légion allobroge, comme on l'a vu, fut ouverte aux Suisses. L'heure de Robespierre n'avait pas encore sonné.

Anacharsis brûlait d'imiter les Bataves, les Belges, les

(1) *La Correspondance des nations* du 15 mai. Le recueil de M. Aulard sur la société des Jacobins ne relate pas l'incident.

Liégeois et les Allobroges. Aidé du médecin saxon Jean-Geoffroy Saiffert, établi à Paris depuis 1777 au service du duc d'Orléans et de Mme de Lamballe, il jeta les bases, en juillet 1792, d'une légion, qu'il nomma d'abord prussienne, puis vandale, enfin germanique. Le Comité d'organisation comprenait, outre Cloots et Saiffert, le colonel Dambach, qui avait servi sous Frédéric II, le colonel Van Heyden, qui avait fait la guerre de l'Indépendance américaine, l'Autrichien Schwartz et l'Alsacien Schœnbourg qui avait francisé son nom en Beaufort. Après le 10 août, le ministre de la Guerre Servan passa avec eux une capitulation analogue à la capitulation batave. Le 4 septembre, la Législative vota un décret conforme et ouvrit un crédit de 700 000 livres. La légion germanique devait se recruter en principe parmi les déserteurs allemands et autrichiens. Elle comprit un millier d'hommes à la fin de l'année. Mais, dans la pensée de Cloots, elle devait être quelque chose de plus qu'un corps militaire, « le noyau de la future liberté germanique ». Elle offrirait un asile, un refuge aux Allemands républicains. Quand la coalition serait vaincue, ces Allemands patriotes retourneraient dans leurs foyers. Ils réveilleraient l'âme populaire. Ils feraient refleurir la liberté dans l'antique Germanie qui avait été le berceau des Francs (1), c'est-à-dire des Français.

Saiffert traduisit ces espérances dans un chant de guerre qui débutait ainsi : « Lève-toi, peuple opprimé, debout, vous qui parlez la même langue, soyez libres comme le Français ; révoltez-vous, soyez résolus, criez à chaque tyran : Tu es homme comme nous, nous voulons notre droit et ne voulons pas de ta faveur. La nature nous créa égaux, la folie de nos pères oublia ce droit éternel ; elle couronna des criminels et nous mit dans les fers ; mais la nature nous crie : Arrête, prince égaré, je suis homme comme toi ! » (2).

Il n'y eut pas de légion helvétique. Le club fondé par Castella et Roullier se borna, après le 10 août, à lancer un appel aux Suisses : « Rappelez-vous que le sang de Guil-

(1) Les publicistes libéraux allemands appelaient couramment les Français les Nouveaux Francs, *Neufranken*.

(2) A. Chuquet, *La légion germanique*, p. 15.

laume Tell circule encore dans vos veines. Venez combattre sous les drapeaux allobroges, venez augmenter cette légion qui a juré la mort des tyrans et une haine éternelle à tous les rois » (1). Allobroges et Suisses restés à Paris fusionnèrent dans un club unique. Roullier s'enrôla comme volontaire dans le 2e bataillon de Paris et partit pour l'armée du Nord, où Dumouriez l'honorait de sa confiance.

Les Anglais patriotes auraient voulu, eux aussi, organiser un corps militaire qui aurait porté leurs couleurs devant les soldats des despotes. L'un d'eux, John Oswald, qui était entré, dès 1790, comme lieutenant dans la compagnie de chasseurs soldés rattachés à la 2e division de la garde nationale parisienne, s'efforça de recruter ses compatriotes. Il avait préconisé, dans différents écrits et à la tribune des Jacobins, la formation de régiments de piquiers. On l'autorisa à lever un bataillon qui serait armé avec la pique. Il leva ce corps où entrèrent de nombreux Anglais. Mais Oswald était un homme rigide qui fit régner une exacte et sévère discipline parmi ses hommes. Aussi se fit-il parmi eux beaucoup d'ennemis. Il partit avec sa troupe en Vendée au printemps de 1793. En septembre de la même année, à l'engagement des Ponts-de-Cé, il fut tué d'un boulet. Ses deux fils, qu'il avait fait venir d'Angleterre pour servir avec lui, périrent d'un coup de mitraille presque au même instant. On prétendit que ces morts simultanées n'étaient pas dues aux Vendéens mais à une vengeance des propres soldats d'Oswald (2).

Dumouriez qui avait été, pendant son passage au ministère, le grand organisateur de ces légions étrangères, s'en promettait monts et merveilles. Promu, après le 10 août, au commandement de l'armée du Nord, il ne cessa d'en vanter l'utilité aux nouveaux ministres. Le 24 août, de son quartier général de Valenciennes, il envoyait Roullier à Lebrun avec une lettre de recommandation pleine de conseils à la Cloots : «Je vous adresse M. Rouillé (sic), volontaire du 2e bataillon de Paris, qui peut vous donner tous les renseignements sur le régiment des Gardes

(1) Cet appel figure à la fin du pamphlet intitulé *Les Crimes du 10 août dévoilés par les patriotes suisses*, p. 11.

(2) A. Lichtenberger, dans *La Révolution française*, t. XXXII.

(Suisses) et notamment sur le canton de Fribourg. Il est le fondateur du club helvétique, auquel il convient à l'avenir de donner la plus grande consistance... Traitez bien les petits cantons et ceux de Bâle et de Zurich. Punissez Soleure et Fribourg qui ont été insolents... D'ailleurs, établissez un plan révolutionnaire lié entre les sujets de Berne et les Allobroges, entre les sujets de l'évêque de Bâle et les Alsaciens, entre les Gruériens et les indomptables habitants du Jura ; que ce plan soit méthodique et simple, que ces différents peuples limitrophes, pour acquérir leur liberté, s'amalgament avec les gardes nationales de l'Ain, du Jura et du Haut-Rhin. Etablissez des régiments grisons sur le pied français et donnez-leur la même paye et les mêmes droits de citoyen. Choisissez un homme fort, bien révolutionnaire, d'une éloquence simple et mâle, d'une grande activité, pour être le principal agent de ce plan sous votre direction. Carra, qui est dans ma chambre, vous propose Doppet et, comme je le connais beaucoup, je juge que personne n'est plus propre à remplir cette mission » (1).

Les Girondins qui gouvernaient n'étaient que trop enclins à entendre ces imprudents conseils et à partager ces chimériques espoirs. Le jour même où Dumouriez écrivait cette lettre à Lebrun, véritable manifeste de propagande révolutionnaire, la Législative votait une loi qui avait pour but de retenir en France les Suisses des régiments étrangers qu'elle avait dû licencier après la chute du trône. Cette loi du 24 août 1792 offrait aux soldats suisses, qui reprendraient du service dans les bataillons d'infanterie légère, des avantages de toute sorte : notamment le maintien de leur grade et de leur ancienneté. Avant même qu'elle eût été votée, Dumouriez l'avait mise en vigueur en formant des compagnies franches avec les Suisses du régiment de Diesbach.

(1) *Papiers de Barthélemy*, par KAULEK t. I, p. 252.

VI

L'ADOPTION DES PENSEURS ÉTRANGERS

C'est parce que la République des lettres était, à la fin du XVIIIe siècle, une réalité, qu'Anacharsis Cloots, homme de lettres avant tout, avait eu l'idée de sa république du genre humain. Toute son originalité avait été de calquer, sur une réalité littéraire, une utopie politique. Ce faisant, il s'était borné d'ailleurs à donner une forme systématique à des idées qui flottaient dans l'air.

Les révolutionnaires croyaient sincèrement qu'ils représentaient la raison, la justice, le progrès. Comment n'auraient-ils pas espéré pouvoir compter sur le concours efficace de tous ceux qui en Europe servaient les mêmes idoles?

Quand ils révisèrent la Constitution, dans les mois orageux qui suivirent Varennes, les Constituants y insérèrent, le 10 août 1791, sur le rapport de Thouret, un petit article additionnel qui fut voté sans débat mais qui était gros de toute une politique : « Le pouvoir législatif pourra, pour des considérations importantes, donner à un étranger un acte de naturalisation, sans autres conditions que de fixer son domicile en France et d'y prêter le serment civique » (1). Il y avait là en germe l'adoption des philosophes étrangers qui sera un fait accompli un an plus tard.

La grande mesure fut préparée par degrés. Dès les premières séances de la Législative, le 16 octobre 1791,

(1) Constitution de 1791, titre II, article 4.

le juriste Garran de Coulon affirmait que la législation révolutionnaire avait une portée générale, universelle et qu'en conséquence tous les penseurs de la terre devaient être appelés à y apporter leur collaboration : « Vous songerez que vous êtes moins envoyés ici pour exprimer la volonté générale que pour imprimer le sceau de cette volonté aux déductions que vos prédécesseurs ont tirées des méditations de tous les sages et de l'expérience de tous les siècles. Je demande, messieurs, que vous invitiez solennellement tous les citoyens qui ont des vues utiles sur le perfectionnement des lois et de l'administration publique à vous les communiquer pour vous aider à donner à la nation un code de lois digne d'un tel peuple et du siècle dans lequel nous vivons. Je demande même que cette invitation soit faite aux étrangers qui, depuis l'extrémité de l'Europe jusqu'en Amérique, ont manifesté le grand intérêt qu'ils ont pris à la Révolution française... » Garran de Coulon faisait ensuite un vif éloge de Jérémie Bentham, ce « jurisconsulte célèbre, doué d'un esprit véritablement philosophique et d'une extrême netteté dans les idées qui a fait imprimer sur notre organisation judiciaire un ouvrage très profond ». Après avoir répété que les lois françaises ne devaient plus être des lois particulières à un seul peuple, mais « l'expression immuable de la justice, de la raison, de l'humanité », il conclut en proposant à l'Assemblée d'adresser un appel à tous les citoyens français et étrangers pour les inviter à lui communiquer leurs vues sur la formation du nouveau Code civil et à voter ensuite des félicitations à Jérémie Bentham. La première partie de sa motion fut adoptée sans débat. Sur la seconde, Vincent Planchut et Couthon firent observer que des éloges officiels donnés à un homme vivant pouvaient présenter des inconvénients et Garran de Coulon demanda lui-même que cette partie de sa motion relative aux félicitations à adresser à Bentham fût renvoyée au Comité de législation.

L'appel de la Législative fut entendu, Bentham lui envoya peu après son mémoire sur les prisons et Godwin fit hommage à la Convention de sa *Justice politique*. Les archives du comité d'instruction publique de la Législative renferment un curieux mémoire sur l'éducation que le directeur de la revue internationale

la *Minerva*, D'Archenholz, lui envoya le 30 mars 1792. D'Archenholz, capitaine à la suite de S. M. prussienne, était connu par ses récits de voyage. Il était à Paris quand il composa son mémoire qui n'est pas d'ailleurs exempt d'une morgue toute germanique (1). En cherchant bien, on trouverait d'autres exemples.

Même quand la guerre fut imminente, la Législative ne changea pas de politique. Elle continua à ouvrir aux étrangers à deux battants les portes de la France. A la fin de janvier 1792, elle consacra plusieurs séances à la discussion d'une loi fort anodine sur le rétablissement des passeports pour les voyageurs qui passeraient la frontière. Il y eut des députés comme Daverhoult, Hollandais réfugié, et René de Girardin, le ci-devant marquis qui avait protégé Jean-Jacques, pour considérer comme inquisitoriale l'obligation même du passeport. « Rien de plus impolitique, dit le premier, que d'empêcher les étrangers de voyager en France. Quel est, en effet, l'étranger qui viendra sur la scène de la liberté si, pour la perte d'un papier, il risque d'être privé pendant un mois de sa liberté? » Et Girardin ajouta : « Il est d'une excellente politique de ne point éloigner les étrangers ; ils peuvent nous rendre le numéraire qui a été exporté ; et, pour les attirer, il faut vous montrer comme un peuple vraiment libre » (2). Il fallut que les députés de gauche, Lemalliaud, Codet, Le Coz, Delacroix, insistassent sur les dangers de laisser pénétrer librement en France les espions des puissances et les émigrés pour que l'obligation des passeports fût rétablie.

Les étrangers n'ont jamais été plus choyés, plus exaltés qu'à ce moment de notre histoire où nous engagions un combat à mort contre leurs patries d'origine. C'était à qui proposerait de nouveaux moyens de les attirer en France et de les retenir. Le député Charles Duval, à la séance du 1er mai 1792, s'apitoyait sur l'absence de garanties légales à leur profit : « C'est surtout dans nos lois, disait-il, que les différents peuples doivent trouver des preuves de l'affection fraternelle qui doit un jour lier tous

(1) J. GUILLAUME, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de la Législative*, p. 422 et suiv.
(2) Séance du 31 janvier 1792 au *Moniteur*.

les hommes. Mais nos lois se sont-elles assez occupées des étrangers? Non... La loi sur les jurés ne dit pas un mot des étrangers. La loi sur la police municipale et sur la police correctionnelle n'en parle pas davantage... Le malheureux étranger, s'il est accusé, traduit chez le juge de paix, n'a à sa portée ni sa famille, ni ses amis, ni ses voisins qui pourraient ainsi attester de sa bonne conduite et répondre de lui... Il est seul et livré à lui-même au milieu de gens qui ne parlent ni n'entendent sa langue, il n'a pas même d'interprète ». Et Duval demandait qu'on empruntât aux Anglais la loi qui garantissait à l'étranger qu'il serait jugé par un tribunal composé par moitié de ses compatriotes ou tout au moins d'étrangers comme lui. « Alors, s'écriait-il, nous aurons prouvé aux différents peuples de la terre que nous les regardons vraiment comme nos frères et que nous voulons toujours être leurs amis. » La proposition fut prise en considération et renvoyée au Comité de législation.

La première fois que fut invoqué l'article de la Constitution qui permettait au corps législatif de prononcer d'office l'adoption d'un étranger, ce fut, le 8 juin 1792, en faveur du fils du docteur Priestley qui parut ce jour-là à la barre de l'Assemblée. Le député François (de Nantes), un ami de son père, donna lecture d'une adresse que le jeune homme avait rédigée : «... Va, lui a dit son père, va habiter chez ce peuple courageux et hospitalier, apprends de lui à détester la tyrannie, à adorer la liberté. William Priestley est donc venu dans le pays des Français, il se propose d'y fixer sa résidence, mais il désire jouir des droits de citoyen français, titre qu'il estime cent fois plus que celui de roi d'aucun Etat arbitraire. Membre du peuple souverain qui aura bien voulu l'honorer de son adoption, il aura toujours à sa mémoire et à son cœur, dans l'exercice de ses devoirs de citoyen et de soldat, l'esprit public de la nation, l'énergie de ses magistrats et les leçons de son père ». Le président de l'Assemblée, qui était Tardiveau, répondit au milieu des applaudissements : « Tous les hommes sont frères ; et certes, ce ne sera pas sans plaisir que la France adoptera le fils du docteur Priestley. »

François de Nantes reprit la parole pour appuyer la pétition du jeune homme. Après avoir prononcé un éloge bien senti de son père, le savant chimiste, après avoir

rappelé que pour s'être constitué en Angleterre le défenseur de l'apôtre de notre Révolution, il avait vu sa maison de Birmingham saccagée et brûlée par une émeute de la populace, le 14 juillet précédent, il présenta l'adoption de William Priestley comme un acte de reconnaissance et de réparation. « Saisissons avec empressement, dit-il, cette occasion de convertir en un grand acte de gratitude nationale, les honneurs que les citoyens et les sociétés du royaume ont adressés à ce célèbre martyr de la Révolution française. Versailles fut autrefois l'asile des rois vaincus par leurs rivaux ou chassés par leur peuple ; que l'Assemblée nationale soit aujourd'hui l'asile de la vertu proscrite et du génie persécuté ! » Après que Lacépède, le savant naturaliste, eut prononcé quelques paroles dans le même sens que François de Nantes, l'Assemblée vota l'impression du discours de celui-ci et de la pétition du jeune Priestley et renvoya au Comité de législation la rédaction du décret qui lui donnerait la qualité de Français.

A la veille des élections à la Convention, le 24 août 1792, Marie-Joseph Chénier, accompagné de plusieurs hommes de lettres, vint demander à l'Assemblée de regarder comme « alliés du peuple français » les écrivains étrangers qui avaient « sapé les fondements de la tyrannie et préparé les voies à la liberté ». Il proposa de les déclarer citoyens français, afin que « ces bienfaiteurs de l'humanité » pussent être élus députés. « Si le choix du peuple portait ces hommes illustres à la Convention nationale, quel spectacle imposant et solennel offrirait cette assemblée qui va déterminer de si grands destins ! L'élite des hommes réunie de tous les points de la terre ne semblerait-elle pas le Congrès du monde entier? »

Hérault de Séchelles, qui présidait, fit aux pétitionnaires une réponse emphatique qu'il avait dû préparer d'avance.

L'évêque Lamourette et Vergniaud appuyèrent la pétition de Chénier avec chaleur. « Quel moyen plus sûr, plus efficace pour sauver la liberté française, dit Vergniaud, que d'associer à vos dangers les philosophes des nations étrangères qui ont pris sa défense? »

En vain Lasource et Basire firent quelques timides objections. Lasource parut craindre qu'en donnant le titre de citoyen français à des étrangers qui ne l'avaient

pas demandé, l'Assemblée ne subît l'humiliation d'un refus. Basire déclara que les écrits ne suffisaient pas pour juger un homme, qu'il fallait connaître son cœur et qu'il était dangereux de permettre à des inconnus d'entrer dans la Convention. Mais Chabot fit un tableau pathétique des dangers que couraient les philosophes étrangers, les Priestley et les Wilberforce, sous le joug du despotisme. Il rappela que déjà les Américains avaient donné le droit de cité aux étrangers qui avaient combattu pour leur liberté. Guadet s'indigna qu'on voulut obliger des hommes généreux à solliciter le titre de citoyen français : « Ce sanctuaire de la liberté sera-t-il donc une académie où, pour obtenir une faveur, que dis-je, une justice, il faudra la demander? »

Thuriot essaya bien de faire toucher du doigt, par un argument de bon sens, les inconvénients de la proposition : « Je suppose que nous soyons actuellement en guerre avec l'Angleterre, la Prusse et l'Allemagne, et que la Convention nationale, dans laquelle vous auriez admis un Anglais, un Prussien et un Allemand ait à prendre une mesure pour repousser ces puissances, croyez-vous que ces trois philosophes puissent concourir à cette mesure? » L'Assemblée ne voulut rien entendre. La proposition de Vergniaud fut adoptée à une immense majorité.

Deux jours plus tard, le 26 août, Guadet, au nom de la Commission extraordinaire des Douze et du Comité d'instruction publique réunis, vint proposer à l'Assemblée la liste des philosophes étrangers auxquels serait déférée l'adoption française. La liste comprenait la plupart des noms qu'avait prononcés Marie-Joseph Chénier dans sa pétition de l'avant-veille : en tête Joseph Priestley, puis Thomas Paine, Jérémie Bentham, William Wilberforce « le plus zélé et le plus éloquent défenseur des noirs », avait dit Chénier, Thomas Clarkson, adversaire de l'esclavage comme Wilberforce, Jacques Mackintosh, « qui a réfuté avec une éloquente dialectique les amplifications de M. Burke contre la Révolution française » (Chénier), David Williams, le pédagogue déiste, ami de Brissot, Gorani, « honoré par la haine, illustré par la persécution de la maison d'Autriche, cette grande ennemie du bonheur des hommes » (Chénier), Anacharsis Cloots, Corneille

Pauw, Joachim-Henri Campe, Pestalozzi, « ce cultivateur qui a bravé l'aristocratie et réclamé dans ses ouvrages les droits méconnus du peuple helvétique » (Chénier), Georges Washington, Jean Hamilton, N. Madison, « qui dans *Le Fédéraliste* a développé avec profondeur le système des confédérations » (Chénier), Klopstock et Thaddée Kosciusko. Cette liste fut adoptée sans débat. L'Alsacien Ruhl y fit ajouter ensuite le nom de Schiller (1). Toutes les grandes nationalités y étaient à peu près représentées, mais la nationalité anglaise l'était beaucoup mieux que les autres. Guadet avait laissé tomber de son palmarès certains noms proposés par M.-J. Chénier, ceux de Horne-Tooke, de Robertson, de Napper-Tandy, de William Bolts, tous Anglais, celui du Polonais Malkowski. En revanche, il avait ajouté les noms de Bentham, de Kosciusko, de Cloots, de David Williams, de Clarkson, de Klopstock, de Hamilton et de Washington, que Marie-Joseph Chénier n'avait pas désignés.

Le décret était précédé de considérants qui, dans l'histoire de la société des Nations, constituent un titre d'honneur singulier pour la France :

« Considérant que les hommes qui, par leurs écrits et par leur courage, ont servi la cause de la liberté et préparé l'affranchissement des peuples ne peuvent être regardés comme étrangers par une nation que ses lumières et son courage ont rendu libre ;

« Considérant que si cinq ans de domicile en France suffisent pour obtenir à un étranger le titre de citoyen français, ce titre est bien plus justement dû à ceux qui, quel que soit le sol qu'ils habitent, ont consacré leurs bras et leurs veilles à défendre la cause des peuples contre le despotisme des rois, à bannir les préjugés de la terre et à reculer les bornes des connaissances humaines ;

« Considérant que, s'il n'est pas permis d'espérer que les hommes ne forment un jour devant la loi, comme devant la nature, qu'une seule famille, une seule association, les amis de la liberté, de la fraternité universelle, n'en doivent pas moins être chers à une nation qui a proclamé sa renonciation à toutes conquêtes et son désir de fraterniser avec tous les peuples ;

(1) La Convention y ajoutera, le 17 février 1793, le nom de l'Américain Joel Barlow.

« Considérant enfin qu'au moment où une Convention nationale va fixer les destinées de la France et préparer peut-être celles du genre humain, il appartient à un peuple généreux et libre d'appeler toutes les lumières et de déférer le droit de concourir à ce grand acte de raison à des hommes qui, par leurs sentiments, leurs écrits et leur courage, s'en sont montrés si éminemment dignes... »

Jamais encore la fraternité humaine n'avait trouvé de tels accents dans la bouche des gouvernants.

Lasource avait exprimé la crainte que l'Assemblée ne subît l'humiliation d'un refus de la part des étrangers illustres qu'elle honorait du titre de citoyen français. L'éventualité ne se produisit pas. Sans doute, par l'incurie du ministre Roland, le décret ne parvint aux intéressés que plusieurs semaines après son vote (la lettre d'envoi de Roland à Schiller est du 10 octobre), mais aucun de ceux qui furent touchés par la missive ministérielle ne répondit par un refus. Plusieurs remercièrent en termes fort convenables, tel Klopstock qui applaudit à l'avènement de la République et lui souhaita la victoire, tel David Williams, dont la lettre de remerciements fut lue le 13 novembre 1792 devant la Convention, tel Pestalozzi qui prit très au sérieux son titre de citoyen français et travailla pendant sept ans, de 1792 à 1798, à propager autour de lui les principes de la Révolution (1).

Trois de ces fils adoptifs de la France furent élus à la Convention : Priestley, Cloots et Thomas Paine.

Priestley, nommé à la fois par l'Orne et le Rhône-et-Loire, refusa le mandat en s'excusant sur sa connaissance imparfaite de la langue française et son ignorance des conditions locales. Mais il sût mêler à sa lettre de remerciements des conseils de modération qui étaient une allusion à peine voilée aux massacres de septembre : « Que les conspirateurs barbares, que les brigands couronnés ne vous effrayent pas. La liberté est impérissable, tant que vous saurez réprimer les violences illégales qui la déshonoreraient et toutes les discussions intestines ». La lettre de Priestley fut lue par Rabaut de Saint-Etienne à la séance du 28 septembre 1792. Un membre proposa de ne pas

(1) Voir sur PESTALOZZI les articles de J. GUILLAUME dans la *Revue pédagogique* des 15 août, 15 septembre et 15 octobre 1902.

tenir compte de ses excuses et de l'inviter à accepter le mandat que les électeurs lui avaient confié ! Mais Léonard Bourdon fit observer qu'il ne convenait pas à la Convention de faire une pareille démarche, et qu'elle pouvait être faite seulement par les électeurs qui avaient nommé le savant anglais. La Convention se rangea à cet avis.

Thomas Paine fut élu à la Convention par quatre départements, l'Aisne, l'Oise, le Pas-de-Calais et le Puy-de-Dôme. Henry Bancal, l'ami de Mme Roland, qui était secrétaire de l'Assemblée électorale du Puy-de-Dôme, lui annonça son élection par la lettre suivante, datée de Riom, le 8 septembre 1792 :

« Thomas Payne (*sic*),

L'assemblée électorale du département du Pui de Dôme, dans sa séance de ce soir, vous a nommé député à la Convention nationale. Votre amour pour l'humanité, pour la liberté et l'égalité, les ouvrages utiles, qui sont sortis de votre cœur et de votre plume pour les défendre, ont déterminé ce choix. Venez, ami des hommes, augmenter le nombre des patriotes d'une Assemblée qui doit fixer le sort d'un grand peuple et peut-être celui du genre humain.

Les tems des bonheur que vous avez prédit aux nations sont arrivés. Venés, ne trompés pas leur attente (1)... »

Thomas Paine opta pour le Pas-de-Calais. Il était alors l'objet de poursuites en Angleterre pour la deuxième partie de ses *Droits de l'Homme*. Il avait été expulsé de Manchester et il pouvait s'attendre à être arrêté d'un moment à l'autre. A son passage à Douvres au moment de son embarquement pour la France, il fut insulté par la foule. A Calais, on lui fit un accueil triomphal. Comme il ignorait le français, il ne put répondre aux discours de ses admirateurs qu'en portant la main à son cœur. A la Convention, il siégea du côté de la Gironde et se compromit avec elle.

Anacharsis fut nommé par deux départements, l'Oise et Saône-et-Loire. Il opta pour le premier. A la Convention,

(1) *Archives nationales*, C 167, dossier 410.

il s'empressa de quitter le parti de la Gironde pour passer du côté de la Montagne (1). Il entra au Comité diplomatique et poussa de toutes ses forces à la guerre de conquêtes. Il sera un des chefs de l'hébertisme. Nous le retrouverons.

(1) Au moment des élections à la Convention, il avait lancé contre les partisans de la loi agraire un violent pamphlet intitulé *A Bas les Perturbateurs*, que le département du Cher fit réimprimer (*Archives du Cher*, L. 43). Quelques semaines plus tard, il lançait contre ses anciens amis les Girondins une ironique attaque intitulée *ni Marat, ni Roland* et enfin, le 20 mars 1793, il prononçait, aux Jacobins, un virulent réquisitoire contre Guadet et les Brissotins, qu'il accusait d'hostilité à la réunion de la Belgique.

VII

LA CRISE DE LA PROPAGANDE

Valmy et les rapides succès qui suivirent, l'occupation de la rive gauche du Rhin par Custine qui ne fut qu'une promenade militaire, la conquête de la Savoie par Montesquiou qui eut les allures d'une marche triomphale, la facile prise de Nice par Anselme, la conquête de la Belgique par Dumouriez vainqueur à Jemmapes, tous ces événements prodigieux qui se succédèrent en quelques semaines, semblèrent justifier par les faits le bien fondé des espérances de la propagande humanitaire. « Les villes sont prises sans coup férir, écrivait le diplomate américain gouverneur Morris, et la Déclaration des Droits de l'Homme produit l'effet de la trompette de Josué (1). » Partout les populations affranchies plantaient l'arbre de la Liberté et arboraient la cocarde aux trois couleurs. Elles n'allaient pas tarder à demander successivement leur réunion à la République. Le programme d'Anacharsis se réalisait.

Le 19 novembre 1792, onze jours après Jemmapes, la Convention, apprenant par Ruhl que les patriotes mayençais craignaient de retomber sous le joug de leurs anciens maîtres et que les patriotes des Deux-Ponts étaient persécutés par leur duc, votait, pour rassurer les populations étrangères affranchies et pour encourager les autres, le célèbre décret par lequel elle accordait « fraternité et secours à tous les peuples qui voudraient recouvrer leur liberté ».

(1) MORRIS, *Mémorial*, t. II, p. 223.

Cette date marque l'apogée de la politique cosmopolite et humanitaire qui était celle de la Révolution depuis ses débuts. Confiante dans la puissance irrésistible de ses doctrines, elle avait regardé comme des frères les étrangers qui les professaient et l'état de guerre ne l'avait pas fait changer d'avis. A l'égard des sujets des puissances ennemies domiciliés en France, elle n'avait pas cru devoir prendre la moindre mesure de répression, de surveillance ou même de précaution. Les sujets ennemis résidant en France pouvaient aller et venir librement après la déclaration de guerre comme auparavant. Il leur suffisait d'arborer la cocarde nationale. Bien mieux, ils étaient reçus partout à bras ouverts et mains tendues. Ils rédigeaient des journaux, ils péroraient dans les clubs, ils prenaient part à toutes les luttes politiques, ils agissaient sur l'opinion et sur le Gouvernement, en toute liberté. Ils pouvaient même remplir des fonctions publiques et plusieurs occupaient des emplois importants jusque dans les bureaux du ministère des Affaires étrangères (1). L'un d'eux, le Prussien Cloots, semblait leur représentant attitré et jouait un rôle considérable.

Cette situation anormale ne pouvait se prolonger sans de graves inconvénients qui se révélèrent avec l'extension de la Coalition. L'état de guerre a des nécessités que la Convention elle-même dut reconnaître.

En attirant en France les étrangers patriotes et en les employant à la propagande des droits de l'homme, les révolutionnaires avaient cru fortifier leurs moyens d'action et affaiblir d'autant ceux de leurs ennemis. Les événements se chargèrent vite de leur démontrer qu'ils avaient fait un mauvais calcul et que pour vaincre la coalition, il fallait faire appel à des armes autrement efficaces, mais dont l'emploi exigeait l'abandon du cosmopolitisme humanitaire. Même quand leurs yeux durent s'ouvrir à l'évidence, ils s'efforcèrent encore de concilier les exigences de la défense nationale avec le respect des doctrines. Mais si les doctrines dictèrent encore les phrases, les nécessités de plus en plus dictèrent les actes.

(1) Ainsi le Wurtembergeois Charles Reinhard qui était en 1792 secrétaire d'ambassade à Londres et qui devint ministre des Affaires étrangères du Directoire.

Dès le mois de décembre 1792, deux mois à peine après les conquêtes de la Belgique, de la rive gauche du Rhin, de la Savoie et de Nice, il fallut convenir que les peuples affranchis goûtaient médiocrement leur bonheur.

Le 2 décembre 1792, quand les Prussiens et les Hessois s'approchèrent de Francfort, la population s'insurgea contre la petite garnison française qui occupait la ville et la massacra en partie. « La malheureuse affaire de Francfort, dit Bentabole aux Jacobins le 12 décembre, doit nous ouvrir les yeux ; Custine cherche à nous porter à la clémence ; il dit qu'il ne faut pas nous venger et qu'au lieu d'arrêter les magistrats de Francfort, on les remettra en liberté... Le peuple brabançon est encore encrassé de préjugés et de fanatisme..., je demande que la Convention déclare quel sera le genre de guerre que nous adopterons au printemps... je demande que l'on détermine la conduite que nous tiendrons à l'égard de la ville de Francfort. » Les tribunes applaudirent vivement Bentabole, mais la société accueillit son discours par un profond silence. Les Jacobins se résignaient malaisément à reconnaître la vanité de leurs chimères et le bon sens populaire les devançait. Le député Drouet, le Drouet de Varennes, appuya cependant les réflexions de Bentabole : « Il faut que la Nation soit vengée de l'outrage sanglant qu'elle vient de recevoir à Francfort ; il faut que cette ville coupable soit réduite en cendres ». C'était la vieille et rigoureuse doctrine des représailles qui se substituait violemment à la molle et impuissante doctrine humanitaire. Mais le débat dévia. Les orateurs qui se succédèrent préférèrent rejeter sur les Brissotins qui gouvernaient les responsabilités des événements que de regarder les difficultés en face.

La question posée par Bentabole aux Jacobins reçut sa solution quelques jours plus tard dans le grand rapport que Cambon lut à la tribune, le 15 décembre, sur la conduite que les généraux français devraient tenir désormais dans les pays occupés.

Cambon posait en principe que la guerre entreprise par la France avait pour but essentiel l'anéantissement de tous les privilégiés. Il reprenait à son compte le cri de guerre : guerre aux châteaux, paix aux chaumières ! et il concluait de ces prémisses : « Tout ce qui est privilégié,

tout ce qui est tyran doit donc être traité en ennemi dans les pays où nous entrons ».

Custine avait eu raison d'exiger des contributions sur les nobles, les prêtres et les riches de la rive gauche du Rhin. Mais il n'avait pas encore été assez loin dans ce sens. Il avait laissé en pla[ce] les anciens magistrats. De cette erreur provenaient les Vêpres Siciliennes de Francfort !

Dumouriez, lui, avait tout respecté en Belgique, nobles, privilèges, corvées, féodalité, etc. : « Tous les préjugés gouvernent encore ce pays ; le peuple n'y est rien, c'est-à-dire que nous lui avons promis de le rendre heureux, de le délivrer de ses oppresseurs, mais que nous nous sommes bornés à des paroles... Lorsque nos convois passent à quelques barrières ou péages, ils y paient les droits ordinaires. Ce général a pensé ne devoir pas même forcer les habitants à fournir des magasins et des approvisionnements à nos armées. »

Cambon constatait que la preuve était faite que les peuples délivrés par les armées de la République n'avaient pas trouvé en eux-mêmes la force ni l'expérience nécessaires pour établir leurs droits, qu'ils étaient toujours sous le vasselage de leurs anciens maîtres ou de leurs agents, qu'ils formaient une masse passive et craintive sans initiative ni énergie. La France révolutionnaire devait venir au secours de ces anciens esclaves encore incapables de supporter la lumière de la liberté. Elle devait détruire l'ancien régime qui les tenait encore asservis. Autrement sa propre liberté eût été elle-même en péril : « Ce n'est pas aux rois seuls que nous avons à faire la guerre ; car s'ils étaient isolés, nous n'aurions que dix ou douze têtes à faire tomber ; nous avons à combattre tous leurs complices, les castes privilégiées qui, sous le nom des rois, ruinent et oppriment le peuple depuis plusieurs siècles. »

Dorénavant, les généraux en pays occupé devraient donc supprimer sur-le-champ les dîmes et les droits féodaux, toute espèce de servitude. Tous les pouvoirs locaux seraient renouvelés par le peuple réuni en assemblées primaires, mais seraient exclus du droit de vote et d'éligibilité tous ceux qui ne prêteraient pas serment à la liberté et à l'égalité, tous les anciens privilégiés, tous ceux qui avaient géré des charges sous le régime aboli.

La Convention vota avec enthousiasme le décret pro-

posé par Cambon, non sans l'avoir amendé dans un sens plus rigoureux encore, sur la proposition de Buzot.

Désormais, la propagande émancipatrice prenait la forme d'une tutelle, presque d'une dictature. La France révolutionnaire reconnaissait que les peuples libérés laissés à eux-mêmes étaient incapables par leurs seules forces d'imiter son exemple. Elle était obligée « de se substituer à eux et de faire pour eux, sans eux, au besoin contre eux leur Révolution » (1). « Terrible dilemme, dit Jaurès : ou laisser subsister autour de soi la servitude toujours menaçante, ou faire de la liberté imposée une nouvelle forme de tyrannie. La France expiait par là la magnifique et redoutable avance révolutionnaire qu'elle avait sur le monde. »

L'élite intellectuelle elle-même, où les sympathies pour la Révolution s'étaient manifestées tout d'abord et avec le plus de force, commence à esquisser un mouvement de recul, tantôt dicté par de sincères scrupules, tantôt imposé par la prudence. Depuis que les monarchies ont organisé contre les idées françaises une sévère répression, il devient dangereux pour les écrivains de s'en déclarer publiquement les partisans. Or, la plus grande partie des écrivains ne sont pas libres, ils dépendent par leurs emplois des autorités établies, et tous ne sont pas des héros. Les plus adroits cherchent des prétextes pour colorer leur évolution. Les massacres de septembre, le supplice de Louis XVI, les querelles entre Montagnards et Girondins, puis la Terreur excusèrent bien des revirements et bien des faiblesses.

En Allemagne, Frédéric Stolberg, apprenant la mort de Louis XVI, s'écria que « les Français avaient commis la plus exécrable des actions et que ce forfait les montrait à l'univers dans toute leur abomination ».

Klopstock, de son côté, qualifia l'exécution du roi de « meurtre judiciaire ». Plus tard, il reprochera aux Français d'entreprendre une guerre de conquêtes, il verra dans Charlotte Corday une héroïne et il flétrira la Terreur.

Et cependant, il ne songea jamais à répudier le titre de citoyen français dont il tirait même vanité.

Georges Kœrner, qui se trouvait à Paris, au moment

(1) JAURÈS, *Convention*, p. 567.

de l'insurrection du 10 août, avait figuré parmi les défenseurs des Tuileries et du roi.

Wieland se regimba contre le décret du 15 décembre 1792 qui plaçait les peuples conquis sous la tutelle de la France révolutionnaire. Il protesta que les Allemands n'étaient pas dans l'esclavage et qu'ils n'avaient pas besoin qu'on leur imposât des libérateurs. Ils se trouvaient bien de leurs antiques institutions et ne songeaient pas à les changer contre les nouveautés françaises.

Schlosser, Gleim, Klinger firent également leur *mea culpa* pour leurs erreurs révolutionnaires.

Malgré ces défections retentissantes, la cause française garda de l'autre côté du Rhin des amitiés fidèles parmi les penseurs. Le musicien prussien Reichardt, dont les *Lettres* écrites de France avaient fait scandale, fut obligé de donner la démission de ses charges. Son fils adoptif s'enfuit de Prusse et s'engagea dans l'armée française sous le nom de Richard. Il devint officier de cavalerie.

Fichte prit la défense de la Révolution en pleine Terreur, dans sa *Revendication pour la liberté de penser* et dans sa *Contribution pour rectifier le jugement public sur la Révolution française*, qu'il fit paraître sous le voile de l'anonyme à Zurich, en 1793 (1).

A la même époque, le jeune Rebmann expliquait, sinon justifiait la Terreur dans les Gazettes qu'il rédigeait à Dresde pour le libraire Richter. Mais ces gazettes étaient bientôt supprimées par la censure et Rebmann réduit à s'enfuir à Erfurt, puis à Altona (2).

En Angleterre, le recul de l'influence française se précipita après le 10 août. Le célèbre voyageur Arthur Young, qui avait fait profession d'admirer la Révolution, fit volte-face dans son *Avertissement à la Grande-Bretagne* (1793). L'évêque de Llandaff, Watson, qui s'était fait traiter de « prélat niveleur » pour ses sympathies françaises, publia, après les massacres de septembre et la proclamation de la République, un *Examen critique de la*

(1) Voir l'important article de M. G. DELOBEL sur Fichte et les idées de la Révolution française dans les *Annales révolutionnaires*, 1911 t. IV, p. 299-320.

(2) NADESCHDA VON WRASKY, *Rebmann*, Heidelberg, 1907.

Révolution française et de la Constitution anglaise où il condamnait catégoriquement la forme républicaine, exprimait son repentir pour ses erreurs et faisait l'éloge de la Constitution britannique. Le caricaturiste John Walcot, célèbre sous le pseudonyme de Peter Pindar, tournait maintenant contre les révolutionnaires le crayon dont il avait satirisé George III et son entourage.

Cependant les écrivains anglais dans leur ensemble se montrèrent plus fermes dans leurs opinions que les écrivains allemands. Beaucoup tinrent à honneur de ne pas plier devant la sévérité de la répression organisée par Pitt, dès l'automne de 1792. Wordsworth répliqua à l'évêque de Llandaff dans une *Lettre* d'une belle indignation où il se livrait à une vive satire des vices de la société anglaise et à une enthousiaste apologie de la République. Il est vrai que la *Lettre* ne put paraître, faute d'imprimeur. Le même Wordsworth expliqua la Terreur dans ses *Préludes*. Il voyait dans les excès révolutionnaires « les effets mystérieux et terribles des crimes du passé qui seraient suivis de l'édification pacifique et efficace de la société nouvelle ». Dans sa Lettre à Watson, il avait justifié le supplice de Louis XVI. Quand la guerre fut déclarée entre sa patrie et la France, il fit des vœux pour la victoire de celle-ci, qui était la victoire de l'humanité.

Ses amis et ses émules Coleridge et Southey eurent la même attitude. Ils devinrent en 1793 d'ardents disciples de Godwin. Coleridge se vantera plus tard, sous le Directoire, de n'avoir jamais désespéré de la liberté : « Car, jamais, ô liberté, par un dévouement imparfait, je n'ai terni ton éclat ou glacé ta flamme sacrée ! Mais j'exultai au son des péans de la France délivrée et je baissai la tête et pleurai au seul nom de l'Angleterre » (1) !

Robert Burns inscrivit dans son *Arbre de la Liberté* la strophe suivante sur la mort de Louis XVI :

« Le roi Louis pensa le couper
Quand il était haut comme rien, homme,
Pour cela, le gardien lui fracassa sa couronne
Et lui coupa la tête, homme ! »

1) Ch. CESTRE, p. 144.

Beaucoup d'Anglais éminents, comme Thomas Muir, Perry (1) et Benjamin Vaughan (2), devront s'enfuir en France pour échapper aux tribunaux de Pitt.

En Italie et en Espagne, où le parti intellectuel était beaucoup moins fort qu'ailleurs, il fut rapidement réduit au silence et ses chefs se renièrent sans vergogne. L'ardent Giovanni Pindemonte se mit à flétrir l'esprit démocratique des Français, leur philosophisme, à célébrer l'action héroïque de Charlotte Corday et la prise de Toulon par les Anglo-Espagnols, à pleurer sur la mort de Louis XVI. Il ne fut pas le seul.

Si l'élite se détachait de plus en plus de la Révolution, on peut penser quelle devait être l'attitude du peuple dans les pays en guerre comme dans les contrées occupées par nos troupes.

Les Belges et les Rhénans surtout manifestaient une répugnance invincible à recevoir les assignats ainsi qu'une obstination opiniâtre à pratiquer leur ancien culte. De la Révolution, ils avaient accepté avec joie ce qui satisfaisait leurs intérêts immédiats, la suppression des dîmes et des impôts. Ils repoussaient presque tout le reste. Le malentendu s'aggrava quand les armées françaises durent vivre sur le pays occupé. Les contributions de guerre ne frappaient en principe que les privilégiés, mais ceux-ci se dédommageaient en élevant leurs fermages et en restreignant leurs dépenses. Les réquisitions pesaient sur tout le monde et plus lourdement sur les paysans. L'état de guerre, avec ses charges et ses souffrances inévitables, arrêta net les progrès de la propagande. Tous ceux qui regrettaient le passé reprirent courage et influence. Le caractère précaire de la conquête révolutionnaire se révéla tout d'un coup.

La situation développa sa logique inexorable. Les Brissotins avaient compté sur la force de l'opinion anglaise pour retenir Pitt et l'empêcher de se joindre à la coalition. Du jour où la Convention ouvrit l'Escaut à la navigation libre, l'opposition anglaise fut réduite à l'impuissance. Les marchands de Londres réclamèrent la guerre contre la nation concurrente et régicide.

(1) PERRY était l'éditeur du *Morning Chronicle* et de l'*Argus*.

(2) Voir notre article Benjamin VAUGHAN et ROBESPIERRE dans les *Annales révolutionnaires*, de janvier 1917.

Dès le mois de septembre 1792, notre agent à Londres, François Noël, avait noté le changement des esprits à Londres : « Le massacre des prisonniers, écrivait-il à Lebrun le 10 septembre, a fait ici le plus mauvais effet. Nos amis n'osent plus nous défendre. L'opposition et notamment M. Fox, qui jusqu'à ce moment avait témoigné un vif intérêt pour la Révolution, s'est absolument refroidie. » Les Anglais craignaient le désordre mais craignaient plus encore les atteintes au droit de propriété. « Les idées de loi agraire, écrivait Noël le 23 septembre, qui commencent à se répandre en France et dont nous connaissons tous les apôtres, sont encore venues fortifier les impressions fâcheuses du massacre des prisonniers. » Il n'hésitait pas à affirmer, trois jours plus tard, que si Louis XVI était exécuté, l'Angleterre nous ferait la guerre et il concluait, le 22 décembre : « Cette guerre que le peuple paraissait n'envisager qu'avec une extrême répugnance est à la veille de devenir populaire (1). » Les portraits de Paine étaient brûlés dans la plupart des villes du Northumberland et du Durham.

Décidément les peuples ne voulaient pas être affranchis. Le 13 janvier 1793, la populace romaine massacrait le secrétaire de la légation de France, Bassville, pour le punir d'avoir osé arborer la cocarde aux trois couleurs dans la ville sainte du catholicisme. En Espagne, la propagande de Marchena, d'Hévia, de Santibanez échouait piteusement. Marchena était obligé d'avouer à Lebrun, notre ministre des Affaires étrangères, que, pour avoir quelque prise sur ses compatriotes, il fallait respecter leurs traditions et leurs préjugés, ne leur parler que de Cortès et de fueros et non pas de philosophie. Comment, dans ces conditions, compter sur les peuples pour renverser ou seulement pour retenir leurs tyrans?

La propagande se révélait impuissante. Le député Baraillon en fit la constatation mélancolique, le 7 janvier 1793. Les peuples étrangers, dit-il, ne sont pas aussi enthousiastes de la Révolution qu'on se l'imagine. « Les préjugés, hélas! se répandent comme le torrent et la vérité arrive toujours au pas de la tortue... Ne calculons donc que sur nos armées et sur nos finances, et sachons d'a-

(1) *Archives des Affaires étrangères*. Angleterre. 582.

vance que nous rencontrerons les couteaux des Francofurtois et les faux des Niçards des montagnes... Examinez ce petit nombre de déserteurs prussiens et autrichiens qui vous arrive, malgré l'appât très attrayant sans doute que vous leur avez offert... Ecoutez les cris des Brabançons en faveur de leurs nobles et de leurs prêtres... »

Propagande ou représailles, il fallait choisir.

La question se posa devant la Convention avec une urgence impérieuse, le jour même où Brissot vint proposer de répondre aux dernières provocations de Pitt, au renvoi méprisant de notre ambassadeur Chauvelin par une déclaration de guerre, le 1er février 1793. Quand Brissot eut terminé son rapport, Fabre d'Eglantine, toujours fidèle à la théorie humanitaire, proposa d'expliquer au peuple anglais, par une adresse, que son Gouvernement trahissait ses devoirs et ses intérêts, et de placer sous la protection des lois les Anglais et les Hollandais résidant en France. Ce fut l'occasion d'un vif débat. Boyer-Fonfrède combattit le projet d'adresse : « Elle tendrait à nous faire taxer de pusillanimité ». Birotteau ajouta : « Sous le prétexte de protection à accorder au peuple anglais, il ne faut pas que le Gouvernement anglais nous inonde d'espions... je voudrais que cette protection s'étendît seulement aux Anglais résidant en France qui justifieront des affaires qui les y retiennent ». Il y eut des murmures. Bancal n'en persista pas moins à appuyer Birotteau : « Lorsqu'on déclare la guerre à une nation, il ne faut pas lui faire de compliments ». Les murmures redoublèrent. Saint-André s'éleva contre les défiances exprimées : « La nation anglaise est une nation généreuse... elle nous saura gré de lui avoir ouvert les yeux sur ses ministres, sur son tyran ». Mais Lehardy refusa de partager cet optimisme : « Ce n'est pas par des distinctions métaphysiques qu'on fait la guerre. L'Anglais en s'armant contre nous nous prouve qu'il n'adopte pas nos principes ; il nous prouve l'assoupissement dans lequel il est tombé. Je demande si c'est le Gouvernement qui arme et qui combat ; je demande si c'est le Gouvernement qui paie les impôts » : L'argument était sérieux.

Pour essayer de l'écarter et faire voter l'adresse, Barère n'eut pas trop de toutes les ressources de sa rhétorique. « La guerre que vous venez de voter ne ressemble à

aucune autre ; elle n'est pas celle d'un roi à un autre roi, d'un Gouvernement à un autre Gouvernement. Les mesures ordinaires ne doivent pas être employées. J'appuie la proposition de Fabre D'Eglantine tendant à conserver l'hospitalité et la protection de nos lois non seulement à ceux des Anglais et des Bataves qui sont en ce moment sur le territoire de la République, mais encore à tous ceux qui voudraient y venir profiter des avantages d'un Gouvernement libre. Que vous différez en cela, citoyens, de nos ennemis ! Comme elle sera sentie cette différence de la conduite d'un peuple libre avec celle d'un Gouvernement despotique, lorsqu'on vous verra généreux et hospitaliers, au moment où nos ennemis se rendent envers nos citoyens tyranniques et barbares ; lorsqu'à côté de votre décret, on pourra lire le bill que le Gouvernement anglais vient de porter contre les étrangers ! » Ducos ne trouva pas à son goût cette doctrine chrétienne qui recommandait de n'opposer aux violences et aux injures que la seule mansuétude. « Le fait était, dit-il, que tout le peuple anglais était pour la guerre, que les commerçants faisaient des souscriptions pour la guerre, que la guerre était nationalisée ». Marat à son tour intervint dans le débat et, à la grande surprise de ceux qui le connaissaient mal, il fit entendre le langage du bon sens : « Comme je connais l'Angleterre, je ne puis me dispenser d'observer que c'est à tort que l'on croit ici que le peuple anglais est pour nous... Nous n'avons pour nous en Angleterre que les philosophes et cette classe n'est pas la plus nombreuse ». Cet aveu ne fut pas du goût de l'extrême gauche qui protesta. Marat n'en persista pas moins à soutenir son opinion. Il consentit seulement à reconnaître que l'adresse proposée « pourrait présenter quelque utilité pour les Français ». La Convention vota l'adresse, mais il était visible que son vote manquait de conviction. Elle rendait encore hommage au dogme quand déjà elle cessait d'y croire.

Le dogme mettait la France révolutionnaire dans un état d'infériorité grave devant une coalition dont la mort du roi avait doublé les forces. Les Etats monarchiques, qui ne s'inquiétaient que de la raison d'Etat, frappaient à tour de bras sur nos nationaux. Dès le 2 septembre 1792, l'Empereur avait fait défendre à tous

ses fonctionnaires de délivrer des passeports aux Français pour passer sur terre autrichienne, à tous ses sujets de commercer avec les Français et de leur envoyer des espèces. Il ordonnait encore de regarder dorénavant tout voyageur français comme un espion et de le traiter en conséquence. Pendant que les Français étaient ainsi mis hors la loi en Autriche, les sujets autrichiens jouissaient en France de toutes les libertés.

Avant même que la guerre fût déclarée, Pitt avait fait voter l'Alien Bill qui soumettait nos nationaux à la surveillance de la police et donnait à celle-ci le droit de leur assigner des arrondissements dont ils ne pouvaient sortir sans autorisation. Quand les hostilités furent commencées, il fut interdit à tout sujet anglais, sous peine de haute trahison, de correspondre avec la France, d'y envoyer de l'argent, des denrées ou des armes. Presque aussitôt, dès le mois de mars 1793, l'Angleterre s'efforçait d'empêcher le ravitaillement de la France par les navires neutres et préludait à sa fameuse politique du blocus.

L'Espagne ne restait pas en arrière. Par les ordonnances des 4 et 15 mars 1793, elle expulsait la plupart des sujets français. Un peu plus tard, le 14 juin, elle ordonnait l'inventaire de leurs biens et chargeait une commission spéciale de les administrer, en ayant soin d'acquitter à leurs dépens tous les dommages causés à la nation où aux sujets espagnols. Pareille mesure n'était pas un séquestre, mais une confiscation déguisée.

Aussi longtemps que le cosmopolitisme humanitaire ferait la loi en France, il serait impossible d'opposer à ces mesures de violence la moindre représaille. Autant dire que la République se privait d'une des armes les plus efficaces pour atteindre ses ennemis.

VIII

LES INDÉSIRABLES

La politique de généreuse bienveillance suivie jusque-là offrait aux étrangers toutes sortes de ressources inespérées pour intervenir dans nos affaires intérieures, pour agir sur l'opinion et sur les pouvoirs publics. Comme l'avait dit le député Birotteau, les gouvernements ennemis pouvaient nous inonder d'espions qui n'auraient qu'à se coiffer du bonnet rouge pour se rendre inviolables. Ils ne s'en firent pas faute.

Dès la Constituante, la Prusse, la Hollande, l'Angleterre et l'Autriche avaient à Paris leurs agents secrets cachés sous un masque démocratique.

En octobre 1790, le roi de Prusse Frédéric-Guillaume envoya à Paris un riche fournisseur juif du nom de Benjamin Veitel Ephraïm qu'il avait déjà employé avec succès dans des missions secrètes à Liége et dans les Pays-Bas autrichiens (1). Ephraïm, qui était conseiller intime de S. M. prussienne, devait prétexter des affaires de commerce pour justifier son séjour à Paris. Il se mit immédiatement en rapport avec les chefs du côté gauche de l'Assemblée et avec les Jacobins de marque, qui étaient hostiles à l'alliance de la France et de l'Autriche. Charles Lameth, qui venait d'être blessé en duel par le duc de Castries, le reçut dans son lit de malade et lui accorda une

(1) FLAMMERMONT a donné des analyses des dépêches d'EPHRAIM dans son rapport sur les correspondances des agents diplomatiques à Paris avant la Révolution, publié dans les *Nouvelles archives des missions*, t. VIII, p. 132 et suiv.

audience d'une heure. Il vit Barnave, Lafayette, Petion, d'André, pendant que sa femme restée à Berlin, où elle tenait un salon fort à la mode, enguirlandait notre ambassadeur, le comte de Moustier, qu'elle mettait en rapport avec le favori du roi Bischoffswerder (1). Il s'agissait de détacher la France de l'Autriche. Mais le comte de Montmorin, notre ministre des Affaires étrangères, ayant repoussé les avances prussiennes, Frédéric-Guillaume se rapprocha bientôt de l'Autriche et conclut une alliance avec elle. Ephraïm cependant restait à Paris et y continuait ses intrigues. Il écrivait à son maître, le 22 avril 1791, que « le club des Jacobins était tout à fait adonné à la Prusse » et il prédisait la chute de Montmorin. Il mit si peu de discrétion dans ses conversations avec les journalistes jacobins que les feuilles royalistes s'émurent et l'accusèrent d'être venu à Paris pour y répandre de l'argent afin d'accroître la fermentation et l'anarchie. Elles prétendirent même que le juif berlinois payait des sicaires pour assassiner la reine. Au lendemain du massacre du Champ-de-Mars, le Comité des recherches de l'Assemblée nationale considéra qu'Ephraïm était un des meneurs cachés de l'agitation républicaine. Il fut arrêté par ses ordres dans la nuit du 18 au 19 juillet 1791. Il resta trois jours en prison. Mais Goltz, l'ambassadeur prussien en titre, protesta contre l'arrestation, Ephraïm excipa de sa qualité de conseiller intime. Le Comité des recherches n'osa pas prendre connaissance des dépêches qu'il adressait au roi de Prusse. Il se borna à examiner ses autres papiers et les ayant trouvés irréprochables, il le remit en liberté en lui décernant un certificat d'honorabilité et de civisme que celui-ci s'empressa de faire insérer dans le *Moniteur* (2). Frédéric-Guillaume comprit que son agent était brûlé et ne pouvait plus désormais séjourner à Paris. Il le rappela tout en lui continuant sa confiance.

En même temps qu'Ephraïm, le Comité des recherches de la Constituante avait ordonné l'arrestation d'une aventurière hollandaise qui se faisait appeler la baronne d'Aelders et qu'on considérait à juste titre comme l'agent secret du stathouder.

(1) Voir les dépêches de MOUSTIER publiées en annexe du rapport de LA SOURCE, le 31 août 1792, dans les *Archives parlementaires*.

(2) *Moniteur* du 24 juillet 1791.

Etta Lubina Johanna Desista Alders était née à Groningue en 1743, les uns disent d'un père aubergiste, les autres fabricant de papier peint (1). A l'âge de dix-neuf ans, elle se maria avec l'étudiant Palm qui partit au bout de quelques mois pour les Indes hollandaises et ne donna plus jamais de ses nouvelles. Etta ajouta à son nom le titre de baronne d'Aelders et se consola de l'absence de son mari par la galanterie. Elle s'établit à Amsterdam et se lia avec l'avocat Jean Munniks qui fut nommé vers 1773 consul de Hollande à Palerme. Elle promit à Munniks de l'accompagner dans sa nouvelle résidence, mais n'alla pas plus loin que le Midi de la France et vint s'établir à Paris en 1774. Elle prit dès lors le nom d'Etta de Sitter (nom de sa mère), veuve du baron d'Aelders. Comme elle était grande et bien faite, elle eut de nombreux succès mondains. Elle loua, en 1778, rue Villedo, un superbe appartement d'un loyer de 3 200 livres. Mais elle se livra à des dépenses folles et fut forcée, dix ans plus tard, d'abandonner ses meubles à son créancier, le baron de Plinval. Elle fut dès lors habiter rüe Favart, n° 348, un entresol assez coquet. Sa chambre à coucher était ornée de quatre glaces dont l'une garnissait le fond du lit.

Vers 1787, au moment de ses revers de fortune, et déjà sur le déclin, Etta songea à se procurer de nouvelles ressources. Elle rappela au stathouder, dans une lettre du 30 juin 1794, qu'elle avait réussi à s'introduire dans l'hôtel de l'archevêque de Sens, Loménie de Brienne, et qu'elle était parvenue à détourner l'ordre que Breteuil et Montmorin réclamaient pour faire marcher en Hollande les troupes rassemblées au camp de Givet. Il est possible qu'elle exagère son rôle, mais nous voyons que, dès l'année suivante, le grand pensionnaire Van de Spiegel lui paie une pension et la remercie de ses services en termes fort significatifs : « La défense d'une si bonne cause (celle du stathouder) ne saurait être confiée en de meilleures mains que les vôtres, madame, lui écrit-il le 5 décembre

(1) Baron Marc DE VILLIERS, *Histoire des Clubs de femmes* ; COLENBRANDER, *Nederland en de Revolutie* ; Etta PALM, née d'AELDERS, *Appel aux Françaises sur la régénération des mœurs et nécessité de l'influence des femmes dans un gouvernement libre*, 1791 ; *Mémoires* de CHOUDIEU ; *La Bouche de Fer* ; *Archives nationales*, T. 364, F[7] 4 590, etc.

1788, et j'ose vous prier de continuer à lui vouer vos talents et votre zèle vraiment patriotique. » (1) Van de Spiegel lisait lui-même les bulletins de l'espionne. Le 30 janvier 1789, il lui disait que ses lettres lui avaient causé « un plaisir indicible ». « Vous réunissez l'agréable à l'utile et à l'intéressant ; vous égayez les matières, vous les embellissez en les approfondissant. »

Etta se piqua d'honneur. Elle se mit en tête de détacher les journalistes et l'opinion publique de la cause des patriotes hollandais réfugiés en France après le coup d'Etat de 1787. Pour inspirer confiance, elle afficha des sentiments jacobins, elle fréquenta les clubs, elle ouvrit son entresol de la rue Favart aux hommes influents qui étaient sûrs d'y rencontrer, dit Choudieu, tout un essaim de jeunes et jolies personnes point farouches. Elle intrigua tant et si bien que dès le début de 1790, elle pouvait compter sur une bonne partie de la presse de gauche, sur les *Annales patriotiques* de Carra « son ami », alors très féru de l'alliance prussienne, sur la *Chronique de Paris* de Grandmaison, même sur l'*Ami du peuple* de Marat.

En juin 1790, Marat, stylé par elle, consacrait trois articles à démontrer que les prétendus patriotes hollandais, adversaires du stathouder, n'étaient que des bourgeois aristocrates hostiles au peuple. Dans ce même mois de juin 1790, elle annonçait triomphalement au grand pensionnaire qu'elle avait retourné Loustallot, le jeune et talentueux rédacteur des *Révolutions de Paris* et elle lui communiquait une lettre de Loustallot, en date du 3 juin, dans laquelle celui-ci lui disait : « Je ne connaissais la révolution de Hollande que par les Gazettes, dont les récits sont si malheureusement défigurés par l'esprit de parti. Le nom de patriotes m'en avait imposé et ce que vous m'en dites, vous qui paraissez excellente républicaine, m'engage à m'instruire dans les sources les plus pures ! » Elle ne se bornait pas à des lettres et à des démarches, elle se faisait ouvrir les colonnes des journaux dont elle avait conquis les rédacteurs. Elle écrivait à Van de Spiegel, le 21 juin 1790, au moment où l'affaire de Noot-

(1) ETTA avait été mise en rapport avec le grand pensionnaire par un certain M. LAMPSIUS. Elle adressait ses lettres au beau-frère de LAMPSIUS, RIETMULDER, commis au bureau des postes de La Haye.

ka-Sund risquait d'allumer la guerre entre l'Espagne, la France et l'Angleterre : « L'article de Paris dans la feuille de M. de Warville (1) est en grande partie de moi et vous en verrez autant aujourd'hui ou demain dans les *Annales*. Montmorin sera furieux et son secret est divulgué. Plus de surprise, tous les députés se préparent. MM. Petion et Barnave m'ont promis de proposer l'alliance avec la Prusse et ses alliés. »

Comment députés et journalistes se seraient-ils mis en défiance contre une jolie solliciteuse qui donnait tant de preuves de son ardeur civique?

Quand Bonneville ouvrit au public le cirque du Palais-Royal transformé une fois par semaine en assemblée fédérative des Amis de la Vérité, Etta fut une des premières à s'y rendre et à y prendre la parole. Le 30 décembre 1790, elle y prononça un chaleureux discours sur l'injustice des lois en faveur des hommes et aux dépens des femmes qui lui valut les compliments les plus flatteurs. La municipalité de Creil enthousiasmée lui vota des félicitations et lui décerna, le 8 février 1791, une médaille d'honneur qui lui fut remise solennellement au cirque, le 15 février. Quelques jours plus tard, elle organisait la société des Amies de la Vérité qui la nommait sa présidente.

Parmi ses adhérentes, elle comptait la duchesse de Bourbon, sœur du duc d'Orléans. Les intérêts du féminisme ne lui faisaient pas oublier ceux du stathouder. Elle s'enhardissait, le 18 mars 1791, à attaquer au Cirque le journaliste Cerisier, organe de la petite colonie des réfugiés hollandais.

Ses intrigues n'avaient pas échappé au ministre Montmorin qui écrivait à Mirabeau, le 9 mars : « Fréteau (2) doit me dénoncer ce matin, je crois que les autres sont parvenus à le retourner. Il y a surtout une M[me] d'Aelders, Hollandaise, intrigante, vendue à la princesse d'Orange et à la Prusse, qui le travaille assidûment et lui donne de prétendues nouvelles » (3). On comprend que dans la répression qui suivit le massacre des républicains au Champ-de-Mars, l'aventurière hollandaise ait été arrêtée

(1) *Le Patriote français* de Brissot, de Warville.
(2) Député du côté gauche à la Constituante.
(3) *Correspondance de Mirabeau avec La March* éditée par Bacourt, t. III, p. 81.

en même temps et pour les mêmes motifs que le Prussien Ephraïm. Mais Etta comptait de puissants protecteurs. Elle fut relâchée presque aussitôt.

Tandis qu'Ephraïm quittait Paris, elle payait d'audace et publiait au lendemain de son arrestation, sous le titre d'*Appel aux Françaises*, un recueil de ses principaux discours mêlés à des apologies personnelles. « Que nos lecteurs jugent si mes ouvrages ressemblent à une conspiration contre l'Etat avec des Cours étrangères, à l'envie d'exciter des troubles, à l'intrigue ou à une âme corrompue... Le bonheur d'essuyer les larmes des malheureux me dédommage amplement du sifflement venimeux des serpents qui rampent dans la fange. » Parmi ces serpents, il y avait une femme, bas-bleu comme Etta, Mme Louise Robert (1) qui s'était opposée à l'admission de la Hollandaise à la société fraternelle des deux sexes. Il faut entendre avec quels accents elle répondit à son ennemie : « Jamais, non jamais ! je n'ai manqué au devoir filial, jamais je n'ai fait couler les larmes paternelles ! » Elle demanda que Mme Robert, qui l'avait accusée d'entretenir des correspondances avec les puissances étrangères, fût tenue de faire la preuve de ses calomnies !

Cette audace réussit. Etta fut reçue comme auparavant dans les cercles politiques, auprès des personnages les plus influents. Van de Spiegel, qui avait craint pour elle au moment de son arrestation, lui conseillait la prudence et de modérer son zèle pour la cause du peuple : « Vous faites quelquefois que vos amis tremblent pour vous » (lettre du 2 septembre 1791). Mais Etta était fondée à lui faire observer un peu plus tard : « C'est en jacobine que j'ai été le plus utile à ma patrie, j'en appelle à vous-même » (lettre du 8 juillet 1794). Son salon ne fut jamais plus fréquenté et son influence mieux assise que sous la Législative. Dès le mois de décembre 1791, elle avait fait la conquête du jeune et beau Basire qui lui écrivait les lettres les plus tendres. Basire appuyait ses pétitions féministes à la tribune. Mais Basire n'était pas le seul député qu'elle eût pris dans ses filets. Elle écrira à Van de

(1) Mme ROBERT, fille du chevalier de KERALIO, rédigeait avec son mari, le futur conventionnel, le journal républicain intitulé *Le Mercure national*.

Spiegel, le 8 juillet 1794, que le conventionnel Choudieu, ancien garde du corps, était devenu son ami particulier et qu'il dînait chez elle trois ou quatre fois la semaine.

Après la proclamation de la République, elle fut assez adroite pour persuader au ministre des Affaires étrangères Lebrun qu'elle pourrait rendre service à la France en retournant en Hollande, afin de détourner le stathouder de se joindre à nos ennemis. Lebrun accepta ses propositions et, de concert avec Clavière, décida de lui faire un traitement de cent écus par mois « pour recevoir d'elle, deux fois par semaine, un détail de ce qu'elle aurait appris de particulier et qui soit digne d'attention » (lettre de Lebrun du 26 novembre 1792). Etta fut ainsi pensionnée par les deux gouvernements, français et hollandais. Elle envoya plusieurs bulletins à Lebrun et à Clavière où elle s'efforçait de peindre comme maratistes ou robespierristes les Hollandais réfugiés en France. Les crédules ministres lui payèrent ses mensualités jusqu'à la déclaration de guerre avec la Hollande. Elle réclama à plusieurs reprises quand elle cessa d'être payée. Le ministre Deforgues, successeur de Lebrun aux Affaires étrangères, lui répondit, le 12 août 1793, qu'elle n'avait plus droit à son traitement mais qu'on lui donnerait des récompenses si elle continuait ses bulletins. Il faut croire qu'il ne les trouva pas intéressants ou qu'il se douta enfin du caractère réel de sa correspondante, car il lui fit dire, le 5 octobre 1793, de cesser ses envois. Etta continua à recevoir quelques secours du grand pensionnaire, mais fut un moment, réduite par la gêne, à chercher une place de gouvernante. En juillet 1794, quand les troupes françaises, victorieuses à Fleurus, menacèrent d'envahir la Hollande, elle s'offrit pour négocier la paix avec les Commissaires de la Convention qui suivaient l'armée. L'un d'eux était Choudieu, son ancien « ami particulier », dont elle n'avait pas eu de nouvelles, disait-elle, depuis un an. Il ne semble pas que le gouvernement hollandais ait accueilli ses offres. Quand la République batave fut proclamée par les Français, les patriotes hollandais rentrés dans leur pays se vengèrent de l'espionne en la faisant incarcérer. Elle resta trois ans en prison.

L'Angleterre, alors alliée de la Prusse et de la Hollande, ne manqua pas, elle aussi, d'entretenir à Paris de nom-

breux agents secrets. Vers le milieu de l'année 1790, Pitt envoya en France deux de ses auxiliaires les plus intelligents, Hugh Elliott et William Augustus Miles, avec la mission de persuader aux chefs jacobins que l'intérêt de la France était de rompre le pacte de famille qui la liait à l'Espagne. Hugh Elliott avait connu Mirabeau en Angleterre. Il le revit à Paris et devint son ami. Le dernier historien de Pitt est persuadé qu'il réussit, moyennant des arguments sonnants et trébuchants, à faire changer les conclusions du rapport de Mirabeau sur le pacte de famille (1). Il est probable, dit-il, que Mirabeau accepta d'abord l'or espagnol pour faire voter un armement à Brest et qu'il reçut ensuite de l'or anglais pour rendre cet armement inoffensif. Il est probable aussi que d'autres députés eurent part à la distribution. Pitt se déclara enchanté du succès de la mission d'Elliott.

William Augustus Miles avait été choisi par Pitt pour son passé libéral. Il avait admiré Wilkes, il était l'ami de Horn Tooke, il avait attaqué le prince de Galles dans le *Morning Post*; en 1783, sous le pseudonyme de Neptune. Déjà Pitt l'avait employé en 1787 à Liége où il s'était lié avec Bassenge, Fabry, Reynier, Lebrun. Il pouvait se donner à Paris, où il arriva en mars 1790, comme un ami de la liberté. Il se fit inscrire aux Jacobins et au club de 89. Il fréquenta chez Lafayette, chez Talleyrand, il se lia avec Petion et le général Wimpfen, ce qui ne l'empêchait pas de dîner chez La Marck avec Mme de Tarente. Il assurait les Jacobins de son patriotisme, de son désir de voir conclure une alliance entre la France et son pays, et il faisait dire à la reine par l'entremise de Mme de Tarente, que si elle voulait se confier à lui, il se faisait fort de la conduire en sûreté en Angleterre (2). Quelques mois plus tard, il écrivait une belle lettre au prisonnier de la Bastille Latude pour plaindre ses malheurs et il mettait dans la lettre un chèque de 120 livres à l'ordre du banquier Perregaux. Miles était en politique un éclectique. Il retourna à Londres après l'événement de Va-

(1) J.-H. Rose, *William Pitt and the National Revival*, p. 579-581.
(2) Correspondance de Miles, lettre du 27 novembre 1790 à sir Edward Newenham.

rennes, mais continua à entretenir avec la France une active correspondance.

Plus tard, en 1793, Pitt entretint plusieurs agents en France, le banquier Boyd (1), un sieur Staley, d'autres encore qui sont moins connus. Une lettre, qui se trouve aux Archives nationales dans les papiers de Danton, prouve que le *Foreign Office* ouvrait des crédits importants à la banque Perregaux pour rétribuer des meneurs qui poussaient les Jacobins « au paroxysme de la fureur » (2).

L'Autriche, elle aussi, eut ses agents secrets à Paris. Un grand seigneur, le comte de La Marck, de l'illustre famille des ducs d'Arenberg, qui siégea à la Constituante, bien que sujet de l'Empereur, pour ses fiefs du Hainaut français, fut le bras droit de l'ambassadeur d'Autriche à Paris, Mercy-Argenteau, et lui rendit les plus signalés services. La Marck, qui avait la confiance de Marie-Antoinette, s'était attaché Mirabeau par des libéralités pécuniaires faites à propos. A la fin de 1789, il avait été entraîné dans la révolution belge par son beau-frère le duc d'Ursel, un des chefs du parti vonckiste. Mais alors que le parti des Etats, conduit par Van der Noot, tournait ses regards du côté de la Triple alliance anglo-hollando-prussienne, les Vonckistes qui affectaient les opinions anticléricales et démocratiques, auraient voulu obtenir la liberté de la Belgique de l'octroi amiable de l'empereur Léopold et de la protection de la France. Ils ne cessèrent jamais d'être en relations avec la Cour d'Autriche et avec son représentant à Paris, Mercy-Argenteau. Il est très significatif que ce soit juste au lendemain de l'échec du mouvement vonckiste du 16 mars 1790, à Bruxelles, que Mercy-Argenteau ait rappelé La Marck à Paris et lui ait confié une mission de confiance, délicate entre toutes, celle de négocier le rapprochement entre Mirabeau et la Cour. C'est en effet le 19 mars qu'à son retour de Belgique, La Marck vit Mercy à ce sujet et c'est quelques jours plus

(1) Une partie, sinon la totalité des lettres chiffrées de Mercy-Argenteau, ambassadeur d'Autriche aux Pays-Bas, à Blumendorf (son secrétaire resté à Paris) passait sous le couvert de la banque Boyd et Ker (PIMODAN, *Mercy-Argenteau*, p. 287).

(2) Voir cette lettre dans notre article, *Danton et l'or anglais*, dans les *Annales révolutionnaires* de mars 1916. — Sur STALEY, voir notre note dans les *Annales révolutionnaires* de juillet 1916, p. 573.

tard qu'il présenta Mirabeau à l'ambassadeur autrichien dans son hôtel de la rue du Faubourg-Saint-Honoré (l'hôtel de Charost). On sait que l'affaire fut vite conclue. Mirabeau envoya sa première note à la Cour, le 10 mai. Il reçut une pension de 6 000 livres par mois. Ses dettes, qui se montaient à 208 000 livres, furent payées par le roi qui signa, en outre, en sa faveur, quatre billets de 250 000 livres, payables chacun à la fin de l'Assemblée constituante. Il est difficile de croire que l'intermédiaire à qui l'ambassadeur d'Autriche confiait une telle mission ait sérieusement agi au Brabant contre les intérêts de l'Autriche. La publication de la correspondance de La Marck avec Mirabeau témoigne de l'importance du rôle que cet étranger a joué dans notre politique intérieure à un moment critique entre tous. Après l'Assemblée constituante, il reprit du service en Autriche avec le grade de général-major. Le *Moniteur*, en commentant sa nomination, put écrire justement que c'était « une preuve démonstrative de la probité *civique* de ce dernier, qui avait rendu pendant son *civisme* en France de si grands services à la maison d'Autriche ». Et le même journal, annonçant en même temps la nomination du duc d'Ursel, son beau-frère, comme ambassadeur d'Autriche à Naples, eut raison de dire que cette nomination donnait une idée de sa *loyauté* pendant les troubles de Belgique (1).

Les contemporains crurent qu'après le départ de La Marck et de Mercy-Argenteau, qui quittèrent la France vers le même temps, dans les semaines qui suivirent Varennes, l'Autriche fut représentée secrètement à Paris par des Belges, de ce même parti vonckiste auquel La Marck avait donné son concours. Le plus connu de ceux-ci est le financier Proli (2). Né à Bruxelles, en 1752, du banquier Balthazar Proli, que Marie-Thérèse avait anobli après l'avoir nommé receveur général des domaines et finances de la Belgique, et d'une bourgeoise d'Aix-la-Chapelle, Marie-Anne Cloots, il passait pour le fils naturel du prince de Kaunitz, le célèbre chancelier autrichien. Il reçut une excellente éducation à Paris et, quand il eut

(1) *Moniteur*, réimp. t. XII, p. 637.

(2) Sur PROLI, *Archives nationales*, T. 938, W 78, W 76, F⁷ 4 774[**]; *Le Cosmopolite*; *Réponse de* PROLI *aux calomnies*; MARAT, *Le Publiciste*; BARÈRE, *Mémoires*; *Procès d'Hébert*, etc.

l'âge d'homme, on l'envoya à Nantes pour se préparer au grand commerce. Il y réussit à merveille. Il arma le navire *Les Deux Frères* pour faire le commerce du café et des indiennes sous pavillon autrichien avec port d'attache à Trieste. Il fit le voyage de l'Inde où il resta deux ans, puis il fonda la compagnie de commerce de la mer Rouge sous le drapeau sarde, avec port d'attache à Nice. Il se vantera plus tard d'avoir réalisé en quelques années un gain d'un demi-million. Alors il vint s'établir à Paris vers 1783. Tout en continuant son commerce de mer, il se livrait à des opérations de Bourse et à des achats de tableaux et d'objets précieux. Il eut un procès avec le célèbre agioteur d'Espagnac, en 1787, à la suite d'une liquidation de Bourse. Il vivait en grand seigneur, dépensant royalement ses revenus, fréquentant les salons de Calonne et de Mercy-Argenteau. Il s'est peint, dans une lettre à Jeanbon Saint-André (1), comme un Diogène, un cynique, « paresseux, aimant et la table et le vin, franc, brusque et disant après dîner sans aucune retenue, ce qu'il avait pensé dans la journée », bref le contraire d'un dissimulé et d'un intrigant. Et cependant, ce jouisseur sceptique se lance à corps perdu dans la Révolution. Il se lie avec les journalistes et les hommes politiques en renom, avec Camille Desmoulins et avec Richer de Sérizy, avec Hérault de Séchelles, qui devient son intime, avec les Montagnards Bentabole, Saint-André, Jay de Sainte-Foy, Chabot, avec Fabre d'Eglantine, avec Hébert. Il est l'inséparable du marchand de vins Desfieux qui joue un rôle considérable au comité de correspondance des Jacobins. Il écrit des discours que prononce Desfieux. Il ne va pas au club, mais il fait agir ses amis à sa place.

Il n'est pas seulement très mêlé à l'action politique, il continue des liaisons étroites avec les hommes d'argent et les financiers, avec ses compatriotes Simon, Grefeuil et Moris, De Busscher, tous banquiers, avec Perregaux qui est en relations étroites avec les banques anglaises, avec les agents de change Lafaye, Moynat et Coindre, avec le marchand de tableaux Goury de Champgrand, dont il courtise la fille. On soupçonne qu'il mène de front la politique et les affaires. Ses anciens amis, Moenne,

(1) Voir cette lettre dans les *Annales révolutionnaires* de janvier 1916.

Sambat, Dufourny déposeront, au cours de son procès devant le tribunal révolutionnaire, que Desfieux et lui se servaient de leur influence politique « pour chercher à soustraire de grands coupables à la vengeance des lois et à découvrir, pour le livrer aux ennemis, le secret de l'Etat, qu'on trafiquait à prix d'argent » (Moenne).

Jusqu'ici, les preuves authentiques et formelles que Proli ait été un agent du cabinet autrichien n'ont pas été fournies. Les archives de la Hofburg sont loin d'être aussi accessibles que les archives anglaises ou même prussiennes. Il n'y a, contre le prétendu bâtard du prince de Kaunitz, que des présomptions et des vraisemblances.

On constate qu'il se rendit en Belgique en même temps que La Marck, à la fin de 1789, et qu'il revint en France en même temps que ce dernier, en mars 1790. Il semble bien qu'il ait été utilisé comme intermédiaire entre l'Autriche et le parti vonckiste. Il offrit, paraît-il, deux millions à Vonck, de la part de Mercy-Argenteau (1). Cela ne l'empêcha pas, quand il fut de retour à Paris, d'afficher des opinions très jacobines.

Chose curieuse, quand la guerre menaça d'éclater entre la France et l'Autriche, à la fin de 1791, Proli «Belge-Uni », au lieu de se réjouir, comme des compatriotes réfugiés qui voyaient dans la guerre la promesse de la délivrance de la Belgique, s'efforça au contraire de plaider avec chaleur la cause de la paix. Il oublia sa paresse, il fonda, au mois de décembre 1791, un journal, *le Cosmopolite*, pour combattre la politique belliqueuse des Girondins et défendre la vieille alliance franco-autrichienne qui était leur bête noire. On lisait, dans *le Cosmopolite* du 27 janvier 1792, ce passage qui caractérise bien le but poursuivi par Proli : « Le vrai moyen d'assurer à la maison d'Autriche la conservation et la tranquillité des Pays-Bas et de la mettre en posture de ne point craindre les intrigues de la Triple alliance ne peut exister que dans l'amitié de la nation française. Cette union ne sera solide et franche qu'autant que l'empereur gouvernera loyalement les Pays-Bas et garantira la liberté et le bonheur de ses habitants par une exécution loyale et entière de leurs Constitutions. » En même temps, Proli se portait garant des intentions paci-

(1) Chuquet, *La Trahison de Dumouriez*, p. 147, note 2.

fiques de Léopold, il mettait en garde contre les illusions du propagandisme, reproduisait dans ses colonnes les discours de Robespierre contre la guerre, ce qui ne l'empêchait pas de faire un vif éloge de Lafayette dont Robespierre dénonçait l'ambition. Si on songe enfin que *le Cosmopolite* est rempli d'attaques contre Carra et son amie, l'aventurière Palm d'Aelders, champions de l'entente de la France avec la Prusse, il devient évident que ce journal ne pouvait servir que la politique de l'empereur. Il disparut quand il devint inutile, la veille même de la déclaration de guerre. Dans l'intervalle, il avait été distribué à profusion et on ne manqua pas de s'étonner que Proli fît de pareilles largesses sur sa fortune particulière qui venait d'être ébréchée par une malheureuse spéculation sur les fonds anglais. On fut convaincu que la Cour de Vienne avait fait les frais du journal.

La guerre déclarée, Proli devint avec Desfieux le personnage important du café Corazza où se réunissaient les meneurs jacobins. Il se lia étroitement avec Dumouriez qu'il avait connu en Belgique en 1790 et qui était comme lui l'ami du banquier Sainte-Foy. Mais il avait des amitiés dans tous les partis, même dans le parti girondin, dont il avait d'abord combattu la politique extérieure imprudente. Il connaissait de longue date le ministre des Affaires étrangères Lebrun et celui-ci n'hésita pas à lui confier plusieurs missions. Tout en affectant des sentiments très démocratiques, Proli ne cessait de conseiller la paix à la République. Il blâma le décret du 15 décembre qui préparait l'annexion de la Belgique à la France. Au cours d'un dîner auquel assista une créature de Dumouriez, Bonnecarrère, à la fin de décembre 1792, il se disait en état avec ses amis « d'entamer des négociations avec les puissances et de leur donner un dénouement heureux ». Ce « Belge-Uni », qui ne voulait pas de l'annexion de la Belgique à la France, acceptait fort bien qu'elle fut rendue à l'Autriche moyennant certaines garanties. Au moment de la retraite de l'armée française, battue à Nerwinden, Proli, avec ses deux amis, Dubuisson et Pereira, reçut confidence au quartier général de l'ambitieux Dumouriez de ses projets de contre-révolution. Ils retournèrent à Paris pour en faire part au ministre et aux Jacobins, mais ils avaient une si mauvaise réputation et leur conduite

avait été si ambiguë qu'on les mit d'abord en arrestation avant de les féliciter pour leurs révélations qui furent confirmées par l'événement. Quand la trahison de Dumouriez fut un fait accompli, le premier Comité de salut public où dominait Danton, essaya d'obtenir la paix par des négociations avec les puissances. Les relations de Proli avec l'Autriche étaient si connues que ce fut lui qu'on choisit pour communiquer les offres de paix. Sur l'invitation de Danton, il écrivit le 5 avril à sa mère restée à Bruxelles, pour la charger de faire savoir à Mercy-Argenteau que la France était prête à traiter de la paix générale dans un Congrès où les plénipotentiaires de la République seraient admis : « Montrez ma lettre à ceux qui gouvernent aujourd'hui la Belgique et si la maison d'Autriche veut mettre un terme à l'effusion du sang et à la ruine de ses finances, qu'elle ratifie la trêve arrêtée par le traître Dumouriez ; que cette suspension d'armes se prolonge de l'aveu des gouvernements français et autrichien et que ce dernier envoie sur-le-champ un négociateur aux frontières » (1). Les négociations échouèrent par le refus de l'Autriche de reconnaître la République. Mais les Jacobins du parti robespierriste, qui ne voulaient pas entendre parler de paix avant la victoire, blâmèrent ces tractations secrètes et les imputèrent à crime au ministre Lebrun qui les avait dirigées. L'*Ami du peuple*, du 13 mai 1793, publia contre Lebrun une longue philippique qui était due à la plume de l'Italien Pio. On y lisait un passage virulent consacré à Proli : « Pourquoi avoir chargé un Proli pour reconnaître les intentions de Dumouriez? Un Proli ci-devant agent secret de la maison d'Autriche, depuis qu'on l'avait menacée d'une guerre et qu'elle craignait de perdre les Pays-Bas? Un Proli qui faisait imprimer un journal *le Cosmopolite* qui se distribuait la grande partie *gratis*, journal qui prêchait la paix afin d'empêcher les armées françaises de passer dans les Pays-Bas? Un Proli qui, enveloppé des dehors les plus mystérieux, se logeait magnifiquement au Palais-Royal (2), en même temps qu'il annonçait que pour vivre, il avait besoin de faire un journal, journal qu'il a cessé le

(1) Archives des Affaires étrangères, France 324, folio 51.

(2) Il logeait, en effet, au-dessus du café Corazza dans une maison où se tenait le club des Arcades.

même jour qu'on a déclaré la guerre à l'Autriche. Lebrun, qui connaissait tout cela, l'a cependant envoyé à Dumouriez sous prétexte de surveillance. Mais n'était-ce pas plutôt pour accélérer la contre-révolution? Le secrétaire Isabeau, le *factotum* de Lebrun, devant qui l'on improuvait, par tous ces motifs, la mission de Proli, répondit : « Vous ne connaissez pas cela, vous ne savez pas le secret ! » La conduite de Dumouriez à l'égard des commissaires envoyés par Lebrun (Proli, Dubuisson, Pereira) est une preuve très forte à l'appui de ces observations ; car Dumouriez laissa retourner à Paris les commissaires de Lebrun et fit arrêter les commissaires députés de la Convention nationale. » L'article de l'*Ami du peuple* jeta sur Proli les premières suspicions. Il s'efforça de les effacer ou de les atténuer, en obtenant de Marat un désaveu. La chose n'alla pas toute seule, car ce n'est que dans son numéro de 8 juin 1793 que Marat consentit à déclarer qu'il ne se portait pas garant de la dénonciation de Pio, qu'il avait insérée un mois plus tôt : « Je n'inculpe point Proli, je sais qu'il a servi la nation dans sa mission de Brabant ainsi que Dubuisson et Pereira ; à ce titre, il a bien mérité de la patrie. Je dois même à la justice de déclarer que je ne connais aucun trait d'incivisme à reprocher à Proli. »

Muni de ce certificat, Proli put reprendre confiance. Après le 31 mai, il se lança dans le parti hébertiste croyant sans doute par là prouver son civisme et c'est justement ce qui le perdit, comme nous le verrons.

En même temps que Proli, on soupçonna aussi d'intelligences avec l'ennemi son compatriote le vicomte Edouard de Walckiers, chef de la riche maison de banque Veuve Nettine et Compagnie, qui lançait à Bruxelles et à Londres les emprunts du gouvernement de Vienne. Généreux et ambitieux, Walckiers fut le bâilleur de fonds du parti vonckiste. Il joua un rôle important au début de la Révolution belge. Il organisa notamment une compagnie de volontaires qui portait son nom. Quand son parti fut écrasé par les Statistes, lors de l'émeute du 16 mars 1790, à Bruxelles, il se réfugia à Paris où il avait les plus belles relations. Il était le neveu du banquier Laborde, l'un des hommes d'affaires de Mercy-d'Argenteau et de Marie-Antoinette. Sa sœur, Mme de Boulogne, avait marié sa fille au marquis de Chauvelin qui représenta la France à

Londres, au début de 1792. Par les Boulogne et les Chauvelin, il était lié à la maison d'Orléans. A Paris, il entra en relations avec Barnave et les Lameth, puis avec les Girondins par l'intermédiaire du journaliste Lebrun qui devint ministre des Affaires étrangères. Sa haine contre les Statistes le rapprocha de l'Autriche. Dès le mois d'avril 1790, il offrait ses services à la gouvernante des Pays-Bas, Marie-Christine, sœur de l'empereur Léopold. Il proposait d'aller à Londres où il avait de nombreux amis, notamment le banquier Boyd, confident de Pitt, pour détourner le gouvernement anglais de continuer à prêter son appui aux Statistes. Marie-Christine acceptait ses offres qu'elle communiquait à son frère, en lui recommandant le plus grand secret : « La lettre est du vicomte Edouard Walckiers, dont je ne puis confier le nom qu'à vous seul, cher frère, pas même à la chancellerie de Cour, vu les dangers d'une ruine totale auxquels sa maison de commerce tant aux Pays-Bas qu'en France serait exposée s'il était connu » (1). Elle ajoutait qu'elle croyait Walckiers « bien intentionné et bien zélé en ce moment », mais qu'elle le savait léger et facile à influencer. Aussi le feraitelle accompagner dans sa mission à Londres par le secrétaire Pistricht. « Pistricht est son ami intime, il a un ascendant singulier sur lui et c'est un homme sur lequel nous pouvons compter entièrement et qui le veillera certainement avec la plus grande attention et le plus grand zèle pour votre service. »

J'ignore quel fut le résultat de cette mission de Walckiers à Londres pour le compte du gouvernement de Vienne, mais je vois qu'après l'écrasement de la révolution belge, à la fin de 1790, Walckiers quitte Paris pour retourner à Bruxelles où il fonde, en février 1791, le club des Amis du bien public qui groupa les Vonckistes ralliés à l'Autriche. Il préside la première séance, mais le club est rapidement fermé. Walckiers retourne alors à Paris, brouillé, cette fois, semble-t-il, avec Marie-Christine.

A la fin de 1791, il se met en tête de réconcilier les Vonckistes et les Statistes. Il n'y réussit pas. Alors il dénonce les Statistes et leur protecteur Béthune-Charost

(1) Lettre du 29 avril 1790, dans la correspondance publiée par H. Schlitter, à Vienne, 1896.

au Comité diplomatique de la Législative et il fait voter le décret qui ordonne la dispersion du corps de Béthune-Charost (1). Si on songe que les Statistes étaient de beaucoup le parti le plus nombreux en Belgique et celui qui inspirait à l'Autriche les craintes les plus légitimes, on peut se demander si Walckiers, en persécutant les Statistes, ne faisait pas le jeu du gouvernement de Vienne.

Déjà, Camille Desmoulins, qui tenait pour les Statistes, avait dénoncé, dans son numéro du 14 février 1791, les intrigues des Vonckistes avec l'Autriche : « M. de La Marck a plus fait pour Léopold dans le Brabant que Bender (2) lui-même ».

En novembre 1792 quand le bruit courut que les Girondins se préparaient à négocier la paix générale en restituant à l'Autriche la Belgique conquise par nos armes, Marat soupçonna que le ministre Lebrun se laissait influencer par les intrigues de Walckiers. Il reprocha à Dumouriez, dans son numéro du 1er décembre, d'avoir nommé celui-ci à la place de maire de Bruxelles. Il déclara que Walckiers était « celui de tous les Flamands qui, après Van der Mersch (3), avait le plus contribué à remettre les Brabançons sous le joug de l'Autriche ».

L'attaque de Marat ne laissa pas Walckiers indifférent. Il protesta par un court billet que Marat inséra dans son numéro du 8 décembre 1792 : « A l'*Ami du peuple*, Marat, on t'abuse, lis ma dernière adresse aux Belges et tout ce que j'ai publié depuis trois ans et tu verras que la liberté et l'égalité n'ont pas de plus chaud partisan que Walckiers. Rends-moi justice. » Marat lui répliqua durement : « J'ignore si Walckiers se pare aujourd'hui du masque républicain, comme faisait Mottié (4), son patron passé, et comme fait Dumouriez, son patron actuel, mais ce que je n'ignore pas, c'est que Walckiers a trompé indignement les Brabançons et que de tous les esclaves de la Cour de

(1) Borgnet, *Révolution liégeoise*, p. 147-152 ; *Histoire des Belges*, I, p. 223.

(2) Bender, le général qui avait reconquis la Belgique sur les révoltés en décembre 1790.

(3) Van der Mersch avait commandé les troupes du parti vonckiste Après une échauffourée où son rôle était resté obscur, le congrès de Belgique l'avait révoqué en 17,0.

(4) Nom patronymique de Lafayette, sous lequel les révolutionnaires affectaient de le désigner depuis la suppression des titres de noblesse.

Vienne, il est celui qui a le plus contribué à les remettre sous le joug de Léopold. Qu'il se lave de cette inculpation, s'il le peut ! » En vain, Walckiers fit-il écrire une lettre en sa faveur par Bresa, secrétaire de la députation du peuple belge auprès de la Convention nationale. Marat publia cette lettre qui était une défense de Van der Mersch et de Walckiers, mais il la fit suivre immédiatement, dans son numéro du 15 décembre, d'une lettre d'un Statiste qui maintenait toutes ses accusations précédentes.

Marat ne fut d'ailleurs pas le seul journaliste à représenter les chefs vonckistes comme des agents de l'Autriche. Carra, dans ses *Annales patriotiques* du 15 décembre, dénonça les intrigues de d'Ursel, d'Arenberg (duc de La Marck) et de Walckiers qui, à l'en croire, « profiteraient volontiers des circonstances pour asservir leur pays, après nous en avoir chassés par la famine ». Le même Carra consacra tout son numéro du 24 décembre à Walckiers « banquier de la maison d'Autriche » :

« Ce banquier fortement soupçonné, avant la Révolution; d'avoir fait passer à Vienne les millions en or et argent que Marie-Antoinette volait à la nation française pour les envoyer à sa famille, est aujourd'hui, assure-t-on de bonne part, chargé pour le compte de l'Empereur, de 18 millions d'actions de la banque de Vienne, c'est-à-dire qu'il soustrait ces 18 millions à la conquête que nous avons faite dans les Pays-Bas sur tout ce qui appartient à la maison d'Autriche. Pour mieux cacher son jeu, cet homme a pris le masque du patriotisme et s'est fait nommer, *en son absence de Bruxelles*, représentant de cette ville. Il ne quitta point Paris, parce que c'est ici qu'il doit espionner, agioter, intriguer, agiter et corrompre pour le compte des tyrans coalisés contre nous. C'est l'ami intime de ce soi-disant comte de La Marck, corrupteur de Mirabeau l'aîné. Son père est connu à Bruxelles pour un partisan enragé de la Cour de Vienne.

« Je dénonce donc à tous les Français et à tous les Belges Edouard Walckiers, banquier de la maison d'Autriche, comme une peste publique, comme un suspect que les deux nations ne peuvent conserver, sans le plus grand danger, dans leur sein et qui, avec l'art d'en imposer aux hommes crédules, a 40 ou 50 millions de fortune à faire valoir pour parvenir à ses fins. Je répéterai cet avis jusqu'à ce qu'on ait enfin ouvert les yeux sur cet homme et sur les autres banquiers des Cours de Vienne, Londres, Berlin et Madrid qui travaillent les esprits à Paris et dans toute la France. Oui,

je me tue à le crier : c'est la liste civile des tyrans coalisés, de leurs banquiers ou agents à Paris qui sont les véritables auteurs et moteurs des troubles, des divisions, des calomnies, des faux rapports, des fausses alarmes, des fausses nouvelles qui agitent le peuple et la Convention nationale et qui font abandonner l'armée à plusieurs de nos volontaires... »

Ainsi, par derrière Walckiers, Carra visait déjà tous les banquiers étrangers. Walckiers essaya encore de faire bonne contenance. Il publia, dans le *Moniteur* du 27 février 1793, une protestation contre les calomnies des journaux et il les invita bravement à le dénoncer au Comité de Sûreté générale de la Convention. L'invitation s'explique quand on sait que ce Comité comptait parmi ses membres influents Basire, Chabot, Osselin, dont la vertu patriotique n'était pas à l'épreuve du billet de banque. Mais après la trahison de Dumouriez, le banquier bruxellois n'allait pas tarder à être inquiété par la police révolutionnaire.

On soupçonna aussi d'intelligence avec l'ennemi l'aventurier espagnol Andrès Maria de Guzman, dont la figure reste énigmatique malgré les travaux dont il a été récemment l'objet (1). Né à Grenade, le 6 octobre 1753, il se rattachait par sa grand'mère à la grande famille belge des T'Serclaes de Tilly, dont il revendiqua les biens qui avaient passé à une branche issue d'un second mariage. Comme beaucoup de fils de famille étrangers, il avait fait ses études en France à l'école militaire de Sorèze dont il fut élève de 1762 à 1769. Il prit ensuite du service en Espagne, mais, après des aventures obscures, il dut quitter l'armée et passer en France, en 1773. A Paris, où il menait grand train avant la Révolution, il vécut d'agiotage et d'expédients. On le voit lié avec le notaire lyonnais Baroud, un des associés du célèbre fournisseur d'Espagnac. Il se fait passer pour grand d'Espagne. Il fait remonter sa généalogie jusqu'aux anciens ducs de Bretagne. Entre temps, il se fait naturaliser français en 1781 et il engage des procès coûteux en Belgique contre la branche de sa famille dont il revendique les biens. Il

(1) A. Morel-Fatio, Guzman, dans la *Revue historique* de mai-juin 1916. — A. Mathiez, Guzman, dans les *Annales révolutionnaires* de mai-juin 1916.

perd tous ses procès, malgré le talent de son avocat, Vonck, qui allait devenir célèbre dans la révolution brabançonne de 1788. Il se jette dans cette révolution aux côtés de Vonck. Quand elle échoue, il prend du service dans l'armée française, mais n'y reste pas longtemps. Il en est chassé pour un motif inconnu et il rentre à Paris. On le voit alors distribuer beaucoup d'argent dans la section des Piques où il a élu domicile. Après le 10 août, cette section le choisit au nombre de ses « commissaires », c'est-à-dire de ses hommes de confiance. Où se procurait-il l'argent de ses largesses? Certains disent qu'il dirigeait avec un ancien officier, un sieur Descarrières, une maison de jeu du Palais-Royal, le nº 129. Lui prétend qu'il a fait un héritage en Espagne, en 1787. Toujours est-il qu'il fréquente assidûment le café Corazza, qui est le centre où se réunissent les meneurs des sections. Il y rencontre Proli qui a milité avec lui dans la révolution belge. Il voit beaucoup Danton avec lequel, disent certains témoignages, il déjeune trois fois la semaine. Au printemps de 1793, il est mêlé à tous les troubles, à l'affaire du 10 mars qui avait pour but de chasser de la Convention les députés qui avaient voulu sauver le roi en votant l'appel au peuple, à l'insurrection du 31 mai dont il fut un des organisateurs. Dès ce moment, la police a l'œil sur lui. Il est perquisitionné à plusieurs reprises, mais sa section qui est montagnarde et qu'il arrose de ses largesses, prend sa défense et le considère comme une victime des persécutions girondines. Au 31 mai cependant, les soupçons arrivent jusqu'aux Montagnards eux-mêmes qui s'inquiètent des mesures exagérées que propose cet étranger. Il est chassé du comité insurrectionnel du 31 mai, par ses compagnons eux-mêmes. Ses tribulations commencent. Elles le mèneront à l'échafaud.

Il y montera en même temps que deux aventuriers autrichiens dont la figure n'est pas moins énigmatique que la sienne (1). Les frères Dobruska ou Topruska nés à Brünn, en Moravie, d'une famille juive, dont le chef s'établit à Vienne et devint fermier général des tabacs, l'aîné Siegmond Gotlob, âgé d'une trentaine d'années en 1789,

(1) *Archives nationales* W 342, F^7 4 775^{34}, F^7 4 666, F^7 4 713, F^7 4 637, T 1 525^9, F^7 4 775 ; G. BORD, *La fin de deux légendes*, *Le Courrier de Strasbourg*, Franço CHABOT, *Mémoire apologétique*, etc.

le jeune Emmanuel, âgé de vingt ans, avaient été fournisseurs de l'empereur Joseph II pendant la guerre contre les Turcs. L'empereur les avait anoblis sous le nom de Schœnfeld. Il recevait l'aîné en particulier et prenait plaisir à sa conversation, sans doute parce qu'il faisait profession d'opinions philosophiques et qu'il avait des prétentions à l'homme de lettres. Il avait fait paraître une traduction allemande des psaumes de David et des drames lyriques assez nuageux. Il semble avoir été en rapports littéraires avec Wieland et avec Voss. Il est probable qu'il était entré dans la franc-maçonnerie et qu'il appartenait à l'ordre des Illuminés fondé par Weishaupt.

Leur secrétaire et homme de confiance, l'avocat danois Jean-Frédéric Diederichsen (ou Dietrischstein), déposera plus tard que le nouvel Empereur Léopold continua aux Dobruska-Schœnfeld la faveur que leur avait accordée son frère. Ils s'étaient convertis au catholicisme, avec toute leur famille, à l'exception d'une de leurs sœurs qui resta fidèle au judaïsme. Le baron de Trenck, qui fut victime de leurs dénonciations, ajoutera qu'ils furent employés à des missions d'espionnage auprès de la Diète hongroise. Ils étaient en relations avec le banquier berlinois Ephraïm, l'homme de confiance du favori Bischoffswerder.

Dans l'été de 1791, les frères Dobruska-Schœnfeld, accompagnés de Diederichsen, quittent Vienne où ils laissent leur famille (1). Ils suivent l'empereur à la célèbre entrevue de Pillnitz, puis se rendent à Dresde et à Berlin, enfin à Hambourg. De là, Dietrichstein les quitte pour se rendre à leurs frais en Angleterre. Eux, ils se dirigent vers la France, emmenant leur jeune sœur Léopoldine et leur neveu. Ils arrivent à Strasbourg au mois d'avril 1792, juste au lendemain de la déclaration de guerre. Ils se font passer pour des patriotes persécutés par l'aristocratie viennoise. A les en croire, leurs biens auraient été séquestrés et leurs personnes pendues en effigie. Ils changent de nom. Ils s'appellent maintenant Frey (libres) et l'aîné orne son nouveau patronymique du prénom romain de Junius.

Strasbourg regorge de réfugiés politiques venus de tous

(1) L'aîné était marié à une femme qui tenait un grand état et qui lui avait donné deux filles (Diedrichsen).

les coins de l'Allemagne. Ils se mêlent parmi eux et ils attendent une occasion de pénétrer au club. La patriote Ch. Laveaux, qui le dirige et qui rédige en même temps le *Courrier de Strasbourg*, n'est animé d'aucune prévention contre les émigrés d'Outre-Rhin, bien au contraire ! Il a vécu lui-même très longtemps en Allemagne, il a séjourné plusieurs années à Berlin où Frédéric II l'honorait de ses attentions. Il a écrit la vie du grand homme, traduit de nombreux ouvrages allemands de Wieland, de L. et F. Muller, de Gossler, etc., il a professé au Carolinum de Stuttgart, avant de s'établir à Strasbourg où le libraire Treuttel l'a appelé à la direction du *Courrier*. Peut-être est-il illuminé lui-même comme les Frey?

En avril 1792, Laveaux et le club sont en guerre ouverte avec le maire de la ville, Dietrich, qui est partisan de Lafayette. Dietrich fait arrêter Laveaux. Aussitôt Junius Frey écrit aux Jacobins pour protester contre cet acte arbitraire et pour les prier d'accepter une offrande de 400 livres qu'il dépose « sur l'autel de la liberté ». La lettre est anonyme et se termine ainsi : « Quant à moi, messieurs, il serait inutile de connaître mon nom ; qu'il vous suffise de savoir que je fais partie de ces armées nombreuses qui, de l'autre côté du Rhin, se préparent à combattre pour votre Constitution, vos principes, votre liberté. Jusqu'ici les circonstances ne nous ont pas permis de prêter dans votre sein le serment des Jacobins, mais il est gravé dans nos cœurs. Loin de vous, nous nous levâmes, dans le silence majestueux de la nuit, et nous jurâmes, en face du ciel, *la Liberté ou la Mort* ! Le ciel nous entendit, les tyrans tremblèrent, l'humanité applaudit » (1). Les Jacobins conquis ouvrirent leurs portes aux nobles étrangers qui déposèrent les jours suivants une nouvelle offrande de 100 livres « pour la veuve ou au défaut pour les orphelins ou héritiers du soldat français qui aura le premier le bonheur de verser son sang pour la plus belle cause de l'humanité, pour la liberté ». Quand Laveaux, remis en liberté, fut acquitté par le jury du Bas-Rhin, Junius Frey célébra cet événement par le don de seize louis en or et de 400 livres en assignats destinés à frapper des médailles qui en perpétueraient le souvenir.

(1) *Courrier* du 28 avril 1792.

8

Ces largesses ne laissèrent pas de sembler suspectes au journaliste feuillant Chairoux qui rédigeait la *Feuille de Strasbourg*. Mais Junius Frey prit ses attaques à la plaisanterie. Il décida de payer la diatribe de Chairoux à raison de vingt sous le mot, « soit 131 livres ou plutôt 200 livres » qui servirent à régaler les volontaires qui burent à la santé des Jacobins. En même temps, il répondait dans le *Courrier* :

« Le sieur Chairoux a dit qu'on ne connaît ici ni ma patrie, ni ma fortune, ni ma profession, ni ma mission. Qu'il vienne chez moi ce Chairoux qui m'a procuré le plaisir de faire une bonne action et je lui prouverai en l'embrassant (*sic*) que ma patrie est le monde, ma profession de faire le bien, ma mission celle de toutes les âmes sensibles et ma fortune assez considérable pour payer vingt sous le mot toutes les sottises qu'il pourra dire contre moi sans se répéter. Je comptais partir aujourd'hui, mais je resterai ici demain toute la journée pour l'attendre à bras ouverts. Je loge chez M. Caire, sous les grandes arcades, n° 30. J'invite M. le principal du collège national (Chairoux) à se rendre chez moi, et je lui prouverai par un grand nombre de lettres de recommandation que je ne suis pas indigne de sa haine ni de celle de tous les aristocrates et Feuillants de l'univers (1). »

Je ne sais pas si Chairoux, qui ne manquait pas de sens critique, se rendit à cette invitation ni ce qui résulta de son entrevue avec Frey. Les espions sont toujours munis de lettres de recommandation. Mais Junius était encore à Strasbourg quelques jours plus tard, car il assista à la réception fraternelle que le club fit au lieutenant général de Hesse, ci-devant prince allemand, maintenant général jacobin. « Le brave patriote Frey, dit le *Courrier*, a été si content de la franchise, avec laquelle le général s'est exprimé, qu'il est accouru lui offrir un sabre de la valeur de 30 louis. Je le destinais, lui dit-il, à un général vertueux, veuillez l'accepter, je serai trop heureux (2). »

Désormais, les juifs autrichiens avaient de puissants protecteurs. Laveaux et Hesse attesteraient leur civisme. Ils accompagnèrent Laveaux à Paris avec les fédérés du

(1) *Courrier* du 25 mai 1792.
(2) *Courrier* du 5 juin 1792.

Bas-Rhin. Ils prirent part à l'assaut des Tuileries, le 10 août, et s'en firent délivrer un certificat élogieux. Quelques jours plus tard, le 26 août, quand la Législative, sur le rapport de Guadet, vota le décret qui accordait le bénéfice de la nationalité française aux penseurs étrangers, un fédéré de l'Hérault, Boussac, demanda que le nom des Frey fût ajouté à la liste. La demande de Boussac existe dans leurs papiers ainsi qu'une note où ils énumérèrent leurs titres à cet insigne honneur.

« Les frères Frey, Junius et Emmanuel, disaient-ils, célèbres auteurs allemands, ont sans doute bien mérité de la cause du genre humain par leur amour de la Révolution française. Le patriotisme le plus pur, le plus désintéressé les a portés à quitter depuis sept mois leur patrie et leurs foiers. Ils sont venus s'établir en France dans des tems orageux pour partager les souffrances des vrais patriotes et pour pouvoir, à la fin de la Révolution, se réjouir avec ses confrères (*sic*) de l'anéantissement des rois et de la roïauté. Ces deux auteurs, aïant renoncé gratuitement à leur état de noblesse pour vivre dans la France en bons concitoïens et même en Sans-Culottes, n'ont jamais cessé de recommander aux Allemands, tant en prose qu'en vers, les avantages superbes et réels de cette Révolution à jamais mémorable. Même dans ces tems-ci, ils ne discontinuent point de propager et de répandre partout ces principes inaltérables tendant au salut de l'humanité. Ces auteurs et frères, reconnus généralement en zélés patriotes, ont été bien accueillis dans le sein de la société jacobine de Strasbourg. M. Frey, l'aîné, a établi plusieurs clubs patriotiques aux environs de Strasbourg et il a très soigneusement instruit les habitants de quelques villages sur les émoluments (*sic*) de la nouvelle Constitution. Ces Messieurs-là évitent et fuient l'éclat de leurs démarches vraiment patriotiques, autrement l'on pourrait aisément alléguer plusieurs épreuves (*sic*) de leur générosité. Ils pourraient soumettre à l'examen les plus rigoureux leurs écrits patriotiques, ils pourraient fixer l'attention des amis de la France sur les bienfaits versés par eux aux Fédérés et ils pourraient rappeler à tout le monde les périls graves qu'ils ont bravés au 10 août (1)... »

On peut juger de leur modestie par cet échantillon. Il est vrai d'ajouter cependant qu'avant de se recomman-

(1) *Archives nationales*, T. 1 525.

der eux-mêmes en ces termes à l'Assemblée, ils avaient proposé, dans la même note, d'accorder la nationalité française à leurs amis Wieland et Voss. L'Assemblée fit la sourde oreille. Il ne semble pas que Rühl lui-même, qui était du Bas-Rhin, ait appuyé la demande du fédéré Boussac. Il venait de faire inscrire Schiller sur la liste des adoptions. Il devait connaître les Frey, il se tut à leur égard.

Les Autrichiens mirent une insistance singulière à obtenir le titre de citoyen français. Le jour de la proclamation de la République, ils adoptèrent un jeune enfant nommé Petit que leur désigna leur section. Plus tard, ils adoptèrent de même la veuve Bellefond, vieille femme de soixante-neuf ans, presque aveugle, à laquelle ils s'engagèrent de faire une pension de deux cents livres. Quand ils furent inquiétés comme sujets ennemis, ils ne manquèrent pas de rappeler ces adoptions qui, aux termes de la Constitution de 1793, leur donnaient droit au titre de citoyen français.

Bien entendu, ils multipliaient les preuves de leur civisme. La proclamation solennelle de la République dans la section des Tuileries fut faite « à la lueur des flambeaux apportés par le citoyen Junius Frey » (1). Ils logeaient et nourrissaient chez eux 14 fédérés du Bas-Rhin. Ils tenaient table ouverte dans le bel hôtel d'émigré, l'hôtel Larivière, qu'ils avaient loué rue d'Anjou-Saint-Honoré. A chaque pas dans leurs somptueux appartements, on admirait des œuvres d'art à sujets patriotiques : un buste de Junius Brutus, un buste de Cicéron, des gravures représentant Franklin, Jean-Jacques Rousseau, Voltaire, le serment du jeu de Paume, la fédération du 14 juillet 1790, le tombeau de Marat, celui de Le Pelletier, la Liberté et l'Egalité, etc., Junius ne sortait jamais sans revêtir la carmagnole et sans poser sur sa tête un superbe bonnet rouge orné d'une grosse cocarde.

Il ne fréquentait que des Sans-Culottes bon teint. Par Charles Laveaux, qui devint tout de suite à Paris un personnage, — il présida le tribunal criminel du 17 août et il rédigea le *Journal de la Montagne* — il fut mis en rapports avec les dirigeants des Jacobins et de la Convention.

(1) TUETEY, *Répertoire*, t. VIII, n° 26.

Il fit au mois de septembre la connaissance de Chabot qui avait le Comité de Sûreté générale, c'est-à-dire la police politique, dans sa main. Chabot devint un des familiers de sa maison, que fréquentèrent aussi les députés Bentabole, Simond (du Bas-Rhin), Richard, Gaston, Piorry, Fabre d'Eglantine, l'adjoint à la marine Périgny, tous admirateurs du beau sexe et amateurs de bons dîners. Le beau sexe était représenté par Léopoldine, par la Quinquet-Morency, amie de Hérault de Séchelles, par les citoyennes Salvi et Lalouet, par l'actrice Caroline Rémy, amie de Fabre d'Eglantine, etc.

Bien entendu, Junius Frey se faisait recevoir aux Jacobins où il ne manquait pas une séance et où il applaudissait aux motions les plus énergiques. Il était aussi très assidu aux réunions du café Corazza où il rencontrait Proli, Desfieux et leurs amis. Les réfugiés allemands trouvaient chez lui le meilleur accueil. En septembre 1793, il donnait l'hospitalité dans sa maison au médecin mayençais George Wedekind, ami de Forster.

Un jour, si on en croit le médecin saxon Saiffert, qui nous rapporte l'anecdote (1), Junius Frey trahit ses véritables sentiments qu'il cachait d'ordinaire sous un jacobinisme d'autant plus écarlate qu'il était emprunté. Saiffert raconte qu'ayant composé en allemand un ouvrage sur la mort du secrétaire d'ambassade, Bassvile, assassiné à Rome, en janvier 1793, il voulut le faire lire à ses compatriotes réfugiés à Paris avant de le livrer à l'impression pour avoir leur avis.

« Au nombre des Allemands mayençais et autres à qui mon ouvrage fut lu, dit-il, se trouvèrent les beaux-frères de Chabot (c'est-à-dire les Frey). Je vis des larmes couler mais non au beau-frère aîné de Chabot qui me prit à part en me disant : Je me suis bien trouvé de vos conseils pour mes rhumatismes vénériens, suivez les miens, cachez votre pièce et vous vous en trouverez bien. — Je dis que non ; à quoi il répliqua : Eh bien, donnez-la-moi avec le brouillon, je vous ferai mon billet de la somme que vous jugerez à propos. — Ma réponse fut : Fi donc. — Eh bien ! ajouta-t-il, on ne vous en donnera rien et vous en serez la dupe. — Je ne veux rien, répliquai-je, ma récompense sera dans l'effet que mon ouvrage doit faire sur la raison égarée du peuple allemand

(1) Mémoire de Saiffert adressé au Comité de Sûreté générale.

et, dans un mois ou plus tôt, il y aura une copie au Comité d'instruction publique, une envoyée en Suisse, trois sont destinées pour Hambourg, une pour Copenhague et une autre pour mon pays. L'imprimerie secrète de nos frères étrangers (1) fera le reste, après quoi, je me retirai avec ma pièce en la copiant et en la corrigeant avec ardeur. Je m'occupais d'y mettre la dernière main quand, quinze jours après, je fus arrêté... Le beau-frère de Chabot ne fut qu'un perfide. Qu'en dois-je conclure? Permettez mes conjectures dans cette circonstance. Ne suis-je pas une victime des despotes étrangers qui ont voulu anéantir les effets de ma plume par leurs émissaires ? Elle les effraye et les tourmente depuis le commencement de la Révolution. »

Il est probable que Saiffert se trompait en attribuant son arrestation à l'influence des Frey. Il fut en effet dénoncé par le Napolitain Pio pour ses relations avec le duc d'Orléans et avec le financier Sainte-Foy chez qui il logeait au Palais-Royal, n° 156. Si la conversation a été véritablement tenue, il est plutôt à croire que Junius Frey, en conseillant à Saiffert de ne pas faire paraître son pamphlet anticlérical, croyait lui rendre service en lui évitant les vengeances postérieures de ses compatriotes. Mais cette explication indulgente montrerait que les Frey, malgré leur civisme, étaient loin d'avoir une confiance illimitée au succès de la Révolution.

Dès leur arrivée à Paris, les Frey s'étaient mis en rapports, par l'intermédiaire de Chabot, avec le ministre des Affaires étrangères Lebrun auquel ils avaient soumis des mémoires sur la façon de terminer la guerre. Il existe encore dans leurs papiers une note de la main de Junius Frey sur les finances de l'Autriche. Chabot ajouta que celui-ci avait préparé à Lebrun les moyens de détacher la Prusse de l'Autriche, mais que Lebrun dédaigna de suivre ses conseils.

Quand Lebrun fut remplacé par Deforgues, Junius Frey offrit à celui-ci ses services pour faire sortir des grains et des armes de la République de Venise. Il rappela qu'il avait fait déjà pareille offre à Lebrun et il se vanta d'avoir approvisionné l'armée autrichienne de Croatie aux félicitations de Joseph II.

(1) Faut-il entendre par là les Illuminés de Weishaupt?

Ainsi le culte de la liberté ne faisait pas oublier aux Frey les affaires. Ils avaient mis des fonds sur un corsaire de Lorient, le *Républicain* (1), mais il est bien difficile de croire que les revenus qu'ils tiraient des prises maritimes aient suffi à alimenter leurs dépenses. Sans être banquiers, ils recevaient de l'étranger, notamment de Hambourg, des lettres de change qu'ils négociaient sur la place de Paris et le total de ces lettres ne laisse pas d'être impressionnant et inquiétant : 30 000 livres négociées par leur secrétaire Diederichsen avec le citoyen Lafontaine, receveur des contributions à Châteauroux ; 16 000 livres négociées par Junius Frey à l'ancien agent de change La Tour ; 9 500 livres négociées par Emmanuel Frey au même ; 38 000 livres négociées en deux fois par Diederichsen, etc. Leur secrétaire se mettait sur le pied de dépenser 50 livres par jour et de consentir des prêts de 1 200 livres à l'Anglais White, de 1 500 livres à l'Anglais Churchill, de 280 livres à une citoyenne Philibert, de 1 000 livres à une citoyenne Lalouet. Quand on dépense et quand on prête l'argent avec cette facilité, c'est que l'argent ne coûte pas beaucoup à gagner. Il n'est pas étonnant que les juifs autrichiens aient paru de bonne heure suspects. Mais les hautes protections dont ils s'étaient prémunis les mirent quelque temps à l'abri.

Tels furent les principaux « indésirables » qui se mêlèrent au milieu des réfugiés politiques. Il y en eut bien d'autres dont les noms sortiront peu à peu de l'ombre et du mystère.

En pleine Terreur, les puissances avaient des agents attitrés jusque dans les bureaux du Comité de Salut public. De Venise ou de Vérone où il séjournait près du prétendant, le célèbre d'Antraigues centralisait et enjolivait leurs rapports qu'il communiquait ensuite aux diplomates de la Coalition. Le Comité de Salut public intercepta

(1) Un jugement du tribunal de commerce de Lorient en date du 13 mai 1793 avait refusé de reconnaître de bonne prise les navires danois l'*Union*, la *Dame Catherine* et la *Gertrude Catherine*, dont s'étaient emparés le *Républicain*. Les armateurs nantais protestèrent auprès du Conseil exécutif et auprès des Jacobins qui chargeaient CHABOT et J.-B. SAINT-ANDRÉ de faire valoir leurs prétentions. Le jugement de Lorient fut réformé le 22 juillet par un jugement du district d'Hennebont et les navires déclarés de bonne prise. (*Arch. nat.*, T. 1 525. *Mémoire apologétique de* F. CHABOT, p. 87.)

quelques-unes des notes de d'Antraigues et il s'imagina que certains des renseignements qu'elles contenaient ne pouvaient provenir que de la trahison d'un de ses membres (1).

(1) Voir nos articles l'Histoire secrète du Comité de Salut public et Un faux rapport de Saint-Just dans la *Revue des questions historiques* de janvier 1914 et les *Annales révolutionnaires* d'octobre 1916.

IX

LA SURVEILLANCE RÉVOLUTIONNAIRE

Les révolutionnaires s'étaient doutés de bonne heure du rôle occulte que jouaient sur la scène politique les espions cachés sous un masque démagogique. Ils rejetaient sur les étrangers la responsabilité de tous les troubles. Comme il y avait des étrangers dans tous les partis ou plutôt dans toutes les factions, l'accusation, pour être exagérée, ne manquait pas d'apparence.

En juillet 1791, au moment de l'agitation républicaine qui avait suivi la fuite à Varennes, le Constituant Rabaut de Saint-Etienne expliquait à ses compatriotes de Nîmes, le jour même du massacre du Champ de Mars, que s'il était passé aux Feuillants c'est que les Jacobins étaient tombés sous l'influence des étrangers. « On ne peut cacher qu'il a été répandu de l'argent, que des étrangers se sont distribués dans les attroupements et que l'influence séditieuse venait du dehors. Les étrangers n'osant pas nous attaquer cherchent à nous diviser (1). »

Toutes les journées populaires, 20 juin, 10 août, 31 mai, seront de même expliquées par ceux qui en seront les victimes, par les intrigues des étrangers. Les Montagnards eux-mêmes accuseront le petit groupe des Enragés, qui cherchait à les dépopulariser, de n'être que les instruments de l'ennemi. Accusations banales à force d'être répétées, mais qui finirent par créer un état d'esprit et

(1) Correspondance de Rabaut de Saint-Etienne publiée par A. Lods dans *La Révolution française*, t. XXXV. Lettre du 17 juillet 1791.

par provoquer le vote des premières mesures de sauvegarde contre un péril qu'on dénonçait sans cesse mais auquel on ne portait aucun remède.

Le 25 février 1793, se produisirent à Paris des troubles économiques qui inquiétèrent les Jacobins. Des attroupements pénétrèrent chez les épiciers et taxèrent d'autorité le sucre, le savon, la chandelle. Le mouvement avait été encouragé par les Enragés, Jacques Roux, Varlet, qui voulaient compléter la révolution politique par une révolution sociale. Le soir même, le Montagnard Dubois-Crancé affirma aux Jacobins que les troubles avaient un caractère factice, car les subsistances, d'après lui, ne manquaient pas. « Il y a quinze jours, disait-il, que je sais que le peuple devait être en agitation et je l'ai appris par les papiers publics. Lord Grenville lui-même l'a annoncé au Parlement d'Angleterre. » Les Enragés n'étaient donc que des agents de Pitt.

Le lendemain, 26 février, Berlier fit voter un décret qui avait pour but de découvrir les émigrés et les étrangers capables de troubler la tranquillité publique. Les propriétaires et les locataires furent tenus de déclarer à leurs municipalités ou à leurs sections, et dans les vingt-quatre heures, les noms, qualités et domiciles ordinaires des citoyens qu'ils logeaient, sous peine d'un emprisonnement de un à trois mois. Le décret fut adopté sans débat. C'est le premier d'une série qui sera longue. Désormais toute crise intérieure ou extérieure va se traduire par un redoublement de défiance et de rigueur à l'égard des étrangers domiciliés.

Les premières défaites de Belgique, l'échec d'Aldenhoven, la perte d'Aix-la-Chapelle et de Liége, au début de mars 1793, ne manquèrent pas d'être imputés aux agents de l'étranger. Dans leur circulaire du 6 mars, les Jacobins dénoncèrent la trahison des généraux qui commandaient l'avant-garde de l'armée battue, « trahison combinée sans doute par l'Angleterre et ses agents secrets qui sont au milieu de vous, pour empêcher l'invasion de la Hollande ».

Quelques jours plus tard, le 10 mars 1793, éclatait à Paris un commencement d'émeute, au cours de laquelle les presses du journaliste girondin Gorsas furent brisées. Les manifestants, dont beaucoup étaient des Cordeliers,

parlaient de chasser de la Convention tous les *Appelans*, c'est-à-dire tous les députés qui avaient voulu sauver Louis XVI en votant l'appel au peuple. Girondins et Montagnards s'accordèrent pour dénoncer dans cette agitation dirigée par le groupe du café Corazza, où figuraient Proli et Guzman, l'œuvre de l'étranger.

« Les artisans de ces troubles, dit le Girondin Lasource, le 12 mars, sont les agents de Pitt, de Guillaume ou de François : les artisans de ces troubles sont les valets des émigrés, les artisans de ces troubles sont les fuyards de la Savoie, de Mayence et de la Belgique qui affluent dans Paris où ils ne sont jetés que pour conspirer. » Le Montagnard Duquesnoy accusait à son tour, trois jours plus tard, « les scélérats des pays étrangers qui se rendent à Paris dans l'espoir du pillage », mais il ne se bornait pas à des accusations vaines, il réclamait des représailles : « il est juste de traiter ici les étrangers comme on a traité les Français en Allemagne, en Prusse, en Espagne et en Angleterre ». Il conclut qu'il fallait expulser de Paris dans les vingt-quatre heures tous les étrangers qui ne seraient pas cautionnés par deux bons citoyens. La mesure, assez anodine, au fond, souleva cependant de l'opposition. Prieur de la Marne protesta que Duquesnoy voulait imiter les Anglais et faire voter à la Convention un Alien Bill : « Tous les étrangers chez lesquels brillaient encore quelques étincelles de la liberté, tous ceux qui avaient la tyrannie en horreur ont dû se rendre au sein de la France pour jouir de son heureuse Révolution. Si vous rendiez une loi sur les étrangers, elle devrait être commune à toute la République. Autrement le but qu'on se propose serait manqué. Si elle était commune à tous, vous chasseriez du sein de la République les amis de la liberté qui l'avaient choisie pour leur patrie adoptive... » La proposition de Duquesnoy fut renvoyée au Comité de législation.

Mais les mauvaises nouvelles continuaient d'arriver des armées et de l'intérieur. L'insurrection vendéenne se propageait rapidement. Le 18 mars, Barère vint réclamer, au nom du Comité de Salut public, cette loi répressive contre les étrangers qui était demandée depuis un mois et que l'Assemblée ne se décidait pas à voter. Il fallait bannir de la République « ces hommes sans aveu qui ne vivent que de l'or étranger, qui ont des relations avec nos

ennemis, qui alimentent les troubles et les conjurations ». Barère fut accueilli par de vifs applaudissements sur tous les bancs. La proposition fut décrétée en principe.

Le lendemain, au cours d'une discussion sur la Vendée, Cambon attira l'attention sur l'erreur dangereuse qu'on commettrait en laissant aux ennemis la facilité d'entretenir une correspondance avec les malintentionnés de l'intérieur : « Je demande que toute communication soit rompue avec les puissances en guerre avec nous, que tous les étrangers soient tenus de sortir du territoire de la République. Aucun motif ne peut nous arrêter à cet égard, puisque nos frères sont traités par elles avec la même rigueur ». Couppé, des Côtes-du-Nord, appuya Cambon : « Je vois ici tous les jours les Anglais qui, sous l'Assemblée Constituante, faisaient la société des Cazalès, des Virieu et des Maury ». Jean de Bry reconnut qu'il fallait surveiller les étrangers, mais il distingua ceux qui étaient depuis longtemps domiciliés en France et les nouveaux venus : « Il est constant que les étrangers, arrivés à l'époque où le levain des événements fermentait parmi nous, n'y sont venus qu'avec de mauvaises intentions. On ne vient point chercher les agitations. » Il conclut qu'on devait former un comité de sept personnes « pour prendre et recevoir tous les renseignements sur les étrangers actuellement dans le sein de la République ». Cette proposition parut à Garnier de Saintes une demi-mesure et les demi-mesures étaient « des assassinats politiques » quand la patrie est en danger ! Il fallait expulser tous les étrangers qui seraient venus en France après le 14 juillet 1789. Lasource rappela qu'il avait été le premier à provoquer des mesures de rigueur contre les étrangers, mais il fallait se garder de confondre les innocents avec les coupables ! Il y avait des étrangers, dit-il, qui avaient répandu leur fortune pour nourrir le peuple. Il y avait des Anglais qui avaient bien servi la Révolution. Boyer-Fonfrède se défendit de « vouloir imiter absolument la cour de Madrid et la cour de Londres ». Pour atteindre les étrangers suspects, il suffisait d'instituer des comités de surveillance. La Convention se rangea à cet avis et chargea son comité diplomatique de lui présenter sans délai un projet de loi.

Jean de Bry en fut le rapporteur deux jours plus tard. Il

établit des catégories parmi les étrangers. Ne pourraient être regardés comme suspects « ceux qui, depuis longtemps, et dans les campagnes et dans les ateliers et dans nos bataillons, ont combattu pour cette liberté dont nous sommes les enfants, ont adopté pour patrie celle qui sera un jour la mère-patrie des peuples libres de l'Europe ». Il serait formé dans chaque commune ou section un comité de 12 membres qui recevrait les déclarations des étrangers. Ces déclarations seraient affichées. Tout étranger né en pays ennemi « qui ne pourra pas justifier devant le comité ou d'un établissement en France, ou d'une profession qu'il y exerce, ou d'une propriété immobilière acquise, ou de ses sentiments civiques par l'attestation de six citoyens domiciliés depuis un an dans la commune... sera tenu de sortir de la commune sous vingt-quatre heures et sous huit jours du territoire de la République ». « Tout étranger saisi dans une émeute ou qui serait convaincu de l'avoir provoquée ou entretenue par voie d'argent ou de conseil sera puni de mort. » Ainsi furent créés ces fameux comités révolutionnaires qui ne se bornèrent pas à surveiller les étrangers, mais bientôt les suspects de toute nature et qui trop souvent mirent leur autorité redoutable au service des haines politiques ou privées.

Le décret s'exécuta dans la fièvre patriotique que provoquèrent la perte de la Belgique et la trahison de Dumouriez. A Paris, on ne se borna pas à interroger les étrangers. Après entente avec les Comités de Défense et de Sûreté générales de la Convention, le maire Pache ordonna que les scellés fussent apposés sur leurs papiers (1). Par surcroît de précaution plusieurs furent arrêtés, mais pour quelques jours seulement (2). Il ne semble pas qu'on ait procédé à des expulsions.

Pour faciliter la surveillance, l'ingénieur Dufourny

(1) Aulard, *Actes du Comité de Salut public*, t. II, séance du 31 mars 1793. L'arrêté du Comité de Sûreté générale, resté inconnu à M. Aulard, est du 1er avril (Bibliothèque nationale; nouv. acq. fr. 2 706).

(2) Ainsi l'Espagnol Guzman, ainsi l'Italien Alfieri qui quitta Paris en toute hâte, le 10 avril 1793. Alfieri ne pardonna pas à la France révolutionnaire : « Tant d'iniquités, dit-il, ont soulevé dans une âme aussi passionnée que la mienne tout ce que le cœur offensé, cruellement outragé, peut contenir de fiel et d'amertume. » Il lancera bientôt contre les Français son *Misogallo*.

proposa aux Jacobins, le 27 mars, de demander à la Convention un décret complémentaire qui obligerait les propriétaires des maisons à afficher sur leurs façades les noms de tous leurs locataires, avec leurs prénoms, surnoms, âge et profession. Deux jours après, à la demande de la Commune, la Convention votait le décret qui reçut une application immédiate dans toute la France.

A Paris, les étrangers reçurent des cartes de sûreté de couleur rouge différentes de celles des autres citoyens qui étaient blanches (1).



Désormais la défiance contre les étrangers est à l'ordre du jour. Les dénonciations commencent et non plus des dénonciations vagues, mais des dénonciations individuelles et précises qui s'aiguisent de toute l'acuité des passions politiques. Il n'est pas rare que leurs auteurs soient eux-mêmes des étrangers. Ainsi, au cours d'un réquisitoire qu'il dressait contre le ministre Lebrun, le chevalier Pio, ancien attaché à l'ambassade de Naples qui faisait profession de sentiments montagnards, dénonça publiquement dans le journal de Marat le Belge Proli. Pour cette fois Proli ne fut pas inquiété, parce que Marat lui-même, à la réflexion, ne voulut pas cautionner la dénonciation de Pio. Mais tous les dénoncés ne furent pas aussi heureux. L'Espagnol Guzman, pris à partie par un agent de Roland du nom de Gadolle, fut perquisitionné. Vers le même temps, l'Autrichien Junius Frey était signalé en ces termes dans un rapport adressé au ministre des Affaires étrangères : « Plusieurs étrangers font à Paris des motions à la Marat. Il en est qui ont pénétré dans les Comités de surveillance de la Convention, dans les sections, dans le Comité des Jacobins, etc., etc.

« Par exemple, je vois entre autres un nommé Junius Frey et frère qui a joué un rôle lors du couronnement de

(1) Voir dans le *Moniteur*, la séance de la Commune du 26 mars 1793. On se plaignit à la séance du 6 mai que les porteurs de cartes rouges se permettaient de délibérer à la section du Pont Neuf. Ils avaient même fait apposer les scellés sur les papiers du Comité révolutionnaire de la section et on dut faire marcher la force armée pour les mettre à la raison.

l'empereur, qui était dans l'intimité de Joseph, qui a souvent prédit ce que Marat dirait le lendemain, qui vient encore de prédire que les Prussiens et les Autrichiens seraient dans quatre mois à Paris, etc. Ce Junius Frey, dis-je, se trouve lié avec des commis de différents ministères et surtout de la guerre. Il fait des générosités à propos, il représente fastueusement dans une maison qu'il occupe rue d'Anjou-Saint-Honoré, il est du Comité des Jacobins, il en reçoit plusieurs chez lui et surtout les plus volcanisés (1) ». L'auteur de cette note proposait d'éloigner de Paris, par prudence, tous les étrangers suspects. Son idée fera peu à peu son chemin, mais en attendant, on ne voit pas que, pour cette fois, les Frey aient été le moins du monde inquiétés.

Le 17 avril, Robespierre attaqua violemment Clavière aux Jacobins et réclama son expulsion (2).

Depuis la trahison de Dumouriez, les soupçons enveloppaient les généraux mais particulièrement ceux d'origine étrangère. Le Péruvien Miranda qui avait commandé l'aile gauche de l'armée défaite à Neervinden, le Polonais Miaczynski qu'une lettre compromettante avait révélé complice de Dumouriez, furent traduits au tribunal révolutionnaire. Miranda, en faveur de qui Thomas Paine, Christie et Barlow avaient déposé, bénéficia d'un acquittement et fut même porté en triomphe (3), mais Miaczynski porta sa tête sur l'échafaud.

Dès le 5 avril 1793, Robespierre avait demandé aux Jacobins « l'expulsion de tous les généraux étrangers auxquels, disait-il, nous avons imprudemment confié le commandement de nos armées ». L'opinion des gouvernants n'était pas encore mûre pour une mesure aussi radicale, mais déjà une défiance, chaque jour plus accentuée, se dessinait contre les légions étrangères.

(1) Archives des Affaires étrangères, France, 324, folio 31. Note du début d'avril 1793.

(2) « Il faut chasser CLAVIÈRE, l'artisan de tous nos maux, le protecteur de l'agiotage. Toute la France le proscrit, et le Comité de Salut public ne tardera pas à le chasser. » Clavière sera mis en arrestation, le 2 juin 1793. Il périra avec les Girondins.

(3) Il est vrai que MIRANDA ne resta pas longtemps en liberté. Acquitté, le 16 mai 1793, il fut de nouveau décrété d'arrestation par la Convention, le 11 juillet 1793, comme mêlé à l'obscure conspiration du général Arthur Dillon.

Marat, qui avait dans l'armée de nombreux correspondants, à commencer par Lazare Hoche, entreprit contre elles une campagne vigoureuse et précise. Il dénonça d'abord la légion germanique, sur la foi de deux officiers Dangerville et Laurent qui servaient dans ses rangs. Son article du 11 avril 1793 eut un grand retentissement. Le département de l'Aube l'appuya en accusant, le 21 avril, le mauvais esprit de ce corps où on criait : A Bas la République et Vive la Nation ! Le 23 avril, un député demandait à la Convention « de rapporter le décret qui accordait des primes aux déserteurs ennemis. Beaucoup de déserteurs, disait ce député, désertaient de nouveau après avoir touché leurs gratifications, non sans vendre leurs armes et leurs chevaux » (1). Le débat reprenait le 26 avril. L'Alsacien Ruhl signalait « que de prétendus déserteurs prussiens et autrichiens se répandaient dans les départements où on parlait la langue allemande pour séduire les habitants des campagnes en leur faisant accroire que l'Empereur et le roi de Prusse ne venaient que pour rétablir la religion en France et faire cesser l'anarchie ». Il demandait qu'on cessât d'admettre les déserteurs dans notre armée. Thirion ajoutait quelques faits et proposait de ne plus accorder de gratification aux déserteurs qu'après un an de résidence dans la République. Châles affirmait à son tour que les déserteurs n'étaient que des espons. La Convention renvoya toutes les motions à son comité militaire.

Le 4 mai, Prieur de la Marne fit un rapport sur la légion germanique. Il analysa les nombreuses plaintes qui avaient été portées « contre l'incivisme des officiers de ce corps, sur leur dureté et leur tyrannie envers les sol-

(1) M. CHUQUET nous dit que la moitié des déserteurs qui se présentèrent à la légion germanique s'enfuirent après avoir touché leur prime. L'un de ces déserteurs, ancien professeur, chassé de l'Université de Halle pour ivrognerie, et devenu soldat dans l'armée prussienne, Frédéric-Christian Laukhard, a raconté dans des mémoires pleins de couleur et de cynisme comment il s'introduisit dans Landau assiégé, en septembre 1793, gagna la confiance du représentant Dentzel, s'enrôla ensuite dans l'armée révolutionnaire que Collot d'Herbois emmena à Lyon, se prit de querelle avec le futur général Lassalle qui le corrigea d'importance, retourna en Allemagne après thermidor et s'enrôla pour dix louis dans l'armée des émigrés, qu'il déserta à son tour. Laukhard finit par devenir pasteur suppléant.

dats et les officiers patriotes et surtout sur leurs dilapidations ». Prieur avait contrôlé ces plaintes avec ses collègues en mission à Orléans. Elles étaient fondées. Déjà les chefs les plus suspects étaient arrêtés. La Convention approuva le rapport de Prieur. Alors Couthon attaqua la légion de Kellermann qui était la terreur du pays. « Les soldats qui la composent volent, pillent et assassinent. » Couthon demanda la suppression de toutes les légions étrangères. Châles dénonça la légion de Rosenthal qui ne valait pas mieux que celle de Kellermann ! La Convention renvoya la question du maintien ou de la suppression des légions étrangères à l'examen du Comité de Salut Public.

Entre temps, les patriotes hollandais avaient protesté contre une calomnie du journal les *Nouvelles politiques* qui avait représenté, dans son numéro du 28 avril, leur légion comme compromise dans la trahison de Dumouriez. Ce journal avait fait dire à Dumouriez dans sa proclamation aux troupes : « L'armée se ralliera aux *Bataves* qui m'ont accompagné. » Dans la pièce originale, il y avait *Braves* et non pas *Bataves*. « La légion batave fait partie du camp de Cassel et de l'armée qui défend Dunkerque. Deux ou trois officiers seulement l'ont quittée à l'époque de la défection de Dumouriez, mais le corps est resté intact dans sa fidélité à la république française. Cette inculpation est d'autant plus odieuse que les patriotes bataves sont les premières victimes de l'infâme trahison de Dumouriez qui seule a empêché la délivrance de leur patrie (1). » Cette défense des Bataves fit sans doute impression, et les légions étrangères ne furent pas supprimées pour l'instant.

En attendant la modification des lois existantes, le Conseil exécutif provisoire décida, le 7 mai 1793, de ne plus employer les déserteurs contre les troupes de leur nation, mais de les faire servir dans l'intérieur, sur les frontières d'Espagne ou sur les vaisseaux. La Convention approuva cet arrêté le 19 mai.

La légion germanique fut retirée de l'armée des Ardennes et expédiée en Vendée, après que Carra et Tallien eurent épuré son état-major. Elle fit d'abord assez bonne

(1) *Batave* du 2 mai 1793.

contenance contre les rebelles, mais, à l'affaire de Saumur, elle se laissa prendre ses canons, et ses fantassins passèrent en masse dans l'armée catholique et royale. Parmi eux figuraient beaucoup d'anciens Suisses qui constituèrent l'élite des troupes vendéennes. Une fois de plus, Marat avait été prophète.

La défiance à l'égard des étrangers s'accommodait mal avec la continuation de la propagande dans les pays voisins. Les illusions qu'on avait caressées l'année précédente s'évanouissaient devant les dures réalités. Les agents mêmes employés à la propagande devenaient suspects à leur tour. Marchena, l'âme du comité espagnol formé à Bayonne, était dénoncé par le Jacobin Taschereau au ministre Lebrun le 26 mars : « Cet homme est suspect à tous égards. Plusieurs lettres qu'il a écrites à Madrid attestent la mauvaise opinion qu'on a ici de lui »(1). Nouvelle dénonciation d'un nommé Carles le 9 avril : « Marchena est un jeune étourdi qui n'a que l'écorce d'un homme instruit mais qui possède en retour toute la présomption d'un ignorant.... on l'a vu souvent varier dans ses principes révolutionnaires, s'extasier pour les Feuillants, déclamer en forcené contre la fameuse journée du 10 août dernier ; on l'a entendu à Bayonne publier hautement : l'España ou la muerte. Est-ce donc là du patriotisme? »

Marchena et Hevia furent arrêtés au début d'avril par la section parisienne des Quatre Nations comme « étrangers suspects ». Ils ne furent remis en liberté que sur une énergique intervention de Brissot auprès du ministre Lebrun qui déjà les avait rayés de la liste du comité espagnol (2).

Lebrun qui avait un moment partagé les folies du propagandisme s'assagissait tous les jours. Il s'appliquait à rassurer les Suisses. Il détournait notre agent à Genève Del-

(1) Morel-Fatio, *Revue historique*, t. XLIV, p. 84 ; Taschereau, négociant de profession, avait séjourné à Madrid plusieurs années avant 1789. C'était un ami de Proli et de Desfieux.

(2) Marchena fut de nouveau dénoncé, le 19 juin, au comité de salut public par Isabeau alors en mission à Bayonne. Il fut peu après arrêté en même temps que Brissot qu'il avait accompagné dans sa fuite à Moulins. Remis en liberté, il alla rejoindre les députés girondins en fuite et fut de nouveau arrêté à Bordeaux, le 4 octobre. Voir son interrogatoire aux Archives nationales, W. 292.

horme d'encourager le parti qui désirait la réunion à la France. Il désavouait son chef, le banquier Grenus dont il blâmait les imprudences (1).

Le Comité de Salut public, institué après la trahison de Dumouriez, songeait à répudier la propagande afin d'ouvrir des négociations avec les puissances belligérantes. Nous avons vu précédemment que, sur son invitation, Proli s'était mis en rapports, le 5 avril, par l'intermédiaire de sa mère, avec le gouvernement autrichien des Pays-Bas. Sur la proposition de Danton, la Convention votait le décret du 13 avril par lequel elle déclarait que la République ne s'immiscerait en aucune manière dans les gouvernements des autres puissances. Désaveu assez net du décret du 15 novembre précédent par lequel elle avait promis aide et protection aux peuples opprimés qui tenteraient de s'affranchir. Il avait fallu toute l'insistance de Robespierre pour faire ajouter au décret présenté par Danton cette réserve que la République n'entendait pas abandonner aux vengeances des tyrans ennemis les citoyens des pays réunis, c'est-à-dire les Rhénans, les Liégeois et les Belges.

Tous ces décrets de réaction avaient été votés sans que le prolixe orateur du genre humain eût ouvert seulement la bouche pour les combattre. Anacharsis s'était tu quand on avait institué les comités de surveillance, quand on avait mis les scellés sur les papiers des étrangers, quand on avait flétri cette légion germanique qui était son œuvre, quand on avait répudié cette propagande dont il s'enorgueillissait d'être le chef de chœur. Marat l'intimidait. Il s'était brouillé avec ses anciens amis les Girondins, contre lesquels il avait prononcé le 20 mars aux Jacobins une violente diatribe où il les accusait de vouloir la République fédérative et l'abandon des conquêtes (2). Il avait cependant sa réputation à soutenir.

(1) Voir l'instruction particulière rédigée par Lebrun pour le citoyen CHÉPY se rendant à l'armée des Alpes, datée de Paris le 8 mai 1793, dans Kaulek, II, p. 243.

(2) « Les Brissotins voulaient contracter une alliance avec les tyrans prussiens, hollandais et anglais, ils voulaient établir une république belge sous la protection des quatre puissances et, cette opération faite, on aurait forcé la sans-culotterie française à recevoir une Constitution de fabrique étrangère... je suis intimement persuadé que le désastre

Il crut faire merveille en profitant du débat sur la Constitution pour exposer longuement, hyperboliquement, le 26 avril 1793, son rêve de République universelle, de République du genre humain.

Il n'y aurait plus de rois ni de guerres. « La République du genre humain n'aura jamais dispute avec personne, car il n'y a point de pont de communication entre les planètes. » Au milieu des rires, Ducos interrompit : « Je demande la réunion de la lune à la terre ». Cloots poursuivit souriant et imperturbable : il n'y aura plus d'étrangers. « L'étranger? expression barbare dont nous commençons à rougir et dont nous laisserons la jouissance à ces hordes féroces que la charrue des hommes civilisés fera disparaître sans effort. » Pour ménager la susceptibilité des autres peuples et éviter de donner à leur réunion à la France des airs de conquête, les Français abandonneront leur nom pour celui de Germains. « Il serait très sage et très politique de prendre un nom qui nous concilierait une vaste contrée voisine et, comme notre association est une véritable union fraternelle, le nom de *Germains* nous conviendrait parfaitement. » Sous le cosmopolite, le Prussien malgré tout reparaissait. L'Assemblée l'écouta avec impatience et hacha ses pompeuses périodes d'interruptions ironiques. Ce jour-là, l'orateur du genre humain perdit le peu d'autorité qui lui restait encore.

*
* *

Le cosmopolitisme reculait tous les jours. Les étrangers étaient déjà étroitement surveillés, mais les Conventionnels n'étaient pas encore décidés à employer contre eux les mesures de représailles. Faire payer des innocents

d'Aix-la-Chapelle et de Maestricht est le fruit des liaisons étroites de Brissot avec sa créature Miranda. La France est trahie du fond de la Bretagne aux bords de la Roer et du Rhin et on ne punit personne. Un Sainte-Foy, un Dufresne, un Dietrich, un Roland vivent encore! Plût à Dieu que la journée du 2 septembre se fût étendue sur tous les chefs-lieux de la France; nous ne verrions pas aujourd'hui les Anglais appelés en Bretagne par des prêtres qu'il ne fallait pas déporter mais *septembriser*. . je suis, moi, du comité d'indignation. » (*Un mot d'Anacharsis Cloots sur les conférences secrètes entre quelques membres de la Convention.*)

pour des coupables répugnait à leur esprit de justice et d'humanité.

Notre chargé d'affaires à Varsovie, Jean-Alexandre Bonneau, avait été arrêté dans cette ville, le 7 mars 1793, par les Russes qui venaient d'y entrer. On l'avait ensuite enfermé à la citadelle de Schlüsselbourg. Pour protester contre cet attentat au droit des gens, le Conseil exécutif provisoire prit, le 5 avril, un arrêté aux termes duquel le ministre de l'Intérieur devait demander à tous les corps administratifs de faire la recherche de tous les sujets russes qui pouvaient se trouver dans toute l'étendue de la République à l'effet de les saisir et de les traiter comme prisonniers de guerre.

La police de Paris, au moment d'exécuter l'arrêté, demanda s'il était applicable aux Polonais. Le Conseil, « considérant que les Polonais qui se trouvaient actuellement à Paris étaient pour la plupart des amis de la liberté qui n'avaient quitté leurs foyers que pour fuir la tyrannie des Russes, considérant qu'il serait injuste de les rendre responsables des procédés du Gouvernement même qui les poursuit », défendit d'exercer contre eux les représailles ordonnées contre les Russes (9 avril). Le Comité de Salut public estima cependant que même, à l'égard des Russes, le Conseil exécutif était allé trop loin. Il suspendit, le 20 avril, son arrêté de représailles, « pour ne pas rendre les peuples victimes des barbaries de leurs Gouvernements ». Même pour se défendre au milieu des pires périls, la République hésitait à appliquer la terrible loi du talion. Elle devait pourtant y être rapidement menée par les circonstances.

***

La Révolution du 31 mai qui renversa les Girondins et porta les Montagnards au pouvoir, en augmentant les difficultés du régime, eut pour conséquence un redoublement de défiance et de sévérité à l'égard des étrangers.

Girondins et Montagnards s'accusaient réciproquement depuis des mois d'être conduits par des traîtres à la solde de Pitt et de Cobourg. Dès le 1er janvier 1793, un ami de Brissot, Nicolas de Bonneville, dénonçait l'Italien Pio,

comme le souffleur des articles de Marat et des discours de Robespierre. Pio trônait au club infernal des Bons Enfants. Il touchait de l'argent des cours étrangères. Il travaillait pour le duc d'Orléans (1).

A la veille même de l'insurrection parisienne, Camille Desmoulins avait lancé contre ses adversaires sa virulente *histoire secrète des Brissotins* où il dénonçait Brissot comme le chef de ce qu'il appelait le comité « anglo-prussien » (2). Les Girondins répondirent en accusant les Montagnards d'être vendus à l'Autriche. Ils dénonçaient le Piémontais Chalier comme l'auteur des troubles de Lyon. Dans la crainte de prêter le flanc aux accusations girondines, le comité central qui dirigea l'insurrection du 31 mai eut bien soin d'expulser de son sein l'Espagnol Guzman qui avait réussi à y prendre place (3). Ce simple fait donnait à prévoir que les nouveaux maîtres du Gouvernement ne seraient pas plus tendres à l'égard des étrangers que ne l'avaient été les anciens.

Avant même que la guerre eût été déclarée, Maximilien Robespierre, qui s'était efforcé de l'empêcher, avait prédit, en janvier 1792, avec une singulière clairvoyance, les mécomptes de la propagande. Depuis il n'avait pas cessé de manifester une défiance invincible contre les doctrines cosmopolites et leurs représentants. La révolution accomplie allait lui permettre, en augmentant son autorité, de traduire ses défiances en actes législatifs.

Le 8 juin, comme on discutait un rapport de Barère sur les comités révolutionnaires, il réclama une loi sévère contre les étrangers, une loi qui les bannît de la République. Nettement il posa la nécessité des représailles : « C'est une chose singulière que, tandis que les puissances étrangères ont expulsé tous les Français, les ont spoliés de leur fortune, nous avons ouvert nos bras à tous les agents de nos ennemis. Faites donc cette loi de manière à chasser de notre sein tous les étrangers qui peuvent nous nuire ; faites-la plus sévère que celle que votre comité vous propose. » Chabot, Lejeune demandèrent à leur

(1) *Bulletin des Amis de la Vérité*, n° 2.

(2) Le pamphlet de Desmoulins fut approuvé par les Jacobins, le 17 mai 1793 et réédité à leurs frais.

(3) GUZMAN, dénoncé par PEREIRA et CHAUMETTE, fut un moment arrêté ; mais presque aussitôt remis en liberté.

tour l'expulsion des étrangers suspects, mais Danton, tout en ayant l'air d'appuyer leur vœu, le combattit indirectement par ses réserves : « Il faut bannir les étrangers qui nous troublent par leurs intrigues, mais il ne faut pas appauvrir imprudemment la population et le commerce. Il est tel étranger qui, établi et domicilié en France, est plus patriote que beaucoup de Français ». L'Assemblée ne prit pas de décision.

Théoriquement, elle restait attachée au dogme de l'égalité des hommes. On le vit bien quand Hérault de Séchelles déposa deux jours plus tard le projet de Constitution. Il y avait inséré, au chapitre III, de l'Etat des citoyens, les articles suivants : « Tout homme né en France âgé de vingt et un ans accomplis, tout étranger âgé pareillement de vingt et un ans accomplis, qui depuis une année vit de son travail dans la République ; celui qui acquiert une propriété et réside en France depuis un an ; celui qui épouse une Française et réside en France depuis un an ; tout étranger enfin qui sera jugé par le Corps législatif avoir bien mérité de l'humanité, est admis à l'exercice des droits de citoyen français ». Ces articles furent votés après un débat insignifiant, le 11 juin, sans opposition (1).

C'est que la Constitution proclamait les principes, mais la Constitution ne devait entrer en vigueur qu'à la paix. La Convention rendait hommage au dogme au moment même où elle le suspendait dans son application. Elle vota de même, dans le chapitre XXIV de la Constitution, les articles I, III et IV où étaient formulées avec rigueur les doctrines du propagandisme : « I. Le peuple français se déclare l'ami et l'allié naturel des peuples libres ». « III. Il protège les étrangers bannis de leur patrie pour la cause de la liberté. Il refuse asile aux tyrans ». « IV. Il ne fait point la paix avec un ennemi qui occupe son territoire ».

Simple manifestation sans portée pratique, car les décrets restrictifs et répressifs précédemment votés restaient en vigueur.

Le député Mazuyer, qui aurait voulu mettre d'accord les principes et les faits, ne put pas prononcer son opinion qu'il fit imprimer après coup. Il y protestait avec

(1) THURIOT fit adopter un amendement qui substitua l'obligation du domicile à celle de la résidence. Ce fut tout le changement.

énergie contre « le cosmopolitisme du jour, cette philanthropie puérile ». Il dénonçait l'erreur grave qui consistait à ne faire aucune distinction entre le Français natif et l'étranger naturalisé : « N'avilissons pas, disait-il, la dignité du nom français en le prodiguant au hasard, en l'accordant sans examen à cette foule d'aventuriers qui n'est que la fange et la boue des Nations ». Il montrait Pitt et Brunswick lâchant leurs espions sur la France. Il voyait « à la tête des armées, dans toutes les administrations, dans tous les bureaux, une foule d'étrangers tombés des nues » (1).

La plupart des Conventionnels pensaient comme Mazuyer. Ils n'avaient refusé de l'entendre que parce qu'ils jugeaient son intervention intempestive dans une discussion d'ordre théorique. La Constitution, c'était l'idéal, c'était demain. Les mesures contre les étrangers, c'était la pratique, c'était le présent.

Il ne fallait pas confondre les deux ordres de considérations.

Pour faire écarter la publicité des séances des comités de la Convention que certains Jacobins réclamaient, Robespierre répéta devant le club, le 16 juin, les arguments de Mazuyer. « Les salons étroits des comités, disait-il, ne peuvent contenir le peuple. Quels seraient les individus les plus ardents à s'y trouver? Ce seraient les espions des cours étrangères. »

Jusque-là on n'avait accusé les étrangers que de manœuvres politiques. Dans son grand rapport du 11 juillet sur l'activité du premier Comité de Salut public, que la Convention venait de renverser, Cambon accusa les étrangers d'être les auteurs responsables de la grave crise économique que la République traversait. « Depuis que je vois Pitt, dit-il, toucher 5 millions sterling pour dépenses secrètes, je ne m'étonne plus qu'on sème avec cet argent des troubles dans toute l'étendue de la République. On est parvenu avec un fonds de 120 millions en assignats à faire baisser nos changes. Et Pitt avec ses 5 millions sterling s'est procuré 500 millions en assignats, avec lesquels il nous fait une guerre terrible. Certains administrateurs

(1) Voir son opinion à l'annexe de la séance du 11 juin 1793 dans les *Archives parlementaires*.

de département le secondent. Comment détruire la République? ont-ils dit : en discréditant les assignats. Comment les discréditer? En leur ôtant le gage, en excitant des troubles et des mouvements au milieu desquels les biens nationaux restent invendus. Comment les discréditer encore? En les arrêtant dans les caisses publiques, et en remettant en circulation ceux qui étaient destinés à être annulés. Voilà ce qu'ont fait plusieurs administrations. »

Le retentissement du discours de Cambon fut considérable. Dès lors furent à l'ordre du jour la double question de la défense patriotique à organiser contre les agents de l'étranger et des représailles économiques à exercer enfin contre les gouvernements coalisés et particulièrement contre le gouvernement anglais.

Pitt resserrait tous les jours le blocus de nos côtes. Il savait que notre récolte avait été déficitaire et il espérait nous affamer. Un ordre du Conseil en date du 8 juin avait prescrit la capture de tout bâtiment, même neutre, chargé d'approvisionnements à destination de la France. La Prusse, la Russie avaient adhéré aux mesures anglaises. Une violente pression, allant parfois jusqu'à la violation du droit des gens, s'exerçait sur les neutres, Danemark, Toscane, Gênes, pour les obliger à s'y conformer.

Le député Marec proposa, le 3 juillet, de voter un acte de navigation qui réservait aux seuls navires français le cabotage sur nos côtes et qui obligerait les navires étrangers à ne transporter en France que leurs produits d'origine. « Cette double prohibition, dit-il, contrarie sans doute les principes d'une liberté commerciale indéfinie, mais une telle liberté ne convient qu'au système de la République universelle et l'on sait que la république du genre humain sera encore plus difficile à réaliser que celle de Platon ». La Convention adopta son rapport et l'acte de navigation sera définitivement voté le 21 septembre.

Le nationalisme commercial progressait du même pas que le nationalisme politique. Après le Purgatoire, les étrangers allaient connaître l'Enfer.

X

LES ARRESTATIONS. — LE SÉQUESTRE

La gravité de la situation militaire, vers le mois de juillet 1793, les capitulations successives de Mayence, de Condé, de Valenciennes, les révoltes fédéralistes et royalistes de Bretagne, de Normandie, de Lyon, de Marseille, de Toulon, accélérèrent une évolution qui était fatale. Le 11 juillet, en dénonçant la baisse de l'assignat et la hausse des changes comme une manœuvre anglaise, Cambon n'avait énoncé que des conjectures. Les preuves manquaient à ses inductions. La découverte, sur les remparts de Lille, d'un portefeuille perdu par un agent anglais permit à Barère d'étoffer et de préciser le plan de Pitt, « la grande conjuration dont la France était enveloppée ». « Les papiers trouvés, dit-il, le 1er août, annoncent que le gouvernement anglais a envoyé des émissaires, des espions, des agitateurs dans tous nos départements, surtout dans nos places maritimes, dans nos villes frontières et à Paris. » A toutes les époques de crise, des Anglais s'étaient présentés aux Comités de Salut public et de Sûreté générale pour demander des passeports à destination de Londres. « Les papiers trouvés énoncent des incendies et des projets de cette nature dans nos magasins, dans nos établissements. » Déjà des incendies avaient éclaté à Douai, à Valenciennes, à la voilerie du port de Lorient, dans la cartoucherie de Bayonne, dans le parc d'artillerie de Chemillé. « Les papiers trouvés énumèrent diverses sommes envoyées à Lille, à Nantes, à Dunkerque, à Ostende, à Rouen, à Arras, à Saint-Omer, à Boulogne,

à Thouars, à Tours et enfin à Caen. » C'était précisément dans ces villes que des troubles avaient pris naissance. La lettre anglaise demande au conspirateur à qui elle est adressée de faire hausser le change, de discréditer les assignats et de refuser tous ceux qui ne portent pas l'effigie du ci-devant roi. « Faites hausser le prix des denrées, dit le conspirateur anglais, achetez le suif et la chandelle à tout prix et faites-les payer jusqu'à 5 livres la livre. » Le conseil n'avait été que trop suivi. La crise des changes et la crise des denrées n'avait jamais été plus aiguë. Une lettre de Dubois-Crancé, alors en mission à Lyon, venait d'apprendre au Comité de Salut public que Pitt avait fait passer de Genève aux révoltés lyonnais quatre millions en or. Il fallait enfin appliquer la terrible loi des représailles. « Chassons les Anglais de notre territoire. Depuis l'origine de notre Révolution, nous n'avons cessé de les accueillir avec confiance ; plusieurs d'entre eux en ont atrocement abusé. Chassons-les aujourd'hui, mais arrêtons les suspects et punissons les coupables. Les étrangers violant les droits de l'hospitalité sont entrés dans le terrible domaine de la loi révolutionnaire. » Barère conclut en proposant de décréter que « tous les Anglais non domiciliés en France avant le 14 juillet 1789 seraient tenus d'en sortir sous huit jours ». Plusieurs députés s'écrièrent : « Tous ! Tous ! »

Cambon trouva la mesure trop indulgente. Elle ne s'appliquait qu'aux Anglais. Il proposa qu'on pût, provisoirement et par mesure de sûreté générale, arrêter tous les étrangers suspects sans distinction. « Croyez-vous que les Autrichiens qui sont en France ne sont pas, comme les Anglais, des agents de Pitt? Il suffit qu'on respecte les Américains et les Suisses. » Duhem renchérit sur Cambon : « Je suis convaincu qu'il est nécessaire encore d'intercepter toutes les personnes et les correspondances venant de l'étranger ou sortant de France ; ou au moins qu'il est indispensable d'examiner les lettres aux frontières. » Simond demanda que les barrières de Paris fussent fermées sur-le-champ et qu'on mît en arrestation sans plus tarder les étrangers suspects séjournant dans la capitale. La mesure fut décrétée d'acclamation et exécutée sans délai.

Couthon, à son tour, prit la parole : « Le gouvernement

anglais, dit-il, a déclaré traîtres à la patrie ceux qui placeraient leurs biens en France. Je demande que par réciprocité vous décrétiez : 1° que tous les Français qui placeront des fonds sur les banques de Londres seront condamnés à une amende égale à la somme placée, dont la moitié sera applicable au dénonciateur ; 2° que ceux qui auraient placé des fonds sur Londres avant la publication de ce décret soient tenus de le déclarer dans un mois, sous peine de la même amende, et d'être en outre regardés comme suspects et mis comme tels en état d'arrestation. » Couthon fut vivement applaudi et ses propositions transformées en décret.

La Convention ordonna en outre que « les étrangers des pays avec lesquels la République était en guerre et non domiciliés en France avant le 14 juillet 1789 seraient mis sur-le-champ en arrestation et le scellé apposé sur leurs papiers, caisses et effets », et enfin qu'un projet de loi sur les étrangers en général lui serait présenté d'urgence.

Elle dénonça « au nom de l'humanité outragée, à tous les peuples et même au peuple anglais la conduite lâche, perfide et atroce du gouvernement britannique qui soudoie l'assassinat, le poison, l'incendie et tous les crimes pour le triomphe de la tyrannie et pour l'anéantissement des droits de l'homme ». Le portefeuille anglais trouvé à Lille fut publié à des milliers d'exemplaires (1) et deux députés, Niou et Billaud-Varenne, se rendirent dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais pour faire sur place une enquête sur l'espionnage anglais.

Les Comités révolutionnaires à qui incombait l'application de la loi du 1er août se mirent à la besogne en toute hâte. Il y eut des départements, comme le Pas-de-Calais, où tous les sujets ennemis furent effectivement arrêtés et mis en prison (2). Dans beaucoup cependant, le décret ne fut que partiellement exécuté. Les représentants Guyardin et J.-B. Lacoste écrivirent à la Convention de Colmar, le 20 août, que son application dans le Haut-Rhin aurait pour résultat de paralyser les fabri-

(1) Il en existe une édition en fac-similé sous le titre : Copie imitative des Notes anglaises trouvées avec la lettre ci-jointe dans un portefeuille (*sic*) anglais, le tout déposé aux archives de la République française par décret du 4 août 1793. (*Archives nationales* AFII 63, dossier 468, 15.)

(2) Lettre des représentants à Arras lue à la séance du 13 août 1793.

ques qui travaillaient pour la défense nationale, car la plupart des ouvriers employés dans ces fabriques n'avaient été attirés d'Allemagne que depuis peu. Ils ajoutaient encore qu'il serait à craindre « qu'on usât de représailles contre les citoyens de ce département qui étaient en Allemagne pour faire l'apprentissage de différents métiers et qui étaient exceptés de la loi contre les émigrés ».

A Paris, le jour même du vote de la loi, le 1er août, le maire Pache invita les comités de surveillance à mettre sur-le-champ en arrestation les sujets ennemis, en commençant par les plus suspects (1) il y eut des sections, comme celle de l'Observatoire où les ordres de Pache furent exécutés avec zèle et séance tenante.

Cette section nomma, le 1er août, quatre commissaires : Duret, Masson, Hugot et Dericquehem pour procéder aux arrestations et perquisitions. Les sujets ennemis furent reclus dans des hôtels ou des maisons nationales réquisitionnés à cet effet. Beaucoup cependant furent remis en liberté, après une courte détention. Ainsi l'Irlandais Archdeacon comparaît devant le comité, le 3 août. Le citoyen Kelley, procureur des bénédictins anglais dont la maison conventuelle se trouve sur la section, atteste qu'il habitait Douai avant le mois de juillet 1789 et s'offre comme sa caution. Archdeacon est remis en liberté.

Le lendemain, 4 août, le négociant milanais Pierre Guillelmi est de même élargi après qu'il a fait attester sa résidence en France avant le 14 juillet 1789.

Le 23 août, le Comité décide de faire une démarche auprès du Comité de Sûreté générale de la Convention pour obtenir la mise en liberté du citoyen O'Carrol, Irlandais, venu à Paris pour y faire ses études au moyen d'une bourse de son gouvernement.

En revanche, un Liégeois, Mathieu Delsupeck, est envoyé dans une maison d'arrêt, le 3 août, bien qu'il pût être considéré comme citoyen français aux termes de la loi qui avait réuni Liége à la France (2).

(1) La lettre de PapHE est conservée dans la collection Charavay, t. I, folio 67, à la Bibliothèque de la Ville de Paris.

(2) Registre du Comité de surveillance de la section de l'Observatoire (*Archives nationales*, F⁷ 2 514.)

Il ne semble pas que les étrangers qui purent invoquer des preuves de civisme aient été sérieusement inquiétés à Paris. Ce fut le cas de Proli, des Frey, de Walckiers, de Boyd et d'autres seigneurs de même importance. Mais ils eurent peur et la plupart s'empressèrent de donner des gages.

Junius Frey eut la précaution de faire hommage aux Jacobins, dès le 4 août, de deux écrits patriotiques de sa composition : *les Aventures du Père Nicaise ou l'Antifédéraliste*, assez sotte apologie de la journée du 31 mai qui avait précipité la Gironde, et la *Philosophie sociale*, sorte de dissertation juridico-philosophique qui avait pour objet de justifier le règne des minorités, c'est-à-dire le règne de la Terreur. Chabot prononça aussitôt un éloge bien senti de ces deux brochures et compara leur auteur à Locke, à Socrate et à Jésus. On comprend que le Comité révolutionnaire de la section de la République n'eût pas osé douter du civisme d'un homme que Chabot avait ainsi glorifié et qu'il lui ait épargné les visites et les questions indiscrètes.

L'Espagnol Guzman ne fut perquisitionné que le 29 août sur un mandat du comité de Sûreté générale qui le consigna à son domicile sous la garde de deux citoyens. Il devait cette mésaventure à Junius Frey lui-même qui avait trouvé utile de le dénoncer. C'est du moins ce que nous apprend Chabot dans son mémoire apologétique (1).

Le banquier anglais Boyd, « accusé d'être en correspondance avec Pitt et de distribuer de l'argent pour favoriser la contre-Révolution », avait été arrêté à la fin de juin. Il fut relâché presque aussitôt et le Girondin Dulaure s'en plaignit dans son journal *le Thermomètre du jour*, du 2 juillet. On ne voit pas qu'il ait été inquiété après le vote du décret du 1er août qui semblait cependant fait pour lui. Mais Boyd s'était procuré au Comité de Sûreté générale la caution de Chabot !

Un riche Belge réfugié, le vicomte Vilain XIV, ancien bailli de Gand, qui habitait rue Chantereine, nº 16, et se faisait appeler M. Dottignies, fut dénoncé par son compatriote Pierre Gœmars qui écrivit aux Jacobins, le 29 juil-

(1) P. 25.

let, pour réclamer son arrestation. Gœmars se vantait d'avoir été le premier à Gand à arborer la cocarde nationale. Il accusait Vilain XIV d'avoir fait échouer un soulèvement qu'il avait préparé en 1791 et de l'avoir dénoncé aux Autrichiens qui l'avaient « accablé de maux » (1). Le Comité de correspondance des Jacobins renvoyait la lettre de Gœmars au Comité de Sûreté générale de la Convention et, le 5 août, un agent de ce comité, J.-B. Blache, perquisitionnait chez Vilain et le mettait en arrestation chez lui sous la garde de deux gendarmes. Peu après, il était remis en liberté. Le policier Blache soupçonna que le riche Belge avait trouvé un protecteur dans le député Julien (de Toulouse), ami de Chabot et membre du Comité de Sûreté générale, et ses soupçons étaient fondés (2).

Le banquier Walckiers avait déjà été perquisitionné, le 21 avril 1793, au domicile de la citoyenne Boulogne, sa sœur, chez laquelle il habitait à Paris, sur la dénonciation du cordonnier J.-B. Estienne qui avait remarqué dans la maison des enlèvements de tableaux et d'objets d'art (3) Au lendemain du vote du décret du 1er août, il fit don au district de Noyon, où était sa résidence, de deux excellents chevaux, de toute sa récolte de foin évaluée à 4 à 5 000 bottes, de grilles de fer de son château pour fabriquer 5 à 600 piques. Le district, où il avait sans doute des intelligences, s'empressa d'informer la Convention de cette générosité et l'Assemblée décerna à Walckiers la mention civique dans sa séance du 24 août (4).

Walckiers avait sans doute été avisé qu'une dénonciation venait d'être portée contre lui au Comité de Salut public par un de ses compatriotes attaché à la police du régime, le nommé Charles Jaubert (5). La lettre de ce Jau-

(1) La lettre de Gœmars est aux Archives nationales, F7 4 775[46].

(2) Le rapport de Blache est à la Bibliothèque nationale, manuscrits, fonds français, nouvelles acquisitions, n° 323. Voir les aveux de Julien dans mon livre *Etudes robespierristes*, p. 226.

(3) Archives de la préfecture de police, section des Champs-Élysées, procès-verbal de perquisition.

(4) *Archives parlementaires*, à la date.

(5) Ch. Jaubert, né à Ath d'un père dauphinois, avait été un des rares officiers belges qui étaient restés au service de l'Autriche pendant la Révolution brabançonne. A la fin de 1790, il publia des mémoires pour justifier le général autrichien d'Alton. Plus tard, lors de la première invasion française, à la fin de 1792, il changea de parti, émigra en France

bert, datée du 10 août, est un commentaire des notes anglaises trouvées à Lille. Elle commence par dénoncer le banquier bruxellois Herries, qui, à l'en croire, avait été employé par Pitt, en 1788 et 1789.

« Il se peut donc que la maison de Herries à Paris soit le foyer (*sic*) d'où part (*sic*) les rayons des projets de Pitt. Herries, par ses comptoirs tant en France qu'au dehors, est le seul capable de seconder un plan aussi perfide et aussi étendu que celui du ministère anglais. Herries doit avoir un ami à Paris nommé Langendongue qui dit avoir émigré de Bruxelles en 1791. Ce Langendongue a deux filles qui sont liées avec Edouard Walckiers. Edouard Walckiers est étroitement lié avec Herries. Ces deux maisons ont ensemble de grands rapports d'intérêts. Walckiers a de grandes liaisons en Angleterre. Il pourrait se faire qu'il fût chargé comme Herries des remises d'argent et de faire baisser le change. En 1789, Walckiers et Herries ont présenté un projet de gouvernement pour les Pays-Bas au ministre Trauttmansdorff modelé sur la Constitution anglaise et qui avait été insinué par le gouvernement anglais. Walckiers avait une fortune de 2 millions environ, lorsqu'il habitait les Pays-Bas. Depuis son émigration en France, on estime que sa fortune s'élève à 50 millions et ce ne peut être que du produit de l'agiotage. Ces différentes circonstances font présumer qu'on pourrait constater les plans essentiels en adoptant une grande mesure. Elle consisterait à faire entourer les maisons de tous les banquiers, à saisir leurs livres et leur correspondance le même jour et à la même heure, et vérifier alors sur les livres leurs relations avec l'étranger et en quoi elles consistent. Pour exécuter ce projet, il faudrait composer un comité de personnes instruites pour faire cette vérification avec célérité et avec justesse (1)... »

La grande mesure proposée par Jaubert au Comité de Salut public mûrira vite, mais en attendant, les réfugiés politiques, qu'elle menaçait d'atteindre, s'agitèrent pour la faire ajourner. *Le Batave* qui était leur organe, protesta à plusieurs reprises contre les attaques injurieuses dont le civisme de ces réfugiés était l'objet, notamment de la part du député Guffroy, dans son journal *le Franck*

avec les patriotes belges et se mit à la solde du gouvernement révolutionnaire. Sous la Terreur, il servira d'espion dans les prisons de Paris (BORGNET, *Révolution liégeoise*, I, p. 507).

(1) *Archives nationales* AFII 63.

en vedette. Il prit bientôt l'offensive et accusa les calomniateurs d'être les partisans d'une paix prématurée qui s'obtiendrait par l'abandon de la Belgique à l'Autriche : « Je sais, écrivait Alexandre Courtois dans *le Batave* du 10 août, qu'il y a un système de calomnie qu'on étend aux Belges et qui tient au dessein de renoncer à la Belgique. Je sais qu'il y a des gens qui ont intérêt à ce que je n'y retourne pas. Ces gens seront dévoilés. » Ces gens qu'Alexandre Courtois visait derrière Guffroy n'étaient rien moins que Danton et les Indulgents. Derrière Courtois se tenait en revanche tout le parti hébertiste auquel Proli prêtait son appui, en fondant dans toutes les sections de Paris des sociétés populaires qu'il fédérera bientôt dans un Comité central. *Le Batave*, où Cloots collabore maintenant assidûment, mène dès lors contre la paix une vigoureuse campagne parallèle à celle qu'Hébert mène de son côté dans le *Père Duchesne*.

Entre les deux partis, Indulgents qui poussent aux mesures de rigueur contre les étrangers et qu'on soupçonne partisans d'une paix plâtrée, et Hébertistes qui se constituent les défenseurs des patriotes émigrés et les partisans de la lutte à outrance contre l'Europe, la Convention n'ose pas d'abord choisir.

Dans les jours mêmes qui suivirent immédiatement le décret du 1er août, l'Assemblée semble se rendre compte que la mesure qu'elle avait prise *ab irato* était trop générale pour être applicable dans sa lettre. Dès le 3 août, Garnier, de Saintes, dans un rapport sur les étrangers n'appartenant pas aux puissances belligérantes, proposait de revenir sur le décret de l'avant-veille en rétablissant des catégories parmi les étrangers ennemis ou non ennemis. Ne pourraient être inquiétés ni les artistes, ni les ouvriers, à condition que leur civisme fût attesté par deux citoyens d'un civisme reconnu. Seraient également exceptés de toute mesure vexatoire quelle que fût leur situation sociale, les sujets ennemis ou non qui subiraient avec succès devant les municipalités un examen de civisme. Ceux-là obtiendraient des municipalités un « certificat d'hospitalité » et, pour se mettre à l'abri de toute recherche, ils auraient le droit de porter au bras gauche un ruban tricolore sur lequel serait inscrit le nom de leur pays au-dessous du mot HOSPITALITÉ. On ne regarderait comme

suspects que les étrangers vivant de la banque ou de leurs rentes ou n'exerçant aucune industrie ni profession connues. Ceux-là seraient déportés par des arrêtés individuels obligatoirement motivés.

Ce projet lénitif, qui n'était en somme qu'un perfectionnement de la loi du 21 mars, fut assez mal accueilli. Mailhe fut d'avis qu'il fallait garder les étrangers suspects en otages au lieu de les déporter. Bréard réclama la suppression des catégories. Tous les étrangers sans distinction devaient être arrêtés : « Ou bien ces étrangers sont bien intentionnés ou bien ils ne le sont pas. Dans le premier cas, ils ne trouveront pas mauvais que vous preniez à leur égard une mesure que demande la sûreté de la nation... Si ce sont des espions, quels ménagements avons-nous à garder avec eux? » Lecointre demanda qu'on mît en arrestation tous les déserteurs autrichiens et prussiens, mais Delacroix estima qu'ils pouvaient être employés utilement aux frontières d'Espagne et l'évêque Thibault soutint qu'une exception devait être faite en faveur des ouvriers des manufactures. La Convention ne voulut pas opter entre ces thèses diverses. Elle renvoya le projet à une nouvelle étude. Il fut adopté de guerre lasse, le 6 septembre, avec quelques additions. Les étrangers appartenant aux puissances neutres furent assujettis à faire constater leur civisme devant les municipalités au même titre que les sujets ennemis. En cas de refus du certificat d'hospitalité, ils devaient quitter le territoire. Il était dit expressément que les Liégeois et les Brabançons ne seraient pas regardés comme étrangers mais comme Français. Les Rhénans pourtant n'obtenaient pas la même faveur.

Trois jours plus tard, comme on venait d'apprendre la prise de Toulon par les Anglais et qu'on craignait pour la vie des deux représentants Pierre Baille et Beauvais enfermés dans cette ville, un nouveau décret ordonna aux corps administratifs de « resserrer soigneusement », c'est-à-dire d'interner les Anglais suspects qui n'auraient pu obtenir le certificat d'hospitalité. « Ils seront regardés comme otages et répondront sur leur tête de la conduite que l'amiral Hood et les sections de Toulon tiendront à l'égard des représentants du peuple Pierre Baille et Beauvais, de l'enfant et de la femme du général Lapoype et des autres patriotes opprimés et incarcérés à Toulon. »

Un petit nombre d'Anglais seulement furent frappés par ce décret, car un article exceptait de l'internement tous ceux qui appartenaient aux catégories privilégiées fixées par le décret du 6 septembre.

Avec la Terreur qui s'organisait, la question des représailles dans tous les domaines passait au premier plan. La Terreur ne fut pas autre chose que ce que nous désignons aujourd'hui sous le nom d'état de siège, c'est-à-dire la suspension des libertés publiques.

Représailles d'ordre militaire. Saint-André, qui pourtant avait combattu les premières mesures de rigueur, dénonça, le 15 septembre, les méthodes de guerre barbares de l'ennemi. Il proposa d'ordonner aux généraux « de renoncer désormais à toute idée philanthropique, adoptée par le peuple français dans la vue de faire sentir aux nations étrangères le prix et les avantages de la liberté » et de se conduire « envers les ennemis de la France de la même manière que les puissances coalisées se conduisent à son égard », c'est-à-dire d'exercer les droits ordinaires de la guerre. Une instruction du Comité de Salut public prescrivit aux généraux, trois jours plus tard, de prendre des otages parmi les notables, de désarmer les habitants, de lever des contributions sur les riches, etc. Les illusions du propagandisme avaient vécu !

Représailles d'ordre économique. Charlier exposa, le 16 août, le malheureux sort des Français chassés d'Espagne et privés de leurs biens dans ce pays. Duhem proposa, « comme mesure révolutionnaire », de décréter la confiscation des biens de tous les étrangers des pays ennemis. La proposition fut appuyée par d'autres orateurs mais la Convention se borna à décréter la confiscation des biens appartenant aux seuls sujets espagnols. Le produit de cette confiscation servirait à indemniser ceux de nos nationaux qui auraient souffert quelque préjudice de la part du gouvernement espagnol. Les Français expulsés d'Espagne obtenaient un moratorium qui les mettait à l'abri des poursuites de leurs créanciers. Le 26 août, Fabre d'Eglantine se plaignit que ce décret n'était pas exécuté. Ce retard, dit-il, avait permis aux Espagnols d'éluder l'effet de la mesure en transmettant leurs fonds en d'autres mains. Il fallait obliger tous les dépositaires de fonds appartenant aux Espagnols à en

faire la déclaration. Ramel expliqua que le retard était dû à une lacune du décret qui n'avait pas spécifié un mode d'exécution. La Convention combla sur-le-champ cette lacune en rendant la déclaration obligatoire dans les vingt-quatre heures.

Cambon et Barère avaient déjà accusé Pitt d'être la cause de la baisse de l'assignat et du renchérissement des denrées. Fabre d'Eglantine, bien revenu de son ancien cosmopolitisme, approfondit l'accusation dans deux grands discours prononcés les 3 et 14 août. Il montra les capitalistes courant en foule réaliser, à perte énorme, leurs assignats en lettres de change sur Londres ou sur Amsterdam, et il conclut qu'il n'y avait qu'un moyen de faire cesser « ce commerce criminel si funeste à notre crédit », c'était de rompre toute communication commerciale ou postale avec l'étranger :

« Creusons donc un large fossé autour de la République, que nul ne puisse le franchir de part et d'autre, sans courir risque de perdre sa fortune ou sa vie... Vous devez décréter que toute espèce de communication est rompue entre la France et l'étranger, que la poste ne laissera plus passer aucune lettre au delà des frontières, à moins qu'elle ne soit chargée d'un timbre exprès, que vous ne confierez qu'à des mains pures et patriotiques, lequel timbre ne sera apposé qu'avec des formalités que les fonctionnaires publics seront tenus de justifier, sous leur responsabilité et pièces en mains. Par ce moyen, les lettres de change sur l'étranger n'auront plus de valeur ; par ce moyen, vos denrées, vos productions, vos armes ne seront plus exportées pour alimenter et armer nos ennemis. »

La Convention ne prit pas de décision, mais ces idées, déjà émises par le chef des Enragés, Jacques Roux, dans son numéro du 6 août, firent rapidement leur chemin dans l'opinion. Le 7 septembre, lendemain du jour où la loi Garnier sur les étrangers venait d'être votée, une députation du département de Paris, conduite par son président Dufourny, demanda à la Convention d'étendre à tous les étrangers et particulièrement aux Anglais le décret ordonnant la confiscation des biens des Espagnols. Gaston s'écria que les Anglais ne méritaient pas plus d'exception que les Espagnols et il réclama la mise aux voix immédiate de la proposition. Mais Merlin de Thion-

ville s'y opposa : « Les Anglais pourront faire beaucoup de tort à de bons Français dont ils sont débiteurs. Le commerce serait aussi en danger de souffrir de notre précipitation. » Gaston répliqua durement : « C'est à tort que Merlin s'apitoie sur le sort des Français qui sont en Angleterre. Un bon Français n'est point à Londres en ce moment, il ne peut y avoir que des traîtres, des ennemis de leur patrie. Plus les Anglais appesantiront sur eux leur joug, plus ils serviront notre cause. » Fabre d'Eglantine renchérit sur Gaston : « Je demande que, dans les vingt-quatre heures, tous les détenteurs de biens possédés en France par des étrangers soient tenus d'en faire la déclaration à leur municipalité, sous peine d'une amende égale à la valeur du bien qu'ils n'auront pas déclaré et que ces biens soient confisqués au profit de la République ». La Convention décréta, sans autre débat, que « les mesures employées contre les Espagnols seraient étendues aux Anglais et, en général, contre tous les étrangers avec le pays desquels la République est en guerre, et en conséquence que tous les étrangers qui sont actuellement en France seraient mis en état d'arrestation et que leurs biens seraient confisqués au profit de la République ». Timidement l'Hébertiste Léonard Bourdon demanda une exception en faveur des patriotes étrangers chassés de leur pays pour la cause de la liberté. Danton lui répliqua en jetant le soupçon sur tous les étrangers en général : « S'il se trouve dans le nombre quelques patriotes, ils doivent s'estimer heureux de souffrir pour la cause de la liberté... Nous ne devons point porter d'exception. Je dis même que ceux qui nous nuisent avec le plus d'astuce sont ceux qui se plaignent le plus de leurs sacrifices à la cause populaire ». Il conclut en demandant qu'on invitât le Comité de Salut public à présenter « un moyen d'atteindre les gros capitalistes qui, en faisant passer des fonds en Angleterre, se sont rendus les banquiers de la contre-Révolution ». Génissieu proposa « d'obliger tous les banquiers d'apporter leurs livres à leurs municipalités ». Julien, de Toulouse, plus pratique, conclut : « Il faut mettre préalablement les scellés sur les papiers des banquiers. » La Convention renvoya la proposition aux Comités de Salut public et de Sûreté générale réunis. Ceux-ci la firent exécuter sans plus attendre. Dans la nuit du 7 au 8 sep-

tembre et dans la journée du 8, les scellés furent apposés à Paris sur toutes les banques étrangères.

Mais, le lendemain 8 septembre, quand les opérations étaient à peine terminées, Ramel faisait observer à la Convention que l'étranger devait beaucoup plus à la France que celle-ci ne devait à l'étranger. La confiscation des biens des étrangers et particulièrement des Anglais serait une mesure funeste. La Convention ébranlée décida de suspendre l'expédition du décret rendu la veille. Le Comité de Salut public et la commission des finances furent chargés d'étudier de nouveau la question. Chose curieuse, il n'y eut pas de débat. Le 8 septembre était un dimanche. C'est probablement devant une salle vide que Ramel exposa les inconvénients qu'il voyait à la confiscation. On s'explique mal que Fabre d'Églantine, Gaston et Danton, qui avaient réclamé la veille cette mesure avec tant d'énergie, l'eussent laissé rapporter sans protestation s'ils avaient été présents. Mais, ce qui augmente l'étonnement, c'est que le lendemain, ils aient gardé le silence quand Chabot, à son tour, l'ami de Junius Frey, vint au secours des banquiers étrangers. A l'en croire, l'arrestation des banquiers pouvait produire de grands inconvénients, « interrompre les relations commerciales et même servir de prétexte à plusieurs pour faire des banqueroutes qui ruineraient une infinité de citoyens peu fortunés ». Sans débat, la Convention, se rendant aux raisons de Chabot, décréta que les scellés des banquiers seraient levés dans le jour et que ceux qui avaient été arrêtés sortiraient de prison pour rester chez eux sous la garde de deux bons citoyens, « jusqu'à ce que leur conduite eût été jugée intacte ». Danton, Génissieu, Julien de Toulouse, Fabre d'Eglantine, Gaston, tous ceux qui, l'avant-veille, avaient été tout feu tout flamme contre les étrangers et contre les banquiers, gardèrent le plus profond silence.

Les Jacobins furent de moins bonne composition que la Convention. Ils eurent le mauvais goût de s'étonner, de s'indigner de ces décrets contradictoires votés et cassés à deux jours d'intervalle.

Leur séance du 13 septembre fut particulièrement orageuse. Successivement Lullier, procureur général syndic du département de Paris, Dufourny, président du dépar-

tement, Billaud-Varenne, Hassenfratz, Audouin, d'autres encore se plaignirent amèrement du rapport du décret sur la confiscation des biens des étrangers. Qu'importait que Pitt usât de représailles ! Les Français possédaient peu de chose en Angleterre. La balance du commerce était en faveur des Anglais et d'ailleurs les Français qui avaient des propriétés en Angleterre étaient presque tous des aristocrates. Chabot essaya de répondre. Alors Dufourny déclara qu'on lui avait dénoncé des députés « comme compromis dans un plan d'agiotage ». Chabot, qui se sentait visé, somma Dufourny de préciser. Sans s'émouvoir, celui-ci ajouta qu'on ne lui avait pas nommé Chabot, mais qu'il se promettait bien de ne pas faire grâce aux agioteurs aussitôt qu'il aurait sur leur compte des renseignements plus sûrs. Plusieurs membres dénoncèrent le Comité de Sûreté générale dont Chabot était le personnage important. Les Jacobins décidèrent qu'ils demanderaient à la Convention de remettre en vigueur le décret de confiscation.

Dès le lendemain, Lullier présenta leur requête en termes presque comminatoires. Le Comité des finances, dit-il en faisant allusion à Ramel, s'était laissé abuser par les raisonnements erronés ou captieux des intrigants et des frelons de la République. Le rapport du décret du 7 était « le plus court chemin de la contre-Révolution, il allait « livrer les patriotes à la calomnie, aux intrigues et au fer « des assassins ». Il ramènerait la famine. Lullier portait ensuite ce coup droit à Chabot : « Quel est donc l'homme assez ennemi de son pays pour oser assurer que la balance du commerce est à notre avantage quand le change est à plus de 200 p. 100 de perte? N'est-il pas évident ou qu'ils parlent de ce qu'ils n'entendent pas ou qu'ils servent les projets liberticides de nos ennemis? Quoi ! c'est dans le moment où il faut 30 000 francs pour en acquitter 10 000 en Angleterre qu'on soutient la balance du commerce à notre avantage ! » Et Lullier, reprenant l'idée de Fabre d'Eglantine, demandait à la Convention de compléter son premier décret en proscrivant toutes les marchandises anglaises. Ainsi le dernier coup serait porté à l'Angleterre qui devrait fermer ses manufactures. La misère qui s'ensuivrait provoquerait la révolte du peuple et la chute de Pitt.

Garnier de Saintes appuya la pétition, mais Chabot fit honte à la Convention de sa versatilité. « Nous ne devons pas faire de décrets pour les rapporter le lendemain et rapporter ensuite le rapport. » Il demanda l'ajournement de la discussion qui fut voté. Ni Fabre d'Eglantine ni Danton n'étaient intervenus. Le même jour cependant, la Convention donnait aux Jacobins une satisfaction indirecte en renouvelant son Comité de Sûreté générale d'où elle chassait Chabot et ses amis Julien de Toulouse, Delaunay, Alquier, Osselin.

Les intrigues que Dufourhy et Lullier avaient dénoncées n'étaient que trop réelles. Il est certain que les banquiers étrangers avaient su intéresser à leur cause certains Conventionnels de la Montagne. Chabot racontera lui-même, dans une lettre écrite à Robespierre, de sa prison, le 28 frimaire, qu'au sortir de la séance où le décret de confiscation et d'arrestation avait été rendu, il n'avait rien eu de plus pressé que de se précipiter chez les Frey pour leur annoncer l'arrivée de la police. Quand les commissaires de la section de la République se présentèrent chez les Autrichiens, le lendemain, pour apposer les scellés, ils trouvèrent leurs papiers « placés en évidence » (1). Bien entendu, tous ces papiers dénotaient « le patriotisme le plus pur ». Les Frey, cette fois encore, s'en tirèrent pour la peur. Comme par hasard, Chabot se trouva à la levée de leurs scellés qui eut lieu le 26 septembre. Il remplaça son collègue Rühl qui aurait dû présider à l'opération, mais Rühl était comme lui un ami de la maison.

Chabot n'était pas seulement intervenu activement en faveur des juifs autrichiens dont il allait, quelques jours plus tard, épouser la sœur avec une dot de 200 000 livres, il était intéressé d'une façon toute particulière au cas du banquier anglais Walter Boyd, fortement soupçonné d'être le correspondant de Pitt (2). Il dut avouer plus

(1) Archives nationales F[7] 4 713. Les naïfs commissaires Liboron, David et Bernier font eux-mêmes cette remarque dans leur procès-verbal. Les Frey revendiquèrent la qualité de citoyens français pour avoir adopté un enfant et nourri un vieillard, aux termes de la Constitution qui, malheureusement pour eux, n'était pas en vigueur. Pour renforcer leur civisme, ils se hâtèrent de soumissionner des biens nationaux, après cette perquisition.

(2) La correspondance de Mercy-Argenteau, ancien ambassadeur d'Autriche à Paris, réfugié à Belgique, mentionne souvent le nom de

tard qu'il avait fait une démarche auprès de Robespierre pour faire lever les scellés qui avaient été exceptionnellement maintenus sur les papiers de ce banquier (1). Robespierre l'éconduisit en lui disant rudement que Boyd était un conspirateur. Alors Chabot s'en fut trouver Lullier, le procureur général syndic du département. Les scellés furent levés. Delaunay accusera Chabot son complice d'avoir reçu cent mille livres pour ce petit service (2). Dès que Boyd fut parvenu à faire lever les scellés sur sa banque sise rue de Gramont, nº 9, il s'empressa de la céder pour 15 000 livres, un morceau de pain, au citoyen Antoine-Grégoire Geneste. Puis il se procura un passeport et se hâta de retourner en Angleterre (3). Les Frey, moins prudents, restèrent à Paris et se perdirent.

La question de la confiscation des biens des étrangers, restée en suspens, revint en discussion le 30 septembre. Au nom des Comités réunis du commerce, de Salut public, des finances et de la commission des Cinq, Delaunay d'Angers, qui alors marchait avec Chabot, conclut au rejet de la mesure chère aux Jacobins. Il fit d'abord valoir un argument de principe, une raison morale : « Les dettes commerciales ne sont le résultat d'aucun traité de gouvernement à gouvernement, mais de simples transactions de particuliers à particuliers. Ainsi, il paraît qu'il y a une véritable immoralité politique, une immoralité absolument contraire aux principes les plus solennellement consacrés par notre Révolution de porter atteinte à cette foi du peuple, à cette probité universelle dont nous

Boyd. La maison Boyd avait de nombreuses relations d'affaires avec la maison Veuve Nettine et Cie de Bruxelles, où Walckiers avait de gros intérêts, et qui lançait les emprunts autrichiens à Londres. Sous le Directoire, Boyd fut chargé par Pitt de plusieurs missions secrètes. Notons que Boyd avait déjà été perquisitionné à la fin de juin 1793 (*Moniteur*, XVI, 745).

(1) Voir le mémoire apologétique de Chabot que nous avons publié sous le titre *François Chabot à ses concitoyens*, Paris, 1914.

(2) Le baron de Batz prétend que Chabot reçut de Boyd 200 000 livres. Voir *Le baron de Batz* par son petit-fils, t. II, p. 208. La version de Batz est confirmée par une note remise par Bous à Dufourny, au moment où les Jacobins décidèrent de soumettre Chabot à l'enquête. Arch. nat., W. 342.

(3) Lettre de CHABOT à DANTON et à MERLIN DE THIONVILLE, en date du 29 frimaire. Sur la perquisition opérée à la banque Boyd, voir le dossier des Archives nationales, F7 4 615.

publions le code éternel... » Il prétendit ensuite que les Français étaient les créanciers et non les débiteurs des étrangers et surtout des Anglais. Mais il se borna à cette affirmation et négligea d'expliquer, — ce qui était le fond du débat comment il se faisait dans ces conditions que le change sur Londres fut à notre défaveur. Il ajouta que les propriétés possédées en France par des étrangers avaient presque toutes été achetées par des réfugiés politiques, excellents patriotes, « par des hommes qui ont préféré le sol de la liberté à leur propre patrie ». Il combattit enfin avec vigueur l'idée de rompre toutes communications commerciales avec l'étranger. Seuls les amis de Pitt pouvaient désirer une mesure aussi impolitique qui aurait pour résultat de provoquer la famine en France. « Le vœu de Pitt et de Cobourg ne doit pas être celui des patriotes. »

Le rapport de Delaunay fit impression. Saint-André, pour empêcher que ses conclusions ne fussent votées d'emblée, demanda l'ajournement jusqu'à ce que le Comité de Salut public eût présenté d'autres moyens encore d'exercer contre l'ennemi des représailles économiques. Mais Chabot se prononça contre toutes représailles de ce genre. Il eut l'effronterie d'accuser les auteurs du premier décret de confiscation, de s'être laissés séduire par des agioteurs à la baisse qui, ayant de grosses différences à payer à Londres, n'avaient eu recours au séquestre que pour se dispenser de les solder. Avec plus d'effronterie encore, lui, l'ancien démagogue qui avait fait démonétiser les assignats à face royale et qui avait réclamé en vain pendant des mois le pain à trois sous la livre dans toute la République, il se posa en défenseur du commerce et de l'industrie : « Je m'opposerai toujours à la guerre désastreuse qu'on veut faire aux marchands derrière les banquiers, aux cultivateurs derrière les agioteurs. Je m'opposerai toujours à une fausse mesure, à une mesure qui ruinerait le commerce et compromettrait la liberté. J'ai été dénoncé pour ces principes. On a dit que j'avais fait une capucinade. Eh bien ! j'en ferai toujours de semblables pourvu que je ne laisse pas entre les mains de Pitt et de Cobourg de quoi assassiner la fortune publique ». Il trouva moyen de se faire applaudir par cet air de bravoure.

Cambon annonça qu'il proposerait bientôt un moyen d'imposer les fortunes passées à l'étranger et de soumettre à l'enregistrement tous ceux qui faisaient des opérations au dehors. Thuriot demanda à réfléchir. La Convention vota un nouvel ajournement. Ni Fabre d'Eglantine, ni Danton, ni Gaston, jadis si animés contre les étrangers, ne trouvèrent le moindre mot à dire.

Ils ne retrouvèrent la parole que quelques jours plus tard quand, le 9 octobre, sur la nouvelle d'ailleurs fausse que le représentant Beauvais avait été supplicié par les rebelles de Toulon, Barère vint réclamer de nouvelles représailles contre les Anglais. Il proposa de proscrire toutes les marchandises manufacturées en Angleterre. Celles qui existaient dans les magasins seraient déposées dans les entrepôts publics. Des peines graves, allant jusqu'à vingt ans de fers, assureraient l'application de la loi. Les propositions de Barère furent votées sans débat. Mais ensuite Fabre d'Eglantine déclara qu'elles étaient insuffisantes. Il réclama la mise en vigueur du décret du 7 septembre qui ordonnait l'arrestation de tous les sujets anglais et le séquestre de leurs propriétés. Ramel protesta et prétendit de nouveau que le séquestre était contraire aux intérêts de la République. Il demanda l'ajournement. Mais Fabre s'y refusa : « Tous ces délais, dit-il, ne tendent qu'à faire écouler tous les papiers qui sont ici. » Alors Robespierre, qui n'était pas encore intervenu dans ces discussions financières, monta à la tribune : « Si vous portez vos regards sur le passé, vous verrez que ce sont toujours les retards que l'on a apportés à l'exécution des mesures les plus salutaires qui ont mis la patrie en danger. Lorsqu'il ne sera plus temps d'adopter la proposition de Fabre, c'est alors qu'on la réclamera avec force. J'applique ceci à la demande de Ramel. Il n'est pas besoin d'être financier pour sentir l'utilité de la mesure proposée ; elle déjoue évidemment l'agiotage ; elle anéantit une des branches principales du commerce anglais. Citoyens, lorsque cette mesure vous a été proposée, il y a six semaines, on vous a dit : Mais nous ne sommes pas en guerre avec le peuple anglais, mais bien avec son gouvernement. Ce discours m'a fait frémir, car on eût dit qu'on voulait favoriser les marchands anglais, au moment où il faut asseoir sur leur ruine la prospérité de la République

française. » Personne ne répondit au dur langage de Robespierre. Le décret qu'il proposa, d'accord avec Billaud-Varenne, fut voté séance tenante. Tous les sujets anglais et hanovriens durent être mis en arrestation et leurs biens confisqués. N'étaient exceptés que les seuls ouvriers occupés en France depuis six mois et les enfants au-dessous de douze ans. Le lendemain, Merlin de Douai faisait décider que les biens séquestrés seraient administrés par les régisseurs des domaines nationaux.

Les adversaires du séquestre ne désarmèrent pas néanmoins. Ils s'avisèrent, le 9 octobre, en fin de séance, d'une singulière manœuvre. Ils poussèrent à la tribune Pons de Verdun qui demanda en leur nom que le décret ne fût pas limité aux seuls Anglais mais étendu à tous les sujets ennemis sans distinction. Ils espéraient qu'en demandant la généralisation de la mesure, ils donneraient à la Convention l'occasion de la rapporter : « Les satellites autrichiens, prussiens, hollandais se sont-ils montrés moins barbares? D'où vient donc cette différence de traitement? Et dans quel moment? Lorsqu'il est question d'une descente en Angleterre, quand vous ne connaissez point les sentiments politiques du peuple anglais. *Voulez-vous ainsi l'exciter au désespoir et nationaliser sa résistance*? » Pons conclut par ce dilemme : ou bien on assimilerait tous les sujets ennemis aux Anglais, ou bien le Comité de Salut public serait invité à motiver la différence qu'il avait établie entre les uns et les autres. La Convention renvoya les observations de Pons au Comité de Salut public. C'était un premier succès.

Le Comité ne fit pas attendre sa réponse. Le 16 octobre, dans un rapport véhément, plein de sous-entendus, Saint-Just déclara qu'il ne s'opposait pas à la détention de tous les sujets ennemis, à l'exception cependant de ceux qui étaient utiles à l'industrie nationale, mais qu'il ne pouvait accepter l'extension à toutes les puissances de l'interdiction du commerce avec l'Angleterre. Le commerce avec l'Angleterre était un commerce de luxe dont on pouvait se passer, le commerce avec les autres nations était un commerce de matières premières, cuirs, métaux, bois, dont la République ne pouvait être privée sans dommage. Saint-Just n'avait pas ménagé les attaques

à Pons de Verdun et à ses inspirateurs. Il s'écriait qu'il y avait des factions dans la République, que des intrigants s'efforçaient de ruiner les meilleures mesures en les exagérant, que d'autres, par un calcul inverse, s'ingéniaient à inspirer à la Convention une fausse modération qui ralentirait la ferveur populaire. Pons protesta que Saint-Just dénaturait sa pensée, car il n'avait pas voulu placer le Comité « entre l'alternative du rapport ou de l'extension puisqu'il avait la faculté de n'adopter ni l'un ni l'autre de ces partis ». Mais Robespierre et Barère appuyèrent Saint-Just qui poursuivit son discours. Quand il eut achevé, Chabot, qui depuis dix jours était l'heureux époux de Léopoldine Frey, vint prononcer un plaidoyer *pro domo*. « Si un décret de la Convention m'ordonnait à l'instant de conduire dans une prison l'épouse vertueuse que la nature et la loi m'ont donnée, je le ferais pour sauver ma patrie. » Puis Chabot fit l'éloge des courageux étrangers qui n'étaient venus en France que pour y respirer l'air pur de la liberté. « Je vous le demande, quand un ami de la liberté sera venu d'une terre où l'on éprouve toutes les vexations du despotisme, quand il vous aura apporté sa fortune, son numéraire pour les convertir en domaines nationaux, quand il pourra montrer aux amis de la patrie les marques honorables des blessures reçues le 10 août, le comparerez-vous aux perfides Anglais qui tentent d'incendier nos ports? Il est de toute justice de distinguer les étrangers des étrangers ! » Tout le monde comprit que Chabot venait de tracer le portrait de Junius Frey, son beau-frère. Il conclut en demandant la création « d'un tribunal pour examiner la conduite de tous les étrangers depuis qu'ils sont en France, leurs principes et leur fortune ».

Robespierre tint à répliquer lui-même au capucin. Il s'exprima de telle sorte que chacun saisit les allusions très directes de son langage : « Depuis le commencement de la Révolution, on a dû remarquer qu'il existe en France deux factions bien distinctes, la faction anglo-prussienne et la faction autrichienne, toutes deux réunies contre la République, mais divisées entre elles pour leurs intérêts particuliers. Vous avez déjà porté un grand coup à la faction anglo-prussienne ; l'autre n'est pas morte, vous avez à la terrasser. » La faction anglo-prussienne, c'était

la faction de Brissot et de Carra (1), la faction des Girondins, dont le procès se terminait au tribunal révolutionnaire. La faction autrichienne, c'était la faction des Frey, des Proli, des Guzman, la faction que protégeait Chabot. Ayant ainsi déblayé le terrain, Robespierre s'opposa, comme Saint-Just, à toute exception à la loi sur les étrangers. Il les engloba tous dans la même défiance : « Je me méfie indistinctement de tous ces étrangers dont le visage est couvert du masque du patriotisme et qui s'efforcent de paraître plus républicains et plus énergiques que nous. Ce sont ces ardents patriotes qui sont les plus perfides artisans de nos maux. Ils sont les agents des puissances étrangères, car je sais bien que nos ennemis n'ont pas manqué de dire : il faut que nos émissaires affectent le patriotisme le plus chaud, le plus exagéré, afin de pouvoir s'insinuer plus aisément dans nos Comités et dans nos assemblées. Ce sont eux qui sèment la discorde, qui rôdent autour des citoyens les plus estimables. Ce sont ces agents qu'il faut atteindre, c'est à eux qu'il faut parvenir en dépit de leur art perfide et du masque dont ils ne cessent de se couvrir. Ces agents-là sont de tous les pays. Il y a des Espagnols, des Anglais, des Autrichiens, il faut les frapper tous. » Robespierre fut vivement applaudi.

Après lui, Barère expliqua que le Comité de Salut public n'admettait qu'une seule exception à la mesure générale à prendre contre les étrangers, celle des femmes étrangères mariées à des Français. Il raconta à ce propos que, dans la discussion qui avait eu lieu au Comité, Billaud-Varenne et Collot d'Herbois avaient rejeté cette exception : « Je cherchai la cause de leur opposition. J'appris qu'elle venait de ce qu'eux-mêmes avaient épousé des étrangères et qu'ils ne voulaient pas qu'on les soupçonnât de s'être déterminés par un intérêt personnel » (2). La Convention adopta le décret rapporté par Saint-Just avec l'exception proposée par Barère.

Camille Desmoulins plaida en faveur des patriotes hollandais dont la tête était mise à prix dans leur pays. « Si vous ne prononcez pas une exception à leur égard,

(1) CARRA avait proposé, à diverses reprises, dans son journal et aux Jacobins, de prendre pour roi le duc d'York ou le duc de Brunswick.

(2) Le premier avait épousé une Bruxelloise et le second une Allemande.

vous allez vous-mêmes exécuter les arrêts tyranniques du stathouder de Hollande. »

Barère refusa de se laisser attendrir : « Je réponds que nous ne voulons pas mettre à mort les patriotes réfugiés, mais seulement, pour notre propre sûreté, les tenir momentanément dans un lieu de détention. J'ajoute que celui qui connaît un peu la police de Paris sait que beaucoup d'étrangers sont venus précisément sous le masque de patriotes persécutés, afin de mieux nous tromper et par là s'introduire partout. Ainsi, point d'exception ! »

Albitte insista : « Etendrez-vous la mesure qu'on vous propose contre les bataillons bataves qui se sont joints aux soldats français et qui combattent les tyrans de leur pays? »

Philippeaux appuya : « Frapperez-vous les patriotes mayençais qui ont fui leur pays pour échapper au supplice dont les menaçait leur tyran mîtré? Irez-vous dans la Vendée arracher du milieu de nos colonnes deux de ces citoyens qui n'ont pas voulu abandonner notre collègue Merlin et qui se battent tous les jours à ses côtés? »

Sergent, à son tour, intervint en faveur des déserteurs qui avaient bien servi la cause de la liberté et qui ne pouvaient, sans injustice, être mis en détention.

Maribon-Montaut fit observer que tous ces citoyens, en vertu des décrets, étaient Français.

La Convention décida de renvoyer toutes les exceptions à l'examen du Comité de Salut public.

Le débat se terminait en somme par le triomphe du Comité. Il avait fait maintenir l'arrestation des Anglais, mais il avait réussi à empêcher la rupture absolue des relations commerciales avec toutes les puissances, et, s'il avait consenti à l'arrestation de tous les sujets ennemis, il était parvenu à limiter aux seuls Anglais et Espagnols la mesure du séquestre.

On aurait pu croire que les adversaires des représailles, que les membres des Comités des finances et du commerce qui, depuis six semaines, avaient réussi à frapper de caducité le premier décret rendu le 7 septembre, s'avoueraient vaincus et en resteraient là. Dès le lendemain, 17 octobre, ils se livraient à un retour offensif. Au moment de la lecture du procès-verbal de la séance de la veille, un membre observa qu'on avait proposé de séquestrer les

biens de tous les sujets ennemis sans distinction. Clauzel précisa que la Convention avait excepté de la détention, par un vote non rapporté, les ouvriers employés aux manufactures et les enfants au-dessous de douze ans. Or le texte de la loi qu'on venait de lire ne contenait pas ces exceptions. Ramel s'empressa de conclure que, le texte de la loi étant incomplet, il fallait le renvoyer au Comité de Salut public pour qu'il en présentât une rédaction nouvelle. Sur ce, un commissaire aux procès-verbaux observa que le décret était déjà expédié. Il fallait ordonner qu'il fût retiré de la circulation afin d'éviter toute confusion. La Convention adopta ces deux propositions et, par ce moyen de forme, les adversaires du décret purent croire qu'ils parviendraient, une fois encore, à en suspendre l'exécution.

Le Comité de Salut public déjoua le calcul par son inertie. Il ne représenta jamais, du moins à ma connaissance, le nouveau texte du décret qu'on lui avait renvoyé (1). Il laissa les choses en l'état, et cela est si vrai que, deux mois plus tard, le 20 frimaire, 10 décembre 1793, l'évêque Thibaut faisait voter une motion pour inviter le Comité de Salut public « à faire incessamment un rapport sur les exceptions qu'il a promises sur la loi contre les étrangers et notamment en faveur de ceux qui feraient des soumissions avec caution pour l'exportation des objets de luxe, dont le Comité donnerait l'état, et pour l'importation dans la République des denrées de première nécessité et notamment du blé ». Le Comité continua à faire la sourde oreille. Il ne répondit pas plus à cette invitation qu'à la précédente. Satisfait d'avoir empêché la rupture des relations commerciales avec les pays autres que l'Angleterre, il ne tenait pas autrement à faire assimiler tous les sujets ennemis aux Anglais en ce qui concernait le séquestre et la détention. Si Saint-Just avait proposé cette assimilation, ç'avait été visiblement pour déjouer la surenchère de Pons de Verdun. Le Comité se borna à faire appliquer aux sujets ennemis, autres que les Espagnols et que les Anglais, la loi générale que Garnier de Saintes avait fait voter, le 6 septembre. Cette loi ren-

(1) Je l'ai recherché en vain dans Duvergier et dans les *Archives parlementaires*.

fermait à peu près dans ses catégories toutes les exceptions dont la Convention l'avait invité à dresser la liste.

Le décret contre les Anglais fut appliqué avec rigueur. Dans toute la France, on les rechercha et on leur assigna des lieux de détention. Les plus suspects seuls furent emprisonnés. M. Alger a dressé la liste de 200 d'entre eux qui peuplèrent les prisons parisiennes.

Mais il ne semble pas qu'on ait inquiété sérieusement les sujets ennemis appartenant aux autres nationalités. S'il y eut des Autrichiens, des Allemands, des Hollandais, des Espagnols mis en arrestation, ce fut moins leur qualité d'étrangers qui leur valut cette mésaventure que leur qualité de suspects. Il est vrai que le fait d'être étranger était déjà une présomption de suspicion. Dans certaines régions, les proconsuls interprétèrent la loi. Isabeau et Tallien, en mission à Bordeaux, demandèrent, le 11 novembre, s'ils devaient l'appliquer aux étrangers qui auraient obtenu des lettres de naturalisation avant 1789, à ceux qui avaient des enfants dans les armées de la République, aux Français mariés à des étrangers non naturalisés. Il est probable que le Comité leur laissa le soin de décider selon les espèces. Même sous la Terreur, l'administration était moins centralisée qu'à notre époque.

Les biens des Anglais furent mis sous séquestre et administrés par la régie du domaine comme les biens des condamnés et des émigrés. Ainsi, le 10 octobre 1793, le Comité révolutionnaire de la section des Tuileries mit les scellés au domicile particulier de Walter Boyd, rue de Gramont, n° 9. Le lendemain, le comité de surveillance de Boulogne procédait à la même opération sur sa maison sise dans cette commune (1). La municipalité de Boulogne mit en vente le mobilier de cette maison, les bestiaux, vaches, cochons, daims qui la garnissaient, les fruits du jardin, quelques jours plus tard (2). L'inventaire des titres, traités, effets de commerce de la maison de banque fut dressé et l'enregistrement en poursuivit la négociation et le recouvrement.

(1) *Archives nationales*, F7 4 615.
(2) Archives de la Seine, 704. Après 1815, la maison Boyd fut indemnisée par le gouvernement français pour ses pertes en 1793.

J'ignore, ainsi que je le disais plus haut, si les biens de tous les sujets ennemis furent mis sous séquestre. Mais le registre du Comité de surveillance de la section des Champs-Elysées m'apprend que les biens des Polonais furent exemptés de la mesure : « On a donné lecture, dit le registre à la date du 1er floréal an II, d'une lettre de la citoyenne Lubomirska adressée au département relativement aux meubles qu'elle désire enlever de son appartement. Le département a répondu que les biens des Polonais ne sont pas séquestrés ; lecture entendue de la susdite lettre, le Comité arrête que cet objet sera renvoyé par devant le commissaire de police seul compétent pour cette partie (1). »

Nous savons déjà que les Polonais n'étaient pas considérés comme sujets ennemis. Pour se prononcer sur l'application de la loi du séquestre, il faudrait se livrer à des recherches étendues qui dépasseraient le cadre de cette étude.

Jusque là, le problème des étrangers était resté en somme dans le domaine de la défense nationale. Partisans et adversaires du séquestre et de la détention n'avaient invoqué les uns et les autres que les nécessités patriotiques. Tous s'étaient accordés à proclamer que l'épreuve imposée aux étrangers n'était que provisoire. C'était simplement la nécessité de distinguer entre les innocents et les coupables qui avait rendu la législation nécessaire. Nulle trace de haine de races ni de chauvinisme. Rien que le souci des intérêts de la patrie.

Mais le problème n'allait pas tarder à entrer dans une autre phase. Défense républicaine et défense nationale alors se confondaient. La politique entre en scène. Les étrangers ne seront plus bientôt que l'enjeu passionné des luttes des partis. Après la prison, l'échafaud les attend.

(1) *Archives nationales*, F7* 2 473.

XI

LA « CONSPIRATION DE L'ÉTRANGER » L'ÉCHAFAUD.

De plus en plus, le problème des étrangers passa, par la force des choses, du domaine de la défense nationale dans le domaine de la politique pure. Depuis le mois de septembre, la lutte était déclarée entre les indulgents et les exagérés. Accusés de trafiquer de leur mandat dans de louches opérations financières et de protéger en secret les aristocrates et les royalistes, les premiers répliquèrent en accusant les seconds d'être inféodés à des intrigants étrangers qui excitaient leurs fureurs pour perdre la République. Ils visaient particulièrement le Belge Proli qui était avec son ami Desfieux un des chefs du parti hébertiste.

Après que Danton eut fait cesser par décret, le 4 septembre, la permanence des assemblées de section, qui ne pourraient plus se réunir désormais que deux fois par semaine, Proli et Desfieux avaient très habilement paré le coup en fondant partout, dans chacune des 48 sections de Paris, des clubs locaux qu'ils avaient fédérés dans un Comité central sur lequel ils avaient la haute main. Cette organisation, qui dressait un pouvoir populaire rival en face des Jacobins, parut redoutable à la fois aux Indulgents et aux Comités. Les Dantonistes, par Lullier et Dufourny, étaient les maîtres du département. Ils se dirent qu'ils pourraient se servir simultanément de la loi contre les étrangers et de la loi contre les suspects pour se débarrasser aisément de leurs adversaires. Dès le

début d'octobre, Dufourny faisait arrêter Proli, qui n'était relâché que sur l'intervention pressante de son ami et protecteur, Hérault de Séchelles. Mais la suspicion était jetée sur lui et il n'allait pas tarder à être arrêté de nouveau.

Les Français qui sont en relations avec les étrangers se trouvent, par cela seul, compromis avec eux. Quand on arrêta Proli, le 12 octobre, on arrêta du même coup son ami Desfieux, marchand de vins originaire de Bordeaux, qui logeait avec lui. Vers le même temps, Fabre d'Eglantine, secondant Dufourny, dénonçait aux deux Comités de Salut public et de Sûreté générale comme « agents de l'étranger », non seulement Proli et Desfieux, Pereira et Dubuisson, leurs amis, mais Walckiers, Simon de Bruxelles, Grenus de Genève, les frères Frey, tous banquiers cosmopolites, et il s'en prenait hardiment à leurs protecteurs, à Hérault de Séchelles et à Chabot. Dès le 11 octobre, après cette dénonciation, il réussit à faire arrêter des chefs hébertistes notoires comme Maillard, Rutledge, Louis Comte, etc., tous englobés sous l'accusation uniforme d'être des « agents de l'étranger », des anarchistes, des contre-révolutionnaires en bonnets rouges, des avilisseurs de la Convention, etc. Il fera un peu plus tard succomber sous le même grief, Ronsin, général de l'armée révolutionnaire, Mazuel, lieutenant du précédent, Vincent, secrétaire-général du ministère de la Guerre, Cloots, Hébert lui-même (1).

Le Comité de Salut public, que les critiques systématiques des Hébertistes embarrassaient, épousa de plus en plus les préventions que lui soufflaient Dufourny et Fabre d'Eglantine. Dès le 23 octobre, il éloignait Hérault de Séchelles de ses délibérations en lui confiant une mission en Alsace. A son arrivée à Belfort, Hérault essayait de communiquer avec Saint-Just et Lebas qui opéraient à Strasbourg. Ceux-ci ne lui faisaient même pas l'honneur d'une réponse et Lebas écrivait à Robespierre, le 15 brumaire : « Hérault vient de nous annoncer qu'il était envoyé dans le département du Haut-Rhin. Il nous propose une correspondance. Notre surprise est extrême. Au

(1) Voir nos articles : *Hérault de Séchelles était-il dantoniste?* et *Fabre d'Eglantine inventeur de la Conspiration de l'Etranger* (*Annales révolutionnaires*, 1914, t. VII, p. 485-510 et 1916, t. VIII, p. 311-335).

reste, ce n'est pas la seule chose qui nous paraisse extraordinaire... » Et plus bas, sur la lettre de Lebas, Saint-Just ajoutait ce post-scriptum : « La confiance n'a plus de prix lorsqu'on la partage avec des hommes corrompus. » Pour Saint-Just, Hérault, l'ami de Proli, était évidemment du parti de l'étranger.

Quelques jours plus tard, les soupçons du Comité de Salut public, aiguisés par Fabre d'Eglantine, se chargèrent en quasi-certitudes quand, les 24 et 26 brumaire, Chabot, mis sur la sellette aux Jacobins pour son mariage autrichien et pour ses tractations financières, prenait le parti de dénoncer ses complices dans l'espérance d'échapper lui-même au châtiment. Il raconta à Robespierre d'abord, au Comité de Sûreté générale ensuite, que les députés Delaunay d'Angers et Julien de Toulouse, ses anciens amis et complices, avaient organisé depuis deux mois, de concert avec les Hébertistes, une vaste conspiration de chantage et de contre-Révolution, dont le baron de Batz, agioteur aristocrate, tenait les ficelles. Les conspirateurs, disait Chabot, avaient fait voter contre les compagnies financières (compagnies des eaux, des assurances, des Indes) des décrets de spoliation qu'ils n'avaient pas fait exécuter en transigeant avec les capitalistes menacés. En même temps, ils poussaient la Convention à des mesures exagérées, telles que le maximum, la fermeture de la Bourse, la loi sur les suspects, le séquestre des biens des Anglais, afin de dépopulariser peu à peu l'Assemblée dans l'opinion publique. Ils répandaient eux-mêmes le bruit que les meilleurs Conventionnels étaient vendus à l'étranger et aux capitalistes. De cette façon insidieuse, ils préparaient la dissolution de la Convention en aggravant la misère et en excitant le mécontentement, d'où sortirait une nouvelle journée sectionnaire. L'armée révolutionnaire, les bureaux de la guerre, les sociétés populaires fondées par Proli préparaient cette journée, qui serait un 31 mai démagogique et royaliste. Pour preuve de ses dires, Chabot remit au Comité de Sûreté générale une enveloppe contenant 100 000 livres en assignats qu'il avait reçus, disait-il, comme prix de sa complaisance dans la falsification du décret de liquidation de la compagnie des Indes. Il ajoutait qu'il n'était entré dans le double complot que pour le

dénoncer et le déjouer (1). Le député Basire confirma la dénonciation de Chabot.

Robespierre et les Comités furent si bien convaincus que la conspiration dénoncée par Chabot et Basire était la même que celle dont les avait déjà entretenus au début d'octobre Fabre d'Églantine qu'ils chargèrent celui-ci d'instruire l'affaire de concert avec Amar. Ils firent arrêter immédiatement les dénonciateurs et les dénoncés et ils ajoutèrent d'autres noms à la liste des étrangers et « agents de l'étranger » fournie par Chabot. Furent mis en prison les Frey et leur secrétaire Diedrichsen, les banquiers Simon et Duroy de Bruxelles. Vinrent bientôt les rejoindre : Desfieux, Péreira, Dubuisson, De Busscher, qui tous avaient été employés par Hérault de Séchelles comme agents secrets à l'extérieur. Le baron de Batz, Proli, Julien de Toulouse réussirent à s'enfuir.

La dénonciation de Chabot s'était produite au lendemain du jour où Anacharsis Cloots et Pereira, aidés par Chaumette, avaient réussi à déterminer l'évêque de Paris, Gobel, à abdiquer ses fonctions à la barre de la Convention (17 brumaire). Cette abdication théâtrale, suivie à bref délai de la fête de la Raison (20 brumaire), avait donné le branle au mouvement de déchristianisation que Robespierre et le Comité de Salut public blâmèrent comme une erreur politique qui risquait d'élargir la Vendée et de nous déconsidérer aux yeux de l'Europe. Le Belge Proli avait inspiré la pétition des sociétés populaires parisiennes qui réclamèrent la suppression du salaire des prêtres (16 brumaire). Il n'en fallut pas plus pour éveiller le soupçon que la chute des saints et la fermeture des églises n'étaient qu'une adroite manœuvre de Pitt, pour pousser les catholiques à l'insurrection.

Dès lors, Anacharsis devint décidément suspect. Le jour même de l'abdication de Gobel, Robespierre l'ayant rencontré au Comité, où il venait se vanter de son bel exploit, lui fit des reproches très vifs : « Mais, lui dit Robespierre, vous avez dit dernièrement qu'il fallait entrer dans les Pays-Bas, leur rendre l'indépendance et traiter les habitants comme des frères. Pourquoi donc cherchez-

(1) Voir notre édition du mémoire apologétique de CHABOT. Paris, 1914.

vous à nous aliéner les Belges en heurtant les préjugés auxquels vous les savez fortement attachés? — Oh! oh! répondit Cloots, le mal était déjà fait. On nous a mille fois traités d'impies. — Oui, répondit Robespierre, mais il n'y avait pas de faits (1)! » L'avertissement était dur. Cloots n'en fut pas plus sage. Huit jours plus tard, au moment même où Chabot aggravait les soupçons par sa retentissante dénonciation, il faisait hommage à la Convention de sa *Certitude des preuves du mahométisme* et il en prenait prétexte pour glorifier « l'explosion philosophique » qu'il se vantait d'avoir préparée par dix ans de travaux, de voyages et de persécutions. Il terminait sa harangue par une charge à fond contre ceux qui voulaient arrêter ou modérer la révolution religieuse commencée : « Je ne réfuterai pas les déraisonneurs qui verraient là-dedans des intrigues contre-révolutionnaires et qui s'imagineraient qu'on mène le peuple dans un précipice. Rassurez-vous, bonnes gens, le peuple ne se laisse pas mener, il a brûlé ses lisières, il en sait plus que tous les docteurs... » Il ne se bornait pas à combattre ainsi de front la politique du Comité de Salut public, il avait encore l'imprudence de reprendre, dans ce même discours, l'apologie de sa république universelle du genre humain. Quelques jours auparavant, dans une *Adresse aux Bataves* (2), il s'était élevé avec force contre l'idée d'une paix prématurée. Faudrait-il donc, pour réaliser la république du genre humain, éterniser la guerre?

Robespierre dut s'imaginer que pour nier avec cette assurance la réalité de l'intrigue contre-révolutionnaire qu'il découvrait sous le mouvement de déchristianisation, au moment même où Chabot et Basire en affirmaient l'existence, Cloots devait avoir ses raisons et que cet étranger était sans doute du complot, encore que ni Chabot ni Basire ne l'eussent désigné. Robespierre s'appliquait de son mieux à rassurer les nations neutres, la Suisse et les Etats-Unis afin de les prédisposer à nous consentir de larges achats de subsistances, il voulait limiter la guerre. Le propagandisme opiniâtre de Cloots était

(1) Voir le chapitre Robespierre et la déchristianisation dans notre livre *La Révolution et l'Eglise*. Paris, 1910.

(2) Lue aux Jacobins le 14 vendémiaire, an II (*Moniteur*, t. XVIII, p. 296).

un obstacle à sa politique étrangère faite de sagesse et de mesure. Robespierre était parvenu à amener la majorité du Comité de Salut public à partager son point de vue. Il avait blâmé la mission que Hérault de Séchelles avait confiée à un agent secret Catus pour révolutionner la petite république de Mulhouse et la réunir à la France (1). Il avait fait rappeler Catus. Afin de rassurer le gouvernement américain, il faisait révoquer Genêt, notre représentant auprès de Washington, coupable d'avoir intrigué avec les partis d'opposition (2). Il mettait notre ambassadeur en Suisse, Barthélemy, en garde contre les agents secrets qu'Hérault avait envoyés dans la Confédération et particulièrement contre Dubuisson, ami de Proli et de Péreira (3).

La plupart des propagandistes employés par Hérault appartenaient au parti hébertiste. Hébert lui-même avait été dénoncé par Chabot comme l'intime du banquier hollandais Kock qui lui offrait à dîner dans sa maison de Passy (4). Les mesures exagérées réclamées par les Hébertistes gênaient le gouvernement. De là à conclure qu'elles faisaient le jeu de la contre-Révolution, qu'elles étaient inspirées par l'étranger, comme Chabot l'avait prétendu, il n'y avait qu'un pas. Les Hébertistes se virent accuser couramment par les Indulgents d'être des agents de l'étranger. Camille Desmoulins fit paraître son *Vieux Cordelier* où il renouvela contre eux la tactique et les arguments qui lui avaient déjà réussi contre les Brissotins. Dès son n° 2, paru le 20 frimaire, il s'attaquait à Cloots, dont il avait été pourtant l'ami et le prôneur. « Cloots est Prussien, il est cousin germain de Proli tant dénoncé (5). »

(1) Voir Ch. SCHMIDT, *Une conquête douanière, Mulhouse* et la critique de ce livre dans les *Annales révolutionnaires*, 1913, t. VI, p. 123-125.

(2) Voir Paul MANTOUX, Le Comité de Salut public et la mission de Genêt aux États-Unis, dans la *Revue d'Histoire moderne*, t. XIII.

(3) Voir la lettre de DEFORGUES à BARTHÉLEMY, du 7 octobre 1793, la lettre de Colchen au même du 16 brumaire (6 novembre) dans Kaulek, III, p. 121 et 203.

(4) Jean-Conrad KOCK, réfugié à Paris depuis 1787, possédait une manufacture de toile à La Glacière. Sa maison de banque était sous la raison sociale Sertorius, Chomart et Cie. Il avait fait partie du Comité batave. Sa seconde femme Anne-Barbe-Thérèse Hessels de Fontaine, était née à Bâle, en Suisse, et avait vingt-huit ans. Sa famille comptait 9 enfants, dont 6 garçons et 3 filles. L'aîné avait quatorze ans, le plus jeune neuf mois (*Archives nationales*, W 78).

(5) La mère de PROLI s'appelait CLOOTS et était bourgeoise d'Aix-la-Chapelle.

Il rappelait ses variations politiques, sa collaboration à des journaux fayettistes comme la *Gazette universelle*, sa longue admiration pour le vertueux Roland, sa campagne contre l'émancipation des noirs « peu digne de l'ambassadeur du genre humain » ; il raillait âprement « son zèle infatigable à prêcher la République une et indivisible des quatre parties du monde et sa fureur de missionnaire jacobin ». « Il n'a jamais manqué de dater ses lettres, depuis cinq ans, de Paris, chef-lieu du globe, et ce n'est pas sa faute si les rois de Danemark, de Suède, gardent la neutralité et ne s'indignent pas que Paris se dise orgueilleusement la métropole de Stockholm et de Copenhague. » Il lui reprochait enfin d'avoir donné, par l'abjuration de Gobel, « le signal de subversion et l'exemple de courir sus à tous les sacristains ». Cloots avait ranimé le papisme prêt à rendre le dernier soupir et fait passer force recrues à Lescure et à La Rochejacquelin !

Deux jours après cette violente attaque, Anacharsis passait au scrutin épuratoire des Jacobins. Comme on lui demandait dans quel pays il était né, il répondit : « Je suis de la Prusse, département futur de la République française. » Un membre lui reprocha d'être intervenu en faveur des Van den Yver, banquiers hollandais qui venaient d'être arrêtés pour la seconde fois, en même temps que Mme Dubarry, leur cliente, dénoncée elle-même par un ami de Marat, l'Anglais Grièves, qui habitait Louveciennes où elle s'était retirée (1). Cloots avoua qu'il s'était intéressé aux Van den Yver, lors de leur première arrestation, parce qu'ils étaient ses propres banquiers. Alors Robespierre l'exécuta dans une virulente philippique dont il avait emprunté le canevas à Camille Desmoulins : « Pouvons-nous regarder comme patriote un baron allemand? Pouvons-nous regarder comme sans-culotte un homme qui a plus de 100 000 livres de rente? Pouvons-nous croire républicain un homme qui ne vit qu'avec les banquiers et les contre-révolutionnaires ennemis de la France? Non, citoyens. Mettons-nous en garde contre ces étrangers qui veulent paraître plus patriotes que les Français eux-mêmes. Cloots, tu passes ta vie avec nos ennemis, avec les agents et les espions des puissances étran-

(1) Alger, *Englishmen*, p. 187-sq.

gères, comme eux, tu es un traître qu'il faut surveiller. » Robespierre lui reprochait encore de préférer le titre de citoyen du monde à celui de citoyen français : « Eh ! s'il eût été bon Français, eût-il voulu que nous fissions un département français du Monomotopa? » Il rappelait que Cloots avait préparé avec Gobel « la mascarade philosophique » dont les suites avaient été funestes. Il faisait remarquer enfin qu'au moment même où la Convention votait l'arrestation des étrangers, Cloots avait été élu président des Jacobins : « Donc, par une conséquence infaillible, le parti étranger domine au milieu des Jacobins. Oui, les puissances étrangères ont au milieu de nous leurs espions, leurs ministres, des trésoriers et une police ». Robespierre conclut au milieu d'applaudissements frénétiques : « Cloots est Prussien... je vous ai tracé l'histoire de sa vie politique... Prononcez ! »

Le pauvre Anacharsis fut tellement abasourdi par ce réquisitoire qu'il en perdit la parole. Il ne trouva rien à répondre. Sur-le-champ, le club le raya de la liste de ses membres. Il sortit des Jacobins, dit-il, « avec l'air calme de l'innocence opprimée. Un morne silence régna dans la salle, aucune huée n'aggrava mon malheur » (1). En vain s'efforça-t-il les jours suivants de répondre à Camille Desmoulins et à Robespierre, la plume à la main. Il eut beau rappeler que le premier avait fait maintes fois son éloge, que le second avait contre lui de vieilles rancunes depuis qu'il avait combattu sa politique pacifique dans l'hiver qui précéda la déclaration de guerre à l'Autriche. Il eut beau affirmer que les 100 000 livres de rentes que lui prêtait généreusement Robespierre se réduisaient en réalité à douze mille livres en biens nationaux et en rentes sur la nation. En vain tenta-t-il de défendre sa politique déchristianisatrice, en faisant observer avec finesse que les Belges s'accoutumeraient bien mieux « à nous voir sans croix et sans rois que si nous leur faisions payer une messe hérétique ». En vain, se couvrit-il de l'exemple glorieux de ses collègues André Dumont, Laignelot, Lequinio, Fouché, Laplanche, Dartigœyte, qui avaient préludé dans les départements à la suppression de la

(1) *Appel au genre humain* par Anacharsis CLOOTS, représentant du Peuple sauveur, Paris, frimaire l'an II, p. 11.

messe constitutionnelle. Son *Appel au genre humain* tomba dans l'indifférence générale. La presse, même hébertiste, garda le plus profond silence. Cloots se trouva isolé, du jour au lendemain, et bientôt renié par ses amis qui craignaient de se compromettre en prenant sa défense. Il s'était flatté que le discours de Mahomet-Robespierre lui serait inoffensif : « Ce discours m'eut hissé deux ans plus tôt à la lanterne, il n'est pas très dangereux à l'époque de la sans-culotterie organisée. Robespierre m'eut tué à Venise ou à La Mecque, mais il n'a fait que m'égratigner à Paris ». Imprudent optimisme qu'Anacharsis allait payer cher !



Les Jacobins ne s'étaient pas contentés de rayer de leurs contrôles l'orateur du genre humain, ils avaient décidé le même jour de rayer avec lui tous les nobles, tous les banquiers, tous les étrangers. La mesure fut exécutée. Les étrangers qui persistèrent à se rendre au club y furent dénoncés, expulsés et conduits sous bonne garde au Comité de Sûreté générale. Ainsi, le 26 frimaire (16 décembre 1793), un nommé Dengs (de Vitré) fut dénoncé par Renaudin pour s'être mal tenu à la dernière séance. Fabre d'Eglantine le traita aussitôt d'agent de Pitt. Dengs eut beau protester qu'il était né d'un père canadien et d'une mère française, qu'il dirigeait une manufacture, qu'il habitait la France depuis quinze ans, qu'il était membre du club de Mortagne, il n'en fut pas moins expulsé et arrêté. Par contre, un certain Mathias Halms, né à Coblentz, fut conservé dans la société, le 13 pluviôse, après que Momoro eut observé que Halms n'était pas étranger, mais Français, d'après la Constitution.

Les clubs d'étrangers disparaissent. Le club des Allobroges annonce, le 7 pluviôse, 26 janvier 1794, sa dissolution à la Commune. Seuls, les Belges et Liégeois continuent à se réunir dans les locaux que la Commune a mis à leur disposition au Palais-Cardinal. Leur société est d'ailleurs troublée par des scissions perpétuelles.

La lutte des partis ou plutôt des factions s'exaspère. Dans son grand rapport du 5 nivôse, 25 décembre 1793,

sur les principes du gouvernement révolutionnaire, Robespierre fait retomber sur les étrangers la cause de toutes les crises que la Révolution avait traversées : « Ils délibèrent, disait-il, dans nos administrations, dans nos assemblées sectionnaires, ils s'introduisent dans nos clubs, ils ont siégé jusque dans le sanctuaire de la représentation nationale... Ils rôdent autour de nous, ils surprennent nos secrets, ils caressent nos passions, ils cherchent à nous inspirer jusqu'à nos opinions, ils tournent contre nous nos résolutions. Etes-vous faibles? Ils louent votre prudence. Etes-vous prudents? Ils vous accusent de faiblesse ; ils appellent votre courage témérité, votre justice cruauté. Ménagez-les, ils conspirent publiquement, menacez-les, ils conspirent dans les ténèbres et sous le masque du patriotisme. Hier, ils assassinaient les défenseurs de la liberté, aujourd'hui, ils se mêlent à leur pompe funèbre... Les étrangers ont paru quelque temps les arbitres de la tranquillité publique. L'argent circulait ou disparaissait à leur gré. Quand ils voulaient, le peuple trouvait du pain, quand ils voulaient, le peuple en était privé... Leur principal objet est de nous mettre aux prises les uns avec les autres. » Robespierre conclut qu'il fallait se hâter de traduire en jugement les étrangers conspirateurs.

Cette conclusion parut insuffisante à Barère qui rappela à Robespierre que le Comité de Salut public avait décidé de demander à la Convention de rapporter le décret par lequel on avait appelé les étrangers à la représentation nationale. « Quand nous avons la guerre avec une partie de l'Europe, aucun étranger ne peut aspirer à l'honneur de représenter le peuple français. » Pour montrer que cette suspicion était légitime, Barère cita l'exemple d'un certain comte Poroni qui était venu en France avec un ouvrage prétendu philanthropique qui lui avait servi de titre pour demander la naturalisation française. « Il avait, disait-il, perdu tous ses biens en propageant dans son pays les principes de la raison. Eh bien, citoyens, cet homme a disparu depuis quelque temps et nous avons appris qu'à son retour en Italie, ses biens lui avaient été rendus. » Le Dantoniste Bourdon de l'Oise appuya la proposition de Barère en attaquant nommément Thomas Paine, qui avait essayé de sauver Louis XVI et qui comptait beaucoup d'amis dans le parti girondin : « Depuis

que les Brissotins sont disparus du sein de la Convention, dit Bourdon, il n'a pas mis le pied dans l'Assemblée, je sais qu'il intrigue avec un ancien agent du bureau des Affaires étrangères. » Personne ne défendit le fondateur de la liberté américaine. Sur la motion de Bentabole, la Convention décréta qu'aucun étranger ne pourrait plus être admis à représenter le peuple français. Il fut entendu cependant, sur la motion de Robespierre, qu'une exception serait faite en faveur des Belges et des Liégeois.

Le lendemain, Thuriot fit décréter que la mesure votée la veille aurait un effet rétroactif et que, par conséquent, tous les membres de la Convention nés à l'étranger cesseraient sur-le-champ d'en faire partie. Thomas Paine et Cloots furent ainsi expulsés tous les deux de l'Assemblée. Le lendemain, ils étaient arrêtés en même temps.

Cloots périra avec les Hébertistes. Fouquier-Tinville produira contre lui une dénonciation d'un déserteur prussien qui l'accusait d'avoir écrit trois lettres à Brunswick. Le déserteur ne précisait ni la date ni le contenu de ces lettres (1). Mais la conviction des jurés était faite depuis longtemps. Le Girondin Riouffe a raconté les derniers instants de Cloots dans ses *Mémoires d'un détenu*. Anacharsis mourut courageusement. De peur que ses compagnons de supplice n'appellassent un prêtre, « il prit la parole et leur prêcha le matérialisme jusqu'au dernier soupir ».

Thomas Paine et Dentzel évitèrent la fatale charrette, mais restèrent en prison pendant de longs mois. Paine fut victime des mauvais procédés de l'ambassadeur américain à Paris, Gouverneur Morris qui le desservit auprès de Robespierre en le représentant comme mêlé aux intrigues de Genêt contre Washington. Robespierre écrivit sur son carnet : « Demander que Thomas Paine soit décrété d'accusation pour les intérêts de l'Amérique autant que de la France ». Paine fut maintenu en prison même après thermidor, aussi longtemps que Gouverneur Morris resta ambassadeur à Paris. Il dut attendre l'arrivée de son successeur, le célèbre Monroë, pour recouvrer la liberté.

Si la qualité de représentant du peuple ne protégeait

(1) Voir le texte de cette dénonciation dans les *Annales révolutionnaires*, t. VII, p. 567-569.

plus les étrangers, on peut s'imaginer de quels soupçons furent environnés les autres. La plupart de ceux qui étaient employés dans les administrations furent révoqués. Charles de Hesse, le général Marat, qui avait pourtant donné des gages éclatants et nombreux de son civisme, fut relevé de son commandement le 13 octobre 1793. Ses exagérations hébertistes n'avaient pas échappé à l'œil soupçonneux de Robespierre qui avait noté sur son carnet : « Hesse à Orléans, à destituer » (1). Le ci-devant prince eut beau protester contre sa révocation auprès des Jacobins. Il leur écrivit, le 19 octobre, que son traitement était sa seule ressource, qu'il était proscrit en Allemagne. Sa plainte n'eut pas d'écho. Il fut arrêté, le 11 novembre, et enfermé au Luxembourg puis à Saint-Lazare. Il resta plus d'un an en prison.

Les généraux Arthur Dillon, Thomas Ward, O' Moran furent guillotinés.

Le célèbre Euloge Schneider, ce capucin wurtembergeois, devenu accusateur public près le tribunal criminel du Bas-Rhin, fut accusé de réquisitionner les femmes à son usage et de faire haïr la Révolution par son faste de satrape. Saint-Just et Le Bas le firent attacher pendant quelques heures à la guillotine dressée sur une place de Strasbourg. Ils l'envoyèrent ensuite au tribunal révolutionnaire. Le Bas écrivit à cette occasion à Robespierre, le 24 frimaire, 14 décembre 1793 : « Cette punition, qu'il s'est attirée par sa conduite insolente, a été aussi commandée par la nécessité de réprimer les étrangers. Ne croyons pas les charlatans cosmopolites et ne nous fions qu'à nous-mêmes ». Moins heureux que Charles Hesse, Schneider périt sur l'échafaud.

Cloots, Hesse, Schneider avaient été du moins mêlés aux luttes des partis. Le pauvre baron de Trenck fut une victime innocente de la dureté des temps. Ses aventures romanesques avaient rempli les gazettes à la veille de la Révolution. Officier des gardes du corps de Frédéric II, il avait plu pour son malheur à la princesse Amélie, sœur du roi, qui lui avait offert son écharpe dans un bal de la Cour. Trenck, ayant trop bien répondu à ce que la prin-

(1) Voir notre édition du Carnet de Robespierre dans les *Annales révolutionnaires* de janvier 1918.

cesse attendait de sa virilité herculéenne, Frédéric s'était fâché et, pour couper court au scandale, il avait fait enfermer le galant officier à la citadelle de Glatz puis à celle de Magdebourg. Trenck, au cours de longues années de prison, avait réussi à s'enfuir de ses cachots successifs, brisant ses chaînes, perçant les murs, sautant les fossés les plus inaccessibles. Enfin délivré, il s'était réfugié en Autriche où il possédait des terres. Ses mémoires, traduits dans toutes les langues, eurent un prodigieux succès que rappelle de nos jours la vogue des romans de Conan Doyle. Il vivait tranquille à Vienne, au début de la Révolution, entouré d'une nombreuse progéniture, quand son humeur aventureuse le reprit à la nouvelle des événements prodigieux qui se passaient en France. Il se compromit dans d'obscures intrigues. Il provoqua en duel, à la fin de 1791, le prince de Cobourg et dut s'enfuir à Hambourg. Là il publia un journal qui eut rapidement plus de 4000 abonnés, gros chiffre pour l'époque. Mais le journal, jugé trop hardi, fut confisqué à la fin de 1792. Trenck, menacé d'arrestation, eut la malencontreuse idée de chercher un refuge en France, la terre de la liberté. Son bateau fut pris par un corsaire qui le dévalisa. Il arriva enfin à Paris, en avril 1793. Il sollicita l'appui de Cloots, il vendit sa montre en or, son seul avoir, il contracta des prêts pour faire reparaître son journal, en français cette fois. Mais son style germanique rebuta ses rares lecteurs. Il ne compta en tout et pour tout que quatre abonnés. Endetté et misérable, Trenck essaya d'intéresser les Jacobins à son sort. Nouvel avatar. Il avait été reconnu par les Frey qu'il avait autrefois rencontrés à Vienne et qui avaient peur de ses révélations. Ils firent rejeter, par le moyen d'un député de leurs amis, sa demande d'admission au club. Puis, comme ils avaient appris que Trenck jasait sur leur compte, qu'il racontait qu'à Vienne les Frey s'appelaient Schœnfeld et étaient employés comme espions par l'Empereur, ils prirent les devants et le dénoncèrent lui-même comme un agent prussien. Chabot, qui était encore au Comité de Sûreté générale, le fit arrêter, le 11 septembre, sous cette inculpation (1). En vain, le

(1) Sur l'arrestation de TRENCK, voir les *Annales révolutionnaires* t. VII 1914, p. 101-105.

résident français à Hambourg, Le Hoc, intervint en sa faveur et garantit son civisme qu'attestait suffisamment sa lamentable misère. Trenck fut maintenu en prison. Fort de son innocence, il cria hautement son indignation, il accusa les Français d'ingratitude, il finit par s'aigrir et par se répandre en propos compromettants. Il annonça un jour à ses co-détenus que 100 000 Valaques allaient envahir la France et le vengeraient. Pour ces propos alarmistes, on l'engloba dans la conspiration policière dite de Saint-Lazare et il monta sur l'échafaud, le 7 thermidor, en même temps que Roucher et André Chénier. Dans une dernière lettre à sa femme, le pauvre Trenck protesta encore de son innocence (1).

Trenck et Guzman furent les victimes des Frey qui les avaient dénoncés pour détourner d'eux-mêmes les soupçons.

Le médecin saxon Saiffert, l'un des fondateurs de la légion germanique et l'auteur du chant de guerre des Allemands régénérés, faillit avoir le même sort. Il fut dénoncé par l'Italien Pio qui s'était déjà distingué en dénonçant Proli dans le journal de Marat. Pio lui reprochait ses liaisons orléanistes et son intimité avec des agioteurs notoires, compromis dans la découverte de l'armoire de fer, Sainte-Foy et Talon. Il fut arrêté, il passa devant le tribunal révolutionnaire, mais il bénéficia d'un acquittement le 2 prairial (2). On ne le remit en liberté qu'après le 9 thermidor.

Tous les étrangers, bien entendu, ne subirent pas d'aussi cruelles épreuves. Mais la plupart perdirent leurs places. Les administrations publiques furent sévèrement épurées à maintes reprises et particulièrement l'armée.

Le ministre de la guerre Bouchotte se méfiait des déserteurs et était hostile aux légions étrangères. La Convention partageait ses sentiments. Le 20 brumaire, 10 novembre 1793, elle supprima les corps belges et liégeois qui servaient à l'armée du Nord. Les soldats et officiers qui les constituaient furent tenus de produire des certificats de civisme pour être réemployés dans les bataillons ordinaires.

(1) Voir le dossier des archives nationales, F^7 4 775[34].
(2) *Archives nationales*, F^7 4 775[9].

La légion batave, en garnison à Meaux, fut supprimée à son tour. Le 12 frimaire, 2 décembre, un décret rendu sur le rapport de Gossuin, fit défense d'admettre à l'avenir aucun déserteur dans les armées de la République et abrogea les décrets antérieurs qui leur avaient accordé des primes et des indemnités.

Le Comité de Salut public alla plus loin encore. A différentes reprises, le 4 frimaire, le 29 nivôse, les 6 et 21 ventôse, il ordonna que les déserteurs étrangers seraient éloignés à dix lieues au moins de la capitale et il se fit rendre compte de l'exécution de cette mesure. Le 2 mai 1794, il répartit ces déserteurs dans tous les départements pour être occupés aux travaux de l'agriculture, du commerce et de l'industrie.

Tout élément étranger cependant ne disparut pas complètement de l'armée. Les représentants en mission maintinrent à leurs postes dans les régiments ordinaires un certain nombre de soldats et surtout d'officiers étrangers dont le civisme était éprouvé (1). Mais ce qui était auparavant la règle devint l'exception et le privilège.



Le réveil du nationalisme s'accentuait tous les jours. Pour faire diversion aux luttes des partis, Robespierre avait proposé aux Jacobins de discuter les crimes du gouvernement anglais. Le 11 pluviôse, comme plusieurs orateurs, Sijas, Saint-André, Legendre, faisaient au Jacobin Bontemps un grief de n'avoir pas distingué dans ses critiques entre le peuple anglais et son gouvernement, Robespierre vint au secours de Bontemps et proclama la solidarité des peuples et de leurs gouvernants : « Qu'est-ce que cette anglomanie déguisée sous le masque de la philanthropie, si ce n'est la conservation de l'ancien brissotisme qui négligea le bonheur et la tranquillité de son pays pour aller s'occuper de la liberté de la Belgique. Assurez votre liberté avant de vous occuper de celle des autres. Pourquoi veut-on que je distingue un peuple qui se

(1) Voir la lettre de GILLET, datée de Sedan, 14 ventôse, 4 mars 1794 où il rend compte de ses opérations pour l'embrigadement.

rend complice des crimes de son gouvernement, de ce gouvernement si perfide? Je n'aime pas les Anglais, moi, parce que ce mot me rappelle l'idée d'un peuple insolent osant faire la guerre au peuple généreux qui a reconquis sa liberté. Je n'aime pas les Anglais, parce qu'ils ont osé entrer dans Toulon pour y proclamer un roi... je déclare que j'augmenterai autant qu'il sera en moi la haine de mes compatriotes contre lui. Que m'importe ce qu'il en pense ! Je n'espère qu'en nos soldats et la haine profonde qu'ont les Français pour ce peuple. Je ne m'intéresse au peuple anglais qu'en qualité d'homme, alors j'avoue que j'éprouve quelque peine à en voir un si grand nombre lâchement soumis à des scélérats qui les conduisent insolemment. Cette peine chez moi est si grande que j'avoue que c'est dans ma haine pour son gouvernement que j'ai puisé celle que je porte à ce peuple ; qu'il le détruise donc, qu'il le brise ! Jusqu'alors, je lui voue une haine implacable... Il est quelque chose de plus méprisable qu'un tyran, ce sont des esclaves... Je détesterai de toute mon âme le peuple anglais tant qu'il sera asservi honteusement sous des despotes. » Robespierre fut frénétiquement applaudi. Il traduisait dans un langage passionné cet égoïsme sacré qui est pour les nations ce qu'est l'instinct de conservation pour les individus.

Son prestige grandissait d'autant plus qu'il s'était mis au-dessus des partis pour ne servir que la France et la République. Il avait d'abord partagé les préventions de Fabre d'Eglantine contre les Hébertistes qualifiés par lui d'ultra-révolutionnaires. Mais bientôt la levée des scellés des papiers de Delaunay d'Angers lui prouva la culpabilité de Fabre dans la liquidation frauduleuse de la compagnie des Indes (1). Fabre, qui avait dénoncé Chabot dans le secret des Comités, dès le début d'octobre 1793, avait d'abord été son complice ! Robespierre se dit dès lors que Fabre d'Eglantine et ses amis ne mettaient une telle âpreté à dénoncer les Hébertistes que pour prévenir leurs propres dénonciations. « Ils veulent briser les échafauds parce qu'ils craignent d'y monter. » La faction des

(1) Voir notre article FABRE D'EGLANTINE et la liquidation de la compagnie des Indes, dans les *Annales révolutionnaires*, 1913, t. VI, p. 613-634.

Indulgents ne valait pas mieux que la faction des Exagérés. Elles ne poursuivaient l'une et l'autre que des vues particulières. Leurs discussions troublaient l'État et faisaient le jeu de l'ennemi. Robespierre les mit toutes les deux en accusation devant les Jacobins, le 19 nivôse. Leurs chefs étaient des agents de Pitt : « Ils s'entendent comme brigands dans une forêt. Ceux qui sont d'un génie ardent et d'un caractère exagéré proposent des mesures ultra-révolutionnaires, ceux qui sont d'un esprit plus doux et plus modéré proposent des moyens citra-révolutionnaires. Ils se combattent entre eux, mais, que l'un ou l'autre parti soit victorieux ! peu leur importe ; comme l'un ou l'autre système doit également perdre la République, ils obtiennent un résultat également certain, la dissolution de la Convention nationale. »

Hébertistes et Dantonistes, ultra et citra-révolutionnaires furent traduits au tribunal révolutionnaire sous l'inculpation commune d'être des agents de l'étranger. Dans la première fournée, Kock, Cloots, Proli représentaient « l'étranger » ; dans la seconde, Guzman, les deux Frey et leur secrétaire Diedrichsen tenaient le même emploi.

Proli fut découvert, le 30 pluviôse, 18 février 1794, dans sa retraite au village de Vanderlen, près Gonesse. Il essaya d'intéresser plusieurs députés à son sort. Il écrivit à Hérault de Séchelles et il ne réussit qu'à le compromettre davantage et à l'entraîner avec lui. Il était jugé depuis que Robespierre l'avait représenté aux Jacobins, le 1er frimaire, comme « le sylphe invisible » qui dirigeait les sociétés populaires des sections « fondées pour tout désorganiser et pour avilir la Convention ». Proli, disait Robespierre, tenait chez lui des « directoires secrets » où on réglait les affaires des Jacobins. Quand il fut condamné, Robespierre déclara, le 1er germinal, que sa punition « coûterait des millions aux aristocrates et aux étrangers, parce qu'après cet exemple terrible, il faudra que Pitt paye au centuple les espions qu'il voudra entretenir parmi nous ».

Les Frey ne tardèrent pas à suivre Proli sur l'échafaud. Pendant qu'ils étaient en prison, ils n'avaient songé qu'à faire bombance. Un de leurs co-détenus a raconté qu'ils trouvaient que leur traiteur « ne vendait pas assez

cher deux côtelettes et une bouteille de vin de Bordeaux pour la somme de 11 livres (1) ». Ils crurent sans doute mériter leur grâce en espionnant leurs propres compagnons de captivité. Ils écrivirent plusieurs rapports contre l'Hébertiste Ronsin, mais cette lâcheté ne les sauva pas. Robespierre avait l'œil sur eux comme sur Proli. Dans un rapport, qu'on trouva dans ses papiers après le 9 thermidor, il avait tracé le portrait amer et ironique « de ces deux plus habiles scélérats que l'Autriche ait vomis parmi nous (2) ».

***

Quand les factions furent écrasées et l'union rétablie, le Comité de Salut public se décida enfin à présenter cette loi générale sur les étrangers dont la Convention lui avait réclamé inutilement, à deux reprises, le nouveau texte. Saint-Just lui donna la forme d'une loi de police.

Elle fut votée sans débat le 25 germinal. Le séjour de Paris, des places fortes et des villes maritimes était interdit à tous les ex-nobles et à tous les sujets ennemis pour la durée de la guerre. Les contrevenants seraient mis hors la loi. Etaient pourtant exceptés de l'interdiction de séjour les ouvriers employés à la fabrication des armes à Paris et les étrangères qui auraient épousé des patriotes. Le Comité de Salut public reçut le droit d'étendre les exceptions, par voie de réquisition individuelle, à des ci-devant nobles ou sujets ennemis dont il estimerait les services utiles à la République. Les ci-devant nobles et étrangers ne pourraient être admis ni dans les sociétés populaires ni dans les comités de surveillance, ni dans les assemblées de commune ou de section.

Le lendemain, 28 germinal, Couthon fit voter une nouvelle exception en faveur des étrangers domiciliés en France depuis vingt ans et de ceux qui avaient épousé depuis six ans une Française non noble. Le 29 germinal encore, le même Couthon faisait aussi excepter de l'interdiction de séjour « les étrangers vivant du travail de

(1) *Tableau des prisons de Paris*, par J.-A.-R. (ROUSSEL d'Épinal), t. II, p. 25.

(2) *Pièces trouvées dans les papiers de Robespierre et complices. Faction Proli-Hébert, etc.*, pièce n° XVIII.

leurs mains antérieurement à la loi du 1er août 1793 », ceux qui étaient établis marchands détaillants avant l'année 1789 et les enfants au-dessous de quinze ans, les vieillards au-dessus de soixante-dix ans. Les arrêtés du Comité de Salut public en date des 23, 24 et 25 avril 1794 exceptèrent enfin les réfugiés bataves, belges, liégeois et mayençais des dispositions de la loi sur les étrangers.

Désormais, la législation répressive est complète. Les Anglais sont internés ; les autres étrangers sont frappés d'interdictions de séjour. Tous sont exclus en principes des fonctions publiques et des droits politiques. Les biens des Espagnols et des Anglais sont séquestrés, les légions étrangères dissoutes, les déserteurs employés aux travaux agricoles. Tout étranger qui remue peut être frappé comme suspect et traduit au tribunal révolutionnaire.

Dans leur ensemble, ces mesures sont cependant loin d'être aussi sévères et aussi absolues que celles qui ont été édictées en annexe de la mobilisation au début de 1914 par toutes les nations belligérantes. Elles font des distinctions entre les sujets étrangers. Elles n'interdisent pas toute relation commerciale indirecte avec les puissances ennemies. Les marchandises anglaises sont seules prohibées. Les camps de concentration sont inconnus. Par là, on peut mesurer dans quel sens la civilisation a marché depuis un siècle.

XII

ÉPILOGUE

Les révolutionnaires n'avaient renoncé qu'à regret et presque à contre-cœur à leur idéal humanitaire. Les mesures de répression qu'ils avaient dû édicter n'étaient dans leur pensée que provisoires. Robespierre lui-même, qui s'était montré si intransigeant dans l'expression de son nationalisme français, manifesta, la crise intérieure terminée, une bienveillance et une indulgence croissante à l'égard des réfugiés politiques, Belges, Bataves, Liégeois, Anglais mêmes. Les terroristes purent l'accuser au 9 thermidor d'avoir protégé le député anglais Benjamin Vaughan qui s'était enfui en France, au printemps de 1794, pour échapper aux vengeances de Pitt. Benjamin Vaughan obtint un passeport pour se rendre à Genève, d'où il écrivit à Robespierre (1).

Les réfugiés liégeois du parti modéré, Bassenge, Fabry, Fyon durent de même à Robespierre leur libération. Bassenge allait le remercier la veille même du 9 thermidor (2). Grâce à Robespierre, un grand nombre de Liégeois et de Belges continuèrent à être employés dans les services publics, par exemple le général Ransonnet qui se conduisit vaillamment à l'armée du Nord, le général Boulanger qui commanda un instant la garde nationale parisienne et qui périra avec Robespierre lui-même, le négociant Vil-

(1) Voir notre article « ROBESPIERRE et BENJAMIN VAUGHAN » dans les *Annales révolutionnaires* de janvier 1917.

(2) BORGNET, *Histoire de la révolution liégeoise*, t. II p. 391.

lain qui occupa un emploi important à la commission du commerce et des approvisionnements (1).

Le régime de compression se relâchait peu à peu. Ainsi, un arrêté du Comité de Salut public, en date du 9 messidor, 27 juin, remit en circulation les correspondances adressées aux sujets des nations ennemies. Ces lettres purent être réclamées par les agents des puissances neutres.

Un mois plus tard, Robespierre et ses amis succombaient sous les coups d'une nouvelle faction. Leurs vainqueurs étaient des terroristes ardents qui essayèrent d'abord de continuer et même d'aggraver la Terreur. Le 15 thermidor, l'un d'eux, Montmayou, proposa de supprimer toute exception au décret qui excluait des fonctions publiques les nobles et les étrangers auxquels il adjoignit les prêtres. La Convention vota sans débat son projet de décret. Le Comité de Salut public n'avait plus le droit de soustraire à l'application de la loi, par des mesures individuelles, aucun étranger tombant sous ses dispositions. Mais cette recrudescence de rigueur ne dura qu'un instant. Le décret du 15 thermidor fut rapporté le lendemain. Les lois sur les étrangers parurent liées au système de la Terreur. Quand la Terreur disparut, elles furent rapportées l'une après l'autre.

Le 18 frimaire, an III, 8 décembre 1794, Bourdon de l'Oise, qui avait été parmi les plus ardents à dénoncer les étrangers, quand, derrière eux, il pensait atteindre les Hébertistes, demanda l'abrogation de la loi sur les interdictions de séjour. « Tout le monde sait, dit-il, que les hommes sur lesquels cette loi portait ont été traités avec une barbarie inconcevable, car, malgré qu'ils n'eussent pas été jugés suspects par les comités révolutionnaires de Paris, qu'on n'accusera certainement pas de douceur, ils furent obligés de s'éloigner de Paris. » La Convention abrogea sur-le-champ sans débat la loi du 27 germinal et les lois analogues. Désormais, les étrangers purent aller et venir librement comme aux premiers temps de la Révolution. La plupart de ceux qui avaient été

(1) Arrêté du Comité du Salut public en date du 1er thermidor, an II. Notons que Villain avait été arrêté de nouveau, le 16 germinal, an II, par le Comité révolutionnaire de la section du Mont-Blanc (*Archives nationales*, F7 4 775 46).

arrêtés sortirent de prison. Les Comités révolutionnaires chargés de leur surveillance furent bientôt supprimés, d'abord dans les communes qui n'étaient pas chefs-lieux de district (7 fructidor, an II), puis dans toutes celles qui n'avaient pas au moins 50 000 habitants. Ceux-ci même disparurent avec la Convention.

Les biens furent libérés en même temps que les personnes. Le 7 nivôse, an III, à propos d'une loi sur la liberté du commerce, Johannot proposa de lever le séquestre des biens des sujets ennemis et de rembourser les sommes que la trésorerie avait encaissées sur leur produit. Cette fois, une vive discussion s'engagea. Les partisans de la levée du séquestre, presque tous d'anciens Girondins ou des modérés de la Plaine, prétendaient que le séquestre avait été arraché à la Convention par des agents secrets de Pitt et des agioteurs étrangers. Sur ce point, Cambon fit chorus: « Le décret du séquestre nous fut enlevé par Dufourny, par Lullier. Croyez-vous que je n'aurai pas le courage de dire la vérité? Il nous fut enlevé par la clique de Fabre d'Eglantine. Fabre d'Eglantine voulait faire une muraille autour de la République, afin d'amener la famine. Ne pouvant y parvenir lui-même, il fit paraître ici Dufourny et Lullier qui, dans le même temps, inondait Paris d'affiches pour seconder son projet. » Toutefois, cela n'empêchait pas Cambon de repousser la levée générale du séquestre. On ne pourrait y songer qu'autant que les puissances étrangères useraient de réciprocité. Mais Ramel, qui avait toujours été hostile au séquestre, reprit à son compte les raisonnements de Chabot, d'après lesquels la mesure avait été inspirée par des agioteurs à la baisse qui avaient voulu se dispenser ainsi de payer leurs différences. La Convention lui donna satisfaction. Le séquestre fut levé, sauf sur les biens des princes et Etats étrangers ainsi que sur les fonds de la banque espagnole dite de Saint-Charles.

Dès lors, il ne restait presque plus rien de la législation forgée comme une arme de guerre contre les étrangers (1).

(1) Il faut ajouter cependant que dans la recrudescence de l'agitation royaliste qui suivit l'insurrection de prairial, la Convention revint un instant à la politique des rigueurs. Le 23 messidor, an III, Mariette fit décréter que tous les sujets ennemis venus en France après le 1er janvier 1792 en seraient expulsés sous huit jours. Mais le décret ne paraît pas avoir été exécuté.

Avec les victoires, le péril extérieur s'était évanoui. La République avait reconquis la Belgique et les pays rhénans. Elle signait bientôt les glorieux traités de Bâle. Elle pouvait revenir à ses primitives inclinations pour le cosmopolitisme. Elle était devenue la Grande Nation.

Le Directoire, composé en majeure partie d'anciens Girondins, reprendra la propagande dans les pays voisins. Il formera de nouveau des légions étrangères dont les plus célèbres furent les légions polonaises, qui s'illustreront sur les champs de bataille d'Italie.

*
* *

On aurait pu craindre que les étrangers qui s'étaient trouvés pris dans le terrible engrenage des lois de défense nationale ne gardassent rancune à la France et à la Révolution des souffrances endurées. Quelques-uns, à l'âme vaine, comme Alfieri, furent dans ce cas. Mais ceux qui avaient quelque générosité au cœur et quelque largeur dans l'esprit restèrent fidèles aux convictions et aux sentiments qu'ils professaient avant la tourmente.

Thomas Paine, remis en liberté, trois mois seulement après le 9 thermidor, sur l'intervention du nouvel ambassadeur américain Monroë, fut rappelé à la Convention, le 7 décembre 1794, sur la proposition de Thibaudeau. Il blâma les violences thermidoriennes, il critiqua le caractère censitaire de la Constitution de l'an III. Après la Convention, il continua de séjourner à Paris, toujours démocrate et toujours anticlérical. Il applaudit à la tentative des Théophilanthropes pour substituer au catholicisme un culte raisonnable et il leur conseille, dans une *Lettre* qu'il fit imprimer, de donner à leurs réunions un intérêt scientifique par des expériences de physique bien choisies (1). Il se réjouissait des victoires de la France et souhaitait la ruine du gouvernement anglais. Il séjourna à Paris jusqu'au mois de juillet 1802. Mais quand il vit Bonaparte rétablir la monarchie, il éprouva un vif désenchantement. « Quand même, disait-il, il gouvernerait comme un ange, je me souviendrais toujours

(1 Voir mon livre sur la *Théophilanthropie*, p. 287.

qu'il s'est parjuré ; pour moi, j'aimerais mieux mourir que de subir l'autorité d'un seul. » Il retourna en Amérique et il mourut sur cette terre républicaine quelques années plus tard.

L'Anglais Stone, qui avait été emprisonné à deux reprises sous la Terreur, une première fois, en octobre 1793, pendant soixante jours, une seconde, en avril 1794, était repassé en Angleterre à la suite de cette seconde incarcération. On lui intenta un procès en haute trahison devant la Cour d'Old Bailey, en juin 1796, mais il fut acquitté et il s'empressa de rentrer en France. Au cours de son procès, il disait *Nous* en parlant des Français et *Vous* en parlant des Anglais. Il entra dans la confiance du Directoire et peut-être à son service. Il finira par se faire naturaliser en 1817, un an avant sa mort. Son tombeau est au Père-Lachaise.

Son amie, qui devint sa femme, Héléna Williams, l'amie de Mme Roland et de Bernardin de Saint-Pierre, fut arrêtée en octobre 1793, mais parvint à s'échapper grâce à la complicité de Barère. Elle passa en Suisse, mais revint à Paris, après le 9 thermidor. Restée Girondine dans l'âme, elle publia sous forme de lettres un tableau de Paris sous la Terreur (1) qui est plutôt chargé en couleur et auquel il ne faut pas demander d'impartialité. Héléna Williams mourut neuf ans après Stone et est enterrée à côté de lui, au Père-Lachaise.

Paine, Stone, Héléna Williams furent des thermidoriens de gauche. Miranda et son ami Joseph Marchena furent, au contraire, les thermidoriens de droite qui passèrent très vite au royalisme.

Miranda ne fut remis en liberté que longtemps après le 9 thermidor, par un vote de la Convention rendu le 26 nivôse, an III, sur la motion de Clauzel. Il figura avec Marchena dans le conseil de famille qui donna un tuteur aux enfants de Brissot, le 21 prairial, an III. Marchena, vers le même temps, faisait son éloge dans une brochure intitulée *Notes sur les mémoires du général Dumouriez et sa correspondance avec le général Miranda*. Il joua un rôle obscur dans les intrigues qui précédèrent la journée roya-

(1) *Letters containing an sketch of the politics of France from the thirty first of May 1790 till the 10 of thermidor*. Il en parut une traduction française anonyme.

liste du 13 vendémiaire et fut l'objet de poursuites ainsi que Marchena après cette journée. Il réussit cependant à échapper à la répression et resta en France pendant les premières années du Directoire. Compris dans la liste des déportés du Coup d'État du 18 fructidor, il parvint à passer en Angleterre, où il se lia avec Malouet et les anciens monarchiens. Pitt lui accorda quelques entretiens où il fut question des moyens à employer pour affranchir l'Amérique espagnole. Il fonda dans ce but « La Loge américaine », société secrète à forme maçonnique. Mais il commit l'imprudence de revenir en France, au début du Consulat. La police de Bonaparte qui connaissait ses rapports avec Pitt ne tarda pas à l'expulser (1).

Le prince de Hesse sortit de prison, le 13 novembre 1794. Dubois de Crancé, qui le protégeait, le rétablit dans son grade de général, le 11 janvier suivant. Mais le Directoire, qui n'aimait pas les terroristes, refusa de lui donner un commandement et le mit à la retraite, le 6 janvier 1796. Hesse resta à Paris. Il se fit journaliste, collabora à l'*Ami des lois*, à l'*Ami de la Patrie*, au *Journal des campagnes et des armées*. Il y déploya de l'esprit, du bon sens et de la verve. Resté Jacobin dans l'âme, il loua la tentative des théophilanthropes, il figura au club du Manège après le 30 prairial. Au lendemain de l'attentat du 3 nivôse contre Bonaparte, il fut déporté à l'île de Ré avec les derniers Montagnards mais n'y resta que peu de temps. Bonaparte l'expulsa de France et il alla terminer sa vie en Allemagne après de multiples aventures qu'a racontées M. Chuquet.

Le médecin Saiffert, qui avait bénéficié d'un acquittement devant le tribunal révolutionnaire, le 2 prairial, an II, s'empressa de retourner en Allemagne. Oubliant qu'il avait été lié avec les Hébertistes (2), il se fit passer auprès de ses compatriotes pour une victime de la Révolution et il couvrit Robespierre d'injures et de calomnies dans un article qui parut dans les *Annales Européennes* de Posselt, en 1804. Malheureusement pour lui, il y avait en Allemagne même des écrivains qui connaissaient notre

(1) O. Kelly de Gallway, *Miranda*. Marchena entra à l'état-major de Moreau dont il fut le secrétaire. Il retourna en Espagne avec le roi Joseph mais revint en France en 1814.

(2) Voir sur les liaisons de Saiffert avec les Hébertistes, le curieux document publié dans le *Moniteur*, réimpression, t. XX, p. 341.

histoire et le médecin transfuge l'apprit à ses dépens. Un anonyme qui signa U convainquit Saiffert d'erreurs et de mensonges dans un article qui parut dans le même périodique (1).

Le littérateur Bitaubé, qui avait été emprisonné pendant la Terreur, se trouvait si bien en France qu'il ne songea pas à retourner dans sa patrie d'origine. Il entra à l'Institut réorganisé sous le Directoire et il présida même cette docte assemblée en l'an VI. Il est mort à Paris, en 1808.

Sous le Directoire, la France était redevenue l'asile de tous les bannis politiques en rupture de patrie. Le journaliste Rebmann, chassé d'Altona, s'y réfugiait en août 1796 pour éviter la prison. Il retrouvait à Paris de nombreux compatriotes groupés autour du libraire Cramer (2), qui était venu lui-même s'y réfugier l'année précédente.

Rebmann publia à Paris même des revues allemandes, *Die Schildwache, die Geissel*, il collabora, comme Hesse, à l'*Ami des Lois*, au *Journal des campagnes et des armées*, il justifia le coup d'État du 18 fructidor et finit par être nommé juge à Mayence.

Son compatriote Ernst Moritz Arndt, qui n'était pas encore le fougueux pangermaniste qu'il deviendra plus tard, visita Paris en 1798 et 1799 et fit paraître un récit de son voyage où il ne tarit pas d'admiration sur la France et les Français (3). L'Allemand Heinzmann imitait Arndt deux ans plus tard et rapportait de son séjour à Paris un volume d'observations (4).

Le Suisse Henri Meister était revenu en France dès 1797. Il écrivit lui aussi son voyage, mais il l'écrivit en français (5).

Les Anglais revenaient aussi nombreux que les Allemands et que les Suisses, les Anglais de l'opposition, bien entendu. L'Ecossais Thomas Muir, qui avait été condamné à la déportation à Botany Bay pour haute

(1) Voir les *Europaeische Annalen*, t. IV, p. 180-196 et p. 256-258.

(2) CRAMER se lia avec SIEYÈS dont il traduisit en allemand la fameuse brochure : *Qu'est-ce que le Tiers-Etat?*

(3) Ernst Moritz ARNDT, *Reisen in den Iahren*, 1798 und 1799. Leipzig, 1804.

(4) *Mes Matins à Paris*, 1800. Il en existe une traduction française

(5) *Souvenirs de mon dernier voyage à Paris*. Lausanne, 1797.

trahison, s'enfuyait d'Australie et était reçu en triomphe à Bordeaux, en 1798. Il mourut à Paris l'année suivante.

Les meilleurs écrivains anglais continuaient à manifester leur sympathie pour la France qui était en guerre avec leur patrie. En 1799 encore, Southey regrettait les Jacobins et faisait l'apologie de la Convention. Coleridge, qui se vantait de ses ancêtres roturiers, de son origine sans-culotte, publia dans le *Morning Post* de 1798 une satire politique contre Pitt et contre les ennemis de la Révolution. Il ne commença à se détourner de la France qu'au moment où la brutale politique du Directoire le lança dans la voie des conquêtes par l'annexion de la Suisse. Après la paix d'Amiens, Wordsworth retourna à Paris. Quelle différence avec le pays qu'il avait admiré et aimé douze années auparavant ! Il s'attriste et s'indigne de voir tous les fronts courbés sous le joug. Que restait-il du frisson des Fédérations? « Aujourd'hui, seul souvenir que ces choses ont été, j'ai entendu ces deux uniques salutations : Bonjour, citoyen ! Mots vides et comme prononcés par un mort ! »

Les trois amis détestèrent la tyrannie napoléonienne. Southey glorifia la résistance des Espagnols. Après 1809, il inclinera peu à peu au torysme, ainsi que Wordsworth, mais jusqu'à la fin Coleridge resta fidèle à l'idéal de 1789.

Ce que les étrangers avaient aimé, ce qui les avait attirés en foule dans notre pays, ce qui en fixa plus d'un sur notre territoire, c'était précisément l'esprit et les mœurs de la liberté. En ces années brûlantes, la France fut vraiment l'espoir de l'humanité.

Et maintenant, si nous jetons un regard en arrière sur toute cette histoire, que conclure?

Il est indéniable que le cosmopolitisme fut d'abord pour la Révolution une grande force, car elle eut pour elle l'élite intellectuelle et morale du monde entier. On peut admettre que les premières victoires des armées jacobines, celles de Custine, de Montesquiou et d'Anselme, furent aidées en une certaine mesure par le propagandisme des droits de l'homme.

Mais il apparut très vite que si l'élite était mûre pour ce nouvel idéal, les masses sociales en étaient encore très éloignées. Les peuples ne répondirent pas dans leur ensemble à l'appel révolutionnaire. Les gouvernements

absolutistes purent à leur aise organiser une sévère répression qui ferma toutes les bouches ou presque. Les écrivains, isolés, intimidés, se turent ou firent défection. La victoire du droit, la réalisation de l'idéal ne dépendit plus que de la puissance de l'armée française.

Alors la France révolutionnaire ramasse sur elle-même toutes ses forces. Elle sent la trahison dans son sein. Elle est obligée à son cœur défendant de jeter un voile sur les principes qui lui sont chers. Elle organise le despotisme de la liberté pour vaincre le despotisme des rois. Elle surveille les étrangers parce que dans le nombre, elle soupçonne avec raison qu'il se cache des agents des puissances ennemies. A l'heure de l'invasion, dans les grands périls du milieu de 1793, elle fait un pas de plus, elle les incarcère, elle séquestre leurs biens, elle les traduit au tribunal révolutionnaire. Mesures de légitime défense exigées par la loi des représailles !

Mais dès qu'elle a vaincu, dès que le territoire est sauvé, la législation répressive se relâche. Elle sera bientôt rapportée.

C'est que les terroristes eux-mêmes n'avaient considéré la suspension des libertés inscrites dans la Déclaration des Droits de l'Homme que comme un provisoire, que comme un pis-aller auquel ils s'étaient engagés *in petto* à renoncer dès qu'ils le pourraient.

Les révolutionnaires étaient des libéraux sincères. Les nécessités de la guerre ne furent jamais pour eux un prétexte à faire de la politique d'autorité. Ils ne réclamèrent pas de pouvoirs dictatoriaux pour masquer leurs fautes et excuser leur insuffisance. Cette habileté leur aurait paru monstrueuse et sacrilège.

Les étrangers ne s'y trompèrent pas. Ceux-là même qui souffrirent le plus de leur législation n'en gardaient pas rancune à la France et à la Révolution.

Pendant longtemps, la France resta la grande nation libérale, l'espoir secret de tous les opprimés.

« C'est une grande chose, a dit Jaurès, et pour la Révolution une gloire éclatante, que la vaste pensée humaine de Cloots ait pu se produire à la tribune d'un peuple en guerre contre le Monde presque entier (1). »

(1) J. JAURÈS, *La Convention*, p. 1 529.

TABLE

		Pages
Avant-propos		1
Chapitre I. —	Les colonies étrangères	5
— II. —	Les Pèlerins de la liberté	13
— III. —	Les réfugiés politiques	29
— IV. —	Anacharsis Cloots, « L'Universel »	48
— V. —	La propagande. Les légions étrangères	58
— VI. —	L'adoption des penseurs étrangers	70
— VII. —	La crise de la propagande	80
— VIII. —	Les indésirables	92
— IX. —	La surveillance révolutionnaire	121
— X. —	Les arrestations. Le séquestre	138
— XI. —	La « conspiration de l'Etranger ». L'échafaud	163
— XII. —	Épilogue	182

3868-17. — Corbeil. Imprimerie Crété.

La BIBLIOTHÈQUE INTERNATIONALE DE CRITIQUE *se distingue par le grand éclectisme de ses choix.*

Elle comprend six séries :

Lettres et Arts
Religion et Philosophie
Sociologie et Politique
Histoire et Archéologie
Ethnographie et Géographie
Mœurs et Coutumes

CHAQUE VOLUME : **2** FRANCS **50**

DÉJA PARUS :

Les Écrivains de la Guerre, par ANDRÉ MAUREL.
La Faillite de l'Internationale, par ALEXANDRE ZÉVAÈS.
Le Français à la tête épique, par MAURICE WILMOTTE.
Ce qu'est le Germanisme, par GEORGES DUMESNIL.
Un grand Destin commence, par ONÉSIME RECLUS.
Le Socialisme national, par Edmond LASKINE.
Houston Stewart Chamberlain. par Ernest SEILLIÈRE.
Écrit le soir, par Marcel BOULENGER.
Rodin, par Camille MAUCLAIR.
Émile Verhaeren, par ALBERT MOCKEL.
Ce qu'était la province française avant la guerre, par Jules BERTAUT.

A PARAITRE :

Le Péril mystique dans l'inspiration des démocraties, par ERNEST SEILLIÈRE.
Le Symbolisme (de Baudelaire à Claudel), par ALFRED POIZAT.
Gobineau, par PAUL SOUDAY.
Tous les " Don Juan ", par COLONNA DE CESARI-ROCCA.
La psychologie du soldat, par les Drs LOUIS HUOT et PAUL VOIVENEL.
L'art indépendant français sous la troisième république, par CAMILLE MAUCLAIR.
Les romanciers belges, par MAURICE DES OMBIAUX.

IMP. CRÉTÉ, CORBEIL

